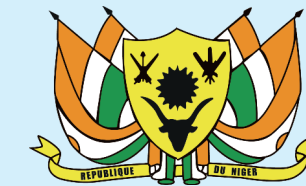


Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Communautaire

Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015



Nouvelle Imprimerie du Niger



AVANT – PROPOS

Avec le présent Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, le Niger renoue véritablement avec l'exercice de planification économique après plusieurs décennies d'affaiblissement de la fonction de planification. Cette option traduit incontestablement la volonté du Gouvernement de concilier les impératifs de la gestion économique et financière axée sur la recherche des solutions aux préoccupations de court terme avec ceux d'une définition des stratégies cohérentes de développement à long terme mieux aptes à valoriser les ressources naturelles et humaines pour assurer l'épanouissement des générations futures.

Fondé sur les ambitions profondes du Programme de Renaissance du Niger dont il constitue la traduction et le principal instrument de mise en œuvre à court et moyen termes, le PDES 2012-2015 s'appuie sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre dont il tire sa substance, ses principales orientations et axes stratégiques.

Le processus d'élaboration du PDES a été régi par la recherche d'un consensus fort autour des grandes orientations, pour garantir l'appropriation nécessaire en associant notamment l'ensemble des acteurs à sa formulation afin de faciliter la mise en œuvre du PDES. Il a ainsi offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue, entre l'administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les Partenaires au développement, sur les politiques et stratégies sectorielles qui seront menées.

A cet égard, le PDES 2012-2015 représente donc l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue avec les Partenaires Technique et Financiers.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance. Dans cet esprit, le PDES 2012-2015 s'affirme fondamentalement comme un instrument de politique économique et sociale à la fois dynamique, ambitieux et volontariste à la dimension de l'importance des défis auxquels fait face le Niger.

En effet, les orientations proposées sont sous-tendues par un cadre macroéconomique prévisionnel qui respecte nos engagements et qui se caractérise par un élan de développement soutenu en harmonie avec le Programme de la Renaissance. Les scénarios retenus visant à mieux éclairer l'espace où évoluerait notre économie, compte tenu des risques climatiques et de l'évolution de l'économie internationale, ne se sont pas départis de ce caractère volontariste, concrétisant ainsi la volonté d'optimiser la gestion de l'économie pour en tirer le maximum de croissance et de bien être quelle que soit la conjoncture.

La croissance moyenne de 8,0% que retient le PDES dans le scénario de base résulte en bonne partie de l'acquis de la croissance obtenue par l'évolution des productions de pétrole et d'uranium, évalué à près de 3 points de pourcentage. Hors effets de l'accroissement des secteurs mines et énergie, la croissance escomptée représente 5,5% ce qui est tout à fait réaliste sur la base des investissements préconisés et des diverses transformations structurelles programmées. Ce rythme élevé de progression globale sera accompagné de toutes les actions nécessaires pour assurer une meilleure distribution des fruits de la croissance qui constitue un autre objectif majeur du PDES.

Le Plan de Développement Economique et Social pose les jalons d'une politique économique de moyen terme qui permettra d'impulser une dynamique de développement équilibré, porté par une forte croissance inclusive et durable. Il s'appuiera à cet égard sur les nombreuses potentialités et richesses naturelles du pays, dont l'exploitation constitue le principal levier de la croissance. Il s'agira en particulier de mieux tirer parti de l'exploitation des importantes ressources minières (uranium, charbon, or, gypse, fer, phosphates, étain) et pétrolières que recèle notre sous-sol, en privilégiant une politique de diversification des partenaires.

La politique volontariste du PDES s'appuie également sur la réalisation d'importants projets structurants. En outre, la réalisation du barrage hydro-électrique de Kandadji, l'exploitation et la transformation du charbon de Salkadamna, constituent un signe d'espoir pour l'autonomie énergétique et le développement de l'irrigation. Par ailleurs, le démarrage, durant cette période, de la réalisation de la boucle ferroviaire assurera une liaison forte et durable du Niger avec les pays voisins est une opportunité historique pour résoudre d'une manière permanente le désenclavement du pays. D'importants investissements en matière d'infrastructures routières concourront également à ce même objectif.

Les défis majeurs auxquels est confronté notre pays sont certes nombreux et divers. Cependant, on peut dégager quatre (4) principaux domaines prioritaires autour desquels les efforts internes et externes doivent se focaliser afin d'apporter les appuis nécessaires. Il s'agit de : i) la sécurité alimentaire ; ii) la sécurité et la gouvernance ; iii) le développement du capital humain ; iv) le développement des infrastructures.

La mise en œuvre efficace du PDES pourrait certes être contrariée par certains risques susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats attendus, notamment la croissance inclusive et l'amélioration du niveau de développement social. C'est pourquoi, au delà de la conception d'un document de politique économique et des efforts de mobilisation des ressources, il est également nécessaire de se doter d'un dispositif efficace permettant d'assurer la mobilisation efficace et optimale, une consommation efficace et efficiente des ressources mises à notre disposition et d'un mécanisme pertinent pour en rendre compte.

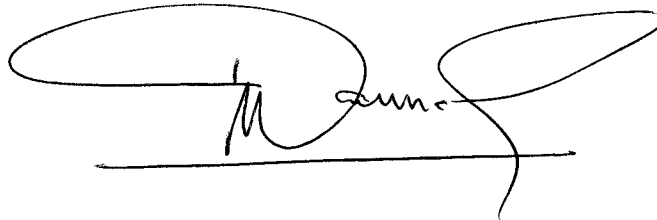
La mise en œuvre du PDES nous commande donc une attitude anticipative, proactive et innovatrice notamment l'installation d'un système de surveillance des risques, de suivi et d'évaluation basé sur une approche participative (verticale et horizontale) permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PDES. Elle exige, en outre, de la part des différents acteurs, discipline, respect des orientations, des stratégies et des programmes qui y sont contenus. Pour les partenaires internes, il s'agira en particulier d'assurer un suivi de l'exécution, de manière à éviter des dérapages susceptibles de remettre en cause les orientations, politiques et stratégies, et programmes retenus. Pour les Partenaires Techniques et Financiers, il s'agira, conformément aux principes de la Déclaration de Paris, d'aligner scrupuleusement leurs stratégies et programmes d'intervention sur ceux du PDES.

Le système de suivi et d'évaluation constituera par conséquent un processus permanent de dialogue et de concertation entre les parties prenantes et se focalisera sur la collecte d'informations fiables et utiles à la prise de décision, et sur leur utilisation diligente pour l'adoption et la conduite des éventuelles mesures correctrices indispensables.

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PDES sera constitué, entre autres, de :

- Un Conseil d'Orientation du PDES présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Un Secrétariat Permanent chargé de la mise en œuvre du PDES, placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Il assure et coordonne la bonne exécution des différentes activités du processus de mise en œuvre et de suivi du PDES. Il a aussi pour mission d'impulser et de coordonner les processus de formulation des stratégies sectorielles, de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'exécution et de suivi-évaluation du PDES.

La 7^{ème} République ouvre une nouvelle ère pour notre pays avec de grandes perspectives de progrès. A moyen terme, le PDES 2012-2015 constituera l'instrument privilégié et mobilisateur, devant nous permettre de traduire en une réalité concrète ces immenses opportunités en termes de bien être économique et social dans la vie de chaque nigérien, en assurant notamment **une répartition plus équitable des fruits de la croissance, de manière à créer les conditions favorables à l'émergence d'une importante classe moyenne au Niger**. Telle est, entre autres, l'ambition que nous nourrissons. Le PDES 2012-2015 nous donne les moyens d'y parvenir et de construire, ensemble, le Niger du futur.



MAHAMADOU ISSOUFOU

Président de la République du Niger
Chef de l'Etat

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	13
LISTE DES GRAPHIQUES.....	14
LISTE DES ENCADRES	14
INTRODUCTION	15
CHAPITRE I : BILAN DIAGNOSTIC DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES 1960-2010	18
I.1 PERFORMANCES ECONOMIQUES.....	18
I.1.1 Situation économique de 1960 à 1990.....	18
I.1.2. Situation économique et financière 1990-2010.....	20
I.1.3 Analyse diagnostique des secteurs économiques.....	28
I.1.3.1 secteurs agro-sylvo-pastoraux	28
I.1.3.2 Secteurs industriels	29
I.1.3.3 Artisanat	33
I.1.3.4 Tourisme.....	33
I.1.3.5 Culture	34
I.1.3.6 Commerce et Transports.....	34
I.1.4 Infrastructures de Transport et de Communication	35
I.1.4.1 Infrastructures de transport.....	35
I.1.4.2 Infrastructures de communication.....	36
I.2 SITUATION SOCIALE.....	37
I.2.1 Evolution démographique.....	37
I.2.2. Tendances et profil de la pauvreté.....	38
I.2.3 Les conditions de vie des ménages	40
I.2.3.1 Sécurité alimentaire	40
I.2.3.2 Cadre de vie urbain, logement et habitat	41
I.2.3.3 Eau potable.....	42
I.2.3.4 Assainissement et hygiène	43
I.2.3.5 Electricité.....	44
I.2.4. Niveaux de développement humain	44
I.2.4.1 Education, Enseignement et Formation Professionnels et Techniques.....	44
I.2.4.2 Santé et nutrition	47
I.2.4.3 Protection et promotion sociale.....	49
I.2.4.4 Travail et Emploi.....	52
I.2.4.5 Jeunesse et Sport.....	53
I.3 ETAT DE LA GOUVERNANCE	54
I.3.1 Gouvernance politique.....	54
I.3.2 Gouvernance administrative	55
I.3.3 Gouvernance locale.....	56
I.3.4 Gouvernance économique	58
I.3.5 Gouvernance juridique et judiciaire	60
I.3.6 Défense et Sécurité	61
I.4 EVOLUTION DES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	62

I.4.1 Intégration Régionale	62
I.4.2 Développement régional	64
I.4.3 Environnement	65
I.4.4 Changements climatiques	66
1.5 CONSTATS MAJEURS ISSUS DES ANALYSES DU BILAN DIAGNOSTIC	68
1.6 ENJEUX ET DEFIS.....	69
CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	70
2.1. OBJECTIFS ET RESULTATS STRATEGIQUES DU PDES.....	71
2.1.1 La vision :	71
2.1.2 Objectif :	71
2.1.3 Les résultats stratégiques attendus	71
2.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDES	75
2.2.1 Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques.....	82
2.2.2 Axe 2 : Création des conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif	83
2.2.3 Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable.....	85
2.2.4 Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive ...	87
2.2.5 Axe 5 : Promotion du développement social	88
CHAPITRE 3 : STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS	90
3.1 PERSPECTIVES ECONOMIQUES GLOBALES.....	90
3.1.1 Le Produit Intérieur Brut (PIB).....	92
3.1.2 Les emplois du PIB.....	94
3.1.3 Monnaie et crédit.....	96
3.1.4 Les finances publiques.....	97
3.1.5 Balance des paiements.....	100
3.1.6. Les scénarii alternatifs de croissance	101
3.2 AXE 1 : CONSOLIDATION DE LA CREDIBILITE ET DE L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	106
3.2.1 Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles	106
3.2.2 La gestion du développement est assurée.....	107
3.2.3. L'équité et l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics sont garanties	112
3.3 AXE 2 : CREATION DES CONDITIONS DE DURABILITE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE.....	122
3.3.1 Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites.....	122
3.3.2 Les leviers de la croissance démographiques sont maîtrisés	125
3.3.3 Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable	128
3.3.4 Les disparités intra et inter régionales sont atténuées	131
3.4 AXE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE : LES NIGERIENS ASSURENT DE MANIERE DURABLE LEUR SECURITE ALIMENTAIRE	135
3.4.1 Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues.....	135

3.4.2 Les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits agricoles et agroalimentaires.....	139
3.4.3 La résilience des groupes vulnérables face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles est augmentée.....	140
3.4.4 L'état nutritionnel des nigériens est amélioré	142
3.4.5 La Coordination des politiques sectorielles, la mobilisation et la responsabilisation des acteurs sont assurées	143
3.5 AXE 4 : UNE ECONOMIE COMPETITIVE ET DIVERSIFIEE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET INCLUSIVE	145
3.5.1 La croissance économique est forte et soutenue	145
3.5.2 Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique.....	163
3.6 AXE 5 : PROMOTION DU DEVELOPPMENT SOCIAL : LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SOCIAL EST SIGNIFICATIVEMENT AMELIORE.....	165
3.6.1 L'état de santé des populations est amélioré particulièrement pour les couches vulnérables	165
3.6.3 Les populations particulièrement vulnérables ont un meilleur accès aux mesures et services de protection sociale et d'emploi.....	173
3.6.4 L'inégalité et l'iniquité du genre sont réduites	176
3.6.5 Le cadre de vie des populations urbaines et rurales est amélioré.....	178
3.6.6 L'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est accru	183
3.6.7 La pratique de sport de haut niveau et de masse est effective	185
3.6.8 La compétitivité des entreprises culturelles est améliorée	186
3.6.9 Les jeunes sont mieux protégés contre les fléaux sociaux et les maladies.....	188
CHAPITRE 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PDES.....	190
4.1 COUT DU PDES.....	190
4.2 FINANCEMENT DU PDES.....	193
4.3 ANALYSE DES RISQUES	194
4.4 MODALITES DE SUIVI-EVALUATION DU PDES	199
ANNEXES.....	208
Annexe 1 : Cadres Macroéconomiques.....	209
Annexe 2 : Matrice des résultats.....	212
Annexe 3 : Budgétisation détaillée de l'ensemble du PDES (Mios F CFA).....	256
Annexe 4 : Situation des OMD	261
Annexe 5 : Carte du Niger et indices de développement humain par région.....	276

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD	Association de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agro météorologie et Hydrologie Opérationnelle
AHA	Aménagement Hydro-Agricole
ANASE	Agence Nationale d'Accès aux Services Energétiques
ANIPEX	Agence Nigérienne de Promotion des Exportations
ANDDH	Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANP	Agence Nigérienne de Presse
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APD	Avant-projet Détaillé
APEIC	Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNDA	Bureau National des Droits d'Auteur
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAFER	Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier
CARENI	Caisse Autonome de Retraite du Niger
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CCC	Communication pour un Changement de Comportements
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CESOC	Conseil Economique, Social et Culturel
CFDC	Centre de Formation en Développement Communautaire
CNDP	Commission Nationale de Dialogue Politique
CNDS	Conseil Nationale de Dialogue Social

CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNME	Cadre National Multi sectoriel Energie
CNODC	China National Oil and Gas Development and Exploration Corporation
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPNR	Consultation Prénatale Recentrée
CRGM	Centre de la Recherche Géologique et Minière
CSGDT	Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres
CSI	Centre de Santé Intégrée
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
CT	Collectivité Territoriale
DERED	Direction des Energies Renouvelables et des Energies Domestiques
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
DPG	Déclaration de Politique Générale
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EAMAC	École Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile
EFPT	Enseignement et Formation Professionnels et Techniques
EMIG	Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie de Niamey
EN	Ecole Normale
ENBC	Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages
ENF	Education Non Formelle
ENS	Ecole Normale Supérieure
FADA	Assemblée de Jeunes ("arbre à palabres")
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	Franc de la Communauté Française Africaine
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEP	Foyers d'Education Permanente
FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fonds National de Retraite
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg	giga grammes
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Ha	Hectare
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
Hbt	habitant
HIMO	(travaux à) Haute Intensité de Main d'Œuvre
HTA	Hypertension Artérielle
i3N	Initiative 3 N: Les "Nigériens Nourrissent les Nigériens"
IADM	Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	Investissement Direct Etranger
IEC	Information, Education et Communication
IFAENF	Institut de Formation en Alphabétisation et Education Non Formelle
IFTIC	Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	Initiative sur la Transparence des Industries Extractives
IUT	Institut Universitaire de Technologie
Km	Kilomètre
KWc	kilowatt-crête
LMD	Licence – Master - Doctorat
LOSEN	Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien
MCI/N	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation
MCPSP	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MERS-AO	Marché des énergies renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest
MF	Ministère des Finances
MJ	Ministère de la Justice
MP/AT-DC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MSP	Ministère de la Santé Publique
NIGELEC	Société Nigérienne d'Electricité
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OIG	Organisation Intergouvernemental

OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Professionnelle d'Artisans
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDS	Plan de Développement Sanitaire
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PFN	Plan Forestier National
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAG	Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNCD	Politique Nationale de Communication pour le Développement
PND	Politique Nationale de Décentralisation
PNG	Politique Nationale Genre
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNLCC	Politique Nationale en matière de changements climatiques
PNME	Politique Nationale de Modernisation de l'Etat
PPT	Pays Pauvres Très Endettés
PRASE	Programme de Référence d'Accès aux Services Energétiques
PRGFP	Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques
PSIA	Poverty and Social Impact Analysis
PSS	Plan Stratégique Sectoriel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
PUR	Plan Urbain de Référence
PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
SAFEM	Salon International de l'Artisanat pour la Femme

SAP	Système d'Alerte Précoce
SDAU	Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SIG	Société de Gestion et d'Intermédiation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SML	Société des Mines du Liptako SA
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNCC-SA	Société Nationale de Carbonisation du Charbon
SNDU	Stratégie Nationale de Développement Urbain
SONICHAIR	Société Nigérienne de Charbon
SOPAMIN S.A.	Société de Patrimoine des Mines du Niger
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
STI	Sciences et Techniques Industrielles
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
TIG	Travail d'Intérêt Général
TGI	Tribunal de Grande Instance
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
USD	Dollar des Etats-Unis (US Dollar)
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du PIB entre 2000 et 2011	20
Tableau 2: Indicateurs sur l'Aide Publiques au Développement	22
Tableau 3: Tableau des Opérations Financières	24
Tableau 4: Evolution des effectifs de la Fonction Publique de 2005 à 2010 :.....	56
Tableau 5: Cohérence du PDES avec le Programme de Renaissance et la DPG	77
Tableau 6: Axes et résultats Stratégiques du PDES.....	80
Tableau 7: Scénarii de croissance.....	91
Tableau 8: Evolution des taux d'investissement par agent économique durant la période 2012-2015	92
Tableau 9: Produit Intérieur Brut	94
Tableau 10: Evolution de la balance commerciale et de la balance des services non facteurs entre 2011 et 2015	96
Tableau 11: Equilibre des ressources et des emplois.....	96
Tableau 12: Contreparties de la masse monétaire	97
Tableau 13: Evolution des recettes ordinaires	98
Tableau 14: Evolution des dépenses de l'Etat.....	99
Tableau 15: Balance des paiements.....	100
Tableau 16: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques en scénario bas.....	103
Tableau 17: Evolution des indicateurs macroéconomiques en scénario de forte croissance	105
Tableau 18: Opportunités économiques des Régions.....	134
Tableau 19: Synthèse des besoins de financement pour l'ensemble du PDES	190
Tableau 20: Répartition sectorielle des besoins de financement globaux du PDES	191
Tableau 21: Les budgets des dépenses d'équipement selon les scénarii et le taux d'exécution budgétaire	193
Tableau 22: Besoins de financement du cadre macroéconomique	194

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1: Evolution des prix à la consommation et du déflateur du PIB entre 2000 et 2011	21
Figure 2: Evolution de la balance commerciale, de ses composantes et du compte de transactions courantes entre 2000 et 2011	27
Figure 3: Résultats et axes stratégiques du PDES 2012-2015	76
Figure 4: Exportations prévues de 2011 à 2015	91
Figure 5: Répartition graphique des besoins en financement du PDES par axe	191
Figure 6: Dispositif institutionnel de Coordination et de suivi-évaluation du PDES	207

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Situation des OMD au Niger	39
Encadré 2: L'initiative 3N: les Nigériens Nourrissent les Nigériens.....	86
Encadré 3: Programme Production agricole du barrage de Kandadji	137
Encadré 4: Usine Hydro-électrique de Kandadji	157

INTRODUCTION

Les choix stratégiques pour le Niger, tels qu'exprimés par les plus hautes autorités nationales, visent à concilier les impératifs de court terme consistant en la recherche de solutions aux préoccupations urgentes et la nécessité d'adopter une stratégie à long terme permettant d'optimiser les ressources naturelles et humaines en vue de promouvoir un développement économique et social durable et une croissance inclusive.

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre de ces choix stratégiques, il est primordial d'assurer une coordination efficace des différents programmes de développement et de pouvoir traduire les choix politiques des autorités nigériennes en des plans d'actions prioritaires, reposant sur des orientations claires et des programmes cohérents et intégrés. C'est pour répondre à ce besoin que le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a été créé, en vue de relancer la fonction de planification. Cette relance se matérialise par la préparation de trois (3) principaux documents à caractère stratégique qui sont la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI NIGER 2035), le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015) et le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011 - 2012).

Ces trois outils de planification stratégique sont complémentaires et le Gouvernement est résolu à les mettre en œuvre de manière à ce qu'ils interagissent les uns avec les autres de façon synergique, tout en assurant une articulation dynamique entre les programmes de court, moyen et long terme.

Le PDES 2012-2015 constitue l'instrument d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger et prend en compte la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il se veut le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du Gouvernement pour le moyen terme et est aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, il capitalise les objectifs et progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des stratégies sectorielles et des plans d'action ministériels.

Le processus d'élaboration du document a été conduit suivant une démarche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs. A cet effet, il a été mis en place un dispositif institutionnel comportant la Commission Interministérielle de Planification Stratégique, le Comité Etat/Partenaires Techniques et Financiers (CAD/OCDE), le Comité Technique National, douze (12) groupes de travail sectoriels et thématiques, huit (8) comités régionaux et une cellule d'appui. Le Plan a été élaboré sur la base des travaux des groupes sectoriels/thématiques et des comités régionaux. Il a également pris en compte les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et d'autres études spécifiques.

Le processus a été régi par la recherche d'un consensus fort autour des grandes orientations, pour garantir l'appropriation qui associe les acteurs à l'élaboration et facilitera la mise en œuvre du PDES. Il a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'Administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les partenaires au développement sur les politiques sectorielles mises en œuvre.

Ces travaux ont également été une occasion unique pour passer en revue la plupart des politiques

sectorielles, d'étudier les causes et les conséquences de la pauvreté, ainsi que les obstacles à sa réduction, d'identifier le potentiel actuel dont dispose le Niger et les priorités des populations pour assurer une croissance forte et durable. Ils ont été menés en quatre phases principales.

La première phase a porté sur le bilan-diagnostic, englobant les analyses sectorielles et régionales et la revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SDRP. Les travaux de cette première phase ont été validés par le Comité Technique National.

La deuxième phase a été consacrée à la formulation des orientations stratégiques du PDES. Ces orientations ont été définies sur la base du diagnostic et des huit (8) axes du programme de renaissance : i) bâtir des institutions démocratiques fortes, crédibles et durables ; ii) assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ; iii) relancer l'économie et promouvoir le développement social à travers des réformes, des mesures et une programmation des investissements publics ; iv) assurer la sécurité alimentaire à travers l'Initiative "3N" : les Nigériens Nourrissent les Nigériens ; v) assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux ; vi) développer les infrastructures et l'énergie par de grands projets de routes, de pistes rurales, d'hydraulique, d'électricité et de chemins de fer ; vii) améliorer significativement les indicateurs sociaux (Education et Santé) et viii) créer des emplois au profit des jeunes.

La troisième phase a consisté en la formulation des stratégies et programmes sectoriels ainsi que l'estimation des coûts des actions. Ainsi, quatre-vingt-six (86) programmes ont été définis. La formulation des programmes est basée sur une priorisation rigoureuse des actions.

La quatrième phase a concerné l'établissement de la chaîne des résultats du PDES avec la définition de quarante-trois (43) effets sectoriels et environ soixante (60) indicateurs de résultats.

Le présent document, fruit de cette analyse concertée, comprend quatre chapitres :

Le chapitre 1 dresse le bilan de deux décennies de développement, analyse la situation de chaque secteur, tire les enseignements et identifie les grands défis à relever.

Le chapitre 2 définit les résultats et les axes stratégiques du PDES sur la période 2012-2015, en s'assurant que sa vision se fonde sur les orientations du Programme de renaissance et les priorités sectorielles. Les cinq axes stratégiques retenus qui constituent les fondements du PDES, portent sur : i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; ii) la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ; iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iv) une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et v) la promotion du développement social.

Le chapitre 3 traite du cadre macroéconomique, des stratégies et des programmes sectoriels. Les stratégies sectorielles constituent une déclinaison des dix résultats stratégiques qui sont : i) l'équité et l'égalité d'accès des citoyens aux services publics sont garanties ; ii) les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles ; iii) la préservation et la gestion des ressources environnementales sont renforcées ; iv) la gestion du développement est facilitée ; v) les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites ; vi) les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés ; vii) les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire ; viii) la croissance économique est forte et soutenue ; ix) les jeunes sont intégrés dans le circuit économique et x) le niveau de développement social est significativement amélioré. Les programmes sont constitués d'un ensemble d'actions prioritaires concourant à l'atteinte d'un résultat.

Le chapitre 4 traite des modalités de mise en œuvre du PDES à travers le schéma de financement, l'analyse des risques et les modalités de suivi et d'évaluation notamment, la matrice des résultats, les rapports de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation. Pour assurer un bon suivi-évaluation, il est prévu un dispositif institutionnel qui s'appuie sur des cadres de dialogue, l'organisation de revues pour mieux exercer la reddition des comptes, une matrice des mesures et une liste d'indicateurs pour mesurer la performance. Les risques qui pourraient entraver la réussite du PDES sont relatifs entre autre à la faible adhésion des acteurs, aux catastrophes naturelles, à la conjoncture internationale et régionale, à la situation sociopolitique, à la mise en œuvre, au financement et à la coordination de l'aide.

CHAPITRE I : BILAN DIAGNOSTIC DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES 1960-2010¹

Le présent chapitre vise à faire une analyse diagnostique de la situation économique et sociale, de l'état de la Gouvernance au Niger, mais également à procéder à une hiérarchisation des défis majeurs auxquels le pays fait face en tenant compte des contraintes, difficultés, potentialités et moyens mobilisables. Cette analyse, qui résulte de la contribution de différents intervenants tant du niveau central que régional, vise à déterminer les objectifs et orientations stratégiques clés pour accélérer le rythme des progrès économiques et sociaux, en vue de répondre aux aspirations de développement et d'émancipation des populations.

Quatre grandes parties composent cette analyse diagnostique. La première concerne les performances économiques, examinées suivant les principaux secteurs. La deuxième partie analyse la situation du développement social. La troisième partie est consacrée à la situation des différentes dimensions de la gouvernance. La quatrième partie traite des conditions de développement durable, notamment les problématiques du développement régional et de l'environnement. Ce chapitre est clôturé par un récapitulatif des principaux enjeux et défis qui servent de base à la formulation des orientations, des objectifs et des stratégies de développement.

I.1 PERFORMANCES ECONOMIQUES

I.1.1 Situation économique de 1960 à 1990

La revue des performances économiques est axée sur une analyse du cadre macroéconomique, de la situation des secteurs porteurs de croissance et des infrastructures économiques. L'histoire économique du Niger indépendant a connu trois grandes périodes :

Une économie rurale de 1960 à 1975. Sur cette période, l'économie du Niger dominée par le secteur rural, 6% seulement de la population réside en milieu urbain, le PIB est issu pour environ 60% du secteur agricole et l'Administration représente, pour sa part, 7% à 8%. Le caractère très rural de l'économie est parfaitement symbolisé par sa faible monétarisation. En 1965 la masse monétaire du pays est de 7,4 milliards de FCFA, soit 9% du PIB environ. L'arachide constitue le moteur de l'économie monétaire du Niger durant toutes ces années, de par son importance dans les exportations (50% à 70%), les recettes publiques (5% à 10%), les revenus paysans et le commerce moderne (par l'intermédiaire de la SONARA) et informel avec les acheteurs d'arachide.

Le boom de l'uranium de 1975 à 1982. Dès 1976, les conditions climatiques se rétablissent et les récoltes céréalières redeviennent proportionnées aux besoins. Mais la période est surtout marquée par la mise en exploitation de l'uranium. Celle-ci débute en 1971 avec une production d'environ 2 milliards de FCFA mais elle prend de l'ampleur à partir de 1975 avec une production de 11 milliards, pour atteindre son maximum de 102 milliards en 1982. L'uranium représente alors près de $\frac{3}{4}$ des exportations.

¹ L'analyse porte sur les données disponibles sur la période.

Cette progression rapide est due à la conjonction d'une augmentation des quantités produites, de 400 tonnes en 1971 à 1 300 tonnes en 1975 puis 4 250 tonnes en 1982, et des prix de vente très fortement stimulés par le choc pétrolier de 1973. Le prix de vente de l'uranium nigérien passe ainsi de 5 000 FCFA le kilo en 1974 à 24 500 FCFA en 1979.

Cette nouvelle ressource transforme radicalement les données de l'économie nigérienne : le PIB augmente sur la période en valeur courante de 20% par an en moyenne, les exportations progressent de 28% par an, les recettes fiscales de 20%. L'exploitation de l'uranium développe des effets d'entraînement importants sur le reste de l'économie, la valeur ajoutée du secteur moderne croît de 25% par an.

A la fin de la période, la structure productive du pays s'est modifiée ; le secteur agricole ne représente plus que 40% environ du PIB, le secteur moderne marchand intervient pour 20% et l'Administration pour 8%. L'économie s'est sensiblement monétarisée, la masse monétaire représente 12,5% du PIB. Les récoltes céréalières s'améliorent et se diversifient, la culture de niébé se développe et prend la place de l'arachide en tant que culture d'exportation.

Une économie sous ajustement de 1982 à 1990. A partir de 1982, le Niger s'engage dans une politique d'ajustement structurel destinée d'une part à contenir les déséquilibres internes et externes, d'autre part à maîtriser les réponses du côté de l'offre, donc à relancer la croissance sur des bases élargies et renforcées. Cette politique doit s'appuyer sur une limitation des charges et une mobilisation accrue des ressources ; elle comprend aussi des réformes visant à renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie et à restructurer le secteur parapublic.

Cependant, cet ajustement s'inscrit dans un environnement défavorable ; la demande mondiale d'uranium faiblit, la production nigérienne de 4 250 tonnes en 1982 se stabilise en dessous de 3000 tonnes à la fin des années 1980. De plus, le retournement de la demande d'uranium provoque une forte baisse des cours.

De plus en plus, la pluviométrie est dans l'ensemble médiocre, entre 1984 et 1990, cinq récoltes céréalières sur sept sont largement déficitaires et le déficit céréalier tend à devenir structurel. Toutefois, la sécheresse de 1984 est le point de départ d'une dynamisation des cultures de contre-saison qui, à l'heure actuelle, engendrent une production annuelle d'environ 100 000 tonnes d'équivalent céréalier.

La période voit un recul du PIB en volume de près de 9% soit un recul annuel de 4,6% du PIB par tête en volume. La régression est encore plus forte sur l'investissement qui recule de 7,8% en volume par an. Les importations baissent également de 5,3% par an et les exportations de 3,5% toujours en volume.

Ces évolutions entraînent une nouvelle modification de la structure de l'économie. En 1990, le secteur moderne marchand ne représente plus que 13% du PIB. Le PIB provient pour 40% environ de l'agriculture, 33% du secteur informel, 13% du secteur moderne marchand et 13% de l'administration.

Cette analyse rétrospective fait ressortir que chaque fois que les pouvoirs politiques adoptent une politique économique volontariste, les résultats sur la croissance et le niveau de vie sont nettement positifs, ce qui s'explique par le fait que l'économie nationale est encore à un stade de développement où les investissements en infrastructures et les grands chantiers publics ont un rendement important sur ces variables.

I.1.2. Situation économique et financière 1990-2010

I.1.2.1 Performances du secteur réel

Sur la période 1990-2010, l'économie nigérienne a enregistré une croissance moyenne de l'ordre de 3,8% en termes réels, soit moins de 1% en termes de PIB par tête. Cette moyenne cache une forte variabilité au gré notamment des performances du secteur agricole.

Tableau 1: Evolution du PIB entre 2000 et 2011 (en milliards de FCFA et en %)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PIB aux prix du marché	1 227,9	1 777,0	1 906,8	1 966,8	2 155,4	2 140,0	2 316,6	3004,4
Part du PIB du secteur informel	66,8%	67,8%	68,3%	71,9%	73,2%	69,2%	70,7%	68,9%
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	-2,6%	7,4%	5,8%	3,1%	9,6%	-0,7%	8,2%	2,1%
Taux de croissance réelle du PIB au coût des facteurs	-2,9%	7,4%	6,1%	3,1%	9,5%	-1,3%	8,5%	1,2%
PIB secteur primaire	-8,3%	13,6%	10,3%	4,6%	16,2%	-9,5%	16,3%	-3,1%
PIB secteur secondaire	-0,3%	0,5%	3,2%	-1,7%	3,6%	11,2%	8,5%	4,3%
PIB secteur tertiaire	1,7%	3,6%	2,6%	2,9%	3,6%	5,6%	0,1%	5,7%
PIB secteur informel	4,2%	8,0%	6,5%	2,8%	11,9%	-4,8%	10,8%	-0,5%
PIB marchand	2,7%	8,0%	6,0%	2,8%	10,7%	-1,7%	9,9%	1,0%

Source : MF / INS / Comptes Economiques de la Nation, Comptes rapides 2011, Mars 2012

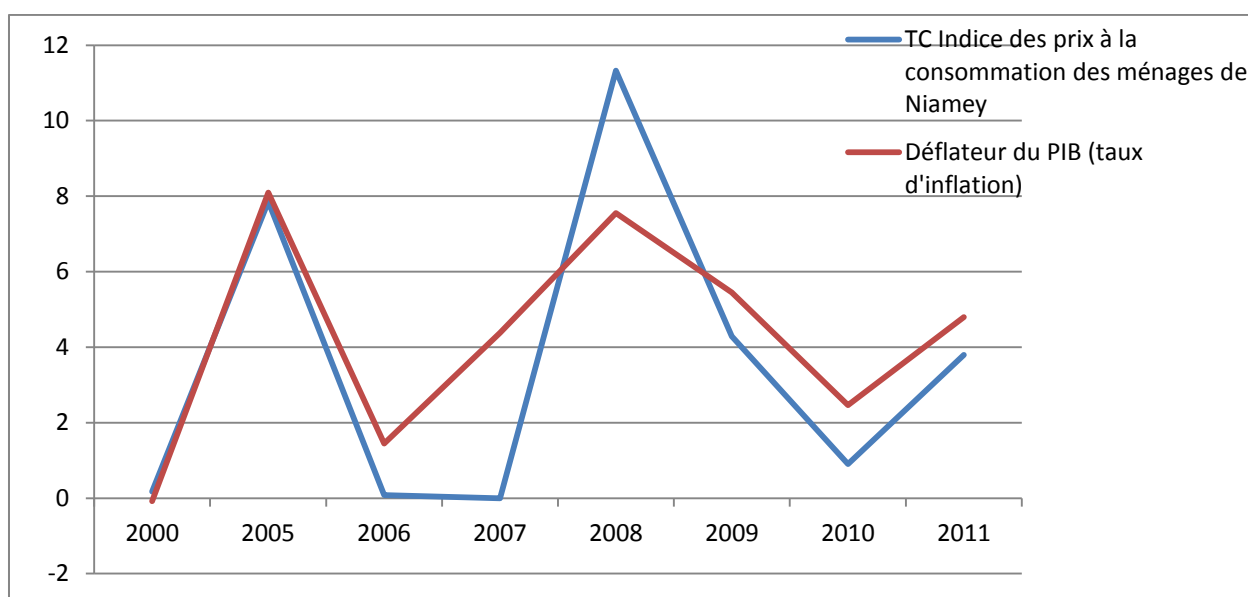
Entre 1990 et 1999, le secteur tertiaire représentait 46,2% du PIB contre 36,5% pour le primaire et 17,3% pour le secondaire. La décennie 2000-2010 a connu une augmentation relative de la contribution du secteur primaire dans le PIB à hauteur de 42,2% au détriment du secteur tertiaire qui s'est établi à 40%. La part du secteur secondaire s'est dans le même temps stabilisée. Les principales sources de croissance ont été l'agriculture et le commerce. La part de la valeur ajoutée dans chaque grand secteur est restée stable. Par ailleurs, le PIB est marqué par une forte prépondérance du secteur informel qui y contribue en moyenne pour plus de 67% au cours de la période 1990-2010.

En dehors du caractère informel du PIB et la prédominance du secteur primaire, la faiblesse et la volatilité de la croissance économique au Niger se justifient sur un autre registre, par le climat des affaires peu favorable au développement du secteur privé et plus généralement par le manque de compétitivité de l'économie nigérienne. Les facteurs sous-jacents sont entre autres : i) la faiblesse du cadre institutionnel ; ii) le caractère limité des infrastructures ; iii) la faiblesse du capital humain (santé, éducation primaire, enseignement supérieur et formation continue) ; iv) l'étroitesse et le manque de compétitivité du marché des biens et du travail en liaison avec un secteur industriel peu dynamique, un marché financier peu développé et l'absence d'innovations technologiques.

Globalement, l'inflation a été relativement bien maîtrisée conformément aux dispositions communautaires en la matière (politique monétaire de la BCEAO et pacte de convergence de l'UEMOA). Après des fluctuations et de fortes hausses entre 1991 et 1999, elle s'est inscrite en retrait entre 2001 et 2010 avec un niveau moyen de 3,3%.

La demande finale a été caractérisée par une forte propension à la consommation des ménages et une faible propension à l'épargne. La consommation finale sur la période 1990-2010 a été en moyenne de 89,7% du PIB. La consommation privée (75,1% du PIB sur la période 1990-2010) s'est accrue à un taux moyen annuel de 1,9%. Il en est résulté un taux d'épargne intérieure faible qui passe de 7,6% en 1990 à 5,9% en 1999, puis à 10% en 2011.

Figure 1: Evolution des prix à la consommation et du déflateur du PIB entre 2000 et 2011 (en %)



La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) a représenté en moyenne 14,8% du PIB sur la période 1990-2010. Cette proportion demeure insuffisante au regard des niveaux observés pour les pays en développement, de l'ordre de 25 à 30% du PIB. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse de l'épargne intérieure et des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le taux d'importation s'est situé en moyenne à 32,8% du PIB sur la période d'analyse. Il était de

23,6% avant la dévaluation (entre 1990 et 1993). Cette évolution traduit l'existence d'importations incompressibles (produits alimentaires, produits pétroliers et biens intermédiaires) mais également la hausse des importations de biens d'équipement, liée au secteur minier.

Le taux d'exportation s'est situé en moyenne à 20,2% du PIB. Ce taux, qui était de 16,5% en moyenne entre 1990 à 1993, s'est établi à 21,1% après la dévaluation (entre 1994 et 2010).

Le défi majeur est de promouvoir une croissance économique forte et durable, d'améliorer le taux d'investissement, plus particulièrement les Investissements Directs Etrangers et la position extérieure du pays pour créer les conditions nécessaires au développement durable et inclusif, avec une hypothèse d'augmentation du taux d'épargne intérieur.

I.1.2.2 Finances publiques

Le solde global des finances publiques a été constamment déficitaire sur toute la période 1990-2010. Le financement des déficits a été principalement assuré par des ressources extérieures sous forme de dons et de prêts mais aussi à travers des financements exceptionnels. La part de l'aide extérieure dans le PIB a en effet atteint 50% en 2006 contre 5,3% en 2011 sous l'effet de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et du programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTe).

Tableau 2: Indicateurs sur l'Aide Publique au Développement (en millions de \$ US et en %)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aide extérieure (brut) en % du PIB	8,6%	10,9%	50,0%	8,6%	7,5%	6,3%	6,0%	5,3%
Aide extérieure (net) en % du PIB	4,3%	9,6%	11,7%	8,0%	6,8%	5,7%	5,5%	4,7%
Aide extérieure (brut) en million USD	147,9	370,1	1 817,0	369,5	405,0	336,3	339,2	336,9
Aide extérieure (net) en million USD	73,1	325,1	424,2	340,9	369,1	304,1	309,7	303,2

Source : MPATDC/DGP/Rapport sur la Coopération au Développement 2010-2011

Les recettes totales hors dons représentent en moyenne 10,6% du PIB sur la période 1990-2010. Malgré les efforts de l'Etat, le taux de pression fiscale, en augmentation lente depuis le début des années 2000, atteint 13,3% en 2010 mais reste en deçà de la norme communautaire (17%). La faiblesse du taux de pression fiscale est due à la non-fiscalisation de l'agriculture qui contribue pour 30% au PIB, à la prédominance des activités informelles dont le poids dans l'économie est de 70% et à l'insuffisante performance de l'administration fiscale.

Jusqu'en 2004, la structure du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour les dépenses totales et les prêts nets, était caractérisée par l'importance des dépenses courantes au détriment des dépenses d'investissement. A partir de cette année, à la faveur des programmes économiques et financiers mis en œuvre, les dépenses courantes sont relativement maîtrisées.

L'analyse diagnostique la plus récente en matière de gestion des finances publiques au Niger, a été réalisée dans le cadre de la formulation du Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques (PRGFP 2011-2014) par le Ministère des Finances. Ce diagnostic a révélé les principales contraintes suivantes qui demeurent encore des préoccupations pour le PDES. Il s'agit de :

1. **Pour les recettes** : i) l'étroitesse et la volatilité de la base des ressources (recettes fiscales inférieures à 11% du PIB en moyenne sur la période 2003-2008) ; ii) la faiblesse des capacités de gestion des flux additionnels de revenus miniers et pétroliers (la gestion de la fluctuation des prix et recettes) et iii) le retard dans la mise en œuvre de l'ITIE se traduit par la nécessité de renforcer la transparence en matière de gestion des recettes.
2. **En termes de dépenses** : i) l'importance des écarts entre les dépenses publiques réelles et les crédits votés (problème de crédibilité du budget) ; ii) l'efficacité de la dépense publique est faible par rapport à celle des pays comparables de la sous-région ; iii) la faiblesse des liens entre les priorités stratégiques nationales et sectorielles et le budget ; iv) l'absence de système de gestion des investissements publics et v) l'insuffisance de la prise en compte de la contrainte macroéconomique dans les CDMT sectoriels.
3. **Sur le système de gestion des finances publiques** : i) la performance du système de gestion financière du Niger située en dessous de la moyenne des pays de l'UEMOA ; ii) l'utilisation excessive des procédures exceptionnelles qui entravent l'efficacité des dépenses publiques ; iii) le manque de production régulière et de reporting exhaustif et fiable des comptes budgétaires ; iv) la faible opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la faiblesse de la gestion de la trésorerie et v) l'insuffisance du contrôle interne et externe du Budget (Direction Générale du Contrôle Financier, Cour des Comptes).
4. **Sur la passation des marchés publics** : i) le non alignement du code des marchés publics sur les directives de l'UEMOA ; ii) la persistance des conflits d'intérêt et iii) la faiblesse des contrôles internes et l'absence d'audit de la passation des marchés publics.

Le défi majeur est d'opérationnaliser le programme de réformes en matière de gestion des finances publiques 2011-2014 pour contribuer notamment à améliorer la prévisibilité et la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, mieux gérer la chaîne des dépenses et promouvoir la gouvernance économique et financière.

Tableau 3: Tableau des Opérations Financières (en milliards de FCFA)

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes totales et dons	455,6	584,0	474,5	515,8	627,9
Recettes budgétaires	309,0	442,0	363,6	385,6	514,8
recettes fiscales	233,2	281,1	343,0	361,7	485,9
impôts sur les revenus et bénéfices	48,7	67,7	102,3	86,9	96,5
Taxes sur biens et services	73,4	79,5	99,0	109,9	162,1
Impôts sur le commerce extérieur	100,7	110,7	116,6	135,0	192,4
Autres impôts	10,4	23,2	25,1	29,9	34,9
Recettes non fiscales et des CST	75,8	160,9	20,6	23,9	28,5
Dons	146,6	142,0	110,9	130,2	113,5
Dons courants	27,6	35,7	5,9	47,2	56,5
Dons en capital	119,0	106,3	105,0	83,0	57,0
Dépenses totales et prêts nets	476,1	547,9	609,9	584,0	691,9
Dépenses courantes	199,6	264,1	276,5	346,1	461,3
Traitements et salaires	72,2	83,8	93,6	103,2	141,0
Transferts et subventions	58,3	102,1	97,2	135,5	197,3
Matériels et fournitures	61,7	63,4	83,9	94,2	115,4
Autres dépenses courantes	7,4	14,8	1,8	13,2	7,6
Dépenses en capital	236,6	247,1	309,1	217,8	206,0
Dépenses exceptionnelles	39,9	36,7	24,3	20,1	24,6
Solde courant	109,4	175,9	87,1	39,5	44,3
Solde global hors dons	-167,1	- 105,8	- 246,3	- 198,4	- 177,5
Solde global	- 20,5	36,2	- 135,4	- 68,2	- 64,0
Solde budgétaire de base	63,3	117,0	- 58,4	- 10,7	1,4
Variation des arriérés de paiement	- 8,4	- 15,7	- 13,9	- 12,4	- 1,9
Solde global base caisse	- 35,3	20,5	- 149,3	- 80,6	- 65,9
Financement du solde global base caisse	35,3	- 20,5	149,3	80,6	65,9
Financement extérieur	53,0	25,7	38,2	27,2	39,6
Financement intérieur	- 17,7	- 46,2	111,1	53,4	26,3

Source : MF/DRF

I.1.2.3 La dette publique

L'encours de la dette publique a presque triplé entre 1990 et 1999 en passant de 337,47 milliards à 912,41 milliards FCFA en raison principalement de l'effet de la dévaluation du Franc CFA.

Le stock global de la dette publique passe de 1 128,98 milliards de FCFA en 2005 à 583,6 milliards de FCFA en 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la dynamique de la dette extérieure, qui est passée de 956,95 milliards de FCFA en 2005 à 494,91 milliards en 2010. La baisse du stock en 2006 s'explique par l'annulation de la dette résultant de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). En revanche, l'augmentation progressive à partir de 2007 s'explique par les décaissements extérieurs liés à la mise en œuvre de projets et programmes de développement. A fin 2011, le stock de la dette publique extérieure est estimé à 629,41 milliards de FCFA.

En ce qui concerne la dette intérieure, l'Etat a mis en place, en 1999, un comité de recensement des arriérés de paiements au titre des exercices 1999 et antérieurs. Il a adopté, par la suite, un plan d'apurement de cette dette. En 2005, le stock de la dette intérieure s'élevait à 172,03 milliards de FCFA. Ce montant est essentiellement composé des créances des fournisseurs de l'Etat, de la dette bancaire et des arriérés de salaires.

Le stock de la dette intérieure est en nette régression : il est passé de 172,03 milliards en 2005 à 88,75 milliards FCFA en 2010, traduisant ainsi l'effort de l'Etat dans le cadre de l'apurement des arriérés internes. A fin décembre 2011, la dette publique intérieure ressortirait à 68,52 milliards. Au total, le stock de la dette publique s'établirait à 697,93 milliards en 2011.

A la faveur de la mise en œuvre de ces initiatives, la dette extérieure nominale du Niger a été ramenée de plus de 90% du PIB à 15% environ à la fin 2009 et 17,5% en 2010. Pour préserver ces acquis en relation avec les implications de la mise en valeur des ressources naturelles, la gestion de la dette a été renforcée. En lien avec le défi du maintien des équilibres macroéconomiques, l'enjeu consiste ici à élaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière d'endettement soutenable.

I.1.2.4 Monnaie et crédit

La liquidité globale de l'économie a connu une expansion régulière depuis 2000, passant de 103,2 milliards de FCFA en 2000 à 576,3 milliards de FCFA en 2010. Durant la période 1990-2010, l'évolution de la masse monétaire a été imprimée par celle du crédit intérieur et des crédits à l'économie, alors que l'engagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire a été relativement maîtrisé.

La politique monétaire de la BCEAO qui privilégie le suivi du taux d'inflation et l'intervention par les taux d'intérêt est assez restrictive pour l'activité économique en général. Ainsi, la distribution de crédits au sein de l'économie privilégie les crédits à court terme au détriment de ceux à long terme, ce qui dénote la faible participation des banques dans le financement des activités productives et créatrices de valeur ajoutée. De même, les taux d'intérêt élevés suivant les taux de refinancement de la BCEAO se situant à 3,25% en 2011, n'encouragent pas l'investissement. L'intégration monétaire rend également difficile une politique monétaire adaptée à chaque politique économique ce qui entraîne une certaine divergence de la politique monétaire poursuivie par la BCEAO et la politique économique du Niger. De plus, la mauvaise répartition sectorielle des crédits a des conséquences sur

la stagnation de l'activité dans certains secteurs, ce qui a, en partie, été à l'origine de l'adoption de l'Initiative 3N.

Au 31 décembre 2010, le secteur financier nigérien ne comprenait que dix (10) banques commerciales et un établissement financier, cinq (5) compagnies d'assurance, deux (2) organismes de prévoyance sociale, une société de gestion et d'intermédiation (SGI-Niger), une antenne de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et vingt-quatre (24) bureaux de change agréés. De plus, le taux de pénétration de la microfinance est faible (1,1 client pour 1 000 habitants contre 7,4 clients pour 1 000 habitants pour l'espace UEMOA).

L'actif total des institutions bancaires s'élevait à environ 660 milliards de FCFA. De 2005 à 2009, le Niger a connu de forts taux de croissance des crédits bancaires (148%), des dépôts bancaires (97,6%) et du total des bilans des banques (124%). Le degré de monétisation est passé de 8,06% en 2000 à 20,84% en 2010, mais reste en deçà de la moyenne africaine qui est de 40%. Quant au secteur des assurances, il reste faiblement développé au Niger : seules quatre compagnies d'assurances et une compagnie d'assurance-vie opèrent dans le pays.

Le défi majeur concerne l'amélioration de la bancarisation de l'économie et la promotion des crédits à l'économie pour développer les activités de production et de commercialisation.

I.1.2.5 Balance des paiements

Le déficit du compte courant s'est aggravé nettement depuis 2006, sous l'effet de l'évolution défavorable du déficit de la balance commerciale.

L'évolution des exportations depuis 1990 indique une prédominance des produits miniers (uranium et or) et des produits agropastoraux (bétail, oignon et niébé notamment). L'uranium, qui est le principal produit d'exportation, a connu une quasi-stagnation de 1990 à 2006 avant d'enregistrer un rebond favorable à partir de 2007. S'agissant des importations, elles sont essentiellement constituées de biens d'équipement à hauteur de 35,7%, mais également de produits alimentaires, énergétiques et de biens intermédiaires.

Si la hausse des importations en valeur, consécutive à l'achat des biens d'équipement est constituée de dépenses incompressibles, l'augmentation induite par la hausse des prix des produits alimentaires représente à moyen et long terme un défi important qui souligne l'urgence qui s'attache à l'augmentation de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire.

Figure 2: Evolution de la balance commerciale, de ses composantes et du compte de transactions courantes entre 2000 et 2011 (en milliards de FCFA)



En ce qui concerne le compte de capital et d'opérations financières, son solde a été marqué par une progression notable de 63,6 milliards de FCFA entre 2004 et 2005, puis de 140,1 milliards de FCFA de 2008 à 2009. Cette évolution résulte essentiellement d'une amélioration du compte des opérations financières d'autant plus que le solde du compte de capital s'est dégradé entre 2005 et 2009. Cette évolution favorable s'explique par les bénéfices de l'initiative PPTE et IADM, du bonus de signature du contrat pétrolier de partage de production et la hausse significative des IDE entre 2001 et 2009.

Le défi est de réduire, de manière significative, le déficit du compte courant au niveau de la balance des paiements. Cela rejoint le défi de la promotion des industries locales et des investissements privés en tirant profit des avantages comparatifs du pays et d'un meilleur climat des affaires.

En conclusion de la situation économique, les conditions économiques et financières sont peu favorables, la situation macroéconomique est marquée par une faible et insuffisante croissance accompagnée du creusement des déficits intérieur et extérieur et une forte dépendance à l'aide. L'allègement observé de la dette s'est réalisé seulement grâce aux initiatives PPTE et IADM. Cette situation appelle des actions de suivi du cadre macroéconomique dont une veille sur les indicateurs des finances publiques et des finances extérieures et la gestion de la dette.

I.1.3 Analyse diagnostique des secteurs économiques

I.1.3.1 secteurs agro-sylvo-pastoraux

Les secteurs agro-sylvo-pastoraux représentent la principale source d'activité économique du pays. Ils occupent plus de 80% de la population active. Sur la période 2007-2009, la contribution de ces secteurs à l'économie nationale est estimée en moyenne à 42,8% du PIB dont près de 25% pour le sous-secteur de l'agriculture, 12% pour l'élevage et près de 4,5% pour les forêts et pêche. Sur la période 2006-2010, les valeurs ajoutées de ces sous-secteurs ont respectivement progressé en moyenne de 9,5%, 2,1% et 6,3%. Ces secteurs connaissent cependant une forte dépendance vis-à-vis des facteurs climatiques, ce qui a limité la croissance économique et affecté sa durabilité.

Ces secteurs sont handicapés par la baisse de la productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques, due à la faible maîtrise de l'eau, à la faible organisation des producteurs, au faible accès aux équipements et intrants et à la baisse des fertilités des sols. A cela s'ajoutent les difficultés liées à la faible structuration des circuits de commercialisation, l'insuffisance des structures de stockage et la faible capacité de transformation des produits agricoles.

S'agissant de l'agriculture, la mobilisation et la gestion des eaux restent faibles, comme en témoigne le non-respect du calendrier d'irrigation par les exploitants sur les Aménagements Hydro-Agricoles (AHA). De même, l'insuffisance de l'appui-conseil aux producteurs, la mauvaise gouvernance des organisations de producteurs et la persistance des conflits fonciers sont à relever. Le faible accès aux équipements et intrants est lié à la fois au pouvoir d'achat limité des producteurs et à l'insuffisance de l'offre, tandis que la baisse de la fertilité des sols est induite par leur surexploitation, l'érosion, les pratiques culturales inappropriées et la faible utilisation des intrants. La conséquence de cette situation est l'insuffisance de la production agricole, ce qui représente une contrainte majeure pour tout développement à moyen et long terme. La hausse de la productivité agricole appelle un certain nombre de réformes dont des efforts importants de modernisation des techniques de production et des moyens de mobilisation de l'eau.

Quant à l'élevage, la baisse de sa productivité s'explique par la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation se traduisant par l'insuffisance et la mauvaise utilisation des technologies existantes et/ou innovantes, la persistance de certaines maladies animales et l'insuffisance de l'alimentation du cheptel. Cette baisse de la productivité est également due à un environnement institutionnel et organisationnel des filières peu performant et à l'insuffisance des ressources humaines.

En ce qui concerne les écosystèmes forestier, faunique et halieutique, la baisse de leur productivité est due à une perte progressive de la biodiversité, aux mauvaises pratiques d'exploitation des ressources et à l'insuffisance de la mise en œuvre des réformes dans le secteur.

Les principales potentialités sur lesquelles peut reposer la valorisation de l'activité agro-sylvo-pastorale sont constituées par l'existence de ressources en terres estimées à 15 millions d'hectares dont seulement 7 millions sont exploitées, un potentiel irrigable estimé entre 270 000 et 330 000 hectares, soit environ 1,8% à 2,2% de la superficie totale des terres cultivables, des filières porteuses (oignon, souchet, sésame, poivron...), un cheptel important et varié de plus de 36 millions de têtes,

toutes espèces confondues, indemne de la peste bovine², un savoir-faire traditionnel des éleveurs qui a permis de valoriser des espaces marginaux³ et la proximité des marchés de la sous-région.

Il faut également relever un potentiel halieutique important (plus de 400 000 ha d'eau douce et de nombreux barrages collinaires et étangs piscicoles), une biodiversité riche et variée avec 2 274 espèces végétales et 3 200 espèces animales, d'importantes ressources fauniques, halieutiques et apicoles, d'importantes ressources en eau notamment un réseau hydrographique qui draine plus de 30 milliards de m³ d'eau en année moyenne, dont environ 97% pour le fleuve Niger et ses affluents de la rive droite⁴. À cela s'ajoutent plus de 1 000 mares naturelles dont environ 170 permanentes et 142 petits barrages totalisant près de 420 millions de m³. De même, il y a un important potentiel en eaux souterraines, dont seulement une infime partie est exploitée pour les besoins des activités minières dans le Nord du pays, l'approvisionnement en eau potable et la culture sous irrigation. En effet, les eaux souterraines sont évaluées à plus de 2,5 milliards de m³ pour les ressources en eaux renouvelables et 2 000 milliards pour celles non renouvelables. Leur exploitation reste difficile en raison des profondeurs excessives des nappes productives, notamment dans les régions de Tahoua, Tillabéry, Nord Maradi et Zinder.

Par ailleurs, l'existence de nombreux acquis dans le domaine de la recherche, aussi bien nationale que régionale, représente un potentiel important de capacités. Le transfert aux producteurs des technologies mises au point relativement à la production végétale et animale, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont de nature à permettre d'obtenir une amélioration substantielle de la production dans chacun de ces secteurs.

Le défi majeur est de contribuer à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Niger dans le sillage de l'initiative 3N, par le renforcement des filières agro-sylvo-pastorales au niveau de tous les maillons de leur chaîne de valeur (production, transformation, conservation, commercialisation).

I.1.3.2 Secteurs industriels

a. Industries extractives

Le PIB des activités extractives a connu une progression annuelle estimée à environ 9% au cours de la période 2007-2011. L'uranium, l'or, le charbon et le calcaire sont les principaux produits minéraux extraits. La production de l'uranium a évolué entre 2007 et 2011, de 3 153 à 4 300 tonnes et celle de l'or de 2 625 à 1 446 kg. Cette baisse tendancielle pour l'or de près de 45% entre 2007 et 2011 est due à des considérations naturelles de dépôt liées à la faible teneur du gisement exploité au cours de cette période.

La recherche pétrolière a débuté au Niger en 1958. En janvier 2007, un nouveau code pétrolier a vu le jour dans l'optique de rendre beaucoup plus attractives les conditions de la recherche et de l'exploitation pétrolières. En juin 2008, l'Etat a signé un contrat de partage de production pour le bloc Agadem avec la compagnie chinoise CNODC, qui réalise d'importantes infrastructures dans le cadre de ce contrat. L'exploitation a démarré en novembre 2011.

² Le Niger s'est déclaré, auprès de l'Organisation internationale de la santé animale, provisoirement indemne de cette maladie en fin 1999. Son statut de pays indemne est obtenu depuis 2003.

³ WISP/UICN, (2006).

⁴ Source : Schéma Directeur de mise en valeur et de Gestion des ressources en Eau, 2000.

En termes de retombées, par rapport à la balance commerciale, les exportations pétrolières et minières devraient plus que doubler entre 2011 et 2016, avec la concrétisation, en 2012, du projet pétrolier intégré (un gisement, une raffinerie⁵, et un oléoduc). Cela induira un impact certain sur la croissance économique au Niger et sur la réduction significative de la pauvreté dans l'hypothèse d'une bonne gouvernance dans la gestion des ressources subséquentes.

Ce secteur dispose d'un cadre institutionnel propice, notamment le Centre de Recherches Géologiques et Minières (CRGM), la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN S.A.) et d'opportunités d'appui. Il connaît cependant une première contrainte liée à la faible connaissance du potentiel minier, due à une recherche géologique et minière peu développée et qu'il convient aujourd'hui de redynamiser. Les autres contraintes concernent la faible gestion de l'environnement minier (par manque d'instruments de contrôle) et l'insuffisance dans l'exploitation des ressources minières.

Le Niger, deuxième producteur mondial d'uranium, n'exploite pas cette richesse pour la production de ses besoins propres en électricité. Le facteur énergie électrique continue à représenter une contrainte importante pour la production industrielle, pour la modernisation agricole, pour la compétitivité du secteur tertiaire et pour l'amélioration du bien être de la population.

A cela s'ajoute l'insuffisance dans la gestion du secteur, due à la faible coordination, l'absence de synergies des acteurs, la faible collaboration entre les services environnementaux et miniers, à la faible participation des services techniques miniers dans la gestion des ressources minières, à l'absence de planification en matière de recherche géologique et minière et à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines. Cette situation a suscité l'adoption de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Le Niger dispose de cinq grandes provinces métallo-géniques avec des indices de minéralisations variées et de gisements importants. Des réserves d'uranium estimées à 280 000 tonnes ont été identifiées dans la région d'Agadez. Les réserves⁶ prouvées de charbon du Niger dépassent 80 millions de tonnes, dont 60 millions de tonnes dans la région de Tahoua à Salkadamna, 10 millions de tonnes à Anou Araren et d'importants gisements sur le site de Solomi dans la région d'Agadez.

Le défi majeur dans le domaine des industries extractives est d'améliorer la contribution du secteur minier et pétrolier à l'économie nationale et de renforcer la gouvernance dans la gestion des ressources.

b. Industries manufacturières

La contribution du secteur au PIB est inférieure à 2% sur la période 1990-2004. Environ 68 entreprises opèrent dans le pays et sont essentiellement localisées à Niamey (80% des unités), avec une prédominance dans la branche de la transformation agro-alimentaire. Le cumul des emplois dans la branche des industries est passé de 1 194 en 1990 à 1 022 en 1995 avant de connaître une hausse, passant de 2 117 en 2000 à 4 039 en 2010.

Le secteur est caractérisé par une faible compétitivité des produits en raison du coût élevé de production industrielle et de la faiblesse du cadre institutionnel et organisationnel. Cette situation

⁵ Le Niger est devenu en 2012, autonome en matière de carburant automobile car le besoin intérieur est de 7 000 barils par jour, alors que la raffinerie de Zinder en produit 20 000.

⁶ Source : Ministère des Mines et de l'Energie, 2010.

résulte elle-même des coûts des facteurs mal maîtrisés, notamment les matières premières, l'inadaptation des équipements, les transports, l'énergie et l'absence de veille stratégique. A cela s'ajoutent d'autres pesanteurs telles que la faible normalisation du secteur (non disponibilité et faiblesse de l'utilisation des normes) et l'insuffisance de la formation en matière de normalisation.

A la faveur d'un accompagnement approprié, ces pesanteurs peuvent être surmontées, ce qui permettrait d'impulser le développement d'un secteur industriel créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois. Le défi est alors d'augmenter la contribution du secteur manufacturier à l'économie nationale et d'améliorer la compétitivité des industries manufacturières.

c. Energie

Sur la base des données de 2009, les besoins énergétiques nationaux sont couverts à 83% par les énergies traditionnelles (bois-énergie, résidus agricoles) et à 17% par les énergies modernes. La consommation d'énergie par tête d'habitant, qui est de 0,14 TEP (Tonne Equivalent Pétrole), est la plus faible du monde. Dans sa répartition par type d'énergie telle qu'elle se présente en 2004, il est noté, d'une part, une prédominance de la biomasse avec 87% et, d'autre part, une consommation modeste des produits pétroliers avec 11% et de l'électricité avec 2%. Le charbon minéral occupe une part négligeable de 0,03%⁷.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 22,2% en 2007 à 23,6% en 2009⁸, avec une forte disparité entre le milieu rural (0,5% en 2008) et le milieu urbain (45% en 2008). Pourtant, l'impact de l'accès à l'électricité est important, en particulier pour l'amélioration des conditions de vie des ménages et particulièrement des personnes vulnérables, notamment les jeunes. A titre illustratif, plusieurs revues⁹ de la SRP ont indiqué que des activités économiques à fort impact sur l'autonomisation des personnes vulnérables (femmes, jeunes) peuvent se développer à un rythme spectaculaire dans les communes rurales ayant bénéficié d'un programme d'électrification rurale. Ces activités sont essentiellement constituées par le petit commerce de nuit, la restauration, la mécanique et la soudure.

D'autres formes d'énergies, en particulier celles renouvelables, sont actuellement explorées, notamment le solaire et l'éolien.

L'énergie solaire est utilisée notamment pour le pompage, l'irrigation, les télécommunications, la communication, l'éclairage, la réfrigération, etc. Son exploitation est en croissance, et la puissance installée est passée de 240 KWc en 1993 à 416 KWc en 2000 et à 1 112 KWc en 2007.

La production d'eau potable, quant à elle, reste insuffisante bien que la couverture des besoins soit passée de 54,2% en 2001 à 64,3% en 2010.

Le Niger a adopté en 2006 la Stratégie Nationale d'Accès aux Services Énergétiques Modernes (SNASEM) qui vise notamment à permettre à l'horizon 2015, l'accès d'au moins la moitié de la population aux services énergétiques modernes provenant en grande partie des énergies renouvelables pour la cuisson des aliments, l'exhaure de l'eau, l'électrification rurale, l'équipement des écoles et des centres de santé. Les objectifs de cette stratégie sont les suivants : i) permettre à l'ensemble de la population nigérienne d'accéder aux combustibles modernes de cuisson à l'horizon

⁷ Source : SIE-Niger 2005 selon Rapport final SNASEM janvier 2006.

⁸ Revue à mi-parcours, SDRP 2008-2012, janvier 2012, page 17.

⁹ Revue annuelle SDRP 2009.

2015 (charbon minéral, gaz butane, pétrole lampant, cuisinières et fours solaires) ; ii) équiper 100% des localités ayant une population comprise entre 1 000 et 2 000 habitants de la force motrice en 2015 (plateformes multifonctionnelles, force motrice pour l'artisanat et pour la gestion des périmètres irrigués et des points d'eau) et iii) porter le taux de couverture en électricité des populations à 66%, à l'horizon 2015¹⁰.

La SNASEM n'est pas encore opérationnelle mais un certain nombre de programmes ont placé les énergies renouvelables au centre de leurs préoccupations. Ainsi, le Programme Décennal pour le Développement de l'Éducation envisage l'électrification en énergie solaire des villages pour l'alimentation des écoles primaires et secondaires. De même, le Plan National de Communication qui vise à améliorer le taux de pénétration des nouvelles technologies de communication par l'accroissement des télé-centres communautaires, de la couverture en radios communautaires et télévision, s'appuie sur l'énergie solaire comme principale source d'énergie. Le Plan de Développement Sanitaire qui vise à accroître l'accès aux services énergétiques modernes en vue d'offrir des soins de meilleure qualité. A cet effet, il a prévu le recours à l'électrification solaire pour les Centres de santé intégrée.

La faible performance du secteur énergétique est due au dysfonctionnement du cadre institutionnel et réglementaire, à la faible promotion et à la faible exploitation des ressources énergétiques nationales. Le Niger dispose pourtant d'opportunités dans ce domaine comme le prouve l'adhésion des Partenaires au financement du secteur, l'existence et la cession à la NIGELEC du surplus des auto-producteurs (cas de la SORAZ et du futur Barrage de Kandadji) et les perspectives d'installation d'industries pétrochimiques. A cela s'ajoutent la coopération régionale dans le cadre du gazoduc Nigeria-Niger-Algérie d'une longueur de 4 188 km pour l'exportation du gaz africain vers l'Europe dont le démarrage est prévu en 2015 et la construction d'un pipeline Agadem-Tchad-Cameroun pour l'exportation du brut nigérien qui devrait démarrer dès 2012. Ces potentialités et la volonté politique peuvent permettre au Niger d'assurer son indépendance énergétique et de mobiliser des ressources conséquentes pour le financement de son développement économique et social.

En définitive, relativement à la problématique énergétique, il ressort que l'approvisionnement en électricité du pays est assuré par une production nationale essentiellement thermique et des importations à partir du Nigeria, dans les proportions respectives de 30% et 70%, ce qui traduit la grande dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. En plus de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et du faible taux d'accès des ménages à l'électricité (environ 10% en 2009), la fourniture d'électricité est confrontée à des délestages fréquents qui pénalisent l'activité économique et administrative.

L'enjeu, en matière d'approvisionnement électrique, est de taille : assurer l'indépendance énergétique nationale, facteur essentiel de développement. Pour y parvenir, le Niger doit explorer d'autres formes d'énergie, en complément de l'énergie électrique produite à partir des centrales thermiques. En particulier, le gaz naturel et les énergies renouvelables (énergie solaire et énergie éolienne, principalement) offrent des perspectives intéressantes.

¹⁰ Ministère des Mines et de l'Énergie – Stratégie Nationale d'accès aux services énergétiques modernes des populations nigériennes (SNASEM) – janvier 2006.

I.1.3.3 Artisanat

La contribution du secteur artisanal au Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 25%, avec un taux de croissance annuelle évalué à 2,5% et un taux de valeur ajoutée marchande de 80%.

En 2005, on dénombre 700 000 artisans au Niger. Sur le plan organisationnel, le Niger compte une Fédération Nationale des Artisans; huit fédérations régionales; 43 fédérations sous régionales et plus de 740 organisations professionnelles d'artisans (OPA) de base (coopératives, associations, groupements, ONG, ...). Une chambre des métiers est en voie de création et 206 métiers sont répertoriés.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des artisans, le Niger s'est doté de 9 centres ou villages artisanaux et 5 tanneries dont 2 semi-modernes (Niamey et Zinder).

Cependant, l'artisanat nigérien est confronté à la faible valorisation de ses produits due à l'absence d'un système de financement adéquat, l'insuffisance d'une production artisanale de qualité, l'insuffisance dans la commercialisation des produits artisanaux de qualité et la faiblesse du cadre institutionnel. Malgré la renommée internationale des produits artisanaux nigériens et l'existence de plusieurs centres de formations professionnelles relevant de divers départements ministériels, cette situation entraîne la perte de compétitivité des produits artisanaux.

I.1.3.4 Tourisme

Le Niger, à travers ses huit régions, renferme d'importantes richesses culturelles, fauniques, des vestiges historiques, archéologiques et des richesses paysagères (fleuve, déserts, etc.). Il s'agit entre autres du massif de l'Aïr et du désert du Ténéré (région d'Agadez), du Niger Centre et Est (Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa) avec la réserve de biosphère de Termit- Tin - Touma qui vient d'être classée par l'Etat en février 2012 (Tahoua, Zinder et Diffa), du cimetière des dinosaures, des gravures rupestres, du sanctuaire des Addax, de l'architecture, du riche patrimoine culturel, des derniers spécimens des girafes de l'Afrique de l'Ouest, de la région du Fleuve – Parc « W » (Niamey, Dosso, Tillabéry) et de l'artisanat d'art riche et varié. A fin 2010, le pays compte 3 049 lits et 2 123 chambres pour 94 hôtels contre respectivement 2 412 lits et 1 333 chambres pour 55 réceptifs hôteliers en 2001. Le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels s'est élevé à 120 000 en 2008. En 2005, ce secteur enregistrait 8 000 emplois directs (contre 5 500 en 2000).

La faible qualité des services touristiques, due au sous financement du secteur, ses faibles capacités de production et l'insuffisance de son cadre institutionnel et de gestion entravent sa croissance et le développement de sa compétitivité au niveau international. En Le sous financement du secteur est lié en particulier à l'absence d'incitations spéciales au tourisme et à la faiblesse des investissements publics. Les conséquences des crises sociopolitiques et conflits dans les pays environnants ainsi que la montée de l'insécurité constituent des contraintes supplémentaires pour les professionnels du secteur.

I.1.3.5 Culture

Le Niger est un creuset de cultures de par sa position de trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. A ce jour, il existe 44 maisons de culture et centres culturels, des centres de lecture, un musée national et deux musées régionaux (Dosso et Zinder), un Centre National de Cinématographie, une Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) et un Bureau Nigérien du Droit d'Auteur (BNDA).

L'APEIC travaille actuellement sur cinq principales filières culturelles porteuses, créatrices de richesse et d'emplois, à partir desquelles près de trente (30) corps de métiers de la culture ont été identifiés et ont fait l'objet d'un regroupement en vue de la délivrance de licences et cartes professionnelles d'entrepreneurs culturels.

La principale contrainte est le faible développement de la filière culturelle et artistique qui est liée à la faible participation sociale à la vie culturelle, à l'insuffisance des infrastructures culturelles et artistiques, à la faible professionnalisation des artistes et à la faiblesse du cadre institutionnel et juridique.

Le principal défi est l'exploitation rationnelle de la richesse du patrimoine culturel pour en faire un véritable outil de croissance inclusive.

I.1.3.6 Commerce et Transports

Le secteur du commerce est handicapé par : i) le retard pris dans la mise en place d'un cadre intégré de son développement ; ii) un environnement des affaires peu propice ; iii) l'absence d'une politique commerciale et iv) une insuffisance des échanges liée à des difficultés de stockage des produits nationaux, à la faiblesse des capacités de transformation, à la dégradation des infrastructures de transport et le caractère informel du commerce. Il existe pourtant des opportunités d'investissements commerciaux qui pourraient être exploitées dans les principaux domaines suivants : l'agriculture, l'élevage, les mines et l'artisanat.

Pour sa part, le transport des marchandises et des personnes se fait essentiellement par la route (95%). La desserte par voie aérienne est très faible. Le transport fluvial est de portée limitée. Quant au transport ferroviaire, il est inexistant, le Niger ne dispose pas encore de ligne de chemin de fer. Depuis la libéralisation formelle du secteur des transports, un engouement est observé ces dernières années avec la création de sociétés modernes de transports de voyageurs et de marchandises.

Au total, 61 sociétés interviennent dans le transport de marchandises et 19 dans celui de voyageurs (dont 11 opérationnelles). Dans le domaine de l'aviation civile, 11 compagnies ont un permis d'exploitation aérienne valide.

Le secteur des services de transport est toutefois confronté au problème de vétusté du parc des camions et leur renouvellement, à l'insuffisance de la desserte aérienne, aux faibles capacités institutionnelles et de gestion et à la qualité inappropriée des services de transport terrestre. Le secteur souffre par ailleurs de l'insuffisance et de l'instabilité des ressources financières allouées à l'entretien et la réhabilitation du réseau routier. D'autres contraintes sont à relever : le faible niveau

de concurrence pour un secteur des transports libéralisé, en particulier au niveau du transport de marchandises, le manque de données de base à jour qui limite l'efficacité et l'efficience dans la planification de l'entretien routier à moyen et long terme, les barrières non tarifaires, le retard dans l'enlèvement des marchandises au port.

Il en résulte un coût élevé des services de transport dont la maîtrise représente le principal défi dans ce secteur.

I.1.4 Infrastructures de Transport et de Communication

I.1.4.1 Infrastructures de transport

Le patrimoine routier est passé de 11 560 km en 1990 à 19 267 km en 2011 (dont 4 053 km de routes revêtues, 2 444 km de routes en terre moderne et 4 577 km de routes en terre sommaire, le reste étant constitué de pistes sommaires peu entretenues). Le réseau aménagé (routes bitumées et routes en terre, sans les pistes) est ainsi passé de 8 703 km en 1990 à 11 074 km en 2011 soit une progression de 27,24 % (2 371 km en 20 ans dont 749 km de routes bitumées et 1 622 km de routes en terre).

Cependant, ce patrimoine routier souffre d'un problème d'entretien en raison notamment de l'insuffisance des ressources allouées au fonds routier à travers la Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier (CAFER).

Par ailleurs, le Niger compte actuellement trois aéroports internationaux (Niamey, Zinder et Agadez), des aérodromes dans les chefs-lieux des régions (Diffa, Tahoua et Maradi) ainsi que des pistes d'atterrissage. Ces infrastructures restent principalement confrontées aux problèmes de vétusté et de sous-équipement.

Le Niger ne dispose pas de réseau ferroviaire, mais certains tronçons sont en projet, notamment la réhabilitation et le prolongement de la voie ferrée Cotonou-Parakou-Gaya-Dosso dont les études sont au stade d'Avant Projet Détaillé (APD) et la voie Dosso-Niamey dont les études sont au stade de démarrage.

Sur le plan régional, le Niger est partie prenante au projet de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan dont la Table Ronde des Bailleurs de Fonds pour la recherche de financement a eu lieu le 29 Novembre 2011 à Niamey.

La construction du port sec de Dosso, à travers un partenariat public-privé, est en instruction.

En ce qui concerne les infrastructures de transport fluvial, outre l'étude sur le projet aménagement du bief fluvial Tombouctou-Gaya réalisé dans le cadre de l'ALG, une étude de faisabilité de construction de débarcadères sur le fleuve Niger a été effectuée. Toutefois, l'ensablement du fleuve réduit considérablement la navigabilité sur ce cours d'eau.

L'analyse de la situation des équipements routiers fait ressortir une dégradation accélérée du patrimoine routier, la faiblesse des capacités de gestion des infrastructures routières, l'insuffisance du personnel des structures en charge du secteur, des entreprises des BTP, des prestataires, la faiblesse des capacités de planification et la faiblesse des ressources destinées à la sauvegarde du

patrimoine. Toutefois, la volonté politique exprimée dans la DPG, la disposition des partenaires à financer les actions dans le domaine, la Loi sur le Partenariat Public Privé sont autant d'éléments qui supportent le développement du secteur à moyen et long terme.

Quant aux aéroports et aérodromes, on relève les difficultés de mise aux normes de leurs infrastructures en matière de sécurité et sûreté dues, entre autres, au faible investissement de l'Etat dans le sous-secteur.

I.1.4.2 Infrastructures de communication

Le réseau nigérien des télécommunications a fait l'objet d'investissements considérables, suite à la libéralisation intervenue dans le secteur, ce qui a permis de passer d'une télé densité de 0,19% en 1999 à 25% en 2010.

Parallèlement, l'accès au réseau Internet s'est développé avec une multitude de fournisseurs d'accès. Plus d'un million de nigériens ont accès à l'Internet, ce qui est un succès important, mais cette performance reste encore en deçà de celle enregistrée dans les pays voisins.

En plus de la radio et des deux chaînes de télévision publique, trente-deux (32) stations de radios privées, créées à partir de 1994, diffusent en FM au Niger, dont certaines assurent le relais de stations internationales. De plus, 129 radios communautaires sont installées à travers l'ensemble du pays. A cela s'ajoute une dizaine de chaînes de télévision privée, créées à partir de 2001.

En ce qui concerne la presse écrite, on note plus de soixante-dix (70) titres et vingt (20) imprimeries.

S'agissant des services postaux, le Niger dispose d'une infrastructure reposant sur un réseau postal composé d'une cinquantaine de bureaux dotés de 11 332 boîtes postales, d'un centre de tri postal national, d'un centre de chèques postaux et d'un centre de philatélie.

Il faut cependant noter qu'en dépit de ces avancées, le secteur de la communication connaît de nombreuses contraintes : la faible couverture du territoire national, l'insuffisance des moyens de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP), l'irrégularité de parution de certains journaux privés, l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité, l'obsolescence du matériel de production de l'audiovisuel public, le coût élevé des communications, l'inadaptation des équipements des radios communautaires dans un environnement géo-climatique difficile.

Le Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de Télécommunications et de TIC en Afrique, les documents de politique nationale de communication pour le développement, de stratégie nationale de transition vers la radiodiffusion numérique terrestre et de politique sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication constituent cependant des opportunités pouvant permettre de relever le défi de l'amélioration de l'accès et de l'accessibilité des citoyens à la communication.

I.2 SITUATION SOCIALE

I.2.1 Evolution démographique

La population nigérienne, estimée à 16 millions d'habitants en 2011, évolue encore à un rythme très élevé avec un taux de croissance démographique de 3,3% en liaison avec un indice synthétique de fécondité élevé de 7,1 enfants par femme en 2006. Le taux de croît démographique n'a pratiquement pas diminué entre 1990 et 2010. A ce rythme, il est prévu un doublement de la population tous les 23 ans. La fécondité élevée s'explique¹¹ notamment par des facteurs d'ordre culturel et religieux induisant souvent une forte réticence des communautés à l'égard de l'espacement et de la limitation des naissances. Il s'agit du bas niveau d'instruction et d'alphabétisation ne permettant pas la maîtrise des méthodes de planification familiale, de l'âge médian au premier mariage surtout de la fille ou de la polygamie.

Cette situation se traduit par des difficultés pour les ménages à faire face aux besoins d'un nombre relativement élevé d'enfants et de jeunes à nourrir, soigner et éduquer. Elle engendre également une forte pression sociale sur les capacités limitées de l'Etat et des communautés à améliorer les conditions de vie des populations. Ces pressions se font sentir principalement au niveau de la gestion des budgets familiaux, de la prise en charge des dépenses de souveraineté du ménage comme celles liées à la santé, à l'alimentation, à la scolarisation, des arbitrages école/travail des enfants, de la préférence pour la scolarisation des garçons plutôt que les filles, etc.

Par ailleurs, le taux annuel de croissance démographique en zone urbaine, estimé à 6,2% par an, est environ deux fois supérieur à celui de la croissance de la population totale. Si la tendance actuelle persiste, la population urbaine représentera plus de 40% de la population totale d'ici 2030. Par conséquent, des solutions urgentes doivent être apportées à la poussée migratoire des jeunes ruraux vers les centres urbains.

En termes de potentialités, la particularité de la population nigérienne est d'être extrêmement jeune (plus de 45% ont moins de 20 ans). D'autre part, le pays dispose de cadres stratégiques soutenus par les partenaires au développement en matière de population, de promotion de la femme, d'éducation et de formation susceptibles de faciliter l'adéquation entre la croissance démographique très élevée et la croissance économique insuffisante pour un équilibre entre la demande et l'offre sociale.

Le défi majeur est la maîtrise de la croissance démographique pour faciliter l'adéquation entre la demande et l'offre sociale, de manière à préserver les ressources pour les générations futures et promouvoir le développement durable. Ce défi ne saurait être relevé sans une scolarisation adéquate et un maintien de la fille dans le système éducatif, la prise de mesures sur l'interdiction du mariage précoce, l'alphabétisation de la population, l'autonomisation économique de la femme ou la sensibilisation à base communautaire pour un changement de comportement en termes de planification familiale.

¹¹ Ansitaf, INS-Unicef, 2008.

I.2.2. Tendances et profil de la pauvreté

Sur la base de l'approche monétaire privilégiée par l'Institut National de la Statistique pour dresser le profil de la pauvreté dans l'exploitation des données des différentes enquêtes sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté recule¹² très faiblement, passant de 63% en 1990 à 62,1% en 2005 et à 59,5% en 2008. De 2005 à 2008, la pauvreté multidimensionnelle¹³ basée sur les privations en services sociaux n'a pas diminué de manière significative. En témoignent les progrès mitigés réalisés en termes d'accès aux services sociaux de base, à une alimentation saine et équilibrée, à une source d'eau potable et à un cadre de vie et de l'habitat décent.

Les deux derniers profils de pauvreté ont par ailleurs indiqué que la pauvreté touche plus le milieu rural que le milieu urbain, avec une prédominance plus prononcée chez les personnes de sexe féminin. D'autre part, le phénomène prend une dimension endémique dans les régions de Maradi, de Dosso et de Tillabéry. Par ailleurs, la profondeur et la sévérité de la pauvreté, de même que les inégalités sociales, ont légèrement diminué entre 2005 et 2008, en demeurant cependant à des niveaux encore élevés.

Le visage féminin de la pauvreté et des inégalités au Niger est reflété notamment par la consommation par tête, qui est inférieure de 45% dans les ménages dirigés par les femmes en 2008, qui ont par ailleurs un accès beaucoup plus faible aux crédits (17,5% de demandes satisfaites contre 27,4% pour les hommes en 2008) et aux opportunités d'emplois (27,4% d'accès pour une part de 51,1% dans la population active). Les populations rurales sont les principales concernées par le phénomène de pauvreté en raison de leur structure et mode de production essentiellement basés sur l'agriculture pluviale et l'élevage, fortement dépendants des aléas climatiques. D'autres facteurs liés aux pesanteurs culturelles justifieraient le faible niveau de consommation par tête dans la région de Maradi qui est structurellement la plus pauvre.

Le défi majeur est de mettre en place des stratégies efficaces « pro-pauvres » au profit d'abord des populations les plus économiquement vulnérables (sans emplois, femmes, enfants en difficulté, ménages ruraux) en assurant un meilleur ciblage et plus d'équité sociale dans la distribution des fruits de la croissance et en favorisant l'accélération de l'atteinte des OMD.

12 ENBC 2008 et QUIBB 2005.

13 Etude PSIA, PNUD-ONAPAD-Université Laval Québec, 2011.

Encadré 1: Situation des OMD au Niger

A l'issue du sommet du Millénaire de septembre 2000 à New York, 189 pays dont le Niger ont adopté la « Déclaration du Millénaire » traduite en huit (8) objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs à atteindre à l'horizon 2015.

Au rythme actuel de progression des indicateurs, seuls les objectifs de réduction de la mortalité infanto juvénile, de scolarisation primaire et de réduction de la prévalence de certaines maladies se situent dans la bonne perspective. La situation actuelle de l'évolution des OMD est la suivante :

- (i) **OMD1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim)** : l'incidence de la pauvreté et la faim persistent fortement et ne laissent entrevoir une amélioration que dans le cadre de l'Initiative 3N ;
- (ii) **OMD 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous)** : le niveau de scolarisation au primaire est en sensible amélioration, permettant d'entrevoir une atteinte de la cible de scolarisation pour tous en 2015, mais le défi de la qualité et du maintien dans le système reste d'actualité ;
- (iii) **OMD 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)** : les progrès sont insuffisants en termes de réduction des inégalités des sexes et d'autonomisation des femmes malgré les avancées enregistrées, notamment en termes de réduction de la disparité fille/garçon à l'école et la mise en application de la loi sur les quotas dans les fonctions électives et nominatives ;
- (iv) **OMD 4 (Réduire la mortalité infantile)**: les progrès doivent être consolidés en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile ;
- (v) **OMD 5 (Améliorer la santé maternelle)**: la mortalité maternelle est encore trop élevée et ne permet pas d'entrevoir une atteinte de la cible ;
- (vi) **OMD 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies)**: d'importants progrès ont été enregistrés dans la lutte contre le VIH/SIDA, mais il persiste une forte mortalité liée au paludisme ;
- (vii) **OMD7 (Préserver l'environnement)**: l'impact du changement climatique et le poids des contraintes environnementales sur les ressources naturelles et l'économie nationale restent importants;
- (viii) **OMD 8 (Mettre en place un partenariat pour le développement)**: malgré les engagements internationaux pour accompagner les pays en développement, au Niger, les ratios de l'aide publique au développement sur le PIB ou du service de la dette sur les exportations montrent les difficultés pour le pays de tirer profit du partenariat mondial pour le développement. En revanche, il ressort une certaine amélioration en termes d'accès aux NTIC, avec le taux de pénétration de la téléphonie cellulaire qui est sur le point de dépasser en 2012, la cible retenue dans les OMD.

Dans un tel contexte, la réalisation des OMD au Niger constitue un enjeu de taille et la mise en œuvre du PDES contribuera à relever les défis liés aux OMD en veillant à combattre les goulots d'étranglement ayant retardé les progrès vers les cibles ces dernières années.

I.2.3 Les conditions de vie des ménages

I.2.3.1 Sécurité alimentaire

Sur les 50 dernières années, le Niger a enregistré des déficits céréaliers très fréquents (une année sur deux en moyenne)¹⁴. A titre illustratif, sur la base de la consommation de la production de céréales locales (mil, sorgho, maïs et fonio), les résultats définitifs de la campagne 2009-2010 dégagent un déficit de près de 120 000 tonnes. La même année, 20% de la population est identifiée comme étant en situation de « vulnérabilité sévère »¹⁵.

L'agriculture et l'élevage constituent pourtant le fondement de l'économie nationale avec une contribution à la formation du PIB estimée en moyenne à plus de 40% sur les dix dernières années. La récurrence des crises alimentaires expose fortement les populations rurales à une vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle fréquente, en l'occurrence les femmes et les enfants. Même dans les années de production équilibrée ou excédentaire, une frange importante de la population se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire plus ou moins sévère. Environ 6 ménages sur 10 ne peuvent couvrir leurs besoins alimentaires que pour 3 mois.

La situation est souvent particulièrement dramatique pour les enfants de moins de 5 ans : environ 4 enfants sur 10 sont dans une situation de sous-nutrition chronique et 1 sur 10 dans une situation de sous-nutrition aigüe. Au cours de la crise alimentaire de 2004/2005, quelques 3,6 millions de personnes (soit plus de 30 % de la population) ont eu besoin d'une aide alimentaire. Ce chiffre a pratiquement doublé en 2009/2010 (7,1 millions de personnes).

La réponse d'urgence à l'insécurité alimentaire est axée notamment sur le renforcement des banques céréaliers et le développement de travaux à haute intensité de main d'œuvre. Le recours à la petite irrigation, la valorisation de l'arboriculture fruitière, comme celle des produits issus de l'exploitation forestière (produits non ligneux) ou la production des dattes (estimée à 8 000 tonnes par an) permettent également de contribuer à une amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des producteurs.

Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises (DNPGCC), existant depuis plus de 15 ans et comprenant le Système d'Alerte Précoce (SAP) et la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et leurs démembrements au niveau régional et départemental, a pour ambition d'appuyer une dynamique de sécurité alimentaire en rapport avec les départements ministériels concernés.

L'agriculture nigérienne est essentiellement une agriculture vivrière de subsistance dominée par la culture pluviale des céréales, surtout le mil et le sorgho, qui occupent à eux seuls près de 70% des superficies annuellement emblavées. L'augmentation de la production a été obtenue essentiellement par une extension des surfaces cultivées sur des terres de plus en plus marginales et par une réduction de la durée des jachères, d'où une dégradation continue de la qualité des terres et une baisse des rendements. Face à l'accélération du phénomène de désertification, la dégradation des

14 HC3N : Cadre stratégique de l'initiative 3N (les nigériens nourrissent les Nigériens) – document de travail – décembre 2011 citant le rapport : Sani Laouali Addoh et Salifou Sanda Ousmane (SIM-Niger) (2010) : Étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger.

15 SE-SDR : Synthèse des travaux du groupe thématique « secteur rural » dans le cadre de la révision de la Stratégie de réduction de la pauvreté – juillet 2006.

ressources terre et eaux, les coupes abusives du bois, les changements climatiques et leurs effets pervers sur l'environnement, les capacités nationales de réaction sont en général faibles.

Les défis à relever sont donc importants. Il s'agit, entre autres, i) de la hausse du niveau de revenus des ménages pour améliorer l'accès aux ressources communautaires de base (le foncier, le capital bétail, l'eau, etc.) ; ii) de la gestion durable des ressources de l'environnement ; iii) de l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques ; iv) de l'amélioration des systèmes de production actuellement peu performants, du financement de l'agriculture et de l'élevage et (v) de la prise en charge de la forte pression démographique et de l'opérationnalisation effective des politiques et stratégies alimentaires adaptées.

Nonobstant les contraintes liées à la promotion d'une sécurité alimentaire durable, le Niger dispose d'énormes potentialités sur lesquelles il pourrait s'appuyer pour y remédier. Il s'agit principalement de ses ressources en eaux importantes, de la jeunesse de sa population, de l'existence du cadre stratégique de l'initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » comme réponse aux crises alimentaires cycliques, la volonté réelle affichée par les Autorités de la 7^{ème} République qui ont fait de la sécurité alimentaire durable l'une de ses priorités majeures, et de la prise de conscience, par la communauté internationale, de l'ampleur de la situation des pays sahéliens et de l'UEMOA notamment, nécessitant des réponses selon une approche concertée.

Le principal défi à relever consiste à réussir, à l'horizon du PDES, le passage d'une situation de gestion conjoncturelle des crises alimentaires récurrentes à des réponses plus structurantes, à travers notamment l'initiative 3N pour la promotion d'une sécurité alimentaire et un développement agricole durables.

I.2.3.2 Cadre de vie urbain, logement et habitat

Le taux d'urbanisation est passé de 16,3% en 2001 à 17,5% en 2005 et 20,4% en 2010. L'État a procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de planification urbaine basée sur l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), relayé par le plan urbain de référence (PUR) et d'une Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) en 2004. Par ailleurs, une loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier consacre la décentralisation des compétences en urbanisme (2010). La dernière décennie a ainsi été marquée par une avancée par rapport à la mise en place du cadre institutionnel et juridique pour le développement urbain au Niger dans un contexte de gestion décentralisée. Cependant, ce cadre n'a pas été accompagné par une mise en œuvre efficiente de la stratégie de développement urbain, faute d'une volonté politique suffisante et de mobilisation des partenaires pour faciliter les actions à initier. D'autres contraintes sont liées à la mauvaise gestion de l'espace urbain avec des plans de lotissement insuffisamment préparés.

De 1960 à 2010, l'Etat et les promoteurs immobiliers ont construit environ 2 500 logements pour un besoin annuel de 45 000 logements, dont 6 000 à Niamey. Cela traduit toute la problématique de développement du logement décent au Niger. En effet, depuis 1998, la proportion des ménages vivant dans un logement avec un sol en matériaux durables (15%) ne s'est pas améliorée. En 2006, cette qualité de logement est nettement plus fréquente en milieu urbain (56%) qu'en milieu rural (2%). En 2005, la terre (banco, argile) est dans une large proportion, le matériau de construction le plus utilisé par les ménages (76%). Les constructions en matériaux définitifs (ciment, béton) ne

représentent que 4% et celles en paille (15%). Même à Niamey, la proportion des logements construits en dur est insuffisante, ne dépassant pas 54% en 2005. Dans les centres urbains, très peu de ménages sont propriétaires de leurs logements. De plus, malgré les dispositions prises pour renforcer le cadre juridique et institutionnel, notamment à travers la loi sur la politique de l'habitat de 1998, une forte proportion de ménages particulièrement en milieu urbain, est confrontée à des difficultés d'accès à un logement décent. Part ailleurs, on note une forte corrélation entre le cadre de vie et l'habitat, la santé et la morbidité des individus au sein d'un ménage. L'analyse des données de l'enquête QUIBB¹⁶, réalisée en 2006 par l'INS, a révélé que le taux de morbidité était plus élevé pour les catégories de ménages vivant dans une maison en banco, utilisant le bois de chauffe comme combustible de cuisson et la lampe à pétrole comme source d'éclairage de l'habitat. Par ailleurs les femmes en milieu rural qui utilisent beaucoup plus le bois de chauffe pour la cuisine, enregistrent un niveau de morbidité plus élevé que les hommes. Par conséquent, les défis de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat ne sauraient être relevés sans prendre en compte la dimension féminine pour plus d'équité sociale et de promotion de la dimension genre dans la conduite des politiques publiques.

Au regard des contraintes évoquées, les principaux défis à relever en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement sont la mise à jour de la stratégie de développement urbain et son opérationnalisation effective, l'amélioration substantielle de la couverture des besoins en habitat et logements décents avec une politique favorable à l'accès aux logements décents pour tous et aux logements sociaux pour les ménages des quintiles de revenus inférieurs dans les villes. Cette démarche aura des incidences positives certaines sur la santé des populations, en particulier les femmes et les enfants beaucoup plus exposés aux conséquences néfastes des conditions actuelles offertes par le cadre de vie et de l'habitat au Niger.

I.2.3.3 Eau potable

La proportion de la population nigérienne utilisant une source d'eau potable est passée de 22,3% en 1992 à 50,1% en 2008 (ENBC), soit une augmentation de près de 2 points de pourcentage par an. En 2006, on enregistre un écart important entre les taux en milieu rural (30,8%) et urbain (93%). Cependant, des efforts importants, ont été fournis en milieu rural en matière d'investissements dans le domaine de l'hydraulique villageoise. De ce fait, le taux de couverture des besoins en eau potable est passé de 54,2% en 2001 à 62,1% en 2008 puis à 64,25% en 2010 (puis 66,48% en 2011). Le niveau est toutefois insuffisant pour atteindre la cible OMD fixée à 80% à l'horizon 2015.

Les principales contraintes à ce secteur sont : l'insuffisance du financement et des investissements, le manque d'entretien et la vétusté des infrastructures surtout en milieu rural, une grande profondeur des ouvrages et/ou la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones.

Le défi majeur à relever au niveau de ce secteur reste de pouvoir mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pouvant permettre aux ménages de disposer, de façon durable en milieu rural et en milieu périurbain, d'une eau potable, de pouvoir également susciter le changement de comportement nécessaire, tant sur le plan individuel que sur celui du modèle de gestion des villes et

¹⁶ Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être.

villages en termes d'offre des services d'hygiène et d'assainissement : ramassage des ordures, évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

I.2.3.4 Assainissement et hygiène

En milieu rural, les ménages produisent des déchets dits "domestiques" issus des activités ménagères (cuisine, nettoyage, etc.). De nombreux ménages pratiquent en plus dans leur concession le petit élevage d'animaux domestiques. Comme il n'existe pratiquement pas de système organisé d'évacuation des ordures ménagères en milieu rural, les ménages les collectent et les déversent dans la nature, le plus souvent aux alentours immédiats des villages. Quant aux excréments d'animaux, ils sont acheminés dans les champs pour servir de fumure organique.

En milieu urbain¹⁷, avec l'urbanisation accélérée insuffisamment contrôlée des villes et l'accroissement rapide de leurs populations, les ménages des zones urbaines, en particulier au niveau des grosses agglomérations ne disposent pas de systèmes appropriés d'évacuation des ordures. Au niveau des petits centres urbains comme en milieu rural, les ordures sont évacuées aux alentours des agglomérations ou entre les habitations. Au niveau des grands centres, les ordures sont collectées et déversées le plus souvent dans des dépotoirs sauvages ou, dans de rares cas, dans des poubelles clairessemées de la municipalité qui sont irrégulièrement évacuées vers des décharges sauvages, aucune commune ne procédant au traitement préalable des déchets.

Entre 1998 et 2008¹⁸, environ 8 ménages ruraux sur 10 ne disposent d'aucun type de système d'assainissement. Même en milieu urbain, l'accès aux systèmes d'assainissement est faible. La latrine non couverte est le moyen d'évacuation le plus répandu à Niamey (un ménage sur deux y ayant recours).

Par ailleurs, le linéaire de caniveaux qui n'était que de 630 km jusqu'en 2007 à l'échelle nationale, atteint à peine 750 km en 2012, ce qui traduit l'acuité du problème d'évacuation des eaux usées dans les centres urbains.

Les principales contraintes en matière d'hygiène et d'assainissement sont le faible niveau d'éducation à l'hygiène des populations avec des risques sanitaires élevés, l'insuffisance de la promotion des latrines en milieu rural, l'insuffisance de l'entretien des infrastructures d'assainissement existantes en ville (caniveaux, poubelles publiques, etc.), la faible pro-activité des communes et municipalités pour promouvoir des actions en la matière, le sous-investissement en infrastructures d'assainissement dans les villes.

Aussi, le défi majeur est-il lié à l'opérationnalisation effective de la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement au titre des axes prioritaires du schéma d'urbanisation et de la politique d'aménagement du territoire.

17 Santé et pauvreté, I. Baaré et A. Madaï, INS, novembre 2006.

18 ENBC2008 ; santé et pauvreté : I. Baaré et A. Madaï, INS, novembre 2006.

I.2.3.5 Electricité

Sur la période 1990-2008¹⁹, la principale source d'éclairage des ménages est le pétrole lampant (45% des ménages), plus utilisé en milieu rural (46,7% des ménages) qu'urbain (33,8%). L'électricité est la seconde source d'éclairage et est utilisée par seulement 10,8% des ménages, avec toutefois des disparités entre ménages urbains (56,2%) et ruraux (2,4%). Par ailleurs, les revues annuelles de la SDRP ont indiqué que le faible accès à l'électricité en milieu rural a un impact négatif sur le développement des activités génératrices de revenus et les prestations de services publics. Les communes²⁰ rurales disposant d'éclairage public présentent plus d'opportunités de développement que celles dépourvues de telles infrastructures.

Au titre des contraintes, il faut souligner la forte dépendance énergétique du pays liée à une faible valorisation des ressources énergétiques nationales, la faiblesse de la couverture et de la desserte en électricité tant en milieu urbain qu'en milieu rural, l'absence de réformes et d'investissements conséquents dans le sous-secteur pour rénover le réseau et améliorer le niveau de couverture nationale en électricité.

Cependant, des potentialités existent à l'instar de l'initiative de la mise en œuvre du projet de barrage hydroélectrique de Kandadji et de la centrale de Salkadamna, les acquis de la vaste campagne d'électrification rurale et les opportunités offertes par l'énergie solaire.

Au regard des contraintes, le principal défi consiste à promouvoir l'accès à l'énergie électrique en milieu rural, à améliorer la desserte urbaine et à renforcer l'indépendance énergétique notamment à partir de sources renouvelables telles que le solaire et l'hydroélectricité.

I.2.4. Niveaux de développement humain

I.2.4.1 Education, Enseignement et Formation Professionnels et Techniques

Au niveau du **préscolaire**, le taux brut de préscolarisation a connu une évolution assez significative, passant de 1,4% en 2001-2002 à 5,7% en 2010-2011. En 2011, le taux brut de préscolarisation des filles est de 5,7% contre 5,6% pour les garçons. Malgré l'implantation de plus en plus forte des jardins communautaires en milieu rural, l'éducation préscolaire reste principalement un phénomène urbain, notamment en raison de l'absence d'une politique nationale dans ce sous-secteur.

Au niveau de l'enseignement du **cycle de base 1 (école primaire)** le nombre d'élèves est passé de 210 000 en 1979 à 1 910 115 en 2010. Le secteur public absorbe la très grande majorité des élèves (en moyenne 96% sur la période 2000-2010). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a connu une croissance soutenue à partir de 1997-1998, en passant de 30,4% à 76,1% en 2010-2011. Malgré cette hausse, les disparités entre les régions persistent, les milieux et les sexes. Le TBS atteint ainsi 84,9% en moyenne nationale pour les garçons contre 67,3% pour les filles. De même, on note des disparités importantes entre le milieu urbain (99,1%) et le milieu rural (70%).

Par ailleurs, les résultats de l'année scolaire 2008-2009 montrent qu'en matière de répartition du taux d'achèvement selon le sexe, il existe une forte disparité entre les filles (38,6%) et les garçons

¹⁹ Rapport sur les indicateurs sociaux, INS, Mars 2009 et QUIBB 2005.

²⁰ Revue annuelle, SDRP 2010.

(58,3%). Des progrès ont été certes réalisés sur le plan quantitatif, mais, il n'en est pas de même sur le plan de la qualité. En effet, entre 80% et 90% des enseignants de ce cycle sont des contractuels, n'ayant pour la plupart pas de formation initiale appropriée et dispensant un enseignement sans garantie de qualité ultime.

Au niveau de l'enseignement du **cycle de base 2 (collège)** : Le TBS est plus faible que celui de l'enseignement de base 1, surtout chez les filles (de l'ordre de 18% en 2010) en raison notamment des déperditions enregistrées entre les deux cycles de base. De même, il existe des disparités interrégionales : en 2009-2010, la région de Niamey présente le TBS le plus élevé (46,2%) et celle de Tillabéry le moins élevé (9,9%). Le taux national est par ailleurs très faible par rapport à la moyenne de la sous-région ouest-africaine, qui était de 34,4% en 2006.

Pour l'enseignement du **cycle moyen (lycée)**, la couverture est également très faible. Le TBS est 3,9% en 2010 contre 2,9% en 2002, soit une progression de 1% sur presque dix ans. Les disparités de genre font ressortir un TBS de 5,3% pour les garçons contre 2,5% pour les filles. Il est à noter qu'au niveau des pays de la sous région, le TBS moyen était de 15,5% en 2006.

Le taux d'**alphabétisation** des adultes est stationnaire entre 2005 (28,7%) et 2008 (29%), soit moins de trois personnes alphabétisées sur dix dans la tranche d'âges de 15 ans et plus. Le taux d'alphabétisation des femmes est très faible. Il est de 11,6% en 2006 pour les femmes âgées de 15 à 49 ans, contre 27,8% pour les hommes de la même tranche d'âge. La mise en œuvre des programmes d'alphabétisation a une portée limitée avec un taux de réussite aux tests de fin de campagne inférieur à 50%. Le Niger enregistre l'un des taux d'alphabétisation les plus faibles au monde en 2009²¹, ce qui affecte négativement le niveau de son indice de développement humain.

Au-delà des problèmes de l'offre éducative et de la qualité de l'enseignement, il y a un déséquilibre fondé sur le genre à tous les paliers d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur, alphabétisation). Le faible accès/maintien de la fille dans le système éducatif fragilise ses opportunités de s'affirmer plus tard, de développer ses propres initiatives et de participer pleinement au processus de prise de décision dans la sphère familiale, communautaire, administrative, politique et économique.

La contrainte principale en ce qui concerne l'éducation des cycles de Base 1 et 2 et l'enseignement moyen est l'insuffisance de l'offre éducative de qualité et spécifiquement : l'insuffisance des infrastructures scolaires, la qualité insuffisante des enseignements, le déséquilibre selon le milieu et le genre pour l'accès et le maintien (abandons plus élevés chez la fille, milieu urbain à forte prédominance d'infrastructures et de services éducatifs), l'insuffisance de personnels enseignants et d'encadrement en nombre et en qualité, l'insuffisance des matériels pédagogiques et fournitures scolaires, le faible développement de la recherche et de l'animation pédagogique, l'insuffisance du financement du secteur. Pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (essentiellement celle des écoles coraniques), il s'agit de la forte déperdition observée au niveau des apprenants en milieu rural, l'insuffisance des infrastructures pour la promotion de l'alphabétisation, l'insuffisance du

²¹ Cf. Rapport Mondial sur le Développement Humain, RMDH2009.

financement, la forte pesanteur des normes sociales et la mauvaise perception de l'école par les familles et les communautés.

Au regard de toutes les contraintes identifiées, il se pose dans l'urgence le défi de stimuler la demande au niveau des groupes vulnérables (fille, femme, milieu rural, etc.), de promouvoir la qualité des enseignements à travers notamment une bonne politique de formation/recyclage/recrutement, de gestion des ressources humaines, d'adaptation des programmes d'enseignement, et de mise en place progressive d'infrastructures scolaires adéquates. A ce défi, s'ajoute celui de la mise en œuvre de stratégies pour réduire les disparités entre les deux sexes.

Au titre de **l'enseignement et de la formation professionnels et techniques (EFPT)**, les dispositifs et les effectifs formels (trois lycées professionnels, trois lycées techniques et onze centres de formation professionnelle et technique) n'ont pas évolué significativement. Ainsi les effectifs du type formel sont passés de 2 457 en 2007 à 3 090 en 2011 et les dispositifs sont passés de 12 à 17.

Pour les apprenants du type non formel, leurs effectifs sont passés de 200 en 2000 à 13 752 en 2010-2011 sur plus d'un million de demandeurs (jeunes déscolarisés, non-scolarisés, artisans....) qui ne sont intégrés dans aucun système. S'agissant des infrastructures de formation, elles se composent des Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) dénombrés à 19 en 2010 et 54 en 2012, des centres du Service National de Participation (2) et du Centre des Métiers du Cuir et d'Art du Niger (CMCAN). Il existe 76 établissements privés, dont plus de la moitié sont situés à Niamey.

Les contraintes de l'EFPT portent sur l'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre de formation, qui se caractérise par : i) l'insuffisance des capacités de l'EFPT (infrastructures) ; ii) le faible déploiement du dispositif auprès des populations rurales ; iii) l'absence de diversification des filières et leur faible adaptation aux besoins de l'économie ; iv) le faible encadrement pédagogique ; v) le manque de formation pédagogique de la majorité des formateurs ; vi) la faible insertion des formés ; vii) l'insuffisance des manuels scolaires et des équipements ; viii) la multiplicité des tutelles administratives et ix) la non stimulation de l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.

Le principal défi consiste à relever l'offre de formation aux plans quantitatif et qualitatif et à adapter les filières aux besoins de l'économie nationale et du marché du travail.

S'agissant de **l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique appliquée**, les effectifs des étudiants nigériens ont progressé de manière notable au cours des deux dernières décennies. Les effectifs à l'université de Niamey ont augmenté de 179% entre 1990 et 2010 et ceux de l'université islamique de Say de 123% entre 1998 et 2011. En 2008, le pays a enregistré la création de 3 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) dans les régions de Maradi, Zinder et Tahoua, puis la création de trois universités en 2010.

Durant la même période, le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur a presque quadruplé au Niger, passant de 15 à 55. Cependant, se pose le problème crucial de la qualité des enseignements, de maîtrise des programmes standards dans les écoles privées d'enseignement supérieur, mais surtout d'adéquation des formations aux besoins du marché du travail.

Pour répondre aux exigences et normes internationales, le Niger a introduit la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat), mais on note un manque d'enseignants titulaires dans plusieurs filières et un manque d'équipements et de matériels pour accompagner la recherche académique et universitaire. Par ailleurs, la disponibilité de centres de formation spécialisée de haut niveau à vocation régionale (AGRHYMET, EAMAC, EMIG) constitue un atout non négligeable.

Les principales contraintes de l'enseignement supérieur sont l'insuffisance quantitative et qualitative des personnels enseignants et d'appui, la faible capacité d'accueil des établissements de l'enseignement supérieur, l'inadéquation des programmes de formation, le sous financement de l'enseignement supérieur et la mauvaise de gestion des établissements de l'enseignement supérieur.

Au regard des contraintes, le principal défi à relever pour la promotion de l'enseignement supérieur est d'assurer la cohérence entre les types de filières et de formation professionnelle et les besoins du marché pour satisfaire la demande sociale et lui permettre de jouer un rôle véritable dans le développement du pays.

S'agissant de la recherche scientifique, une absence de véritable politique dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation est à signaler, de même que son financement exclusivement public très limité (0,25% du PIB).

Les contraintes majeures à la promotion du sous-secteur sont l'inadaptation de la Recherche aux besoins de développement, l'insuffisance de la gestion des ressources humaines, l'insuffisance du cadre institutionnel de la recherche, le sous financement de la recherche, l'insuffisance des équipements de recherche et le manque d'implication du secteur privé.

I.2.4.2 Santé et nutrition

La mise en œuvre de la politique sanitaire se fait à travers des plans de développement sanitaire qui sont à leur 3^{ème} génération (1994-2000, 2005-2010 et 2011-2015). En matière de santé de la population, le diagnostic fait ressortir que la prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 42,1% en 2006 à 40,6% en 2010, soit une baisse de 1,5%. Le niveau de la malnutrition chronique est resté très élevé au cours de la dernière décennie. Elle est passée de 39,8% en 2000, à 50% en 2005 à 46,3% en 2009 puis à 48,1% en 2010, en liaison notamment avec la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire consécutive aux crises alimentaires récurrentes dans le pays. Les enfants de moins de 5 ans constituent la cible la plus affectée par la malnutrition en raison de comportements non favorables en matière d'hygiène et d'assainissement.

Globalement, les progrès observés au niveau de la plupart des indicateurs relatifs à la santé maternelle sont en phase avec la réduction des difficultés d'accès des femmes aux soins et services de santé entre 2005 et 2008. Ces progrès, relevés par l'étude PSIA de 2010²², sont à mettre au crédit d'un certain nombre d'actions relatives à la promotion de la santé maternelle, prises dans le cadre du

²²Poverty and Social Impact Analysis - PSIA PNUD 2010 et rapport OMS 2010.

PDS 2005-2010, en particulier celles concernant les soins curatifs, les accouchements assistés, la gratuité de la césarienne, la supplémentation en fer et le traitement des maladies fragilisant la santé maternelle. Cette tendance favorable des indicateurs sur l'offre s'est d'ailleurs maintenue entre 2008 et 2009, selon le rapport d'exécution du PDS de 2009.

L'évolution favorable de ces indicateurs explique dans une large mesure pourquoi, au niveau national, le taux de mortalité maternelle a enregistré un très léger recul durant la dernière décennie. Ce recul, quoique marginal²³, illustre dans une certaine mesure l'incidence des actions mises en œuvre en faveur de la santé maternelle entre 2005 et 2010. Ces actions demeurent toutefois très insuffisantes pour accélérer la tendance vers l'atteinte de la cible OMD de 175 pour 100 mille naissances vivantes en 2015. S'agissant des enfants, l'évolution de l'état sanitaire a été plus marquée entre 2005 et 2008. Ainsi, l'approche par les privations utilisée pour aboutir à ces résultats dans l'étude PSIA 2010 a révélé une amélioration appréciable du niveau des indicateurs sociaux, en particulier ceux d'accès aux soins de santé.

Les résultats de l'enquête nutrition, survie et mortalité des enfants de 0 à 59 mois au Niger de 2010 ont permis de confirmer la tendance générale à la baisse de la mortalité à tous les niveaux (infantile, juvénile, infanto-juvénile, maternelle, etc.).

D'une manière générale, la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans a reculé de manière significative en passant pour la mortalité infantile de 123 pour mille naissances vivantes en 1992, à 81 pour mille en 2006 puis à 76 pour mille en 2010. Cela suscite des espoirs quant à l'atteinte de la cible à l'horizon 2015.

Ces deux types de mortalité sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain sur la période. Malgré les avancées enregistrées, il reste encore à relever les défis liés notamment au renforcement des interventions en termes d'accès aux soins, à la vaccination, à la consultation prénatale, à l'assistance aux accouchements par du personnel qualifié, à l'émergence des maladies non transmissibles, etc.

En matière de nutrition, le diagnostic fait ressortir, que la prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 42,1% en 2006 à 33,9% en 2009 puis 40,6% en 2010. La malnutrition chronique est passée de 50,0% en 2005 à 46,3 % en 2009 puis à 48,1% en 2010 et celle de la malnutrition aiguë globale qui était de 15,3% chez les enfants de moins de 5 ans en 2005 s'est stabilisée aux alentours de 11,0% depuis 2007, avant de rebondir en 2010 à 16,7%. Pour la malnutrition aiguë grave, ce taux passait de 1,8% à 0,8% de 2005 à 2007, pour monter à 3,2 % en 2010. Elle varie de 16,8% à Niamey à 61,8% à Zinder.

La prévalence du VIH/SIDA dans la population générale (15-49 ans) est estimée à 0,7% en 2006 contre 0,87% en 2002. En 2008, elle était de 0,3% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, contre 1,7% des femmes enceintes et 35,6% chez les professionnelles de sexe, ce qui montre que l'épidémie est de type concentrée. Malgré le niveau bas de séroprévalence au Niger, il importe de faire preuve de prudence et de mesure du fait de la réticence au dépistage volontaire (2% selon les données de

²³ Le taux de mortalité maternelle est passé de 648 à 554 pour cent mille naissances vivantes entre 2006 et 2010, selon l'enquête nationale survie et mortalité, INS2010.

l'EDSN 2006) et des flux migratoires consécutifs à la situation de crises en vigueur dans certains pays voisins.

Pour le paludisme qui représente la première cause de morbidité et de mortalité au Niger, l'incidence annuelle s'est maintenue en moyenne à 80,5 cas pour 1000 habitants avec une évolution en dents de scie (51,4 cas pour 1 000 habitants en 2000, 146,2 cas pour 1 000 habitants en 2008, 154,8 cas pour 1 000 en 2009 et 226,4 cas pour 1 000 en 2010). Par contre le taux de létalité montre une amélioration significative passant de 0,27% en 2005 à 0,13% en 2008 et 0,13% en 2010. Pour la tuberculose, l'incidence est de 168 cas pour 100 000 habitants en 2005, contre 180 cas pour 100 000 habitants en 2008 (toutes formes confondues), en légère hausse du fait de son association à la pandémie du Sida. La consommation de tabac constitue également un nouveau fléau de santé publique.

Au plan organisationnel, malgré les progrès enregistrés en termes d'infrastructures sanitaires, de sources d'approvisionnement et de distributions de médicaments et en matière de ressources humaines, il se pose encore le problème de l'insuffisance de l'offre en soins de santé²⁴. Par ailleurs, au plan financier, l'évolution du budget de l'Etat alloué à la santé entre 1990 et 2010 n'a pas été très significative : 6,71% du budget global en 1990 contre 7,85% en 2010, en deçà des engagements régionaux et internationaux en la matière.

La contrainte principale est l'insuffisance de l'offre de services et de soins de santé due à : i) la faiblesse de la couverture sanitaire ; ii) l'insuffisance de certaines catégories de personnels en nombre et en qualité ; iii) des insuffisances du système d'approvisionnement en médicaments, consommables et réactifs ; iv) le faible développement des services de santé de la reproduction ; v) le faible développement de la recherche ; vi) l'insuffisance des mécanismes alternatifs de financement ; vii) des insuffisances dans la gestion des systèmes de santé ; viii) l'insuffisance des prestations de soins relatifs aux maladies transmissibles et non transmissibles, émergentes et ré-émergentes et ix) l'insuffisance et l'obsolescence des équipements.

Les potentialités relevées sont l'existence d'un cadre de concertation entre le Ministère de la Santé et les PTF et d'un fonds commun (COMPACT) facilitant ainsi la mobilisation des ressources et le suivi des résultats, la prise en compte du volet nutritionnel dans l'initiative 3N et la décentralisation avec la mise en place des conseils communaux et régionaux.

Le principal défi est l'accès universel aux soins de santé primaire pour la population à travers un meilleur ciblage des populations les plus vulnérables (mère/femme, enfant, personnes âgées, ménages vulnérables).

I.2.4.3 Protection et promotion sociale

La protection sociale est l'un des leviers majeurs de la lutte contre la pauvreté. Elle constitue un maillon important des efforts visant la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire/nutritionnelle et la protection contre d'autres chocs et risques. Beaucoup d'avancées ont été enregistrées, surtout au niveau du cadre institutionnel et juridique avec la ratification de plusieurs instruments juridiques en matière de protection sociale et l'adoption d'un document de politique nationale de protection sociale par le Gouvernement. Dans le domaine des ressources humaines, les principaux indicateurs de l'exclusion sociale sont le niveau élevé de chômage et de

²⁴ Revue SRP 2003-2009.

sous-emploi, l'absence de toute forme d'assistance ou d'assurance sociale en particulier pour les populations les plus vulnérables, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Depuis 1965, la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) constitue la principale structure de protection sociale des travailleurs. Toutefois, la gestion des pensions de retraite des fonctionnaires de l'Etat est assurée par le Fonds National des Retraites (FNR), domicilié au niveau de la Trésorerie Nationale.

En matière de promotion sociale des personnes handicapées, l'Etat a ratifié la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif. Il a également pris l'Ordonnance n°2010-028 du 20 mai 2010 modifiant et complétant l'Ordonnance n°93-012 du 2 mars 1993 fixant les règles minima relatives à la protection des personnes handicapées et son décret d'application.

En termes de potentialités dans le domaine, il faut noter la mise en place de la Commission Nationale chargée de la promotion des personnes handicapées et l'institutionnalisation d'un fonds national de soutien aux personnes handicapées en application de l'Ordonnance N° 93-012 du 2 mars 1993.

En termes de résultats liés à l'assistance et la sécurité sociale pour les personnes handicapées, entre 2008 et 2010, plus de 200 personnes handicapées ont été recrutées dans la fonction publique. Par ailleurs, depuis 1974, plusieurs associations de prise en charge des personnes en situation de handicap ont été reconnues par l'Etat. Il existe une fédération nationale des personnes handicapées qui regroupe six associations (l'Union Nationale des aveugles du Niger (UNAN), l'Association des sourds du Niger (ASN), l'Association Nigérienne des Handicapés Locomoteurs (ANHL), l'Association Nigérienne de Promotion des Personnes Déficiantes Intellectuelles (ANPPDI), l'Association Nigérienne Raoul Follereau (ANRF) et l'Association Nigérienne des Accidentés et Malades Professionnels (ANAMP).

En outre, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement utilise dans la mise en œuvre de son plan de soutien d'importantes mesures de protection sociale dont, entre autres, la distribution gratuite des vivres, les subventions des prix des biens de première nécessité et les programmes d'appui communautaires. Parmi les mesures en cours pour lutter de façon durable contre la pauvreté chronique et les iniquités sociales, on peut retenir : i) le Programme National des Filets Sociaux dont la mise en œuvre a débuté en 2012 et qui permet de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables aux crises répétitives ; ii) l'élargissement de la gratuité de certaines prestations pour accroître l'offre de services de protection sociale, nécessitant par ailleurs une amélioration de l'offre et iii) le programme des cantines scolaires.

En matière de protection de l'enfant, entre 1990 et 2010, le Niger a ratifié ou adhéré à plusieurs textes et instruments consacrant les droits, le bien-être et la protection de l'enfant. Pour donner suite à ces différents engagements, le Gouvernement a mis en place des dispositifs institutionnels garantissant la protection de l'enfant²⁵ contre toute forme de violences d'abus et d'exploitation. En

²⁵ Il s'agit notamment de la création d'une direction nationale de la protection de l'enfant en 1993 et des services éducatifs judiciaires et préventifs (SEJUP), la création des juridictions pour mineurs en 1999 et le service central et les brigades des mineurs en 2006, la mise en place des comités national et régionaux de protection de l'enfant.

outre, l'Etat a toujours fait de la lutte contre la violence faite aux enfants une priorité nationale et un document cadre en matière de protection de l'enfant a été élaboré. Ce document est conforme à l'approche systémique visant à renforcer le système actuel et le travail en synergie avec les autres secteurs que sont la justice, l'éducation, l'état civil, le travail et la santé. Toutefois, malgré les dispositions juridiques prévues au titre des avancées, le phénomène des enfants²⁶ de la rue et s'adonnant à la mendicité est le reflet d'une inefficacité des stratégies mises en œuvre sur la période 1990-2010 pour la protection sociale des enfants aussi bien en milieu urbain, qu'en milieu rural.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, les potentialités tiennent aux réformes entreprises, notamment l'élaboration en 2011 du document cadre en matière de protection de l'enfant. Une autre potentialité réside dans la création au sein du Ministère de la Justice d'une direction nationale de protection judiciaire juvénile et l'adoption de la politique nationale de l'état civil (2007) visant une couverture progressive du territoire national. Enfin, l'existence d'une plateforme d'ONG et associations œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'enfant constitue également une potentialité.

Les questions relatives à la promotion de la femme et aux inégalités de genre ont également connu une nette évolution depuis les années 90, avec l'émergence d'organisations de la société civile féminine. L'un des événements marquants qui ont conduit à cette évolution est la marche historique des femmes nigériennes du 13 mai 1991, réclamant une meilleure représentation à la Conférence Nationale Souveraine. Ces avancées se sont traduites par l'adoption de plusieurs instruments juridiques et de politiques sectorielles. En termes de réalisations, on note que l'application de la loi sur les quotas dans les nominations et les postes électifs a permis de rehausser significativement la participation des femmes à la gestion du pouvoir public. A titre d'exemple, au niveau parlementaire, en 2011, on enregistrait 15 femmes sur 113 députés en 2011, soit 12,5%, alors qu'en 1999 (avant l'adoption de la loi sur le quota), on note la présence d'une seule femme sur 83 députés, soit 1,2%. S'agissant des femmes membres du Gouvernement leur proportion est passée de 8% en 1999 à 25% en 2011. Il ressort cependant d'une étude sur la situation des femmes au Niger, réalisée en 2008, que leur participation aux instances de prise de décision reste encore très faible.

Dans le domaine de la promotion de la femme et de la prise en compte de la dimension « genre », la principale contrainte est la faible participation de la femme à la prise de décision aussi bien dans la sphère familiale que communautaire, administrative ou économique. Par ailleurs, la femme urbaine, malgré l'activisme dont elle a fait montre, n'a pas été en mesure d'influencer significativement le changement favorable à l'épanouissement des femmes dans la diversité des milieux, notamment celles du milieu rural. Cette situation résulte d'une insuffisance de convergence entre les femmes des milieux urbain et rural dans les perceptions et les choix des actions à mettre en œuvre. Le statut social hiérarchisé, les pesanteurs socioculturelles et les capacités institutionnelles faibles des structures chargées de la promotion de la femme et de la prise en compte de la dimension « genre », ne sont pas favorables à une prise en charge pertinente de ces problématiques.

Il existe pourtant des potentialités sur lesquelles s'appuyer pour la prise en compte de la dimension « genre », à l'instar de l'engagement politique à travers les dispositions de la Constitution du 25 novembre 2010, l'adoption de la loi sur le quota pour les postes électifs (10%) et de nomination

²⁶ Analyse de la situation de la femme et de l'enfant, Ansitef, UNICEF, INS, 2008.

(25%) et la politique nationale de genre, l'engagement des partenaires au développement à soutenir la promotion de la femme et du genre, ainsi que le dynamisme et l'engagement de la société civile.

Le principal défi en matière de protection sociale est d'élargir la protection sociale à travers le relèvement du niveau de la couverture de la sécurité sociale, l'adaptation du cadre législatif et réglementaire et la protection adéquate des groupes vulnérables.

Parallèlement, il est important de réussir la pleine participation de la femme à la prise de décision en apportant des solutions idoines aux pesanteurs sociales, avec un accent particulier sur la responsabilisation et l'autonomisation de la femme rurale.

1.2.4.4 Travail et Emploi

Le chômage et le sous-emploi, surtout des jeunes diplômés, constituent des préoccupations constantes au Niger. En 2010, il a été dénombré²⁷ 7 363 diplômés sans emploi au Niger, majoritairement composés de jeunes dont 52,5% d'hommes et 47,5% de femmes. La majorité des jeunes sans emploi ou sous-employés²⁸ constituent un fardeau pour les chefs de ménage, en particulier ceux figurant dans les quintiles de revenus inférieurs où la taille moyenne des ménages est plus élevée. Cette taille est par ailleurs couplée à un bas niveau d'instruction. Environ 60% des chômeurs sont à la charge de ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction.

Les études et les données de l'ANPE montrent, par ailleurs, que les chômeurs se réinsèrent difficilement sur le marché du travail. La durée moyenne de chômage²⁹ a été estimée à environ 5 ans dans la capitale. Le taux de chômage général est estimé à 15,9%. Il est plus élevé en milieu urbain (19,4%)³⁰ qu'en milieu rural (15,1%). Le chômage des jeunes en milieu rural est lié au déficit d'emplois productifs et à l'effet des crises alimentaires qui les contraignent à migrer vers les centres urbains, où ils sont confrontés à une situation de précarité.

Par ailleurs, le déficit de travail décent dû à la prédominance de l'informel, notamment dans le milieu rural et dans le secteur agricole, à la faible application des normes et au déficit d'adéquation entre offre et demande d'emploi, constitue une contrainte pour l'amélioration du niveau de vie et la création d'un climat de paix sociale.

Les raisons du chômage et de la précarité dans l'emploi sont liées notamment à l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoutent la faible qualité du climat des affaires, la dispersion des structures de soutien à l'emploi et la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel et la faiblesse du secteur secondaire.

Les potentialités en termes d'emplois sont surtout liées au sous-secteur agricole, et toutes les initiatives prévues pour son essor qui nécessitent la création d'activités pour les jeunes (emplois agricoles), le développement du secteur privé, le regain d'activités dans le secteur minier et pétrolier, les retombées du futur barrage de Kandadji et la volonté politique manifestée pour la prise en compte de la question de l'emploi parmi les priorités de la DPG et du Programme de Renaissance

²⁷ Recensement des Diplômés Sans Emploi (RDSE), 2009.

²⁸ QUIBB 2005.

²⁹ Enquête 1-2-3, volet emploi, INS, 2003.

³⁰ QUIBB 2005.

pour le Niger.

Au regard des contraintes identifiées, le principal défi lié à la promotion de l'emploi et du travail décent, consistera à réussir la valorisation des avantages comparatifs pour pouvoir créer des emplois dans les secteurs porteurs de croissance économique (agriculture et agro-industrie, mines, pétrole, artisanat, tourisme, ...) tout en encourageant l'entrepreneuriat.

I.2.4.5 Jeunesse et Sport

La jeunesse est composée des personnes physiques des deux sexes ayant un âge compris entre 15 et 35 ans³¹. Au plan démographique, 56,5 % de la population nigérienne ont moins de 15 ans et le taux annuel d'accroissement de la jeunesse sur la période 2001-2010 est estimé en moyenne à 3,81% par an. Le nombre de jeunes de 15 à 35 ans est estimé à 4 914 140 en 2011, dont 3 766 415 ruraux et 1 147 725 urbains³². Ces effectifs sont cependant en évolution et montrent une tendance à la hausse pour les jeunes urbains par rapport à ceux du milieu rural.

La jeunesse est classée parmi les groupes les plus vulnérables parce qu'elle est confrontée aux problèmes de santé, d'éducation, de sport, de loisir, d'emploi, d'insertion socio-économique et de perte progressive des valeurs culturelles nationales.

Au regard de son poids démographique, la jeunesse représente un atout et un potentiel énorme mobilisable pour le développement économique et social du pays.

Le défi majeur de la jeunesse est la satisfaction de sa forte demande sociale et de ses aspirations. A cet égard, il est indispensable de relever les principales contraintes qui sont de : i) la rendre apte à impulser le développement durable du pays ; ii) réduire sa vulnérabilité en lui assurant une éducation adéquate, une formation professionnelle et des emplois décents ; iii) lui assurer une insertion socio-économique ; iv) promouvoir ses initiatives en matière d'entrepreneuriat ; v) favoriser son implication dans le processus de prise de décision ; vi) la mettre à l'abri des pesanteurs sociales (discrimination à l'égard de la jeune fille, mariage précoce) ; vii) combattre sa délinquance et viii) en faire une jeunesse émancipée, responsable, pilier essentiel de son propre bien-être et du bien-être global de la nation.

Le sport devient important dans la vie des Nigériens et intéresse de plus en plus les milieux économiques et les médias³³. Il est animé par trois instances : l'État nigérien, le mouvement associatif et le monde des entreprises. Cependant, le sous-secteur connaît des contraintes qui entravent sa promotion. Dans l'ensemble, les infrastructures sportives existantes (524 au total) fonctionnent avec très peu de moyens matériels, financiers et humains, d'où des difficultés d'entretien entraînant leur dégradation. Parallèlement, le besoin d'encadrement reste préoccupant compte tenu de l'insuffisance notoire d'agents dans cette activité. A cela s'ajoutent l'inadéquation du cadre juridique, le déficit en cadres, en officiels et en arbitres, l'insuffisance de formation pour la préparation psychologique des pratiquants, l'efficacité limitée du cadre de détection, de sélection et de formation des jeunes talents et les pesanteurs culturelles et religieuses qui freinent la promotion du sport féminin.

³¹ Charte Africaine de la Jeunesse en 2009.

³² Projections de population jeune par l'INS.

³³ PICAG 2011-2012.

Le secteur dispose pourtant d'atouts à même de promouvoir le sport. Il s'agit de la jeunesse de la population et de l'environnement scolaire et universitaire favorable pour cultiver l'esprit du sport et sa pratique.

Le principal défi à relever est de promouvoir la gouvernance au sein des instances impliquées dans le sport, former les jeunes à ce métier, améliorer les performances sportives et faire du Niger un carrefour sportif avec son label propre.

I.3 ETAT DE LA GOUVERNANCE

Dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement présentée par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, il est énoncé que « pour qu'elle soit durable, la bonne gouvernance doit être globale, c'est-à-dire à la fois politique, administrative, économique et locale ». La gouvernance, les contraintes, les potentialités et l'analyse des parties prenantes sont présentées ci-après.

I.3.1 Gouvernance politique

La rétrospective politique et institutionnelle récente du Niger montre que, pour une large part, les crises politiques et institutionnelles proviennent d'une insuffisance des pratiques et des capacités gouvernementales à gérer de manière transparente, rationnelle et efficace les affaires publiques de l'Etat. Le Niger a ainsi connu deux décennies d'apprentissage de l'exercice démocratique caractérisé à partir des années 1990, par une forte instabilité politique et institutionnelle marquée par trois coups d'état militaires en 1996, 1999 et 2010.

Afin de renforcer les bases de la démocratie, la 7^{ème} République s'est dotée de tout l'arsenal juridico-institutionnel d'un Etat moderne.

L'architecture institutionnelle de la République, telle que prévue par la Constitution du 25 novembre 2010, est en cours de parachèvement (Assemblée Nationale ; Primature ; Cour Constitutionnelle ; Cour des Comptes ; Cour de Cassation ; Conseil d'Etat ; Conseil Economique, Social et Culturel ; Haute Cour de Justice ; Conseil Supérieur de la Communication ; Commission des Droits Humains, ...). Les autorités de la 7^{ème} République œuvrent à rendre leur fonctionnement harmonieux et efficace en les dotant de moyens conséquents, à observer et faire observer leur indépendance. Dans le même ordre d'idées, des organes ou cadres permanents de concertation autour de questions d'intérêt national, de prévention et de règlement des conflits politiques, pour asseoir une démocratie apaisée sont réactivés et/ou mis en place à savoir le Conseil de la République, le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) et la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS). La nomination d'un Médiateur de la République et l'institutionnalisation du Statut de l'Opposition et de son Chef de file procède de cette même volonté.

Le problème central de la gouvernance politique a été le dysfonctionnement des institutions démocratiques qui a pour causes les insuffisances du fonctionnement des institutions étatiques et la faiblesse des capacités des acteurs non étatiques. Les insuffisances du fonctionnement des institutions étatiques sont liées : i) au non-respect du principe de la séparation des pouvoirs ; ii) au non-respect par les pouvoirs publics des droits et libertés constitutionnels reconnus aux citoyens ; iii)

à la mauvaise qualité des relations entre les Institutions ; iv) au manque d'anticipation et v) à la faible coordination des actions du Gouvernement.

Quant à la faiblesse des capacités des acteurs non étatiques, elle était due ; i) au déficit de communication ; ii) à la mauvaise compréhension des mécanismes institutionnels ; iii) à l'insuffisance de l'éthique et de la déontologie et iv) à l'interférence du politique sur le mouvement syndical et la société civile.

Les atouts en termes de gouvernance politique sont : i) le fonctionnement régulier du CNDP depuis 2004 (organe consultatif de prévention, de gestion et de règlement de conflits politiques) ; ii) l'existence d'un arsenal juridico-institutionnel prévu par la constitution du 25 novembre 2010 et iii) les recommandations de la Déclaration de Niamey sur les relations Société Civile – Etat – Partenaires Techniques et Financiers, du 15 septembre 2011.

Au regard des soubresauts politiques vécus au cours des dernières décennies, le principal défi à relever est de renforcer les bonnes pratiques y compris la pérennité du cycle électoral et le renforcement des institutions pour stabiliser le climat politique, une condition indispensable pour le développement économique, social et sécuritaire du pays.

I.3.2 Gouvernance administrative

Depuis les années 1990, l'administration publique nigérienne se caractérise par une faiblesse dans la gestion des ressources humaines, une insuffisance de cadres qualifiés et expérimentés, une inadéquation entre la localisation des effectifs et les besoins des services publics et un déficit de communication entre les services devant travailler en symbiose. A cela s'ajoutent : i) l'absence de motivation des fonctionnaires, née d'une politisation de l'administration publique ; ii) une mobilité excessive des cadres au rythme des changements politiques (ce qui ne favorise pas la capitalisation des expériences) ; iii) une politique de rémunération et de promotion qui n'incite pas à la productivité, parce que très peu liée au mérite et au rendement ; iv) le vieillissement des cadres et v) l'insuffisance, voire le manque des moyens de fonctionnement et d'entretien des services.

De plus, le patrimoine de l'Etat notamment les bâtiments administratifs est largement désuet et vétuste. Malgré les efforts consentis par l'Etat pour construire des bâtiments administratifs entre 1993 et 2007, celui-ci continue à avoir recours à la location du parc privé pour la satisfaction des besoins de l'administration.

La contrainte principale dans ce domaine est la faible performance de l'administration publique due à l'insuffisance des outils et instruments de gestion administrative, au dysfonctionnement des services administratifs et à l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines de la fonction publique ainsi que l'absence de plans de carrières.

Comme potentialité importante, il y a lieu de mentionner qu'en vue de la mise en cohérence et la coordination des programmes de développement, le Gouvernement, à travers le Haut-commissariat à la Modernisation de l'Etat, a élaboré la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) qui vise à focaliser les réformes de l'administration publique sur l'accroissement de la qualité et de l'accessibilité des services publics offerts aux citoyens par l'Etat.

Les effectifs actuels de la fonction publique sont les suivants :

Tableau 4: Evolution des effectifs de la Fonction Publique de 2005 à 2010 :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs fonctionnaires	28 181	26 424	27 516	28 044	28 186	34 017
Population	12 627 242	13 044 972	13 716 233	14 197 601	14 693 112	15 203 822
Nombre d'habitants pour un Fonctionnaire	448	494	498	506	521	447

Source : MEF/DGEPP, 2011, Rapport diagnostic du Programme Global de Renforcement des capacités

Le défi majeur au niveau de la gouvernance administrative est donc de réussir l'indispensable passage/mutation d'une administration statique à une administration de développement dynamique, dotée de mécanismes efficaces de contrôle. Pour ce faire, il s'agira d'accélérer la réforme de l'Etat et de renforcer ses capacités, notamment humaines, afin de doter l'administration publique de compétences indispensables à l'accroissement de la qualité des services publics offerts aux citoyens et l'exécution des projets et programmes de développement. Cependant, cela ne se fera qu'en réussissant à promouvoir la culture du résultat au niveau individuel et collectif à tous les maillons de la chaîne administrative.

I.3.3 Gouvernance locale

La situation de la gouvernance locale est ici traitée sous l'aspect relatif à la gestion des collectivités.

La gouvernance locale repose sur le principe de la décentralisation, qui est un mode de gestion des services publics né de la conviction que la gestion décentralisée est plus efficace et moins coûteuse que la gestion centralisée. Aussi, la Constitution l'a érigée en principe de gouvernance administrative en son article 164 qui stipule que « *l'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration* ». A cet égard, l'apport de la décentralisation en matière de gestion du développement, réside dans l'implication des autorités et des acteurs non étatiques (autorités locales, élus locaux, ONG, associations, ...) qui, auparavant, y jouaient un rôle mineur.

Aussi, pour créer les conditions d'un meilleur partage et d'une mise en œuvre plus organisée de la réforme administrative, contribuer à l'enracinement de la démocratie et responsabiliser les communautés de base dans la gestion de leur développement, la Politique Nationale de Décentralisation (PND) de mars 2012 replace l'Etat dans ses attributions régaliennes et dans son rôle de principal organisateur et accompagnateur de la décentralisation. Ainsi, cette politique fait des collectivités territoriales (régions, communes) des espaces de territorialisation de la mise en œuvre de politiques publiques, de démocratie à la base, de bonne gouvernance et de développement local durable dans le cadre d'un Etat de droit unitaire qui, en s'appuyant sur une administration déconcentrée efficace, assure un développement harmonieux du territoire national sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre intra et interrégional (articulation et cohérence des différentes interventions sectorielles). En cela, la décentralisation constitue une

opportunité d'apprentissage, de pratique de l'exercice de la gouvernance locale, à travers la prise en charge des affaires de la communauté en particulier et de la collectivité en général. Elle favorise le principe de redevabilité des autorités locales envers les citoyens et participe de ce fait à essaimer la culture démocratique à la base et constitue un processus dynamique.

Au plan des contraintes, il faut relever d'abord que les collectivités territoriales, dont les communes constituent un des principaux instruments d'opérationnalisation de la gouvernance locale, jouissant de l'autonomie de gestion et dotées d'organes délibérants composés d'élus locaux, existent au Niger seulement depuis 2004. Elles sont donc récentes, les organes mis en place et les acteurs qui les animent y font leurs premiers pas. Comme tout apprentissage, celui de la gouvernance locale est laborieux et les compétences en ce domaine ne s'acquièrent qu'à travers l'exercice et la pratique effective.

Par ailleurs, les actions de bon nombre de communes se trouvent limitées par l'insuffisance de ressources notamment en raison de l'absence d'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) et des capacités limitées des communes à mobiliser les ressources internes. En effet, pour que la politique de décentralisation soit efficace, le transfert des responsabilités (compétences) doit être accompagné des ressources nécessaires (notamment ressources financières et assistance technique) à l'entité décentralisée pour assumer ses responsabilités. Aussi, au regard de l'importance de l'enjeu que présente la question de la décentralisation en termes de viabilité des communes, l'Etat central devrait s'engager à accompagner les efforts de ces collectivités à travers un appui financier et un encadrement technique conséquents, à la hauteur des besoins d'action.

La contrainte principale relevée est la faible capacité des collectivités territoriales à assurer un développement local durable, due à : i) leur faiblesse en matière de maîtrise d'ouvrage ; ii) l'absence de prise en compte effective de la dimension spatiale, faute d'une politique nationale d'aménagement du territoire opérationnelle ; iii) l'absence d'outils pour appuyer les financements des collectivités et iv) le faible accompagnement des services techniques déconcentrés de l'Etat.

Les potentialités susceptibles de concourir à la promotion de la gouvernance locale ont trait essentiellement à : la création de l'Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales ; l'existence d'une société civile impliquée dans la décentralisation et le développement local ; l'existence d'une politique nationale de décentralisation, de l'Association des Municipalités du Niger ; l'existence de l'Association des Régions du Niger et la disponibilité des PTF à accompagner le processus de décentralisation et le développement local.

L'enjeu est donc ici de pouvoir soutenir durablement les efforts des entités décentralisées, à travers des appuis financiers et techniques indispensables à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

I.3.4 Gouvernance économique

Après plus d'une décennie de processus d'ajustement structurel, un diagnostic de la gestion des finances publiques et surtout de l'impact des dépenses publiques sur le bien-être des populations a été effectué au début des années 2000. Ce diagnostic a fait ressortir, une forte dépendance du budget de l'Etat de l'extérieur (plus de 55%), une faible marge de manœuvre sur le niveau et la composition des dépenses publiques, des difficultés à établir des liens entre stratégies nationales et budget, des procédures d'exécution budgétaire complexes et fortement centralisées et l'emploi excessif des procédures exceptionnelles.

La question de la gouvernance économique, inscrite au rang des priorités depuis l'adoption du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2002, est vigoureusement affirmée à travers, notamment, les réformes des finances publiques pour accroître l'efficacité de l'exécution du budget et rendre la gestion financière plus transparente et plus responsable.

En matière de renforcement de la gestion des finances publiques au Niger, le Gouvernement s'est engagé dans un processus PEMFAR (« *Public Expenditure Management and Financial accountability Review* »)³⁴ qui a abouti à l'adoption en 2009 d'un plan d'actions prioritaires au terme duquel des progrès notables ont été enregistrés. En 2011, un Programme de Réforme de la Gestion des Finances Publiques a été élaboré en vue de renforcer la crédibilité budgétaire, la prévisibilité des ressources, le renforcement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, ainsi que la qualité de la dépense publique.

Ces dernières années, des efforts ont notamment été concentrés sur le renforcement du système de contrôle, de la lutte contre la corruption et du dispositif de passation des marchés publics. Néanmoins, la gestion des dépenses publiques au Niger est encore caractérisée par la faiblesse et la variabilité du recouvrement des recettes intérieures. En effet, la mobilisation des recettes demeure très faible (pression fiscale de 13,3% en 2010 qui est en deçà de la norme communautaire de 17%) et imprévisible. Par ailleurs, il existe un écart entre les recettes prévues et les recettes réalisées, ce qui a une incidence négative sur la bonne gestion des dépenses.

En matière de planification du développement, depuis son indépendance jusqu'en 2000, le Niger a opté pour une planification indicative, combinant à la fois le long, le moyen et le court terme, à travers divers exercices et méthodes de planification qui ont ainsi marqué l'expérience nigérienne de gestion du développement.

L'affaiblissement de la fonction de planification et de coordination du développement entre 2000 et 2010 a eu pour conséquences : i) une dilution des responsabilités quant à la conception et l'élaboration des politiques de développement ; ii) une faiblesse de cohérence des politiques sectorielles ; iii) la difficulté des pouvoirs publics à formuler des politiques et stratégies endogènes de développement et iv) une faible utilisation des outils de planification et de suivi des politiques publiques et une dégradation du cadre y relatif. En effet, les mécanismes de suivi-évaluation de la SDRP n'ont pas permis d'assurer une coordination efficace des stratégies de développement.

³⁴ Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière.

L'analyse de la gouvernance économique fait ressortir des avancées significatives en matière de pilotage de l'économie, de réformes des finances publiques, de vision prospective et de gestion du développement, de suivi et évaluation des politiques publiques (Gestion Axée sur les Résultats). Des efforts ont été récemment faits pour renforcer les capacités de l'administration publique, en particulier dans les domaines de la formulation des politiques publiques, de l'identification des besoins et de la formulation des programmes et projets.

La contrainte principale est la faible relation entre les différents référentiels de gestion du développement, due à la faible crédibilité du budget et l'absence d'une anticipation du développement. La faible crédibilité du budget est causée par la faible prévisibilité du financement des dépenses, les faiblesses des capacités des corps de contrôle, le non affermissement de la culture de la reddition des comptes, la faiblesse du contrôle citoyen, le faible recouvrement des recettes internes, la faible capacité des ministères sectoriels en matière de procédures de gestion budgétaire et financière, les régulations budgétaires, et la complexité des procédures budgétaires. L'absence d'une anticipation du développement est liée à la persistance des réticences au changement, à la faible cohérence des instruments de gestion du développement, à l'insuffisance de coordination du développement et à l'obsolescence des outils de planification.

Les principales potentialités sont l'existence des différents instruments internationaux et régionaux découlant des accords avec des organisations internationales (UEMOA, CEDEAO, GIABA, FMI et Banque Mondiale), le Programme de Gestion des Réformes des Finances Publiques et le nouvel accord avec le FMI qui permet à la République du Niger d'engager de nouveaux prêts. En matière de gouvernance économique, on note également la validation de la charte nationale sur la bonne gouvernance sur la gestion des ressources minières, l'adhésion du Niger à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Ces instruments sont de nature à permettre une meilleure gestion des ressources minières et pétrolières attendues par le pays. De plus, le respect des directives sous-régionales, notamment pour le développement de l'approche programme dans les secteurs et le passage de budgets de moyens à des budgets programmes permettra d'articuler la programmation des crédits et les priorités stratégiques de développement exprimées dans le plan national et les politiques sectorielles.

Le principal défi est d'améliorer de façon significative l'efficacité des instruments de gestion du développement (instrument de gestion et de transparence des ressources minérales, CDMT, PDES, SDDCI, programme de réforme des finances publiques, stratégie budgétaire, lois de finances, etc.), s'appuyant sur une vision prospective.

La question de la forte informatisation de l'économie nationale reste également un défi important à relever pour l'amélioration de la croissance et de la mobilisation des ressources internes.

I.3.5 Gouvernance juridique et judiciaire

La situation du secteur de la justice révèle que de nombreuses réformes ont été entreprises au cours de ces dernières années en vue d'améliorer ses performances. Ces réformes ont permis d'enregistrer sur plusieurs points, des résultats satisfaisants, mais leur portée reste limitée. Le budget consacré au Ministère de la justice, a toutefois franchi la barre de 1 % des ressources budgétaires en 2012.

La réforme du cadre juridique a été marquée par un important travail de production législative et réglementaire, notamment avec la refonte des textes fondamentaux sur lesquels s'appuient les magistrats pour rendre la justice. Ainsi, le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale ont fait l'objet de profondes révisions destinées à améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale et à permettre l'incrimination de certaines pratiques ou comportements afin de rendre la justice plus efficace et plus respectueuse des droits humains. Il s'agit également de la loi sur l'organisation judiciaire en 2004, des lois régissant les professions d'avocats, de notaires, d'huissiers.

L'Assemblée Nationale vient d'adopter les lois organiques portant composition, organisation, attribution et fonctionnement de la Cour des Comptes, de la Cour Constitutionnelle et de la Commission Nationale des Droits Humains, ainsi qu'une loi portant création de l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ).

Par ailleurs, un nouveau statut des magistrats a été adopté afin d'améliorer leur condition de travail. L'incorporation, dans le droit moderne, de certaines dispositions juridiques issues d'engagements internationaux a aussi contribué à rendre conforme le droit nigérien aux instruments internationaux.

Afin d'accompagner ces réformes des textes, des codes et des documents de référence ont été diffusés et vulgarisés.

L'une des principales réformes du cadre judiciaire entreprises pour répondre aux défis posés par le Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires a été la création au sein de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, d'une section chargée d'assurer la formation initiale des magistrats.

En outre, l'organisation de formations diverses, au bénéfice des magistrats et des greffiers, a renforcé les capacités des acteurs en place à répondre aux nouveaux enjeux. La réforme de la carte judiciaire à travers la création de nouvelles juridictions et le renforcement des organes de contrôle (Conseil Supérieur de la Magistrature, Inspection Générale des Services Judiciaires) ont conforté le processus d'amélioration du système judiciaire.

En vue d'améliorer les conditions d'accès à la justice, notamment la défense judiciaire, des incitations fiscales ont été consacrées par la nouvelle loi organisant la profession d'avocat pour encourager leur installation à l'intérieur du pays.

Des actions ponctuelles de défense des justiciables appartenant aux couches vulnérables de la population (caravanes de la défense) ont été menées par le Barreau. De même, des actions d'information et de sensibilisation des justiciables sont conduites en partenariat avec les organisations de la société civile. La mise en place de juristes animateurs dans les établissements pénitentiaires, chargés de sensibiliser les détenus sur leurs droits d'une part l'installation de bureaux d'accueil et d'information dans les Tribunaux de Grande Instance pour renseigner les usagers des juridictions ont contribué d'autre part à rapprocher la justice des justiciables.

En matière pénale, l'adoption du sursis avec mise à l'épreuve a consacré l'installation d'alternatives à l'incarcération. La mise en œuvre du Programme de Protection Judiciaire Juvénile et l'expérimentation du Travail d'Intérêt Général (TIG) pour les mineurs ont assuré la prise en compte de la spécificité de la justice des mineurs.

Relativement à la police judiciaire, les formations des policiers, gendarmes et des agents des forces d'intervention et de sécurité sur les droits humains ont contribué au renforcement de la protection des droits humains.

Dans le secteur pénitentiaire, les conditions de détention se sont améliorées sous l'effet conjugué de l'augmentation du budget du secteur, la création de nouveaux établissements pénitentiaires et la réhabilitation de nombreux autres. Il faut également noter la construction de quartiers des mineurs dans certains établissements pénitentiaires, le développement d'activités socioculturelles et de réinsertion des détenus et l'amorce de la professionnalisation des acteurs à travers le développement d'un programme de formation du personnel pénitentiaire.

La contrainte principale en matière de gouvernance juridique et judiciaire est le dysfonctionnement du système. Il est dû à la corruption et au trafic d'influence, à l'impunité, à la lenteur judiciaire, aux conditions difficiles d'accès à la Justice, au dysfonctionnement dans l'exécution des décisions de justice et aux mauvaises conditions de détention.

Les conditions difficiles d'accès à la Justice sont liées à l'éloignement de la Justice des justiciables, à la faiblesse de la communication judiciaire, à l'inadéquation de l'offre et de la demande de justice, et à l'absence d'accompagnement en faveur des plus vulnérables. Le dysfonctionnement dans l'exécution des décisions de Justice est dû aux interférences de toutes sortes. Les mauvaises conditions de détention et de préparation à la vie civile sont expliquées par la surcharge des infrastructures pénitentiaires d'accueil et l'insuffisance des mécanismes de préparation à la réinsertion sociale.

En tout état de cause, le défi principal est l'amélioration significative de l'accès à la Justice et de son image. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif majeur, le Gouvernement a décidé de la convocation des Etats Généraux de la Justice pour faire l'état des lieux et définir les solutions propres à un développement qualitatif et cohérent de la justice au Niger à la fois comme institution et service public.

I.3.6 Défense et Sécurité

La défense de l'intégrité et la préservation de la sécurité des personnes et des biens sont des conditions sine qua non du développement économique et social. Elles relèvent essentiellement des Forces des Défense et de Sécurité (FDS).

Par le passé, le pays a connu trois (3) rebellions armées et une récurrence de conflits intercommunautaires entre les nomades et les sédentaires. Aujourd'hui, on constate une réduction relative de ces genres de conflits, grâce particulièrement aux efforts déployés par l'Etat, au dispositif de résolution des conflits et à l'engagement et à la détermination des FDS.

Cependant, le pays fait face de nos jours à d'autres formes de menaces: terrorisme international, trafics de drogues et d'armes, intégrisme religieux.

En dépit du fait que le Niger soit au centre des foyers de tension, les FDS parviennent à garantir l'intégrité territoriale du pays, à assurer la sécurité des personnes et des biens et à s'acquitter pleinement de leur mission.

En outre, les FDS sont appelées à mener des activités civilo-militaires dans les domaines de la santé, du génie militaire, des transports aériens et terrestres et de la protection de l'environnement.

La contrainte principale dans le domaine de la défense et de la sécurité est la porosité des frontières, liée à l'immensité du territoire et à l'insuffisance des moyens humains, matériels et technologiques pour couvrir l'ensemble du territoire.

Avec la création du Conseil Supérieur de la Défense, du Conseil National de Sécurité, de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, de la Commission Nationale de Collecte et de Contrôle des Armes Illicites, de la Commission Nationale des Frontières et des Organisations internationales de lutte contre la drogue et le blanchiment d'argent, le Niger dispose d'instruments adéquats pour lutter contre l'insécurité. Il faut également noter l'existence récente de la Stratégie Nationale de Défense et Sécurité dans les Zones Sahélo-sahéliennes, adoptée par le Gouvernement en octobre 2011. La mise en œuvre de cette stratégie procède de la volonté du Gouvernement et de ses Partenaires à concilier la problématique de la paix à celle du développement des communes de la partie Nord du pays.

En outre, les lois de programmation de la Garde Nationale, de la Police Nationale et des Forces Armées Nigériennes, adoptées par le Gouvernement, constituent des instruments pertinents pour moderniser et instaurer une gouvernance de qualité au sein des FDS. Ceci se traduit, sur le terrain, par une meilleure application du règlement militaire, le renforcement de la cohésion, de la discipline, de la justice, de l'équité et du moral des FDS et par l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Le défi central, dans ce domaine, est de garantir la défense du territoire et la sécurité des personnes et des biens.

I.4 EVOLUTION DES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I.4.1 Intégration Régionale

De par sa position géographique, situé en plein continent, à mi-chemin entre l'océan Atlantique et l'océan Indien, trait d'union entre l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée, le Niger occupe une position géostratégique enviable. Il regorge également d'importantes potentialités dans les secteurs agropastoral, minier, industriel, artisanal et touristique. En effet, outre ses réserves importantes d'uranium, le secteur agro-pastoral comporte plusieurs filières porteuses (bétail-viande, niébé, oignon, sésame, arachide, gomme arabique,...). En outre, le Niger est aujourd'hui un pays producteur de pétrole.

Cependant, le caractère continental du pays constitue un sérieux handicap pour son expansion économique. C'est conscient de cette situation de vulnérabilité que le Niger a opté, aussitôt après son indépendance, pour la coopération et l'intégration avec tous les peuples partageant les mêmes valeurs.

Le besoin de valorisation des productions agro-pastorales et des richesses naturelles du pays dans un cadre sous-régional, régional et international et la quête d'une sécurité intérieure et transfrontalière, conforte la justesse du choix du pays à faire de la coopération et de l'intégration régionale une option fondamentale de son développement. En effet, les problèmes qui se posent aux Etats, en particulier ceux d'Afrique, sont d'une telle envergure et d'une telle complexité qu'une approche globale de leur traitement dans un cadre sous régional et régional constitue, non seulement une garantie d'efficacité pour promouvoir le développement, mais encore un vecteur de renforcement de la solidarité entre les Etats et les peuples.

Cette détermination à faire de l'intégration un axe de développement a été réaffirmée par le Président de la République dans son Discours d'investiture prononcé le 7 avril 2011 et par le Premier Ministre dans sa Déclaration de Politique Générale. La Note d'Orientation stratégique pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive, adoptée par le gouvernement le 31 août 2011, reprend pour sa part, que le Plan de Développement Economique et Social (PDES) prendra en compte les accords et conventions souscrits par le Niger dans le cadre de l'intégration économique régionale.

L'engagement du Niger dans la voie de l'intégration s'est traduit par son appartenance aujourd'hui à plusieurs centaines d'Organisations Intergouvernementales dont : le système des Nations unies, l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc.

Toutefois, en dépit de la volonté affichée et des efforts accomplis en matière de promotion de l'intégration économique, le Niger ne dispose pas encore de politique nationale dans ce domaine. Un projet de politique a certes été élaboré en 2004, mais n'a pas fait l'objet d'adoption.

Sur le plan institutionnel, les questions d'intégration économique régionale relèvent de plusieurs départements ministériels, en raison de leur caractère transversal.

S'agissant des préoccupations majeures en matière d'intégration économique régionale l'accent est souvent mis sur les points suivants : le respect des engagements auxquels le pays a souscrits, le renforcement de la présence du Niger au sein des organisations sous-régionales et régionales par une politique appropriée de représentation au plus haut niveau au sein des instances de décision et de direction de ces organisations, la participation active des acteurs privés au processus d'intégration, la valorisation des avantages de proximité avec les pays voisins, le renforcement du partenariat avec les pays de l'hinterland, l'augmentation de la compétitivité de l'économie, la promotion et la mise en œuvre des projets intégrateurs mettant en commun les efforts et les intérêts de plusieurs Etats Africains, notamment dans le domaine de l'énergie, des infrastructures de transport et de communication, de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'industrie et des mines, la libre circulation des personnes, biens, et capitaux ainsi que le droit d'établissement et de résidence, la promotion de l'image de marque du pays au sein des Organisations Intergouvernementales (OIG) et sur le plan international.

Le défi central dans ce domaine est de promouvoir une intégration sous régionale et régionale à même d'offrir au pays des retombées positives et de lui permettre d'affirmer son influence politique et économique.

I.4.2 Développement régional

L'évolution socio-économique des régions s'apparente à celle du Niger tout entier. En effet les régions sont restées étroitement dépendantes des impulsions provenant de l'Etat, et n'ont pas pu, par elles mêmes, générer des structures économiques locales dynamiques susceptibles de se passer de la manne des investissements de l'Etat dont la répartition spatiale n'a pas tenu compte des réalités régionales.

L'implication des régions dans la préparation et l'exécution des plans de développement est demeurée mineure tout au long des trois premières décennies après l'indépendance (1960-1990). Cela est dû pour une bonne part à l'inachèvement du processus de décentralisation, qui, en empêchant l'émergence d'un pouvoir régional fort et autonome, n'a pas permis aux régions de prendre toute leur place dans la dynamique de développement. La déconcentration des services techniques de l'Etat comme mode d'intervention, n'a pas suffi pour prendre en compte le point de vue des régions dans les choix des orientations et politiques de développement qui ont été opérés.

La réforme administrative, intervenue dès 1964-1965, avait créé des collectivités territoriales (avec budgets et conseils), mais celles-ci furent insuffisamment consultées dans le processus d'élaboration des plans.

Les années 70 furent marquées par la volonté de planifier une approche régionalisée de développement à travers les projets régionaux dits intégrés ou de productivité, ainsi que de grands projets d'irrigation. Précédés d'études sur le milieu, ces projets avaient vocation à couvrir tous les domaines intéressant le développement rural.

Dans le cadre de la préparation du Programme Triennal 1976-1978, des itérations entre niveaux central et départemental furent organisées. Mais c'est surtout avec la préparation du Plan 1979-1983 qu'un réel travail de planification régionale fut amorcé avec l'élaboration des bilans régionaux.

L'élaboration du Plan 1987-1991, quant à elle, a donné lieu à une réelle contribution des régions, à travers la relance des travaux de planification régionale et d'aménagement du territoire en proposant une stratégie pour l'élaboration des Schémas Directeurs de Développement Régional et d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Les développements récents en matière de décentralisation ont remis à l'ordre du jour l'implication des régions dans le processus de planification. En effet, le renforcement du rôle des régions passera nécessairement par la mise en place, au niveau de celles-ci, d'instruments de planification performants, adaptés aux moyens locaux, laissant une large place aux populations. Ces instruments devront répondre au souci de définition d'orientations régionales pour le long terme, en fonction des potentialités et des contraintes identifiées localement, d'élaboration de stratégies d'aménagement et de développement régional dans un contexte global d'une politique nationale d'aménagement du territoire.

Cette politique organise le développement territorial sur la base de la valorisation et de l'exploitation rationnelle du territoire et de ses ressources, dans un esprit de consolidation de l'unité et de la solidarité nationales. Elle doit en outre assurer la préservation et l'amélioration des facteurs naturels de production et du cadre de vie des citoyens. Elle veille à la définition d'orientations sectorielles et spatiales susceptibles de créer une synergie entre les différentes régions et les secteurs d'activités.

A ce titre, la politique d'aménagement du territoire à élaborer à la suite de l'étude prospective, au début de l'année 2013, devra concourir à l'amélioration de la gestion des politiques de développement, à travers les schémas national et régionaux d'aménagement du territoire.

L'enjeu majeur est la recherche d'un développement harmonieux durable et spatialement équilibré du territoire à travers : i) l'atténuation des disparités inter et intra régionales ; ii) la lutte contre la pauvreté et iii) la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

I.4.3 Environnement

Les différents éléments constitutifs de l'environnement (terres, ressources forestières, diversité biologique, ressources en eau, atmosphère et environnement urbain) connaissent une dégradation tendancielle sous l'action du climat et de l'activité humaine.

Les ressources en terres sont soumises à un processus de dégradation généralisée sous diverses formes, par l'action de facteurs d'ordre climatique (érosion éolienne et hydrique) et anthropique (surexploitation, pratiques d'exploitation inappropriées). L'impact de la dégradation des terres se traduit par la réduction des superficies forestières, la disparition de la faune, la réduction de l'infiltration des eaux, la perte des superficies cultivables, l'exacerbation des conflits fonciers, la désarticulation des systèmes traditionnels d'élevage, la réduction du potentiel de production, la détérioration des infrastructures socio-économiques et des problèmes importants de santé publique (épidémies, malnutrition).

En ce qui concerne les productions forestières, le bilan entre l'offre et la demande en bois est chroniquement déficitaire ; ce qui explique la proportion grandissante du bois vert et de plus petits diamètres sur le marché et le recours de plus en plus fréquent aux autres combustibles traditionnels, notamment les résidus agricoles et la bouse des vaches. Au plan de l'alimentation du bétail, les sous-produits forestiers (fruits et feuilles) entrent pour 25% dans la ration alimentaire des ruminants.

S'agissant de la diversité biologique, élément essentiel du patrimoine socioculturel des communautés nationales, elle connaît d'importantes modifications ces dernières années, en particulier la disparition de certaines espèces végétales et animales, en raison des sécheresses successives et des actions de l'homme, en particulier celles liées aux activités agro-sylvo-pastorales. Les ressources génétiques, c'est-à-dire le matériel génétique d'origine végétale, animale et microbienne ayant une valeur effective ou potentielle connaissent une érosion aussi bien dans les formations végétales naturelles que pour les espèces cultivées.

Quant aux ressources en eau, elles constituent un potentiel hydraulique faiblement mobilisé. Les principales formes de dégradation observées se traduisent par la réduction de la surface des plans d'eau, la réduction de l'écoulement des cours d'eau, l'augmentation des pollutions diverses et la prolifération des plantes envahissantes.

Pour sa part, la gestion de l'environnement urbain représente une question complexe en raison de l'accroissement rapide de la population urbaine, de l'insuffisance de la planification et de la faiblesse des moyens des municipalités. Ces problèmes se posent en termes de pollutions et nuisances, liées aux conditions de vie des populations illustrées à travers : la promiscuité dans les centres-villes, l'insuffisance d'accès aux services de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, la faiblesse des

systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, le manque de maîtrise des eaux de pluies et l'insuffisance des systèmes de collecte et de traitement des déchets industriels et biomédicaux, etc.

En matière de santé, l'environnement est généralement propice à la prolifération des maladies, en particulier les maladies liées à l'eau et à un environnement insalubre.

I.4.4 Changements climatiques

Au Niger, le régime climatique est caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, et des températures élevées qui accentuent son aridité. L'examen de la variabilité du climat au cours de la période 1950 - 2000 fait ressortir une baisse significative des précipitations annuelles, ainsi qu'une augmentation nette des températures minimales. En termes de projections, l'augmentation de la moyenne annuelle des températures maximales sur la période 2020-2049 atteint 2,3°C à 2,6°C en fonction des scénarii.

Pour la pluviométrie, les prévisions font cependant ressortir une légère hausse du cumul des précipitations à l'horizon 2020-2049, pour la plupart des stations météorologiques, avec toutefois un démarrage plus tardif de la saison des pluies, ce qui ne sera pas sans conséquences pour l'agriculture, à dominance pluviale et pour la sécurité alimentaire en général. Cependant, il y a lieu de noter que les tendances annoncées pour la zone Ouest Africaine par les modèles simplifiés laissent entrevoir les modifications pluviométriques suivantes : une plus grande variabilité des précipitations de 0,5% à 40% dans la sous-région, avec une moyenne de 10% à 20% pour l'horizon 2025, la poursuite du glissement des isohyètes vers le Sud et une hausse de la fréquence des épisodes de fortes précipitations et des sécheresses.

Pour les eaux de surface, les impacts futurs des changements climatiques sont les suivants : i) la baisse des écoulements du fleuve Niger ; ii) l'augmentation des écoulements dans les petits bassins versants et les affluents de la rive droite du fleuve ; iii) la poursuite du processus de déplacement du régime hydrologique du fleuve Niger et de ses principaux affluents de la rive droite, avec des débits de pointe de la crue guinéenne à Niamey qui seront décalés de février/mars à décembre/janvier, voire même novembre/décembre dans les cas des scénarii les plus défavorables ; iv) l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence des inondations, notamment dans la bande sud du pays et v) le renforcement de l'évaporation avec la hausse de la température, ce qui pourrait réduire les volumes d'eau dans les barrages et retenues.

En ce qui concerne les eaux souterraines, l'impact probable est la baisse de la recharge des nappes et, conséquemment, de leurs niveaux piézométriques, notamment les nappes phréatiques et alluviales, baisse due à la diminution de la pluviométrie et des écoulements. Cette vulnérabilité sera accentuée par la pression anthropique liée aux prélèvements.

S'agissant de l'émission des gaz à effet de serre (GES), le Niger se situe aujourd'hui parmi les pays les moins pollueurs. Les inventaires réalisés sur la période 1990 -1997 ont montré que les émissions globales des principaux GES (en équivalent CO₂) enregistrées en 1990 sont de 8 912,06 Gg (giga grammes)³⁵. Le bilan net des émissions et de la séquestration de GES en 1990, est de – 359 101 Gg. En 2009, le bilan national net des émissions / séquestration des GES est de – 33 922 Gg Eq-CO₂ : le

³⁵ CNEDD - Première communication du Niger sur les changements climatiques - novembre 2000.

Niger n'est toujours pas une « source » mais un « puits net » en matière d'émission des gaz à effet de serre³⁶.

Même si le Niger n'est pas astreint par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de présenter des mesures pour l'atténuation des émissions de GES, il a tout de même l'obligation de participer à l'effort global de stabilisation des émissions en renforçant notamment la capacité du pays à atténuer ses émissions. Cette capacité dépend de l'application des politiques sectorielles de développement durable.

Le Niger appartient à l'une des régions les plus vulnérables face aux changements climatiques, le Sahel étant reconnu comme ayant subi un assèchement au cours du 20^{ème} siècle. Le pays vit donc déjà les conséquences du réchauffement global et est par conséquent particulièrement vulnérable à ces effets néfastes.

Au plan agro-sylvo-pastoral, l'impact prévisible des changements climatiques, en particulier en cas de baisse de la pluviométrie, se traduira par la dégradation des sols, une perte significative au niveau de la biodiversité, la baisse des productions et des mouvements de populations continus sur une large échelle et une recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, la dynamique de dégradation des superficies forestières va s'accroître.

Au plan sanitaire, les impacts des changements concernent essentiellement le paludisme, la méningite et la rougeole. La hausse des températures de la saison froide (décembre à février) pourrait occasionner une transmission assez élevée du paludisme. Elle pourrait en effet créer des conditions thermiques plus favorables au cycle du parasite et à la survie du vecteur. S'agissant de la méningite, en raison des hausses prévisibles des précipitations à l'horizon 2020 - 2049, pour les mois de juillet, août, septembre et une hausse du cumul annuel, d'une part, et de la hausse des températures et de l'extension de la période sèche d'autre part, le taux d'attaque de la méningite pourrait augmenter un peu partout au Niger sauf dans la zone de Tillabéry où la saison des pluies pourrait s'étaler sur une longue période et la saison sèche sur une période plus courte, conduisant à une diminution probable du taux d'attaque de la méningite. En ce qui concerne la rougeole, une augmentation de la température et surtout une augmentation considérable de la pluviométrie (cas de la zone de Tillabéry, Zinder et Agadez) se traduirait par une extension de la saison de pluies et une diminution de la période de forte activité de la rougeole. Par contre, pour la zone de Maradi, la diminution de la pluviométrie occasionnera un élargissement de la période propice au développement de la rougeole.

L'adaptation aux changements climatiques est donc aujourd'hui une nécessité impérieuse et la solution la plus durable à cet effet est celle de l'intégration des mesures d'adaptation aux politiques de développement économique et social afin de diminuer la vulnérabilité des populations face aux impacts négatifs des changements climatiques et de renforcer leur résilience et tolérance face aux phénomènes climatiques extrêmes. Les interventions prioritaires dans ce domaine ont trait au transfert de technologies aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation aux changements climatiques, au renforcement des capacités en matière de recherche et d'observation systématique et aux actions en matière d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation.

³⁶ CNEDD - Seconde communication du Niger sur les changements climatiques – 2009.

1.5 CONSTATS MAJEURS ISSUS DES ANALYSES DU BILAN DIAGNOSTIC

Au regard des analyses du bilan diagnostic, les constats suivants illustrent les principales contraintes au développement économique et social du Niger : i) une croissance économique insuffisante et volatile dans un contexte de croissance démographique très élevée, ce qui maintient l'incidence de la pauvreté à un niveau encore élevé ; ii) un climat des affaires peu favorable à la promotion des investissements, de l'emploi, de l'entrepreneuriat des jeunes et de la création de valeur ajoutée substantielle ; iii) un cadre institutionnel, administratif, juridique caractérisé par la faible crédibilité et l'instabilité des institutions ainsi que les performances limitées de l'administration à mobiliser les ressources et à les utiliser avec efficacité en faveur du développement ; iv) des conditions environnementales et climatiques difficiles, peu favorables à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ; v) une situation en matière de sécurité et de défense du territoire qui appelle à la vigilance du fait de l'instabilité dans certains pays voisins et des menaces terroristes préjudiciables à la mise en œuvre des actions de développement sur le terrain ; vi) la faible compétitivité de l'économie liée notamment à son faible degré d'ouverture, à la faible diversification des activités de production, à l'insuffisance des infrastructures et des services énergétiques modernes et de transport, à la faible promotion des industries et des grands investissements à effets catalyseurs sur les différentes branches de l'économie ; vii) des ressources minérales peu valorisées avec un impact mitigé sur la croissance économique ; viii) un capital humain (santé, éducation) très faible et insuffisant pour contribuer au développement humain ; ix) des systèmes de protection sociale peu ou pas opérationnels pour tirer vers le haut les groupes les plus vulnérables de la population ; x) la prise en compte insuffisante du genre de manière transversale dans les politiques et les stratégies ; xi) un cadre de vie et de l'habitat peu favorable à l'amélioration du bien-être des populations, en plus des conditions difficiles d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement et xii) la forte propension à ne prendre en charge que les urgences humanitaires conjoncturelles, plutôt qu'à la pro-activité pour anticiper sur l'avenir et créer les conditions d'un développement durable et inclusif.

I.6 ENJEUX ET DEFIS

Au regard des constats majeurs ci-dessus évoqués, les principaux défis auxquels le Niger doit faire face et pour lesquels la mise en œuvre du PDES devrait contribuer à apporter des solutions se présentent comme suit :

1. Renforcer la démocratie et l'état de droit ;
2. Garantir l'intégrité du territoire national, assurer la sécurité des personnes et des biens et promouvoir la consolidation de la paix en faveur du développement ;
3. Renforcer les capacités des institutions nationales à mettre en œuvre de manière efficace les politiques de développement ;
4. Assurer la préservation de l'environnement et la prise en compte du changement climatique ;
5. Maitriser la croissance démographique pour la rendre compatible avec les objectifs de croissance et d'accès aux services publics ;
6. Promouvoir un développement régional équilibré ;
7. Développer les capacités humaines au niveau communal et garantir le transfert des ressources financières pour permettre aux collectivités de pouvoir progressivement s'autonomiser et être en mesure de faire leur autopromotion ;
8. Faciliter en priorité la mise en place complète dans un cadre fonctionnel cohérent des outils de pilotage de l'économie, de la programmation, l'exécution, le suivi de l'exécution budgétaire et la réédition des comptes ;
9. Promouvoir une intégration sous-régionale et régionale à même d'offrir au pays des retombées positives et de lui permettre d'affirmer son influence politique et économique ;
10. Assurer une gestion transparente et un accroissement de la mobilisation des ressources internes, notamment les retombées attendues des secteurs minier et pétrolier, ainsi que les ressources externes, à travers des mécanismes novateurs, en vue du financement des actions prioritaires de développement ;
11. Assurer la sécurité alimentaire à travers la hausse de la productivité agricole et la maîtrise des prix des produits alimentaires ;
12. Promouvoir une croissance forte et soutenue, pro-pauvre, créatrice d'emplois, pour les jeunes, et impliquant les communautés dans les choix de politiques de développement et en donnant aux femmes la possibilité de renforcer leur autonomisation ;
13. Améliorer la compétitivité de l'économie à travers un environnement propice aux affaires, notamment une meilleure maîtrise des coûts des facteurs de production, une offre suffisante et continue d'énergie électrique, la maîtrise du coût des services de transport et de communication, la disponibilité et l'entretien d'infrastructures de base de qualité et une meilleure participation des banques dans le financement de long terme des activités réellement productives et créatrices de richesses ;
14. Assurer un accès accru et équitable des populations à des services sociaux de base de qualité ;
15. Assurer une protection sociale appropriée pour soutenir les populations les plus vulnérables.

CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tirant leçon du bilan de deux décennies de lutte contre la pauvreté, le Niger s'engage dans une nouvelle stratégie de développement qui vise l'accélération de la croissance inclusive et la promotion d'un développement durable, dans un environnement de bonne gouvernance. Ce Plan de Développement Economique et Social implique une rupture profonde en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et stratégies afin d'apporter des solutions durables aux contraintes et défis auxquels fait face le pays.

Malgré les opportunités existantes, le Niger fait face à la persistance de nombreux défis, notamment celui d'impulser une croissance forte, durable et inclusive et un développement durable. Le Niger doit également relever de nouveaux défis tels que les conséquences des changements climatiques, dans le contexte où la forte croissance démographique menace de réduire de façon significative le revenu national par tête et de fragiliser les capacités du système à satisfaire la demande sociale, si cette croissance n'est pas maîtrisée sur le moyen et le long terme.

Le PDES est le cadre fédérateur assurant la cohérence et la coordination de l'ensemble des cadres d'orientation du développement de court et de moyen terme, globaux, sectoriels, thématiques et locaux. Il est axé sur les résultats et définit les orientations stratégiques de développement du Niger.

Le diagnostic a fait ressortir que le niveau du taux moyen de croissance actuelle est insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté, intensifier la création d'emplois et réunir les conditions d'un développement durable et inclusif.

Sur cette base, l'orientation principale porte sur l'affermissement des fondements de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable.

Parallèlement, des efforts supplémentaires seront orientés vers la dynamisation du processus d'un développement durable dont l'impact va se poursuivre au-delà de la période du PDES. Ce développement sera fondé sur le respect de l'environnement et des règles de la bonne gouvernance, la modernisation des tissus économiques et l'émergence d'une classe moyenne traduisant la réalisation de l'ODM relatif à la réduction de la pauvreté.

En effet, le PDES mettra en synergie cinq dimensions du développement durable : i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; ii) la création de conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ; iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et v) la promotion du développement social.

Ces orientations stratégiques, coordonnées et complémentaires pour répondre à la problématique de développement, seront mises en œuvre à travers les programmes et stratégies sectoriels.

2.1. OBJECTIFS ET RESULTATS STRATEGIQUES DU PDES

2.1.1 La vision :

La vision du PDES se fonde **sur l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine.**

2.1.2 Objectif :

Le Plan de Développement Economique et Social vise à *promouvoir le bien être économique, social et culturel de la population.*

2.1.3 Les résultats stratégiques attendus

Les principaux résultats stratégiques du PDES sont:

1. **Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles**, grâce au renforcement de leur capacité à mettre en œuvre de manière efficace les politiques publiques et à leur ancrage durable.

La consolidation de l'Etat démocratique et républicain, qui conditionne tout le reste sera recherchée. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité.

Des institutions fortes conditionnent l'existence de l'état de droit et le mettent à l'abri de l'arbitraire, de sorte que la loi régit les rapports des citoyens entre eux d'une part et les rapports des citoyens avec l'Etat d'autre part. Pour promouvoir toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de tous ses droits (droits politiques, droits économiques et sociaux) tout en accomplissant ses devoirs, il est nécessaire que le pouvoir soit exercé de manière démocratique.

L'accès au service public, aux emplois publics et aux marchés publics doit être garanti et être égal pour tous. Dans la même perspective, le mérite, la compétence, l'éthique, le sens du service public, l'ardeur et la ponctualité au travail, la conscience professionnelle, la discipline, l'esprit d'équipe et le sens de la hiérarchie et les performances des agents dans le cadre de la gestion axées sur les résultats seront rétablis comme critères d'accès aux emplois publics et aux promotions. Des dispositions seront prises pour créer un environnement et des

conditions favorables à l'accroissement de la productivité des agents de l'Etat et lutter contre les pratiques pesant sur l'efficacité de l'action publique, telles que la corruption, les passe-droits, les trafics d'influence et les détournements de deniers publics.

La bonne gouvernance, notamment la transparence, dans l'exploitation des ressources, sera renforcée afin d'accroître la mobilisation de ressources internes en vue du financement de l'agenda prioritaire du développement économique et social à partir des revenus dégagés par l'industrie minière et pétrolière. Les revenus accrus grâce à de bonnes négociations dans le secteur des industries extractives, parce que bien redistribués et alloués aux priorités nationales, contribueront à l'épanouissement des Nigériens notamment à travers le développement et l'accès facilité aux services publics de base.

2. **L'équité et l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics sont garanties**, par le renforcement de l'état de droit, la garantie et l'amélioration des services publics aux citoyens sur l'ensemble du territoire et l'élimination des différentes formes de discriminations.

Pour cela l'Etat doit rétablir l'exercice du droit général et des devoirs civiques, notamment, de manière effective, l'assujettissement général à la fiscalité actuellement fortement érodé par des fraudes en tous genres.

Il est indispensable de rétablir l'équité et l'égalité de traitement des citoyens devant l'ensemble des administrations, notamment les services fiscaux et la justice.

3. **La gestion du développement est facilitée**, notamment par la mise en place complète, dans un cadre fonctionnel et cohérent, harmonisé avec le niveau régional, des outils de pilotage de l'économie, de la programmation, de l'exécution, du suivi de l'exécution budgétaire et de la reddition des comptes, de la gestion transparente et de la mobilisation des ressources internes, notamment les retombées attendues des secteurs minier et pétrolier, ainsi que des ressources externes, à travers des mécanismes novateurs, en vue du financement des actions prioritaires de développement.

Il s'agira également d'asseoir les fonctions de planification, au sein de chacun des départements ministériels et autres institutions de l'Etat pour garantir une démarche concertée (planification, programmation, budgétisation), afin de garantir une continuité dans le dialogue entre les Ministères sectoriels, le Ministère chargé du Plan et le Ministère des Finances.

De même, le suivi-évaluation fait partie de l'ensemble des mécanismes permettant d'améliorer la performance des politiques et stratégies de développement. Dans une approche de gestion axée sur les résultats, l'identification et la mise en place d'un système d'information cohérent et pertinent constituent la clé de la réussite. Ainsi, dans le cadre du PDES, il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation, permettant de mesurer et d'évaluer les effets à court et moyen termes des actions retenues par l'Etat et par la suite d'assurer leur concordance avec le Plan et d'augmenter les chances de réussite de sa mise en œuvre.

4. **Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites.** Pour ce faire, il s'agira de garantir l'intégrité du territoire national, d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de promouvoir la consolidation de la paix en faveur du développement, à travers le renforcement des mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits ainsi que la coopération régionale.

Pour assurer la sécurité nationale et contribuer à la sécurité dans la sous-région, une solution globale à la fois sécuritaire, administrative, économique et sociale est nécessaire.

Il s'agira de concevoir et de mettre en œuvre un meilleur encadrement administratif et de corriger les déséquilibres intra-régionaux et interrégionaux en matière de développement économique et social.

Le rétablissement du monopole de la force armée de l'Etat, seul censé détenir des armes de guerre sur l'ensemble du territoire national constitue une priorité.

La dotation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en ressources humaines bien formées et bien entraînées ainsi qu'en équipements en quantité et en qualité suffisantes est pour cela nécessaire.

5. **Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable,** à travers l'inversion des tendances à leur dégradation et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques.

6. **les disparités inter et intra régionales sont atténuées,** notamment pour favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement. L'atteinte de ce résultat vise essentiellement à garantir une équité des indices de développement humain dans les régions. Il vise également à doter le pays d'un cadre institutionnel et des outils de planification spatiale pour une atténuation des disparités inter et intra régionales et entre le milieu urbain et le milieu rural. Il s'agit d'insuffler une plus forte responsabilité des régions dans la coordination et l'harmonisation des actions de développement, le renforcement de leurs capacités de gestion et de spécialiser les régions en fonction de leurs avantages comparatifs.

7. **Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés** par la promotion d'un changement de mentalités et de comportements natalistes aptes à induire au sein des populations une augmentation significative de l'utilisation de la contraception, une réduction des mariages précoces et une meilleure connaissance des interrelations population-développement.

8. **Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire** à travers l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorale et halieutique, l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires, l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux

changements climatiques et l'amélioration de l'état nutritionnel de la population dans un contexte de croissance démographique maîtrisée. La sécurité alimentaire sera assurée à travers la mise en œuvre de l'initiative 3N, les "Nigériens Nourrissent les Nigériens".

La mobilisation des eaux de surface (fleuve Niger, Goulbis, Koramas, lacs et mares), l'exploitation des immenses réserves d'eau souterraine, la maîtrise des eaux de ruissellement, la mise en valeur des terres irrigables disponibles et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage permettront de faire en sorte que les sécheresses récurrentes ne soient plus synonymes de famines.

Par ailleurs, l'amélioration de la productivité agricole passera nécessairement par des mesures de facilitation de l'accès des producteurs aux intrants.

9. **La croissance économique est forte et soutenue**, inclusive, créatrice d'emplois, notamment par l'amélioration de la compétitivité à travers un environnement propice aux affaires, une meilleure maîtrise des coûts des facteurs de production, une offre suffisante et continue d'énergie électrique, la maîtrise du coût des services de transport et de communication, la disponibilité et l'entretien d'infrastructures de base de qualité et une meilleure participation des banques dans le financement de long terme des activités réellement productives et créatrices de richesses.

La renaissance du Niger nécessite une économie compétitive. En plus du développement agricole, l'ambition du PDES est de favoriser la réduction des coûts de facteurs de production importants pour un pays enclavé : le transport, les communications et l'énergie. Pour y parvenir, il s'agira, dans le cas du premier facteur, de poursuivre non seulement la consolidation des routes existantes et la réalisation de nouvelles routes bitumées et en terre, mais aussi de promouvoir le rail et l'amélioration de la desserte aérienne. Pour le second facteur, toutes les sources d'énergie disponibles seront exploitées : l'eau, le charbon, le soleil, le vent, le fuel et le nucléaire dans un contexte régional. La réalisation du barrage hydro-électrique de Kandadji et l'exploitation et la transformation du charbon de Salkadamna entrent dans cette perspective.

La réalisation des infrastructures structurantes constituera une des bases solides de génération de la croissance et facilitera l'attrait de l'exploitation de nos ressources du sous-sol pour permettre l'atteinte de seuils de rentabilité pour certains gisements dont l'exploitation n'est actuellement pas rentable. A l'uranium, à l'or, au charbon, au ciment et au pétrole déjà en exploitation, pourront venir s'ajouter d'autres ressources dont le fer, les phosphates, le marbre. Le Niger regorge d'énormes ressources du sous-sol qu'il est nécessaire de mettre en valeur dans l'intérêt des générations actuelles comme des générations futures.

Il s'agira donc d'attirer, d'orienter et d'encadrer les investissements vers une exploitation des richesses naturelles, partagée et profitable à tous, basée sur des rapports gagnant-gagnant.

10. **Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique**, notamment par le développement des emplois générés par la croissance économiques et l'accès des jeunes à ces emplois, la

promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, le développement de la qualité de l'enseignement général, technique et professionnel et la valorisation du rôle de l'enseignant au sein de la société.

Les jeunes (diplômés pour lesquels l'école a débouché sur le chômage, ruraux et urbains sans formation, oisifs et donc proies faciles de tous les vices) constituent un vivier considérable pour l'avenir du Niger. Aussi, au-delà de l'amélioration de l'éducation, des appuis spécifiques, leur seront-ils portés, en vue de leur plein épanouissement.

11. **Le niveau de développement social est significativement amélioré**, notamment en assurant un meilleur accès des populations aux services sociaux de base et en mettant en œuvre une politique de protection sociale avec un plan d'action approprié pour les populations les plus vulnérables.

L'accès à l'enseignement, à la santé et à l'eau potable figurent au rang de priorités. L'éducation sera gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de seize (16) ans. L'enseignement professionnel et technique sera privilégié et développé. L'État veillera à ce que l'école, en tant que base sociale fondamentale du développement, ascenseur social par excellence, contribue de façon effective à l'égalité des chances et à la réduction des inégalités dues au genre. Il veillera également à ce que la pression de la demande, due à la croissance démographique trop soutenue, s'atténue.

Des actions de réponse à la demande de santé et à l'amélioration de l'accès aux soins de santé seront entreprises.

Pour améliorer l'accès à l'eau potable, les infrastructures existantes seront réhabilitées et de nouveaux besoins seront couverts progressivement par la réalisation de nouvelles infrastructures.

Il s'agira également d'atténuer la pauvreté des femmes et des personnes handicapées, en favorisant leur insertion dans le circuit économique et en réhabilitant les conditions de vie urbaine.

2.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDES

Cinq axes stratégiques sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de : i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; ii) les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ; iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ; iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et v) la promotion du développement social.

Ces axes stratégiques sont complémentaires et interdépendants. Ils forment un tout cohérent dont la réalisation devra permettre au Niger d'atteindre les objectifs et les résultats visés par le Programme de Renaissance du Niger et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement comme le montre le tableau ci-dessous.

Figure 3: Résultats et axes stratégiques du PDES 2012-2015

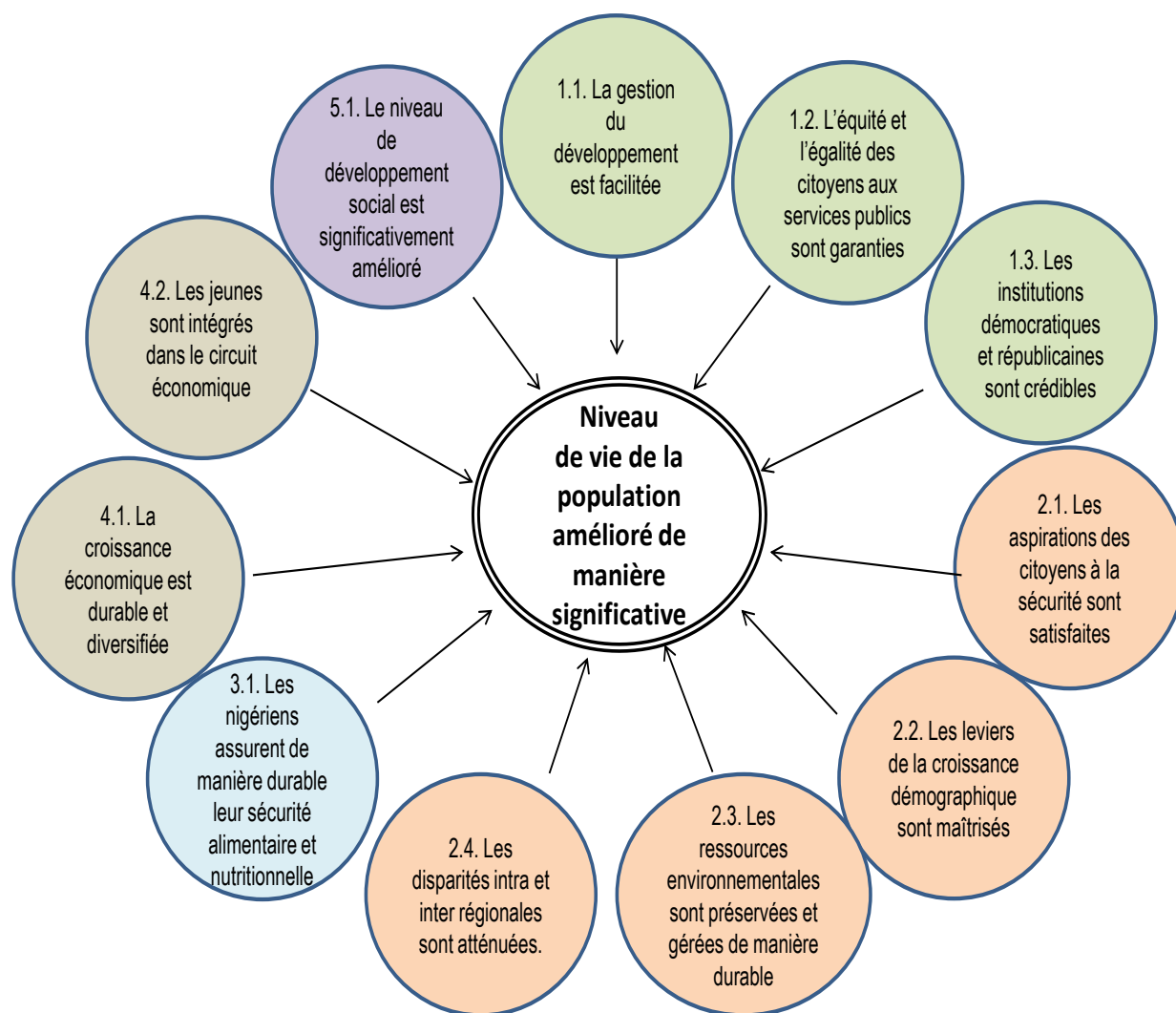


Tableau 5: Cohérence du PDES avec le Programme de Renaissance et la DPG

Axes du programme de renaissance	Axes de la DPG	Axe du PDES	Résultats stratégiques du PDES
Axe1. Bâtir des institutions démocratiques fortes, crédibles et durables	1. La promotion de la bonne gouvernance	Axe 2 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques.	La gestion du développement est facilitée
			L'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties
			Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles
Axe 7. Améliorer significativement les indicateurs sociaux (Education et Santé)	2. La promotion du développement social	Axe 5 : Promotion du développement social	Le niveau de développement social est significativement amélioré
Axe 5. Assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux			
Axe3. Promouvoir le développement social à travers des investissements publics			
Axe 4. Assurer la sécurité alimentaire à travers l'initiative "3N" : (les Nigériens Nourrissent les Nigériens)	3. La promotion d'une économie de croissance et de développement durable	Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable.	Les nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire et nutritionnelle
Axe 3. Relancer l'économie à travers des investissements publics		Axe 4 : économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	La croissance économique est durable et diversifiée
Axe 6. Développer les infrastructures et l'énergie par des investissements dans les routes, les pistes rurales, l'électricité et les chemins de fer			
Axe 8. Créer des emplois au profit des jeunes			Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique
Axe2. Assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national	1. La promotion de la bonne gouvernance	Axe 1 : Conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif	Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites
			Les leviers de la croissance démographiques sont maîtrisés
			Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable
			Les disparités intra et inter régionales sont atténuées.

Analyse de la cohérence entre les axes stratégiques du PDES

Sur la base des contraintes et défis identifiés dans le cadre des travaux des bilans diagnostics sectoriels, les 5 axes proposés reflètent, dans leur ensemble, les principales dimensions du développement humain (social, économique, environnemental et de la gouvernance). Ils sont inter-reliés pour répondre aux défis de la multi-sectorialité du développement durable.

Le premier axe stratégique vise à promouvoir la **consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques**. Cet axe, qui a une portée transversale, contribue à l'atteinte des résultats stratégiques des 4 autres axes stratégiques du PDES. Pour cet axe, le PDES poursuit les objectifs spécifiques suivants : i) l'amélioration de la gestion des finances publiques ; ii) le renforcement du pilotage de l'économie ; iii) la consolidation des institutions démocratiques et républicaines ; iv) la promotion de la justice et des droits de l'homme ; v) la gouvernance locale et la décentralisation et vi) l'efficacité et la modernisation de l'Administration.

Le deuxième axe stratégique porte sur la **mise en place des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif**. Cet axe, qui a également une portée transversale, est un préalable à l'atteinte des résultats stratégiques des 4 autres axes stratégiques du PDES. En effet, les objectifs visés sont liés au fait qu'aucun développement durable, équilibré et inclusif n'est possible sans le développement de stratégies en matière de sécurité humaine, de défense du territoire, de respect-promotion des droits humains, de consolidation de l'unité nationale, de prévention et gestion des crises humanitaires et d'adéquation entre la demande et l'offre sociale pour tenir compte de la contrainte de limitation des ressources. Les objectifs suivants sont poursuivis : i) la garantie de la sécurité des citoyens et de l'unité nationale ; ii) une meilleure maîtrise de la croissance démographique ; iii) une maîtrise de la gestion durable de l'environnement et des effets des changements climatiques et iv) le développement régional équilibré.

Le troisième axe stratégique porte sur la **promotion d'une sécurité alimentaire et un développement agricole durable**. Considérant l'importance relative du secteur rural dans le système économique, une redynamisation de celui-ci est de nature à contribuer à la réalisation d'une croissance économique créatrice d'emplois. Par ailleurs, la prise en compte spécifique de la résilience³⁷ des populations contribue à la durabilité et au caractère inclusif du développement ainsi qu'à la promotion du développement social (axes 1 et 5). Les résultats stratégiques correspondent aux axes d'interventions de l'initiative 3N. Il s'agit de : i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; iii) l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ; iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et v) l'animation et la coordination de l'Initiative 3N.

³⁷ C'est-à-dire la capacité à anticiper, gérer et recouvrer des chocs et faire face aux vulnérabilités, restaurer les fonctions essentielles de manière efficiente et à temps.

Le quatrième axe stratégique vise à **promouvoir une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive**. Le but visé est d'augmenter la richesse nationale et accroître le pouvoir d'achat des citoyens, de valoriser le potentiel de croissance en vue de créer des emplois rémunérateurs, en particulier pour la jeunesse, dans les secteurs porteurs de croissance économique comme l'agro-industrie, l'environnement, le secteur minier, notamment à travers les effets d'entraînement qu'ils peuvent avoir sur les autres domaines comme les services, tout en stimulant la fonction entrepreneuriale des jeunes. Le caractère inclusif de la croissance permettra à tous de participer à la création de la valeur ajoutée, de répartir les fruits qui en seront issus de manière juste et équitable. Les résultats stratégiques portent sur : i) la promotion du climat des affaires pour créer notamment les conditions de promotion des investissements et le développement des services, facteurs de durabilité du développement ; ii) le développement des infrastructures de transport et de communication ; iii) le développement des secteurs productifs (hors secteur agro-sylvo-pastoral) comme l'industrie, le BTP ou les mines et iv) l'insertion économique des jeunes.

Le cinquième axe stratégique porte sur la **promotion du développement social**. Il a été décliné en 12 résultats stratégiques : i) la promotion de la santé à travers la mise en œuvre efficiente du PDS ; ii) le développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement, y compris l'enseignement technique et professionnel ; iii) la mise en œuvre de la politique de protection sociale adoptée en 2011 par le Gouvernement ; iv) la promotion de la lutte contre les inégalités et le renforcement de l'équité du genre ; v) la promotion d'un cadre de vie sain ; vi) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; vii) le développement de la pratique du sport pour la santé individuelle et la professionnalisation du secteur ; viii) le développement des arts et du patrimoine culturel ; ix) la promotion des activités touristiques ; x) la promotion de la jeunesse à travers la mise en œuvre des actions prioritaires de la stratégie de développement du secteur de la jeunesse ; xi) l'intensification des efforts pour éliminer le VIH/sida et atteindre l'objectif Zéro : zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès liés au SIDA d'ici 2015, à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte Contre les IST/VIH/SIDA et xii) la protection des enfants contre les violences, l'exploitation et les abus à travers la mise en œuvre du document cadre et de son plan d'action. Cela justifie la transversalité de cet axe stratégique et ses liens avec les axes stratégiques 2, 3 et 4 du PDES.

Tableau 6: Axes et résultats Stratégiques du PDES

Résultats stratégiques (résultats découlant du programme de renaissance et de l'analyse diagnostique)	Axes stratégiques	Contenu
1. Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles 2. La gestion du développement est facilitée 3. L'équité et l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics sont garanties	1. Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques	Gestion des finances publiques Pilotage de l'économie Consolidation des institutions constitutionnelles Justice et droits de l'homme Gouvernance locale Efficacité de l'administration publique
1. Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable 2. Les inégalités inter et intra régionales sont atténuées 3. Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites 4. Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés	2. Conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif	Sécurité et défense, Unité nationale et consolidation de la paix Démographie Environnement et changement climatique, prévention et gestion des crises et catastrophes Développement régional
1. Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	3. Sécurité alimentaire et développement agricole durable	L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, L'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, L'amélioration de la résilience des groupes

Résultats stratégiques (résultats découlant du programme de renaissance et de l'analyse diagnostique)	Axes stratégiques	Contenu
		vulnérables face aux changements climatiques, aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles, L'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens L'animation et la coordination de l'Initiative 3N.
1. La croissance économique est forte et soutenue, durable et inclusive 2. Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique	4. Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	Climat des affaires Infrastructures économiques et structurantes Secteurs productifs hors agriculture Insertion économique des jeunes
1. Le niveau de développement social est significativement amélioré	5. Promotion du développement social	Santé et nutrition Lutte contre les IST/VIH/SIDA Education, Enseignement, Formation technique et professionnelle Protection sociale Inégalité et équité du genre Cadre de vie Eau et assainissement Sport, culture Activités sociales de la Jeunesse

2.2.1 Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques

Une croissance accélérée et un développement durable ne peuvent se réaliser qu'avec la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique. La mise en œuvre de différentes réformes démocratiques et l'adoption de la Constitution de la 7^{ème} République ont permis au Niger de jeter les bases d'un renouveau démocratique, de contribuer à apaiser la situation politique et de consolider la stabilité des Institutions de la République.

La mise en œuvre des politiques de développement (macro-économique et sectorielles) s'appuie sur un certain nombre de principes directeurs notamment, le fondement démocratique, l'approche participative, la décentralisation, la transparence dans la gestion à travers la reddition des comptes et l'obligation de rendre compte.

Ces principes directeurs se fondent sur les mécanismes, relations et institutions au moyen desquels les citoyens et les groupes sociaux articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent afin de régler leurs différends. Cet axe couvre les éléments de la bonne gouvernance politique, juridique, économique, administrative et locale notamment, la consolidation des institutions constitutionnelles, la justice et les droits humains, la gestion rationnelle et transparente des finances publiques, le pilotage de l'économie, l'efficacité de l'administration publique et la gestion des collectivités.

La crédibilité des institutions de la République sera assurée par : i) un fonctionnement normal des organes prévus par la Constitution ; ii) le respect de l'Etat de droit et des règles du jeu démocratique et un dispositif de veille pour l'amélioration du fonctionnement des institutions étatiques et iii) le renforcement du dialogue et de la concertation avec les acteurs de la société civile.

La gouvernance économique vise à rétablir une gestion efficiente des finances publiques et des instruments de planification et de coordination des politiques publiques qui permettront de concilier la mise en œuvre des objectifs de développement et l'amélioration des ressources internes. La réforme de la gestion des finances publiques sera mise en œuvre particulièrement à travers ; i) l'amélioration du cadre juridique ; ii) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources ; iii) l'amélioration de la préparation et des modalités d'exécution du budget de l'Etat ; iv) l'établissement régulier de la comptabilité et du reporting financier ; v) le développement des systèmes d'information ; vi) l'amélioration du contrôle et de la transparence des finances publiques ; vii) le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette et viii) l'amélioration du système de passation et de gestion des marchés publics.

L'anticipation et l'amélioration de la coordination des actions de développement seront effectives à travers le renforcement de la cohérence des instruments de planification et de budgétisation et l'amélioration de la qualité des instruments de coordination et de suivi-évaluation des politiques publiques.

L'objectif de la gouvernance locale est le renforcement des capacités des collectivités territoriales à assurer un développement durable et équilibré conformément à la politique nationale de décentralisation et aux dispositions du code des collectivités territoriales.

En matière de gouvernance administrative, l'objectif est d'améliorer la qualité et la performance des services publics par le développement d'outils et instruments appropriés de gestion et de suivi et une amélioration effective du fonctionnement de l'administration. Par ailleurs, une attention particulière

sera portée à la déconcentration effective des services de l'Etat en accompagnement des collectivités territoriales. Il s'agit particulièrement pour les agents de la Fonction Publique d'insuffler un profond changement d'esprit permettant de mieux rendre le service public aux citoyens. Aussi, dans ses rapports avec les individus et les institutions privées, l'Administration se doit de jouer un rôle de facilitateur et de pourvoyeur de l'ensemble des services qui peuvent être attendus d'une administration moderne, disponible et redevable.

En matière de gouvernance juridique et judiciaire, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du système juridique et judiciaire par la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'appareil juridique et judiciaire existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice.

2.2.2 Axe 2 : Création des conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif

La gestion durable du développement commande d'accorder une haute priorité à la sécurité et à la défense du territoire, l'unité nationale et la consolidation de la paix, la maîtrise de la croissance démographique, la gestion des ressources environnementales et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le développement inter et intra régional.

L'assurance de l'intégrité du territoire et la sécurité des citoyens et des biens constituent l'objectif central de la défense et de la sécurité nationale (condition *sine qua non* de la mise en œuvre des politiques de développement). Pour ce faire, une politique de surveillance accrue du territoire sera mise en œuvre, ainsi que le déploiement de moyens permettant de juguler l'instabilité et l'insécurité. Il est également envisagé d'établir des relations privilégiées avec les pays voisins, de renforcer la coopération avec les pays amis et de contribuer à définir une politique sécuritaire commune aux pays de la zone sahélo-saharienne.

A cet effet, le Gouvernement a formulé et adopté une Stratégie de Sécurité et de Développement dans les zones sahélo-sahariennes articulée autour des axes suivants : i) renforcement de la sécurité des personnes et des biens ; ii) accès des populations aux opportunités économiques ; iii) accès des populations aux services sociaux de base ; iv) renforcement de la gouvernance locale et v) insertion socio-économique des rapatriés.

L'unité nationale a été mise à rude épreuve du fait des rebellions armées qui ont affecté les zones Nord et Est du pays. D'autres formes de menaces pèsent également sur le pays notamment les conflits intercommunautaires armés, les menaces des organisations criminelles impliquées dans les trafics de drogues, des armes, des cigarettes, les vols à main armée, les activités des coupeurs de route et les menaces des groupes terroristes, notamment ceux basés dans les pays voisins. Les rebellions ont produit des effets traumatisants pour les populations et ses séquelles continuent à perturber le développement des zones touchées. La promotion d'une culture de la paix au sein des différentes communautés nationales constitue de ce fait un passage obligé pour une relance effective du processus de développement national.

Face à ces menaces multiformes, l'option est de renforcer les capacités des Forces de Défense et de Sécurité dans la lutte contre la prolifération des armes à feu, le banditisme armé et le vol du gros bétail d'une part, de sensibiliser et d'intensifier les actions de prévention et de dissuasion dans les

zones potentiellement exposées aux menaces diverses et autres conflits intercommunautaires de type éleveurs/cultivateurs d'autre part.

Les questions de population sont très importantes en matière de développement économique. Elles seront abordées, en termes de maîtrise de la croissance démographique, de renforcement des capacités des acteurs pour la prise en compte de la donnée démographique dans les politiques, plans et programmes de développement. L'objectif global est insuffler une mentalité et des comportements aptes à induire au sein des populations une augmentation significative de l'utilisation de la contraception et une réduction des mariages précoces. Ces comportements permettront d'enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays, de décélérer la demande sociale et, de ce fait, de faciliter l'accès pour tous au développement économique et social.

Dans le domaine de l'environnement, l'enjeu principal est de rompre avec une exploitation inadéquate des ressources et de s'assurer que les mesures destinées à accompagner le développement du pays ne compromettent pas les besoins des générations futures. Pour cela, des mesures appropriées seront prises à l'endroit des divers éléments constitutifs de l'environnement.

Il s'agira tout d'abord de trouver des alternatives à l'utilisation du bois comme source d'énergie pour atténuer les pertes des ressources forestières qui pourront également bénéficier de l'amélioration des systèmes de production agricoles et pastorales. L'amélioration projetée doit pallier la fragilité de l'écosystème agricole constitué par les sept (7) millions d'hectares actuellement sous culture par une exploitation restauratrice de la fertilité des sols et moins consommatrice d'espace, l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et la désertification. Dans le même ordre d'idées, la zone pastorale du Nord et les terres réservées aux pâturages en zones agricoles, doivent faire l'objet d'une exploitation durable les préservant de la dégradation et de la désertification.

La préservation et la mobilisation des importantes ressources en eau de ruissellement, de surface et souterraines permettra d'assurer l'essor des productions agro-sylvo-pastorales et l'approvisionnement des populations en eau potable.

La préservation de la diversité biologique végétale et animale et la sauvegarde des ressources génétiques, véritables richesses devrait contribuer à l'amélioration du patrimoine agricole, sylvicole et pastoral, tant par une forte sensibilisation au plan national que dans le cadre de la coopération scientifique et technologique internationale.

Le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques devra être assuré, notamment par la mise au point et le transfert de technologies non polluantes et respectueuses de l'environnement, le renforcement des capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données, et la conduite d'actions en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population sur les dimensions des changements climatiques.

La mise en œuvre d'une politique de développement régional et local équilibrée, la mise en place d'une véritable politique d'aménagement du territoire en tant que traduction spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et environnementale du pays seront des conditions pour que la croissance forte soit durable et inclusive. En effet, il s'agit d'organiser l'utilisation de l'espace, assurer la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructure, d'équipements publics et des

agglomérations. Ceci détermine la gestion spatiale à long terme par l'assurance d'un équilibre intra et interrégional des activités et niveaux de développement.

Ces politiques devront se baser sur trois principes directeurs d'interventions intimement liées qui sont : i) le développement économique et social, à travers une politique d'aménagement du territoire concourant à la sécurité alimentaire par le développement des activités économiques organisées de façon intégrée ; ii) l'intégration nationale visant l'atténuation des disparités inter et intra régionales d'une part, entre le milieu urbain et le milieu rural d'autre part et iii) la préservation et la valorisation des ressources naturelles pour une gestion durable du milieu naturel, c'est-à-dire la recherche permanente du compromis entre les générations présentes et les générations futures dans l'exploitation des ressources de l'environnement.

2.2.3 Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable

Malgré les importantes ressources investies dans le secteur du développement rural, les déficits des productions vivrières persistent, soumettant les populations à l'insécurité alimentaire. Pour inverser cette tendance, les autorités de la 7^{ème} République ont décidé de mettre en œuvre l'initiative 3N : les Nigériens Nourrissent les Nigériens.

L'Initiative exprime la conviction collective qu'avec ses atouts et les opportunités de développement qui s'offrent à lui, le Niger est à même de relever les défis actuels et futurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'amorcer une véritable modernisation de ses systèmes de production et de faire jouer au secteur agricole un rôle majeur dans la croissance économique. Elle s'attaque aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en proposant des réponses appropriées aux situations d'urgence et de précarité économique auxquelles une frange importante de la population pourrait être confrontée. L'Initiative 3N met un accent particulier sur les efforts nécessaires pour l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables. Cette amélioration, au-delà de la consommation, dépend dans une grande mesure des pratiques d'alimentation et des soins au niveau familiale et communautaire.

L'objectif de l'Initiative est de « *renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles* ». Il s'agit d'assurer une alimentation suffisante et de qualité pour tous les nigériens en se fondant essentiellement sur les productions locales, un marché agricole national et régional et sur la capacité de résilience des ménages dans les situations de crises alimentaires et de catastrophe. Quatre axes stratégiques ont été identifiés pour atteindre l'objectif i3N : i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutique ; ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ; iii) l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes et iv) l'amélioration de l'Etat nutritionnel.

Encadré 2: L'initiative 3N: les Nigériens Nourrissent les Nigériens

L'Initiative 3N (i3N) est un ensemble cohérent de mesures normatives et d'actions d'investissements à réaliser à court, moyen et long termes. Elle devrait permettre au Niger de faire un saut qualitatif tant du point de vue de la gouvernance que du point de vue des investissements pour le secteur du développement rural que des secteurs connexes de l'agroalimentaire et du commerce de produits agro-sylvo-pastoraux locaux. Ces investissements permettraient de mettre en adéquation l'offre en produits agricoles et agroalimentaires et la demande sans cesse croissante et de plus en plus exigeante quant à la qualité des produits.

Elle participe à la réalisation effective du droit à l'alimentation tel que reconnu par l'article 12 de la Constitution de la 7^{ème} République du Niger. L'initiative i3N s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA), de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) et de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) et permettra au pays d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'OMD 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et l'OMD 7 (assurer un environnement durable), tout en prenant en compte les défis relatifs à la maîtrise de la pression démographique et à l'adaptation aux changements climatiques

L'i3N se propose de promouvoir des modèles d'intensification agricole et de gestion durable des ressources naturelles qui permettront d'accroître la disponibilité en produits et sous-produits animaux (viande, lait, œufs, cuirs et peaux), en produit alimentaire de grande consommation (céréales, légumineuses alimentaires, tubercules) et/ou à haute valeur ajoutée. Il s'agit d'exploiter au mieux les atouts et avantages comparatifs du secteur agricole et rural tout en s'insérant dans l'économie nationale, voire mondiale et en préservant le capital productif.

Les principes directeurs d'intervention de l'i3N sont : (i) la concentration des actions et appuis aux niveaux des communes, des villages agricoles et des exploitations familiales ; (ii) la prise en compte du genre et des groupes spécifiques dans toutes les actions ; (iii) le ciblage pour optimiser les investissements ; (iv) la durabilité de la base productive à travers la promotion des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ; (v) la mobilisation et la responsabilisation de tous les groupes d'acteurs, à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre, en prêtant une attention aux organisations des producteurs, à la femme et à la jeunesse.

Le financement des actions pourrait se faire à travers: (i) des systèmes classiques de financement public (Budget de l'Etat, celui des Collectivités, L'aide publique au développement, Fonds communs, Fonds de soutien ou de subvention etc.) ou privé (crédits des Institutions Bancaires, de la Micro finance, contributions des Communautés, des OP, de la Société Civile, des Entreprises, etc.) et (ii) des nouvelles approches de financement tels que le Fonds d'Investissement pour la sécurité alimentaire et Nutritionnelle et le Partenariat Public-Privé.

2.2.4 Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive

Au regard des énormes potentialités en ressources, notamment humaines, hydrauliques, minières, le Niger est en mesure d'éviter de subir une volatilité extrême de la production et une dépendance quasi-exclusive aux variations de précipitations dans la mise en œuvre de sa politique économique.

Pour inverser cette tendance, le PDES se donne pour objectif de créer les conditions d'une croissance économique régulière moyenne d'au moins 7% et d'un taux d'inflation moyen ne dépassant pas 3% sur la période. De même, la consommation des ménages sera soutenue par une politique adéquate de revenus. Des dispositions seront prises pour accroître sensiblement l'efficacité de la dépense publique et les ressources internes et externes.

Un large programme d'investissements publics structurants (barrage hydro-électrique de Kandadji, centrale à gaz, routes, rail, etc.) permettra de stimuler la croissance, de structurer l'appareil productif national et de réduire l'enclavement du pays.

Cette croissance devra permettre la création d'emplois décents dans les secteurs modernes.

Les orientations de cet axe sont relatives à l'amélioration du climat des affaires, au développement des relations avec l'extérieur, à l'amélioration de la compétitivité des secteurs économiques et au développement de la participation des jeunes à l'activité économique.

Pour l'amélioration du climat des affaires, il s'avère nécessaire de simplifier le cadre réglementaire des affaires, améliorer le système juridique et judiciaire, faciliter l'accès au financement, par la révision du rôle et de l'action des banques et faciliter et encourager la création et le développement des micros, petites et moyennes entreprises. De même, la prise de mesures encourageant le secteur privé telles que la facilitation de la création d'entreprise et des démarches administratives en général, l'octroi d'avantages ciblés pour les créateurs d'entreprises et la réduction de coûts anormalement élevés seront mises en œuvre pour faciliter l'émergence d'un tissu économique privé dynamique.

L'amélioration de la qualité et l'entretien des infrastructures hydrauliques, électriques, routières et de communication contribuera à l'amélioration du climat des affaires et à la compétitivité des unités de production.

Pour ce qui est des relations avec l'extérieur, il importe de tirer profit de l'intégration régionale avec les pays des espaces UEMOA et CEDEAO, notamment en ce qui concerne le développement des exportations. Il s'agit également de saisir les opportunités commerciales dans les espaces extracommunautaires.

Par ailleurs, il s'agira de renforcer le cadre institutionnel et organisationnel des activités industrielles, énergétiques, pétrolières et minières, de réduire les coûts de production des industries, d'accroître la promotion des ressources énergétiques et pétrolières nationales, d'intégrer le secteur minier à l'économie nationale et de développer l'exploitation minière à petite échelle.

Pour ce qui concerne le secteur des transports, les orientations visent à développer les investissements dans le transport aérien, à mettre aux normes les aéroports, à renforcer le suivi des services de transport aérien, à renforcer les capacités de l'administration des transports et à améliorer la qualité du transport terrestre par la sécurité routière, le renouvellement du parc et la

professionnalisation du secteur, à étendre et améliorer le réseau routier et à introduire le transport par rail.

Pour le secteur touristique, il s'agit d'assurer une meilleure connaissance du patrimoine touristique en renforçant les outils de communication et de promotion de la destination tant au niveau local, régional que national, d'encourager des investissements dans le tourisme et de maximiser et répartir équitablement les retombées économiques du tourisme.

Pour l'artisanat, il s'agit de valoriser les produits artisanaux, de développer les circuits commerciaux et d'appuyer la prospection de nouveaux marchés.

Pour une croissance inclusive, la politique nationale de jeunesse a pour objectif de promouvoir l'insertion économique des Jeunes et leur pleine participation aux activités économiques et la prise en compte de la composante jeunesse dans tous les programmes et politiques sectoriels.

2.2.5 Axe 5 : Promotion du développement social

Afin de renforcer les acquis en matière de développement social, une attention particulière sera accordée aux points ci-après visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base grâce, notamment à une utilisation rationnelle des ressources financières internes.

En matière de protection sociale, l'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population et des groupes défavorisés en particulier. Pour ce faire, la couverture de la protection sociale doit être élargie à tous les niveaux.

Pour l'éducation, l'enseignement et la formation professionnels et techniques et, l'objectif est de développer qualitativement et quantitativement l'offre éducative, adapter la formation à la demande du marché du travail et favoriser l'utilisation des résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'objectif est de renforcer l'offre de services en matière d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à l'échelle des collectivités territoriales et de promouvoir le changement des comportements à l'échelle individuelle et collective.

En matière de santé publique, l'objectif est d'offrir des soins et services de qualité à la population en particulier au niveau des groupes vulnérables, dans le respect des normes internationales par : i) l'extension de la couverture sanitaire ; ii) le développement des services de la santé de la reproduction ; iii) la dotation des structures sanitaires en ressources humaines compétentes et motivées selon les besoins ; iv) la disponibilité permanente en médicaments, vaccins, consommables, intrants alimentaires et thérapeutiques, réactifs, sang et dérivés ; v) l'intensification de la lutte contre les maladies faisant l'objet de surveillance intégrée ; vi) le renforcement de la gouvernance et de l'éthique à tous les niveaux du système de santé ; vii) le développement des mécanismes de financement du secteur de la santé ; viii) la promotion de la recherche en santé et ix) la promotion de la santé à l'échelle communautaire.

L'amélioration du cadre de vie de la population passe par la promotion d'une politique de planification spatiale, assortie de schémas de développement urbains et ruraux, l'élaboration de plans directeurs pour la gestion de services urbains de base (transport, drainage, déchets solides) et l'appui aux collectivités locales dans la collecte des ordures ménagères.

Pour la promotion de l'égalité et l'équité du genre et des droits humains, l'objectif visé est de bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer au développement et de jouir des bénéfices de la croissance. Cet objectif sera atteint par : i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage notamment par le développement d'une stratégie d'accès des femmes au financement ; iii) le renforcement de l'application effective des droits des femmes, des petites filles et des personnes handicapées ; iv) de la lutte contre les violences basées sur le genre ; v) la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir et vi) le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel tant en ce qui concerne les structures étatiques, la société civile que le secteur privé.

Au titre des droits humains, l'objectif est de garantir l'équité juridique en assurant la pleine jouissance des droits humains.

A travers la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse, l'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale en développant une éducation adaptée et en soutenant les initiatives d'insertion socio-économique.

CHAPITRE 3 : STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS

Partant de l'analyse des stratégies de développement mises en œuvre depuis deux décennies et prenant en compte les questions transversales prioritaires pour son développement, le Niger s'engage sur une nouvelle stratégie de développement fondée sur l'accélération de la croissance et la promotion du développement durable. Cette stratégie, basée sur le Programme de Renaissance du Niger, est définie dans le cadre du présent du Plan de Développement Economique et Social, axé sur une articulation harmonieuse des efforts de développement, pour exploiter toutes les potentialités nationales au profit de l'ensemble de la population et faire participer tous les acteurs au développement national.

Le PDES étant le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement, l'opérationnalisation de ses axes est du ressort des politiques sectorielles dont les orientations stratégiques sont développées ci-après.

3.1 PERSPECTIVES ECONOMIQUES GLOBALES

Le cadre macroéconomique est une référence importante qui montre comment seront assurés conjointement les différents équilibres de l'économie. C'est également une synthèse des différents programmes d'investissement et des réformes et mesures préconisées à moyen ou à court terme. Il constitue ainsi un cadre pour assurer la cohérence entre les actions de politique économique.

Afin de tenir compte des facteurs de risque, au plan tant interne qu'externe, trois scénarii de cadrage macroéconomique ont été élaborés. Les trois scénarii reposent sur une politique volontariste de l'Etat qui compte appliquer toutes les mesures et réformes décrites dans les programmes d'actions, et qui aspire à maximiser l'investissement, en donnant une forte impulsion à l'investissement public et en faisant en sorte que l'évolution de ce dernier constitue un stimulant pour l'investissement privé. Les scénarii se fondent principalement sur des hypothèses relatives aux éléments de risque qui ne dépendent pas des décisions gouvernementales, à savoir, les risques climatiques et catastrophes naturelles et les risques liés à la conjoncture internationale et régionale et par suite les risques liés au financement du PDES. Quel que soit le scénario qui va se réaliser, l'Etat prendra les dispositions appropriées pour faire face à ces facteurs exogènes de l'environnement interne et externe ainsi que les autres risques décrits au chapitre 4, en prévoyant des stratégies de leur mitigation.

Ainsi, outre le scénario de base qui suppose un prolongement de l'évolution récente des conditions climatiques et des conditions économiques mondiales et régionales, un scénario plus optimiste concernant ces aspects et un scénario pessimiste ou de faible croissance ont été prévus.

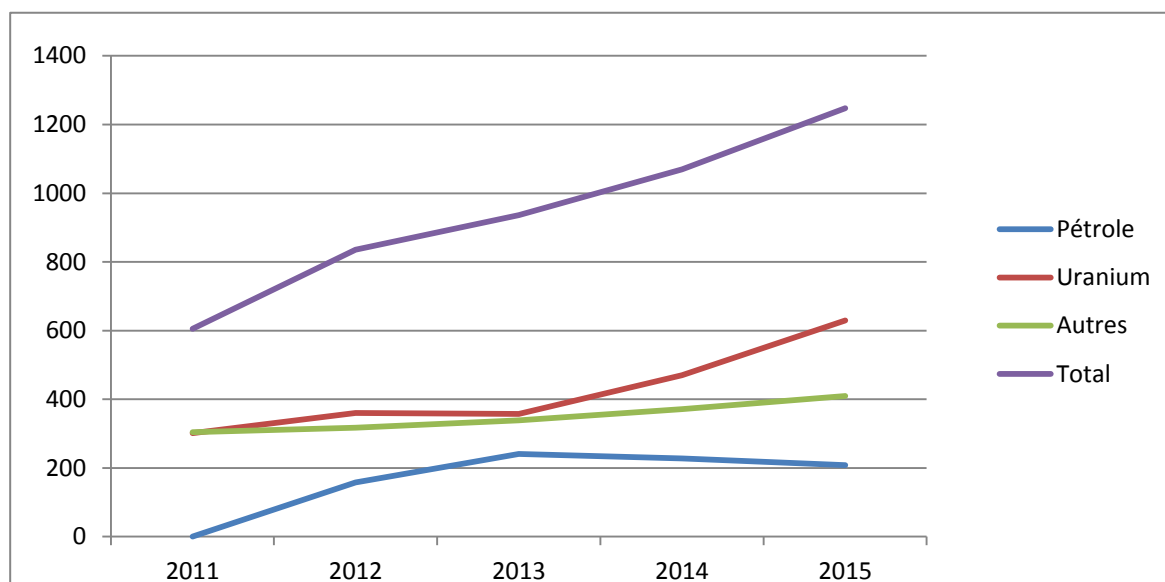
Le cadrage macroéconomique (scénario de base) table sur des perspectives favorables de croissance. Le lancement de l'exportation du pétrole permettra une forte croissance en 2012 atteignant 11,6%. Les croissances des années 2013 à 2015 seront soutenues par les investissements dans les nouvelles mines d'uranium, la relance de la production et des exportations de ce minerai et par le développement du secteur pétrolier.

Tableau 7: Scénarii de croissance (en %)

Années	Scenario de base	Scenario de forte croissance	Scenario de basse croissance
2012	11,6	12,4	10,5
2013	6,8	8,6	4,8
2014	7,0	8,6	4,6
2015	6,6	9,3	4,9
Moyenne	8,0	9,7	6,2

Les prévisions des exportations de ces deux produits durant la période du Plan font ressortir plus qu'un doublement des exportations durant les 4 années du PDES (de 605 milliards de FCFA en 2011 à 1 248 milliards en 2015) et sont illustrées par la figure ci-après :

Figure 4: Exportations prévues de 2011 à 2015 (Milliards FCFA)



Par ailleurs, la politique volontariste annoncée par le PDES se concrétisera par la hausse préconisée des dépenses d'équipement qui passeront de moins de 7% du PIB en 2011 pour atteindre 26% du PIB en 2015 et une moyenne de 20,4% du PIB au cours des années du Plan. Cette hausse de l'investissement public sera accompagnée de mesures incitatives et de réformes de l'Administration et des services publics. D'autres mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires, permettront l'encouragement des investisseurs privés nationaux et étrangers, en vue d'atteindre une hausse significative de l'investissement (FBCF). Celui-ci devrait passer de moins de 30% du PIB avant 2010 à 44,7% en 2015. L'évolution des taux d'investissement publics et privés durant la période du Plan est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Evolution des taux d'investissement par agent économique durant la période 2012-2015 (en % du PIB)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Investissement FBCF	37,6	36,4	41	43,6	44,7
Dépenses d'équipement	6,9	10,3	20,0	25,2	26,2
FBCF publique	4,4	6,2	13,0	15,1	15,7
Investissement privé	33,2	30,2	28,0	28,5	29
Investissement direct étranger (IDE)	15,9	14,5	7,9	7,0	7,0
Investissement local	17,2	15,7	20,1	21,5	22,0

Cette politique volontariste se traduira aussi par la mise en œuvre de l'ensemble des réformes et mesures programmées pour la période quadriennale dans l'ensemble des secteurs. Il est par ailleurs prévu que cette dynamique s'inscrive dans des cadres financiers intérieur et extérieur maîtrisés.

Le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 vise ainsi à porter le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel à environ 8% en moyenne annuelle, maintenir le déficit public et le déficit courant extérieur à des niveaux supportables.

Cette croissance du PIB profitera également au niveau de vie, évalué par la consommation par tête en volume, qui connaîtra une amélioration de 5% en moyenne annuelle et aux investissements dans les secteurs sociaux.

3.1.1 Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Le diagnostic de la situation économique en matière de croissance fait ressortir une croissance économique réelle annuelle moyenne de près de 3,8% durant la décennie 2000-2010. Un des objectifs visé par le PDES est de relever sensiblement le taux de croissance du PIB réel.

Les secteurs considérés comme porteurs de la croissance au cours de la période du plan sont les industries extractives (pétrole et uranium), les activités agro-sylvo-pastorales et les secteurs tertiaires, en particulier le commerce et les transports, qui seront sollicités pour répondre aux besoins que vont générer les croissances des deux secteurs susmentionnés.

La croissance économique sera ainsi soutenue par une progression du secteur primaire qui serait de 7,4% en moyenne annuelle. Celle-ci serait due à l'évolution de la superficie des terres irriguées, à la hausse des rendements agricoles à travers l'introduction de nouvelles variétés semencières adaptées aux effets des changements climatiques et de la sécheresse et des techniques innovantes de production, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des investissements agricoles et pastoraux. Elle résulterait également du développement prévisible du secteur de la sylviculture durant la période du Plan. Cette croissance du secteur primaire est sous-tendue par les performances attendues de l'opérationnalisation des programmes de l'initiative 3N qui devrait ainsi faire de ce secteur une des sources majeures de la croissance au cours des années à venir.

Le dynamisme économique serait principalement porté par le secteur secondaire qui réaliserait une croissance moyenne de plus de 12,5% par an. Cette performance sera assise sur une amélioration

des exportations, particulièrement celles des industries extractives. La valeur ajoutée de ce secteur s'accroîtrait en moyenne de plus de 20% par an. D'autres sous-secteurs comme les industries de fabrication-transformation, l'énergie et les BTP, sans être des moteurs de la dynamique attendue vont également y contribuer, dans une moindre mesure ; en raison notamment des effets d'entraînement induits par les activités de la raffinerie de pétrole. Dans un tel scénario, le regain d'activité bénéficierait ainsi d'une croissance de 3%, en moyenne annuelle des industries de transformation notamment dans l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, la branche énergie électrique enregistrerait une croissance de l'ordre de 5,5% en moyenne annuelle au moment où celle des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) connaîtrait pour sa part, une progression annuelle moyenne importante de 9% sur la période du Plan. Ces conditions créées permettraient de répondre aux besoins qui seront exprimés par les investissements prévus en forte hausse au cours de la période du plan.

Quant au secteur tertiaire, sa valeur ajoutée croîtrait de près de 7% en moyenne annuelle durant la période 2012-2015, dont près de 8% pour les services marchands, en particulier les secteurs des transports et communication et du commerce. Les services non marchands des administrations publiques enregistreraient pour leur part une croissance atteignant 10% avec la hausse programmée des investissements publics et des grands chantiers d'infrastructure prévus.

Les branches du commerce et des transports accompagnent les élans des autres branches productives qui leur font nécessairement recours dans leurs processus de production. La croissance de ces branches d'activités sera également favorisée par le programme de construction des routes et le désenclavement des différentes communes prévu au cours du Plan.

Le secteur informel gardera un rôle non négligeable dans la concrétisation des objectifs de croissance escomptés. En effet, son importance apparaît clairement dans sa contribution au produit intérieur brut, qui est estimée en moyenne à 68% sur la période³⁸ 2007-2011. Ce secteur réalisera au cours de la période du Plan une croissance annuelle moyenne de près de 7,5%.

³⁸ Comptes économiques, INS 2012.

Tableau 9: Produit Intérieur Brut (en milliards de FCFA et en %).

	2011	2012	2013	2014	2015	2012-2015
PIB aux prix du marché (Mrd. FCFA courants)	3 004,40	3 503,79	3 850,57	4 227,23	4 623,39	4 051,25
PIB aux prix du marché (millions \$ courants)	6 382,80	7 477,09	8 100,82	8 699,91	9 374,25	8 413,02
PIB aux prix du marché (millions € courants)	4 580,18	5 341,49	5 870,16	6 444,38	7 048,31	6 176,09
Déflateur du PIB	4,80%	4,50%	2,90%	2,60%	2,60%	3,15%
Part du PIB du secteur informel (en % PIB)	68,90%	68,20%	68,00%	67,90%	67,40%	67,90%
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	2,10%	11,60%	6,80%	7,00%	6,60%	8,00%
Taux de croissance réelle du PIB au coût des facteurs	1,20%	12,30%	7,00%	7,10%	6,70%	8,30%
PIB secteur primaire	-3,10%	10,30%	6,60%	7,00%	5,80%	7,40%
PIB secteur secondaire	4,30%	30,40%	5,70%	6,60%	7,60%	12,60%
PIB secteur tertiaire	5,70%	7,50%	8,00%	8,00%	7,70%	7,80%
PIB secteur informel	-0,50%	11,8%	6,20%	7,00%	6,30%	7,50%

3.1.2 Les emplois du PIB

Une telle dynamique de croissance sera impulsée par l'accélération des investissements et le relèvement escompté des niveaux de l'épargne intérieure. La formation brute de capital fixe prévue pour la période du Plan atteindrait environ 6 760 milliards de FCFA, passant de près de 1 130 milliards de FCFA en 2011 à environ 2 067 milliards en 2015 soit un investissement de près de 1 720 milliards de FCFA en moyenne annuelle, ou un taux de croissance de 21% par an en moyenne. Cette évolution de l'investissement s'explique par les programmes d'investissement relatifs aux nouveaux gisements d'uranium et aux équipements concernant l'activité pétrolière, qui sont prévues pour les deux premières années du Plan. Cet effort sera assumé par l'Etat, le secteur privé et les ménages.

Pour sa part, l'épargne intérieure devrait augmenter de près de 12,5% en moyenne annuelle entre 2012 et 2015, résultant à la fois de l'augmentation de sa part dans le PIB qui passera de 10% en 2011 à 14,9% en 2015 et de la forte hausse du PIB. L'objectif de réaliser une croissance forte et inclusive constitue un des moyens qui permettront l'amélioration du niveau de vie de façon générale. Il est ainsi attendu une croissance annuelle moyenne de près de 8,5% en volume de la consommation privée durant les années du Plan. La consommation par tête en prix constants augmentera de près de 5% entre 2011 et 2015.

En outre, le PDES retient parmi ses objectifs l'amélioration du niveau de vie de la population à travers la diminution des inégalités et l'accroissement de la classe moyenne. Cette dernière est en effet

considérée comme la partie de la population la plus active en ce qui concerne la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée et pour ce qui est de l'évolution favorable de la demande intérieure notamment la consommation des ménages.

Au Niger, cette frange représente seulement 30% de l'ensemble de la population si on considère qu'elle est définie comme la population, qui sans être pauvre, n'appartient pas à la catégorie la plus aisée de la société (10% les plus riches comme retenu le plus souvent). Cette classe moyenne est considérée comme étant insuffisante pour permettre d'asseoir des politiques économiques basées sur la demande intérieure. Ceci traduit par ailleurs les inégalités qui marquent les conditions économiques du pays, à l'exemple de la distribution de la consommation.

La concentration de la consommation des ménages, selon l'enquête budget-consommation a en effet atteint, en termes de l'indice de Gini 37% en 2008. Elle est plus nette en milieu urbain où le rapport des consommations entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est de 6,3 contre 3,7 en milieu rural. Toutefois, l'inégalité entre les milieux urbain et rural est également importante 62% de pauvreté dans le milieu rural contre 38% dans le milieu urbain.

Aussi, est-il prévu de limiter les inégalités et d'accroître le poids de la classe moyenne à un niveau avoisinant 50% à l'horizon 2015. Cet objectif, bien qu'il se situe en deçà de la réalisation de l'OMD correspondant (diminution de la pauvreté à 30% en 2015) constituera néanmoins un progrès important, compte tenu des niveaux de progression enregistrés les années antérieures.

Pour ce faire, le Programme d'action du Plan a prévu des mesures, des réformes et des programmes d'investissement public en concordance avec cet objectif. Ainsi, l'axe sécurité alimentaire et développement agricole durable se compose de 11 programmes représentant 15,6 % de l'ensemble des coûts du PDES. Les mesures visant un meilleur ciblage de la population pauvre par les subventions et les transferts ainsi que les actions et programmes de développement social vont également contribuer activement à atteindre cet objectif.

L'amélioration du niveau de vie de la population sera également assurée par une politique rigoureuse des prix. L'objectif retenu est de limiter l'inflation à 2,6% en moyenne annuelle, durant la période du Plan. L'amélioration des équilibres financiers fondamentaux, budgétaires et extérieurs ainsi que l'adoption d'une politique monétaire prudente, au niveau de la BCEAO, contribueront à atteindre cet objectif.

Ces mesures visant la maîtrise de l'inflation sont de nature à protéger le pouvoir d'achat de la population et la compétitivité de l'économie nationale au niveau des marchés internationaux.

Le rôle dévolu aux échanges extérieurs dans la stratégie de développement économique et social du pays est d'une importance capitale. De la promotion des exportations, et du développement des secteurs économiques porteurs, dépendra la réalisation de l'objectif de placer l'économie nationale sur le sentier d'une croissance forte durant la période 2012-2015.

Les exportations des marchandises augmenteront en moyenne de 28% par an durant la période du Plan, dont plus de 42% au cours de l'année 2012. Cette situation résultera notamment de l'exportation des produits pétroliers, d'une part, et de la forte croissance attendue de l'exportation de l'uranium suite à l'exploitation récente de nouveaux gisements.

Parallèlement, les importations de marchandises augmenteraient de 12,5%, en moyenne annuelle, en rapport avec les achats de bien d'équipements et de biens intermédiaires qui doivent accompagner l'accélération des investissements.

L'équilibre emplois et ressources du PIB connaîtrait un fort apport de services non facteurs estimés en termes nets à près de 3 030 milliards de FCFA au cours de la période du plan, ce qui représente une valeur annuelle moyenne de 760 milliards de FCFA ou 20% du PIB. Ceci renforce les ressources du PIB et permet le maintien de niveaux élevés de la consommation et de l'investissement au cours de la période.

Tableau 10: Evolution de la balance commerciale et de la balance des services non facteurs entre 2011 et 2015 (en milliards de FCFA)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Balance commerciale	-448,30	-394,90	-334,40	-344,50	-311,10
Balance des services non facteurs	-380,70	-418,00	-666,90	-889,80	- 1 052.80

Tableau 11: Equilibre des ressources et des emplois (en % du PIB)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Total du PIB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Consommation finale en % PIB	90,00%	86,80%	85,00%	85,60%	85,10%
Consommation finale en Mds FCFA	2 703,96	3 041,29	3 272,98	3 618,51	3 934,51
Investissements bruts en Mds FCFA	1 128,80	1 275,40	1 578,70	1 843,10	2 066,70
Investissement brut en % PIB	37,57%	36,40%	41,00%	43,60%	44,70%
Solde balance Biens & Services (nf)	-27,57%	-23,30%	-26,00%	-29,20%	-29,80%

3.1.3 Monnaie et crédit

Durant la période du Plan, le secteur financier devrait progressivement constituer un facteur d'amélioration du climat des affaires. La croissance de la masse monétaire devrait répondre à la fois au besoin de financement de l'économie et de maîtrise de l'inflation.

Ainsi, la masse monétaire progresserait globalement de 28,2% par an durant la période du Plan, passant de 602,5 milliards de FCFA en 2011 à 1 212 milliards FCFA en 2015. Cette évolution reflètera une consolidation des avoirs extérieurs nets qui enregistreront une hausse annuelle moyenne de 2,7% entre 2011 et 2015 passant de 255 milliards de FCFA à 304,4 milliards de FCFA au cours de cette période. Elle traduira également une hausse en moyenne annuelle de 34% des crédits à l'économie qui de 404 milliards FCFA en 2011 passeront à 960 milliards de FCFA en 2015. En revanche, les créances nettes sur le trésor s'inscriraient en repli. Les deux émissions de Juin 2011 de 34,5 milliards

de FCFA et de décembre 2011 de 25 milliards de FCFA et l'utilisation de dépôts publics en 2012, expliquent en partie l'évolution de la position nette du gouvernement entre 2011 et 2012.

Tableau 12: Contreparties de la masse monétaire (en milliards de FCFA)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Avoirs extérieurs nets	254,90	293,10	279,30	269,20	304,40
Crédits intérieurs	419,80	354,10	301,10	486,50	604,10
Position Nette du Gouvernement (PNG)	15,80	-23,50	-16,40	-7,30	-20,30
Crédits à l'économie	404,00	529,30	630,00	820,00	960,00
MASSE MONETAIRE (Monnaie et quasi monnaie)	602,50	730,80	892,70	1 010,00	1 212,80

L'accroissement prévu des crédits à l'économie répond aux besoins de financement des investissements locaux qui devraient augmenter de 20% en moyenne annuelle et au rythme de création d'activités dans le secteur moderne et la relative diminution progressive de l'informel dans l'économie nationale. La maîtrise de l'accroissement monétaire qui est préconisé devrait se faire de manière suivie et mesurée pour permettre de juguler l'inflation dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA.

3.1.4 Les finances publiques

Les finances publiques s'inscriront au cours du Plan dans la perspective de renforcement de l'investissement public et de maintien du déficit budgétaire à un niveau soutenable, tout en assurant la concrétisation des objectifs de développement.

A cet effet, il est attendu une hausse de la pression fiscale qui, de 13,3% (hors exonérations) en 2010, atteindrait 18% en 2015 à la faveur de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures telles que la simplification du dispositif fiscal, sa transparence, son équité et la révision du régime d'incitation et d'encouragement. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'assiette fiscale, confortée par des efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les réformes entamées dans ce contexte en 2011 et qui prendront fin en 2013 permettront de : i) développer les contrôles en augmentant le nombre d'audits des compagnies minières et pétrolières ; ii) développer le contrôle des exonérations fiscales ; iii) instaurer et relever le niveau des pénalités pour non-conformité des déclarations ; iv) développer les contrôles à postériori ; v) affecter des numéros d'identification fiscale aux importateurs et aux agents de l'activité économique et vi) la révision du code d'investissement pour revoir et annuler des exonérations.

Le ratio des recettes totales par rapport au PIB passera de 13,2% en 2011 à près de 19% à l'horizon du Plan.

Tableau 13: Evolution des recettes ordinaires (en milliards de FCFA et en % du PIB)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales (Mrds FCFA)	627,90	599,10	650,70	756,70	873,80
Recettes fiscales en % du PIB	16,20%	15,20%	16,00%	17,00%	18,00%
Recettes fiscales (Mrds FCFA)	485,90	532,60	616,10	718,60	832,20
Recettes non fiscales et budget annexe + comptes spéciaux (Mrds FCFA)	28,50	66,20	35,90	38,90	39,90
Recettes non fiscales et budget annexe+ comptes spéciaux en % du PIB	0,95%	1,90%	0,90%	0,90%	0,90%

Parallèlement, un accent sera mis sur la qualité de la dépense publique avec la rationalisation des dépenses courantes qui seront contenues à moins de 15,0% du PIB, avec en accompagnement une maîtrise des intérêts de la dette extérieure, à travers sa restructuration et sa gestion.

Par ailleurs, les subventions et les transferts connaîtront entre 2012 et 2015 une hausse annuelle moyenne de 8,6% passant de près de 114 milliards de FCFA en 2012 à plus de 198 milliards de FCFA en 2015, assorties d'un meilleur ciblage des populations les plus vulnérables et des mesures en leur faveur.

Au total, le déficit budgétaire global du trésor serait d'environ 884 milliards de FCFA en 2015 et de 19,1% du PIB.

Tableau 14: Evolution des dépenses de l'Etat (en milliards de FCFA)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses totales	691,90	779,70	1263,70	1 547,70	1 758,80
Dépenses courantes	461,30	422,30	493,60	556,40	623,60
Dépenses courantes budgétaires		391,90	458,70	516,50	578,10
Traitements et salaires	141,00	146,10	165,20	188,30	214,00
Matériels et fournitures	115,40	120,00	121,00	133,10	150,10
Subventions et transferts	197,30	114,50	158,70	180,40	198,30
Intérêts exigibles	7,60	11,20	13,80	14,70	15,70
Dont Dette extérieure	6,40	6,90	7,30	8,10	9,00
Budgets annexes/comptes spéciaux	ND	30,40	34,90	39,90	45,50
Dépenses en capital et prêts nets	206	357,40	770,10	991,30	1 134,20
(**)Dépenses d'équipement	206	357,40	770,10	991,70	1 136,50
Prêts nets	0	0	-0,40	-0,40	-2,30
Autres dépenses	24,60	0	0	0	0
Solde global (base engagement)	-177,50³⁹	-180,60	-613,00	-789,00	-884,00
Solde global en % du PIB	-5,90%	-5,20%	-15,90%	-18,70%	-19,10%
Solde global (base caisse)	-65,90	-180,60	-613,00	-789,00	-764,65
Financement	65,90	50,00	457,30	633,70	707,2
Extérieur (*)	39,60	55,00	467,10	641,50	707,20
Intérieur	26,30	-5,00	-9,70	-7,80	0
Gap de financement	0	130,60	155,70	155,30	176,80

(*) Y compris les dons pour financement budgétaire ou pour financement de projets et les prêts, l'amortissement et les annulations de la dette (y compris dette en cours de discussion)

³⁹ Hors dons

3.1.5 Balance des paiements

Le déficit courant de la balance des paiements se situerait à 30% du PIB en 2015, enregistrant ainsi une détérioration notable par rapport au niveau de 22,7% enregistré en 2011. Ce résultat s'explique essentiellement par la nécessité d'importer des biens d'équipement dont l'importation va s'accroître de plus de 20%, entraînant une hausse des importations de 12,5%. De même, les importations de services non facteurs connaîtront une nette hausse de 44% annuellement entre 2011 et 2015. Le déficit commercial connaîtra cependant une atténuation. Il passera de 15% du PIB en 2011 à 6,7% en 2015, en raison du lancement des exportations de pétrole et de gaz et de l'accroissement des exportations d'uranium. Ainsi, les exportations de marchandises en valeur nominale croîtraient de 112% entre 2011 et 2015.

Tableau 15: Balance des paiements (en milliards de FCFA)

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Compte des transactions courantes	-682,70	-754,30	-981,10	-1 210,50	-1 386,10
Compte courant en % du PIB	-22,72%	-21,50%	-25,50%	-28,60%	-30,00%
Balance commerciale	-448,30	-394,90	-334,40	-344,50	-311,10
Balance commerciale en % du PIB	-14,92%	-11,27%	-8,68%	-8,15%	-6,73%
Exportations	589,60	836,00	936,40	1 069,50	1 247,70
Uranium	348,80	360,50	356,90	469,80	629,10
Pétrole		157,80	240,70	228,00	208,60
Autres exportations	240,80	317,70	338,70	371,70	409,90
Importations FOB	1 037,90	1 230,90	1 270,80	1414,00	1 558,80
Produits énergétiques	163,40	17,00	15,60	15,70	15,60
Produits alimentaires	143,40	236,00	238,50	238,90	240,20
Biens d'équipement	351,60	454,80	475,00	607,30	693,50
Autres importations	379,50	523,10	541,70	552,10	609,50
Services (non facteurs)	-380,00	-418,00	-666,80	-887,80	-1052,80
Revenus (services facteurs)	-23,40	-95,90	-141,70	-146,60	-201,90
Transferts courants	169,00	154,50	161,80	170,60	179,70
Investissements directs (nets)	498,80	509,10	305,50	296,00	323,40
Investissements de portefeuille	8,20	4,50	4,50	4,50	4,50
Autres investissements	74,40	189,80	203,30	229,60	250,80
SOLDE GLOBAL	-101,30	-50,80	-469,80	-690,20	-806,60

Le déficit courant de la balance des paiements sera couvert en partie par des ressources étrangères privées. Les investissements directs étrangers constitueront une composante importante de cette couverture atteignant la somme de 1 425 milliards de FCFA au cours de la période du Plan, notamment sous l'effet de la loi sur le Partenariat Public Privé (PPP).

Cet objectif en termes d'IDE sera atteint grâce aux potentialités réelles, notamment naturelles, que présente le Niger, à la politique de maîtrise de l'inflation et des équilibres financiers que comptent mener les pouvoirs publics et à l'application des mesures incitatives de promotion du climat des affaires et de promotion du secteur privé. La promotion des IDE devrait être favorisée par le contexte permettant la création d'unités de production et de transformation dans le secteur agro-sylvo-pastoral dans un cadre propice au renforcement du partenariat public privé. Cela contribuera ainsi à l'effort d'investissement que doit faire le pays pour accélérer la croissance de l'économie.

3.1.6. Les scénarii alternatifs de croissance

Le Gouvernement considérera en priorité la réalisation du scénario de forte croissance. Les estimations de l'année 2012 confirment encore la réalisation de ce scénario et laissent donc présager que la croissance sera en moyenne de 9,7% sur la période quadriennale. Les analyses de conjoncture et de suivi évaluation qui seront menées au cours de la période montreront si l'économie nationale est encore sur le sentier de forte croissance ou s'il faut considérer le scénario de base ou de croissance faible.

Plus que les deux autres scénarii, celui de forte croissance donnera l'occasion aux autorités nationales de concrétiser leur politique volontariste dans le cadre du PDES. Si les réformes et mesures préconisées sont mises en œuvre indépendamment des scénarii, les chantiers d'investissement public auront de meilleures conditions de financement et de réalisation. Les capacités de réalisation de l'investissement public seront plus grandes dans les limites du maintien des équilibres financiers interne et externe et dans des conditions viables d'endettement.

Dans ce scénario, le taux d'investissement (FBCF/PIB) évoluera comme dans le scénario de référence, passant de 37,6% en 2011 à 44,7% en 2015, réalisant une moyenne annuelle de 41,4%. Les investissements atteindront en 2015 le niveau de 2 204 milliards FCFA, soit une croissance annuelle moyenne de 23,8% contre 20,7% dans le scénario de base. La propension moyenne à consommer diminuera pour se situer à 85% en 2015 contre 90% en 2011. La consommation finale enregistrerait cependant une croissance en valeur avoisinant 12%, ce qui implique une amélioration annuelle du niveau de vie de près de 7% en termes d'augmentation de la consommation par tête contre 5% dans le scénario de base.

Comme principales implications de ce scénario, le déficit des finances publiques atteindrait 19,4% en 2015 contre 19,1% dans le scénario de base et le déficit du compte courant 28,6% du PIB contre 27,8% dans le scénario de base. Sur le plan du financement, ce scénario présente un gap de financement global sur les quatre années de 105 milliards de FCFA de plus que le scénario de base.

Ce scénario implique plus que les autres que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour accroître les capacités d'absorption des investissements notamment publics, afin que la faiblesse de ces capacités ne constitue pas au cours du Plan un goulet d'étranglement pour la réalisation des objectifs de ce scénario. Un plan de développement des capacités humaines, matérielles et organisationnelles sera mis en place et accompagnera la réalisation du PDES.

Les détails des trois scénarii considérés sont présentés en Annexe 1.

Le scénario de faible croissance

Ce scénario suppose une politique volontariste de l'Etat dans un environnement défavorable qui retient la possibilité d'une fréquence élevée des années de sécheresse au cours de la période du Plan, le taux de croissance du secteur primaire, malgré les efforts de réformes et des investissements, ne dépassant pas 6,2% en moyenne annuelle, au lieu de 8% dans le scénario de base.

La demande extérieure continuera à être caractérisée par une certaine morosité, ce qui entraînera la limitation du financement extérieur aux niveaux déjà enregistrés et par voie de conséquence la demande extérieure induira une faible évolution des exportations au cours des années du Plan. La croissance moyenne du secteur secondaire sera légèrement affectée et ne dépassera pas 10,9% au lieu de 11,5% dans le scénario de base.

Ce scénario sera caractérisé également par des niveaux plus bas en ce qui concerne la consommation, l'épargne, l'investissement notamment l'investissement public qui sera comprimé sous l'effet conjugué de la baisse des ressources fiscales et de la rareté des sources de financement. Il s'en suivra un taux de réalisation nettement inférieur à celui préconisé dans le scénario de base. Des conséquences sont également attendues au niveau des équilibres financiers intérieur et extérieur et de la maîtrise de l'inflation.

Toutefois ce scénario s'attachera aux différentes mesures et réformes annoncées dans le Plan. Le ratio FBCF/PIB connaîtra la même évolution que dans le scénario de base marquant ainsi la constance du volontarisme des pouvoirs publics, même en basse conjoncture.

Tableau 16: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques en scénario bas

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2012-2015
PIB aux prix du marché (Mrds. FCFA courants)	3 004,00	3 468,80	3 739,60	4 014,10	4 319,50	
Part du PIB du secteur informel (en % PIB)	68,90%	69,85%	69,53%	69,18%	68,55%	
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	2,10%	10,50%	4,77%	4,62%	4,88%	<u>6,20%</u>
PIB secteur primaire	-3,10%	9,30%	6,10%	6,00%	6,10%	7,10%
PIB secteur secondaire	4,30%	25,00%	4,50%	4,20%	4,50%	10,90%
PIB secteur tertiaire	5,70%	7,00%	4,40%	4,20%	4,70%	5,20%
PIB secteur informel	-0,50%	9,10%	6,00%	6,00%	6,00%	7,00%
Consommation finale en Mrds de FCFA	2 704,00	3 010,70	3 178,50	3 436,60	3 678,60	
Consommation finale en % du PIB	90,00%	86,80%	85,00%	85,60%	85,10%	
Investissements bruts	37,60%	36,40%	41,00%	43,60%	44,70%	
Recettes totales	627,90	593,40	634,20	721,40	818,00	
Recettes fiscales en mds FCFA	485,90	527,20	598,30	682,50	778,10	
Recettes fiscales en % du PIB	13,00%	15,20%	16,00%	17,00%	18,00%	
Dépenses courantes	461,30	412,30	475,30	539,30	604,30	507,80
Dépenses en capital et prêts nets	206,00	350,80	747,90	946,70	1 068,00	3 113,40
Dépenses totales	667,30	763,10	1 223,20	1 486,00	1 672,30	
Solde global (base engagement)	-177,50	-169,70	-589,00	-764,60	-864,30	
Solde global en % du PIB	-5,90%	-4,90%	-15,70%	-19,00%	-20,00%	
Compte des transactions courantes en % du PIB	-22,70%	-21,50%	-25,50%	-28,60%	-30,00%	
Compte des transactions courantes	-682,70	-754,30	-952,20	-1148,30	-1297,40	
Balance commerciale en % du PIB	-14,90%	-8,95%	-8,40%	-9,70%	-9,80%	
Exportations	89,60	800,00	900,40	1 009,50	1 107,70	
Importations FOB	-1 037,90	-1 110,30	-1 213,30	-1 400,00	-1 530,00	
Investissements directs (nets)	498,80	502,90	295,40	281,00	302,60	

Le scénario de faible croissance dégage ainsi des déficits de la balance commerciale passant de 15% en 2011 à 10% en 2015. Ce scénario dégage des dépenses publiques d'investissements d'environ 3 113 milliards de FCFA. En raison des difficultés de réalisation qui marqueraient ce scénario (taux de réalisation estimé à 55%) ce montant correspondrait à un budget total de 5 660 milliards de FCFA à inscrire pour les années du Plan. Ce budget serait de 5 195 milliards FCFA si on considère que le taux de réalisation peut atteindre 60%.

Le scénario de forte croissance

Les hypothèses retenues pour ce scénario optimiste ou haut sont : i) la continuité, au cours de la période du Plan, d'une bonne pluviométrie. Dans cette projection, les précipitations seraient abondantes et bien réparties dans l'espace et dans le temps. Cette période ne connaîtrait pas de sécheresse ni d'accidents climatiques qui viendraient perturber la bonne marche des campagnes agricoles et ii) une bonne conjoncture est supposée marquer dans ce scénario l'environnement international, notamment européen et régional, ce qui favoriserait à la fois la demande extérieure et le financement extérieur des projets du Plan.

Il résultera de ces deux hypothèses une croissance de plus de 9,7% en moyenne annuelle au cours de la période du Plan.

Toutefois, une hausse trop rapide de l'investissement qui serait induite à la fois par la hausse du PIB de plus de 12% en valeur et par les niveaux très élevés préconisés du taux FBCF/PIB pourrait se heurter à des difficultés d'absorption par manque de capacités productives et organisationnelles dans le court terme. Dans les trois scénarios, et à fortiori dans ce scénario, les pouvoirs publics doivent prendre des précautions et se doter de capacités humaines et matérielles permettant de réaliser l'ensemble des investissements qui découleront en partie de la qualité de la conjoncture économique.

Ce scénario sera caractérisé par une forte croissance et des niveaux élevés de la consommation, de l'épargne et de l'investissement. En particulier, l'investissement public sera conforté par des ressources fiscales en hausse et par la disponibilité du financement extérieur, ce qui permettra la réalisation des projets du Plan à des niveaux élevés dépassant les taux de réalisation observés par le passé. Il est estimé que le taux de réalisation pourrait atteindre 65%.

Les dépenses en capital des finances publiques atteindront le niveau de 3 380 milliards de FCFA au cours des quatre années du Plan, ce qui représente 5 634 milliards de FCFA comme budget d'équipement au cours de la période du Plan.

Dans ce scénario la forte croissance et les niveaux élevés de l'investissement et de la consommation seront permis par une forte hausse des importations. La balance commerciale sera, malgré la forte croissance, déficitaire en 2015 de 560 milliards de FCFA contre 311 milliards en scénario de base. Ce creusement de la balance commerciale provient de la forte hausse du PIB qui va entraîner de fortes augmentations des investissements et de la consommation agissant à leur tour en tant que demandes de produits importés. Par contre, les exportations ne réagissent que légèrement à l'amélioration globale des conditions économiques.

Tableau 17: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques en scénario de forte croissance

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2012-2015
PIB aux prix du marché	3 004,40	3 528,70	3 944,50	4 394,40	4 929,70	
Part du PIB du secteur informel (% PIB)	68,90%	68,70%	67,20%	66,10%	65,20%	66,80%
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	2,10%	12,40%	8,57%	8,60%	9,30%	9,70%
PIB secteur primaire	-3,10%	10,70%	7,60%	7,50%	8,00%	8,50%
PIB secteur secondaire	4,30%	32,00%	12,10%	11,50%	12,50%	17,00%
PIB secteur tertiaire	5,70%	8,00%	9,30%	9,50%	10,50%	9,30%
PIB secteur informel	-0,50%	12,00%	6,40%	6,70%	7,90%	8,30%
Consommation finale en Mrds FCFA	2 704,00	3 062,90	3 352,80	3 761,60	4 195,20	
Consommation finale en % du PIB	90,00%	86,80%	85,00%	85,60%	85,10%	
FBCF en milliards de FCFA	1 128,80	1 284,50	1 617,20	1 919,60	2 203,60	
Investissements bruts		36,40%	41,00%	43,60%	44,70%	
Recettes fiscales (en milliards FCFA)	485,90	536,40	631,10	747,00	887,40	
Recettes fiscales en % du PIB	16,20%	15,20%	16,00%	17,00%	18,00%	16,55%
Recettes totales	627,90	602,60	666,70	785,90	927,3	
Dépenses courantes	461,30	422,20	498,30	591,30	683,3	
Dépenses en capital et prêts nets	206,00	360,80	788,50	1 026,40	1 201,6	
Dépenses totales	667,30	783,00	1 286,80	1 617,70	1 884,9	
Solde global (base Engagement)	-177,50⁴⁰	-180,40	-620,10	-831,80	-957,6	
Solde global en % du PIB	-5,90%	-5,10%	-15,70%	-18,90%	-19,4%	
Compte des transactions courantes	-682,70	-760,10	-1005,50	-1259,20	-1476,5	
Balance commerciale en % du PIB	-14,92%	-9,30%	-11,40%	-12,10%	-11,2%	
Exportations	589,60	906,00	1 006,40	1 169,50	1 347,7	
Importations FOB	-1 037,90	-1 233,30	-1 455,30	-1 701,30	-1 905,3	
<u>Investissements directs (nets)</u>	498,80	511,70	344,60	307,60	345,1	

⁴⁰ Hors dons.

3.2 AXE 1 : CONSOLIDATION DE LA CREDIBILITE ET DE L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'axe n°1 permettra l'atteinte des résultats stratégiques de garantie de l'équité et de l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics et d'une crédibilisation accrue des institutions démocratiques et républicaines. Dans ce cadre, il s'agira de garantir l'instauration d'une culture de résultats, de reddition des comptes et de redevabilité de l'action publique envers le citoyen. Ce changement ciblera six domaines principaux : i) la gestion des finances publiques ; ii) le pilotage de l'économie ; iii) le fonctionnement des institutions constitutionnelles ; iv) la justice et les droits de l'homme ; v) la gouvernance locale et vi) le fonctionnement amélioré de l'Administration publique.

3.2.1 Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles

a. Orientations générales :

Le PDES s'appuiera sur les orientations stratégiques définies dans le Programme de Renaissance et sur les dispositions contenues dans la Constitution de la 7^{ème} République du 25 novembre 2010. Fondamentalement, il s'agira de renforcer les acquis démocratiques et de consolider les institutions constitutionnelles en vue de permettre la mise en place d'un État de droit. A cet égard, l'enjeu à court terme est de finaliser la mise en place de l'architecture constitutionnelle et des instances de concertation et de dialogue au niveau national et politique. Le renforcement du dialogue avec les Organisations de la Société Civile sera placé au centre de la gouvernance politique afin de permettre une participation élargie au processus d'ouverture et de transparence démocratique.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise sept résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de trois programmes :

Programmes	Résultats
Renforcement des capacités des acteurs institutionnels	1. Les acteurs publics connaissent et respectent leur rôle constitutionnel ;
	2. Les acteurs non étatiques connaissent les organes constitutionnels.
Renforcement du dialogue entre les acteurs de la vie constitutionnelle	1. Le dialogue entre institutions est effectif et constructif ;
	2. Des espaces de dialogue Public / OSC sont fonctionnels ;
	3. Les grands principes de la vie démocratique sont largement diffusés.
Renforcement de la transparence des processus électoraux	1. Le code électoral est révisé ;
	2. Un fichier électoral biométrique est mis en place.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de renforcement des capacités des acteurs institutionnels

Ce programme ciblera i) la formation des principaux acteurs des trois pouvoirs sur leurs rôles respectifs ; ii) la diffusion des principes constitutionnels auprès des acteurs non étatiques et iii) le renforcement des capacités du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS), le Conseil de la République, le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et la Médiature.

Programme de renforcement du dialogue entre les acteurs de la vie constitutionnelle

Il veillera à la création de cadres de concertation, en particulier le cadre de dialogue avec la société civile sur la gestion des politiques publiques. De plus, des campagnes d'information publique seront organisées pour diffuser largement i) les principes constitutionnels de séparation des pouvoirs ; ii) le fonctionnement normal des institutions et iii) les résultats des foras de concertation entre les acteurs publics et la société civile.

Programme de renforcement de la transparence des processus électoraux

Il vise deux actions essentielles. La première portera sur la révision du code électoral afin de corriger les insuffisances du code actuel. La seconde action consistera à mettre en place un fichier électoral biométrique, en coordination avec les services de l'Etat civil. Il s'agira, dans un cadre interministériel, de constituer un fichier unique destiné à plusieurs fins (fichier d'Etat civil, casier judiciaire, fichier électoral,...), dont la tenue des élections de 2015 dans la plus grande transparence.

3.2.2 La gestion du développement est assurée

3.2.2.1 Les finances publiques sont gérées de façon transparente et efficiente, conformément à la réglementation en vigueur

a. Orientations générales :

La politique dans le domaine de la gestion des finances publiques reprend les ambitions affichées dans le Programme de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques, adopté en janvier 2012. Le rétablissement d'une bonne gouvernance financière est à la fois le socle de base pour une confiance retrouvée des citoyens à l'égard de l'Administration Publique et un levier essentiel pour une mobilisation des financements intérieurs et extérieurs plus forte et alignée sur les procédures nationales. Ce rétablissement s'appuie sur deux stratégies : i) l'amélioration de la gestion des finances publiques, afin de se rapprocher des standards internationaux de qualité et ii) le renforcement de l'efficacité de la fonction de contrôle externe.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES sera assurée par l'exécution de trois programmes pour atteindre treize principaux produits :

Programmes	résultats
Réforme de la gestion des finances publiques	1. Le cadre juridique est modernisé en articulation avec le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
	2. La mobilisation des ressources est améliorée ;
	3. Le cycle de préparation du budget de l'Etat est amélioré ;
	4. Les modalités d'exécution du budget sont améliorées ;
	5. La comptabilité et le reporting financier sont renforcés ;
	6. Les systèmes d'information sont renforcés ;
	7. Le contrôle et la transparence des finances publiques sont renforcés ;
	8. La gestion de la trésorerie et de la dette est améliorée ;
	9. Le système de passation et de gestion des marchés publics démontre une transparence et une célérité accrues.
Renforcer l'efficacité de la Cour des Comptes	1. L'ancrage institutionnel et organisationnel de la Cour des Comptes est renforcé ;
	2. Les contrôles et la diffusion des conclusions de la Cour des Comptes sont améliorés.
Renforcer l'efficacité des contrôles de l'Assemblée Nationale	1. Les capacités de l'Assemblée Nationale en termes de procédures budgétaires et de contrôle parlementaire sont renforcées ;
	2. Les contrôles et la diffusion des conclusions de l'Assemblée Nationale sont améliorés.

Des mesures à caractère institutionnel permettront également de renforcer la durabilité des réformes mises en place.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de réforme de la gestion des finances publiques

Il vise avant tout à améliorer la proportion des usagers des services publics qui sont satisfaits de l'efficacité de la dépense publique. Il cible cinq volets essentiels : i) la modernisation du cadre législatif national ; ii) une amélioration sensible de la gestion de trésorerie ; iii) une amélioration de la crédibilité du budget ; iv) une amélioration du reporting et du contrôle de la gestion des finances publiques et v) une amélioration du système de passation de marchés publics.

Concernant le premier volet, il s'agit d'améliorer l'intégrité et la transparence du dispositif et de mettre à jour le cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés.

Le second volet, consacré à la gestion de trésorerie, permettra d'avoir une visibilité accrue des recettes et dépenses de l'Etat. Aussi, il s'agira prioritairement d'améliorer la mobilisation des ressources en améliorant i) l'organisation et le cadre juridique des services de la douane et des impôts ; ii) la prévisibilité des recettes fiscales et non fiscales, avec une augmentation sensible pour atteindre 20% en 2015 ; iii) le niveau des recettes fiscales et non fiscales ; iv) la prévisibilité des ressources extérieures et v) les mécanismes de suivi de la dette et des aides budgétaires.

L'amélioration des modalités d'exécution du budget passera par une normalisation du processus de libération des crédits budgétaires et du fonctionnement de la chaîne de dépenses. L'amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette devra être mise en place par l'amélioration de la gestion des flux de trésorerie, l'établissement d'un compte unique du trésor et le renforcement du système de la gestion de la dette publique

L'amélioration de la crédibilité de l'Etat, troisième volet du Programme, s'attèlera à i) la révision du texte relatif à la préparation du budget ; ii) l'amélioration de la crédibilité et de l'exhaustivité du budget de l'Etat, notamment par l'intégration de l'ensemble des aides programmes et des projets et iii) l'amélioration des outils de préparation du budget.

Le quatrième volet, consacré à l'amélioration du reporting et du contrôle de la gestion des finances publiques, sera focalisé sur i) l'amélioration du reporting de l'exécution budgétaire ; ii) le renforcement du système de la comptabilité matière ; iii) la production, dans les délais, des comptes de gestion et de la loi de règlement ; iv) l'amélioration des conditions de travail des structures comptables déconcentrées et v) l'amélioration des systèmes d'information (de la comptabilité publique et de la gestion intégrée du budget et systèmes d'information des régies financières).

Le renforcement du contrôle et de la transparence des finances publiques sera assuré à travers i) le renforcement de la fonction de la gestion de la solde et des pensions ; ii) le suivi effectif et permanent du portefeuille de l'Etat ; iii) le renforcement de l'efficacité du contrôle (interne et externe) et iv) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Le dernier volet, essentiel pour le rétablissement de la confiance des citoyens dans le système de gestion des finances publiques, est consacré à l'amélioration du système de passation de marchés publics, permettant d'assurer l'intégrité et la transparence du dispositif de passation des marchés. Ces mesures seront accompagnées par des initiatives renouvelées de communication et de sensibilisation des citoyens sur les méfaits de la corruption dans le cadre du développement économique et social du pays. Cela sous-tend par ailleurs que les organes en charge de lutter contre la corruption, notamment dans le système de passation de marchés publics, bénéficieront d'un renforcement de capacités d'intervention.

Programme de renforcement de l'efficacité de la Cour des Comptes

Il vise à ancrer durablement l'exercice de cette nouvelle institution. Il s'agit en effet de conformer la réalité des contrôles et obligations à la Loi Organique et de permettre à l'Etat d'améliorer sa gestion interne sur la base des recommandations de cette institution.

Les trois volets de ce programme seront consacrés respectivement i) au renforcement des capacités du personnel de la Cour des Comptes en matière de contrôle, de vérification, de rôle constitutionnel

et institutionnel de la Cour ; ii) à l'intensification des contrôles en vue d'instaurer une culture de reddition des comptes de la part des entités publiques et iii) à l'amélioration du dialogue et de l'information de la Cour des Comptes envers le public.

Sur la base des rapports publics de la Cour des Comptes, il s'agira pour l'Etat de s'approprier les recommandations de celle-ci, notamment en se les appropriant par l'approfondissement de ses conclusions en cas de dysfonctionnements relevés dans lesdits rapports publics.

Programme de renforcement des contrôles de l'Assemblée Nationale

Il vise à permettre l'exercice constitutionnel de contrôle de l'activité (notamment financière) du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif.

Le premier volet du programme sera consacré à un renforcement significatif des capacités des membres de l'Assemblée Nationale (et plus particulièrement des membres de la commission de finances) en matière de contrôle, de vérification, de rôle constitutionnel et institutionnel de l'Assemblée Nationale dans le cadre du contrôle de la gestion des finances publiques.

Le second volet portera sur l'intensification du dialogue entre l'Assemblée Nationale et le pouvoir exécutif, notamment par l'organisation de journées d'information et l'usage de l'ensemble des prérogatives parlementaires en matière d'interpellation du Gouvernement ou des entités publiques.

Le troisième volet concernera l'amélioration du dialogue et de l'information de l'Assemblée Nationale envers le public, notamment dans son devoir de contrôle a priori (lors de la préparation budgétaire) et a posteriori (lors des examens de rapports sur les comptes publics).

3.2.2.2 La qualité de la conception et de l'évaluation des politiques et stratégies publiques est améliorée

a. Orientations générales :

Le Gouvernement a marqué, par des dispositions prises en 2011, sa volonté de réhabiliter le système de planification stratégique - avec, notamment, la création du Ministère du Plan – et de renforcer les fonctions de prospective, de planification, de coordination des programmes de développement et de pilotage de l'économie.

La politique d'amélioration du pilotage de l'économie mise en œuvre dans le cadre du PDES vise sept principaux produits dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de trois programmes.

Programmes	Résultats
Amélioration de la conception de politiques publiques de développement endogène	1. La coordination des stratégies et politiques globales de développement est renforcée ;
	2. L'appui à l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles est effectif.
Renforcement du leadership national dans la conduite des politiques publiques de développement	1. Le dialogue avec les PTF est renforcé ;
	2. Le dialogue avec les ONG/AD est développé.
Développement des outils de suivi - évaluation des politiques publiques	1. Le suivi-évaluation des politiques globales de développement est renforcé ;
	2. L'appui à la mise en œuvre du suivi-évaluation des politiques sectorielles est effectif ;
	3. Le suivi de l'aide au développement est amélioré.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'amélioration de la conception des politiques publiques de développement

Il cible deux volets essentiels : i) la coordination de la formulation des politiques publiques globales et ii) l'accompagnement des différents ministères techniques et institutions de l'Etat par le Ministère chargé du Plan pour la conception de leurs politiques sectorielles et thématiques.

Concernant le premier volet, il apparaît indispensable de rétablir une vision de développement pour le moyen et le long terme, conforme aux aspirations des populations et opérationnalisée dans un cadre d'action global, cohérent et concerté. Cette vision s'exprime, à côté du Programme Intérimaire du Cadrage de l'Action Gouvernementale 2011-2012 par deux autres documents stratégiques : le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 et la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive Niger 2035.

Le second volet, essentiel à la conduite de politiques sectorielles cohérentes avec la vision globale du développement, repose principalement sur la mise sur pied d'un appui-conseil permanent à la formulation des politiques sectorielles et de leurs plans d'actions ainsi que le contrôle de leur cohérence avec la politique globale de développement.

Programme de renforcement du leadership national dans la conduite des politiques publiques

Il vise d'abord à développer l'appropriation des politiques nationales par les autorités. Il s'agit également de renforcer le dialogue et le partage d'informations sur la vision nationale de développement entre celles-ci d'une part, et les Partenaires Techniques et Financiers et ONG/AD d'autre part en vue d'assurer l'alignement des appuis sur les politiques publiques. A ce sujet, une politique et un plan d'action triennal sur l'efficacité de l'aide seront élaborés, assortis d'un protocole

Etat-Partenaires fondé sur des objectifs communs précis. Les contributions des PTF seront incluses dans le budget national et dans les rapports de mise en œuvre du PDES. En outre, le système de suivi des ONG et AD sera réformé.

Dans le cadre d'une gestion proactive des investissements et afin de garantir un taux d'exécution proche de 70% des inscriptions budgétaires, il sera mis en œuvre, au sein du ministère chargé du Plan, un mécanisme souple permettant i) le financement d'études à tous les stades du financement de ces investissements, dans une perspective d'accélération et de facilitation de leur mise en œuvre et ii) d'envisager la mise en œuvre de structures spécifiques, propres à accélérer la mise en œuvre desdits investissements.

Programme de développement et de renforcement des outils de suivi des politiques publiques

Il vise à la mise en œuvre, selon des principes communs à l'ensemble des intervenants, de modalités de suivi et d'évaluation concrètes, efficaces et qui puissent permettre une capitalisation des expériences à moyen et long terme. Les actions prioritaires porteront sur i) l'adoption d'une politique nationale de suivi-évaluation et des instruments nécessaires pour sa mise en œuvre et ii) le renforcement du système statistique national (Institut National de la Statistique et Directions de la Statistique des départements ministériels).

L'alignement des CDMT sur le PDES sera l'un des révélateurs d'une amélioration sensible de la qualité du pilotage de l'économie.

3.2.3. L'équité et l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics sont garanties

3.2.3.1 La confiance des citoyens à l'endroit des institutions juridiques et judiciaires est améliorée

a. Orientations générales :

Le PDES s'appuiera sur les orientations du Programme de Renaissance ainsi que sur la politique sectorielle du Ministère de la Justice 2010-2013 et son plan d'action, validé en août 2010. Cette dernière vise à rétablir la confiance des citoyens envers leurs institutions juridiques et judiciaires. Elle s'appuiera sur cinq stratégies : i) la consolidation de la démocratie et la promotion du développement ; ii) la rationalisation de l'utilisation des moyens ; iii) la consolidation des acquis des réformes antérieures, iv) le partenariat entre les différents acteurs directement concernés et v) la protection des citoyens en situation de précarité importante.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise onze produits essentiels dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de quatre programmes :

Programmes	Résultats
Moralisation du secteur judiciaire	1. Les contrôles périodiques sont organisés par les organes compétents ;
	2. Les sanctions pénales et/ou disciplinaires prévues en matière de corruption sont renforcées et effectives ;
	3. Les règles relatives à la déontologie et à l'éthique sont mieux connues des acteurs judiciaires ;
	4. Les facteurs qui entretiennent l'offre et la demande de corruption sont mieux connus et éliminés.
Optimisation de l'existant	1. Les cadres assurant la bonne organisation du travail des services judiciaires sont fonctionnels ;
	2. Les réponses appropriées sont apportées aux besoins en formation et en clarification exprimés par les acteurs judiciaires.
Modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice	1. Les investissements se développent et la délinquance régresse ;
	2. Le rendement des services judiciaires s'améliore ;
	3. Le recours au droit comme mode de règlement des conflits est valorisé.
Promotion de la garantie des droits humains	4. Les enfants jouissent pleinement de leurs droits à la protection ;
	5. La population jouit pleinement de ses droits.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de moralisation du secteur judiciaire

Les actions prioritaires de ce programme consisteront à rendre effectif le contrôle de l'activité des juridictions (cabinets d'instruction, parquet, siège et greffe) par les organes hiérarchiques ou juridictionnels compétents mais aussi par les services de l'inspection générale des services judiciaires dont les capacités seront renforcées. La surveillance de l'activité des auxiliaires de justice (huissiers, clerks d'huissiers, avocats, notaires, OPJ) sera par ailleurs améliorée et les dispositions juridiques et rôles des institutions seront vulgarisés. Enfin, les décisions des Hautes Cours de justice seront publiées.

En termes d'actions préventives, il s'agira d'agir durablement sur les facteurs qui entretiennent l'offre et la demande de corruption au sein du secteur judiciaire. Quatre actions sont préconisées : l'information et la sensibilisation ; la connaissance du cadre juridique et sa simplification, la lutte contre les interférences politiques dans l'exécution des décisions de justice, la connaissance du cadre déontologique et l'amélioration du cadre professionnel. L'adoption du décret sur les délais de

rédaction des jugements permettra également de rendre conforme à la Loi les dispositions permettant aux justiciables de disposer des jugements les concernant.

Programme d'optimisation de l'existant

Il consacre le défi prioritaire qui réside non pas dans la création systématique de structures nouvelles mais dans l'adoption de mesures destinées à faire fonctionner les structures et infrastructures existantes.

Les actions prioritaires concerneront la réhabilitation des tribunaux et établissements pénitentiaires sur la base d'une priorisation claire ainsi que l'installation des chambres spécialisées et l'organisation régulière des assemblées générales dans les juridictions.

Il s'agira également de i) développer le système d'information existant, notamment statistique, pour un véritable suivi de l'activité judiciaire ; ii) de redynamiser les cadres de concertation et d'organisation du travail juridictionnel et iii) d'assurer la mise en place d'une véritable formation continue des acteurs judiciaires, en prenant en compte les questions de genre, de la justice pour mineurs et de gestion des juridictions.

Programme de modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la Justice

Il visera à doter le système judiciaire de cadres d'intervention appropriés pour combler les vides relevés aux plans juridique et institutionnel ou à adapter les cadres existants aux réalités nouvelles.

Des sous-politiques sectorielles (politique pénale, politique pénitentiaire et politique de protection judiciaire juvénile) seront développées. Par ailleurs, un travail de refonte du cadre juridique et judiciaire sera engagé : réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), révision de textes obsolètes, travail de codification ; harmonisation des textes nationaux avec les instruments juridiques internationaux, recensement et transcription des coutumes et mise en place d'un cadre juridique adapté à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, les trafics illicites et les actions terroristes. D'autres thèmes seront également couverts comme la sécurisation des investissements, la réinsertion sociale des délinquants et la sécurité professionnelle.

Le renforcement des capacités des acteurs sera également une priorité forte. Il passera par i) l'amélioration des capacités institutionnelles de l'administration centrale ; ii) le renforcement de la connaissance du droit par les acteurs judiciaires et les justiciables ; iii) l'amélioration du cadre de travail du personnel judiciaire ; iv) le développement de mécanismes de rationalisation des effectifs et des tâches ; v) la réhabilitation des locaux, tant au niveau central que dans les juridictions et (vi) l'informatisation des services. La mise en place d'un casier judiciaire informatisé, en relation avec les services d'Etat civil (et le fichier électoral) permettra également de renforcer la continuité dans l'exercice de la justice.

En outre, il s'agira de poursuivre la politique de rapprochement de la justice des justiciables, notamment par la continuité du maillage par l'institution des nouvelles juridictions prévues par la loi d'organisation judiciaire et la réforme administrative (27 nouveaux départements).

Enfin, la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires sera accrue (construction de nouvelles prisons et réhabilitation d'établissements existants), permettant d'envisager notamment la

généralisation progressive des quartiers pour les mineurs et les femmes dans tous les établissements.

La création de l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire contribuera à un accès plus égal des citoyens à la justice et à l'information judiciaire, et à une amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Programme de promotion de la garantie des droits humains

Il vise essentiellement à protéger les tranches de populations les plus faibles, notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Il s'agira prioritairement de garantir à l'ensemble de la population un accès aux services publics et de les protéger contre les maltraitances, discriminations et violences. En vue de dialoguer avec le Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Niger, le Gouvernement a présenté en février 2011 à Genève son Rapport pour l'Examen Périodique Universel. La mise en œuvre du plan d'action qui en découlera nécessite la mobilisation du gouvernement et de ses partenaires.

Par ailleurs et pour répondre à ses obligations en matière de protection des droits de la personne humaine, l'Etat s'emploie à transmettre ses rapports initiaux et périodiques aux organes des traités. Ainsi a-t-il transmis ses rapports initial et périodique au Comité des droits de l'enfant et au Comité des droits de la Femme et son rapport initial à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Les actions prioritaires concerneront i) l'appui au renforcement des institutions dont la Commission Nationale des Droits Humains ; ii) l'adoption et la vulgarisation des documents et textes portant sur la protection et la promotion des droits de l'enfant ; iii) l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs à la protection sociale ; iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale des droits de l'Homme et de son plan d'action ; v) l'opérationnalisation de l'Agence et de la commission nationales de lutte contre la Traite des personnes ; vi) l'harmonisation législative pour rendre conforme les normes nationales aux normes internationales et vii) la construction d'un centre pour les enfants de la rue à Niamey.

3.2.3.2 La gestion des Collectivités Locales est renforcée

a. Orientations générales :

La gouvernance locale (vue dans le sens de la gestion des Collectivités Territoriales) constitue l'un des piliers pour une amélioration de la démocratie à la base et l'une des conditions pour un meilleur aménagement du territoire. L'intervention s'appuiera sur les orientations de la Politique Nationale de Décentralisation, en particulier sur les dispositions relatives aux transferts de compétences entre l'Etat central et les Collectivités Territoriales (CT). L'objectif sera de favoriser le développement et les activités économiques au niveau décentralisé et de rapprocher l'action publique des citoyens.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES visera cinq résultats essentiels dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de deux programmes :

Programmes	Résultats
Mise en œuvre du document-cadre de Politique Nationale de Décentralisation	1. Le niveau des ressources financières est accru ;
	2. Le cadre institutionnel et organisationnel des Collectivités Territoriales est renforcé ;
	3. Le Code des Collectivités Territoriales est appliqué intégralement.
Gestion des Collectivités Territoriales	1. Les ressources humaines sont adaptées aux besoins en quantité et en qualité ;
	2. La reddition des comptes est systématique.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de mise en œuvre du document-cadre de Politique Nationale de Décentralisation

Il comporte quatre volets : i) l'accompagnement des transferts de compétences par le transfert de ressources ; ii) la mobilisation de fonds complémentaires en appui à la politique nationale d'aménagement du territoire ; iii) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des Collectivités Locales et iv) la mise en œuvre effective et intégrale des dispositions contenues dans le Code des Collectivités Territoriales.

Concernant le premier volet, un équilibre entre le transfert de compétences et des ressources sera recherché de manière à ce que les Collectivités puissent bénéficier des moyens nécessaires à leurs missions. Les actions prioritaires consisteront à i) assurer un transfert effectif des crédits budgétaires relatifs aux responsabilités transférés de l'Etat vers les CT et ii) assurer aux CT le soutien de l'action de l'Etat central pour la collecte de la fiscalité locale et des mécanismes de mobilisation et de gestion de leurs ressources propres.

L'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), qui sera l'un des principaux instruments de la politique de décentralisation, garantira l'accompagnement du développement économique des CT, et la réduction des inégalités spatiales en termes économiques ou sociaux en s'appuyant sur un mécanisme de péréquation entre les différents budgets d'investissement des communes.

Simultanément, le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des CT sera recherché, principalement en procédant à i) une actualisation systématique des Plans de Développement Communaux ; ii) l'élaboration de Plans de Développement Régionaux pour toutes les régions et iii) le renforcement du partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.

Programme Gestion des Collectivités Territoriales

Il vise à améliorer la gestion et les services rendus par les CT à leurs administrés et à développer les dispositifs de maîtrise d'ouvrage déléguée. Des actions prioritaires de communication, de formation et d'appui-conseil seront dispensées aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales. Celles-ci concerneront en priorité la planification stratégique, la programmation, la budgétisation, la

gestion opérationnelle du développement aux niveaux régional et local et la reddition des comptes des Collectivités Territoriales.

3.2.3.3 Les capacités des agents des services publics à répondre aux attentes des usagers sont améliorées

a. Orientations générales :

Les orientations du PDES s'appuieront sur le cadre défini par la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME). La politique sectorielle a pour ambition d'accroître significativement la performance de l'administration publique afin de répondre aux aspirations des usagers. Elle s'appuiera sur deux stratégies : i) développer les capacités de l'administration en matière de ressources humaines et d'outils de gestion et ii) améliorer les capacités institutionnelles des services publics.

Le principal défi dans ce sous-secteur est d'insuffler un véritable changement de comportement de l'Administration envers les administrés, dans la délivrance de services publics et dans la conduite des politiques publiques de développement.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise sept produits dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de deux programmes :

Programmes	Résultats
Professionnalisation et rationalisation des ressources humaines de l'Administration et des outils de gestion	1. La gestion des carrières et la dépolitisation de la fonction publique sont effectives ;
	2. Les règles de gestion des ressources humaines sont définies ;
	3. Les règles de procédures de gestion des ressources financières sont améliorées.
Renforcement des capacités institutionnelles des services publics	1. Un encadrement administratif de qualité est mis en place ;
	2. Des règles relatives aux outils d'information à destination des usagers sont mises en place ;
	3. Les services publics sont dotés de moyens de travail en adéquation avec leur mission ;
	4. Production des outils et instruments de gestion (manuels de procédures, stratégie de résistance au changement, utilisation de la GAR....).

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de professionnalisation et de rationalisation des ressources humaines et des outils de gestion

Il comporte trois volets essentiels : i) la gestion des carrières, des emplois et la dépolitisation de l'administration publique ; ii) la définition de règles de gestion des ressources humaines et iii) la définition de règles de gestion des ressources financières.

Concernant le volet de la gestion des carrières et de dépolitisation de l'administration publique, les actions prioritaires consisteront à i) élaborer un code d'éthique et de déontologie des agents de l'Etat ; ii) élaborer des plans de carrières types des agents de l'Etat et les généraliser et iii) réglementer les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels, en matière d'organisation générale de l'administration de l'Etat, des emplois supérieurs de celle-ci et de la définition des cadres organiques.

Le second volet, consacré à la définition de règles de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration publique conduira à trois actions prioritaires : i) parachever la relecture du statut général et de son décret d'application et réviser les statuts particuliers ; ii) élaborer des manuels de procédures conformes aux exigences des services publics envers les citoyens et (iii) mettre en place d'une manière pérenne les outils de gestion des carrières des employés du service public.

La mise en place d'outils de gestion de carrière est essentielle pour combattre l'instabilité des fonctionnaires et contribuer à la dépolitisation de l'administration publique. Ces outils seront complétés par des outils d'évaluation de la performance des agents avec la mise en œuvre effective de contrats d'objectif et de performance et la mise en œuvre des plans d'actions par structures et par postes.

De même, la problématique des systèmes de rémunération des agents de la fonction publique sera étudiée en profondeur, de manière à insuffler une dynamique et une culture du résultat dans l'Administration et les institutions de l'Etat.

La mise en œuvre des règles de procédures de gestion financière rejoint le processus d'amélioration de la gestion des finances publiques (cf. supra).

Programme de renforcement des capacités institutionnelles des services publics

Il s'organise autour de trois volets: i) l'encadrement administratif ; ii) l'information à destination du public et iii) le renforcement des moyens de travail des institutions publiques.

Le premier volet vise à combler les gaps de compétences apparus il y a quelques années, en raison notamment de l'interruption du recrutement dans la fonction publique par un recrutement ciblé permettant de pallier à ces insuffisances quantitatives de ressources humaines. Il ciblera plus particulièrement les cadres de conception et des auxiliaires.

Le second volet regroupe les actions destinées à développer la redevabilité de l'Administration publique vis-à-vis des citoyens. Il s'agit pour ce faire de doter l'Administration de moyens lui permettant de mettre à disposition l'information publique pour les citoyens, de rendre compte

régulièrement de son activité et de se rendre disponible pour répondre aux interrogations légitimes des usagers. Le rendement de l'Administration devra ainsi être élevé à un niveau satisfaisant, tant pour les citoyens que dans le domaine de la conduite des politiques publiques de développement.

Le troisième volet concerne l'amélioration des cadres de travail des agents de l'Etat. Les contraintes physiques influent sur les capacités de travail des acteurs publics. En effet, la performance des agents de l'Etat est handicapée par l'existence de cadres de travail (bâtiment, accès aux NTIC, ...) qui ne correspondent plus aux exigences actuelles d'accueil et de services publics à rendre aux usagers.

3.2.3.4 L'Administration diplomatique est plus performante

a. Orientations générales :

Le PDES s'appuiera sur les orientations du Programme de Renaissance et le Plan d'Actions de la DPG en matière de relations extérieures, dont l'objet est de mettre la diplomatie au service du développement économique et social, ainsi qu'à celui de la sécurité de notre pays et des pays voisins.

Pour atteindre ces objectifs, un accent particulier sera mis sur le déploiement efficace de notre diplomatie, dont le rôle sera davantage axé sur la visibilité internationale à donner à notre pays, en faisant connaître la qualité de sa démocratie, ses potentialités économiques pour les opportunités et les avantages qu'elles offrent aux investisseurs étrangers et à nos compatriotes de la diaspora. L'action diplomatique visera, par ailleurs, à assurer la protection des Nigériens à l'extérieur ainsi que celle de leurs biens, tout en les organisant afin qu'ils s'impliquent davantage dans la dynamique de développement économique et social du pays.

La politique en matière de diplomatie dans le cadre de la mise en œuvre du PDES vise onze (11) résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de trois (3) programmes.

Programmes	Résultats
Renforcement et élargissement de la Carte Diplomatique	1. Les immeubles des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires sont réhabilités ;
	2. Les immeubles des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires sont acquis ;
	3. Les immeubles des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires sont construits ;
	4. Des missions diplomatiques et postes consulaires, ainsi que des représentations permanentes de la République du Niger auprès des organisations Internationales sont créées ;
	5. Des missions diplomatiques et postes consulaires, ainsi que des Représentations Permanentes de la République du Niger auprès des Organisations Internationales sont administrés.
Intensification de la coopération au développement	1. Une politique nationale de coopération est élaborée ;
	2. Les cadres en charge de la coopération ont acquis des connaissances en matière de négociations ;
	3. La participation effective du Niger aux conférences internationales est assurée ;
	4. Une base de données des engagements internationaux du Niger est fonctionnelle.
Participation de la diaspora aux actions de développement du pays	1. Un système de suivi des recommandations des forces de la Diaspora mis en place ;
	2. Un programme TOKTEN exécuté.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de renforcement et d'élargissement de la carte diplomatique

Les actions prioritaires de ce programme portent l'amélioration substantielle des conditions de travail des missions diplomatiques et postes consulaires existants et l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques et postes consulaires.

Pour l'amélioration des conditions de travail des missions diplomatiques et postes consulaires du Niger à l'étranger, il s'agira à moyen et long termes de permettre au Niger de disposer d'immeubles de propriété pour les abriter. Les actions prioritaires de ce volet sont i) la réhabilitation des immeubles de propriété du Niger ; ii) l'acquisition des immeubles dans les pays où il n'est pas possible d'en construire et iii) la construction des immeubles dans les pays où le Niger peut le faire.

Pour l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques et postes consulaires à l'étranger, les actions prioritaires sont i) la création et ii) l'administration des missions diplomatiques et postes consulaires, ainsi que des Représentations Permanentes de la République du Niger auprès des Organisations Internationales.

Programme d'intensification de la coopération au développement

Les actions prioritaires du programme sont i) l'élaboration préalable d'une politique nationale en la matière ; ii) la formation spécialisée et continue des agents en charge de la coopération afin de renforcer leurs capacités et connaissances en matière de négociation et iii) la création d'une base de données des engagements internationaux du Niger.

Programme participation de la diaspora aux actions de développement du pays

Les actions prioritaires de ce programme sont i) la protection des Nigériens à l'extérieur et de leurs biens ; ii) l'information et la sensibilisation des Nigériens à l'extérieur sur la nécessité d'une participation active au processus de développement national ; iii) la formulation de suggestions et recommandations sur toutes les questions susceptibles de permettre une plus grande participation des Nigériens à l'extérieur au processus de développement national ; iv) l'exécution d'un programme Tokten et v) la mise en place d'un système de suivi des recommandations des forces de la Diaspora.

3.3 AXE 2 : CREATION DES CONDITIONS DE DURABILITE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

L'approche préconisée en faveur de l'accélération de la croissance a pour base essentielle l'affermissement des bases de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, tout en consolidant les fondements d'un développement durable.

Il s'agira dans un premier temps de garantir la pérennité des conditions d'une croissance inclusive durable et équitable. Pour ce faire, et compte tenu des contraintes propres au Niger, certains éléments constituent des préalables à la conduite d'une politique publique volontariste et durable.

Il est en effet indispensable que le Niger garantisse i) la paix et la sécurité, notamment en réponse aux menaces potentielles exogènes ; ii) une maîtrise de la croissance démographique, sans laquelle les efforts pour une croissance forte ne pourront pas porter leurs fruits ; iii) une préservation et une gestion durable des ressources naturelles, compte tenu de la fragilité de la biodiversité nationale et de l'exposition de la production nationale aux aléas climatiques et iv) un développement régional équilibré, afin de permettre une répartition des fruits de la croissance qui puisse être durable .

3.3.1 Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites

a. Orientations générales :

La convergence des politiques de sécurité (extérieure et intérieure) et de développement est une réponse pour prévenir l'occurrence de crises multidimensionnelles – humanitaire, des droits humains, de la sécurité et du développement – susceptibles de mettre en danger les perspectives nationales de développement économique et social.

Le renforcement des institutions garantes de la défense du territoire et de la sécurité des citoyens constitue ainsi une priorité fondamentale pour le Niger et des objectifs ambitieux doivent être retenus. Il s'agit de lutter simultanément sur deux fronts. D'abord, il convient de combattre le risque important de déstabilisation d'origine externe, lié en particulier à l'infiltration de réseaux de criminalité organisée et de trafiquants ou encore aux retombées sur le territoire national de conflits nés dans les pays voisins. Ensuite, il s'agit de prévenir les risques internes de résurgence de conflits intercommunautaires et d'assurer qu'aucune zone du territoire n'échappe à l'autorité de l'Etat. L'efficacité de l'action de l'Etat reposera ici notamment sur une coordination des activités en matière de réconciliation et de dialogue, de sécurité et de développement

L'atteinte de ces deux objectifs dans le secteur de la défense, de la sécurité et de la garantie de l'unité nationale s'appuiera sur quatre programmes qui viseront les onze principaux résultats suivants :

Programmes	Résultats
Délimitation et surveillance des frontières nationales	1. La délimitation cartographique et le bornage physique des frontières sont réalisés ;
	2. La surveillance des frontières est renforcée ;
	3. Le dialogue avec les pays voisins est approfondi.
Sécurisation des biens et des personnes	1. Les moyens d'intervention des forces de défense du territoire sont renforcés ;
	2. Les moyens d'interventions des forces de maintien de l'ordre sont renforcés ;
	3. Les forces de défense et de sécurité participent au développement national.
Préservation de l'unité nationale	1. L'information des populations est améliorée ;
	2. Le dialogue avec les populations est renforcé.
Amélioration du cadre institutionnel	1. Politiques nationales de défense et de sécurité adoptées ;
	2. Les forces de défense et de sécurité disposent de ressources humaines et matérielles adaptées à leur mission constitutionnelle ;
	3. La cohérence des prises de position stratégique et des interventions nationales est renforcée.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de délimitation et de surveillance des frontières nationales

Ce programme permettra d'assurer l'intégrité du territoire national et prévoit d'abord d'achever la délimitation intégrale des frontières, en collaboration avec les pays limitrophes et de réaliser 4 720 Km de bornage physique des frontières. Il entend ensuite préserver les frontières au moyen d'une surveillance constante et exhaustive qui devra être effectuée par des moyens propres aux forces de défense et de sécurité et s'appuiera sur la mise en place d'accords de collaboration, de formation, d'appui-conseil et de mise à disposition de renseignement avec des pays alliés. Enfin, la continuité du dialogue entre les autorités nigériennes et les pays voisins, au niveau politique comme au niveau des forces de défense et de sécurité, permettra de prévenir tout conflit ou toute incursion de forces hostiles à l'intérieur du territoire national.

Programme de sécurisation des biens et des personnes

Il s'agira tout d'abord de créer les conditions permettant aux forces de défense et de sécurité d'intervenir sur l'ensemble du territoire en cas de menace avérée de l'intégrité du territoire. De plus, les capacités d'intervention des forces de sécurité seront renforcées en les dotant des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leur mission de garantie de l'ordre et de collaboration avec le système judiciaire.

Programme de préservation de l'unité nationale

Les actions contribuant à consolider l'unité nationale et la paix viseront la mise en place de mécanismes permanents d'information et de sensibilisation des populations installées dans les zones à risque. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes décentralisés de concertation entre d'une part la population et ses représentants et d'autre part les forces de défense et de sécurité servira à prévenir les risques de conflit intercommunautaire, préserver l'ordre public et lutter contre la circulation de produits illicites. Par ailleurs, des actions seront engagées en vue de promouvoir une culture de la paix et de dialogue au sein des différentes communautés nationales, en visant le renforcement de l'unité nationale autour des valeurs républicaines. Il s'agira enfin de consolider la participation des forces de défense et de sécurité au processus de développement national, à travers l'appui en matière de savoir-faire de construction, de dialogue ou d'apport de main d'œuvre à des opérations de développement d'envergure. La stratégie de sécurité et de développement des zones sahélo-sahariennes, qui vise à concilier la problématique de la paix à celle du développement des communes de la partie nord, nord-est et est du pays servira notamment de cadre d'opérationnalisation pour ce programme.

Programme d'amélioration du cadre institutionnel

Ce programme vise la formulation d'une politique nationale de défense et d'une politique nationale de sécurité et le fonctionnement régulier des institutions de dialogue intergouvernemental. Il s'agit également de mettre à la disposition des forces de défense et de sécurité les moyens humains et matériels nécessaires à la conduite de leur mission constitutionnelle et selon une prévisibilité accrue. De même, ce programme permettra de renforcer la cohérence des prises de position stratégique et des interventions nationales quant à sa défense et à sa sécurité.

3.3.2 Les leviers de la croissance démographiques sont maîtrisés

3.3.2.1 La fécondité est réduite

a. Orientations générales :

Le niveau actuel du taux de croissance moyen annuel de la population (3,3%) constitue une contrainte importante à l'aboutissement des efforts de développement pour les années à venir. Une politique visant à maîtriser la croissance démographique s'inscrivant dans le cadre des orientations de la Déclaration du gouvernement en matière de politique de population (DGPP) adoptée en 2007 est donc essentielle. Fondée sur la maîtrise de la fécondité moyenne par femme, sur une meilleure connaissance et un changement de perception des interrelations entre populations et développement, cette politique se structure autour de deux programmes et vise les principaux résultats ci-après:

Programmes	Résultats
Planning Familial	1. L'utilisation des services de proximité en santé de la reproduction est effective ;
	2. La prévalence contraceptive moderne est rehaussée ;
	3. Les mariages précoces sont réduits ;
	4. La durée moyenne de l'allaitement maternel est maintenue à 21 mois.
Interrelation population et développement	1. Les variables démographiques sont prises en compte dans les politiques et programmes de développement ;
	2. Des données de qualité sur la population sont disponibles ;
	3. Les décideurs et religieux sont sensibilisés sur les enjeux de la démographie.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de planning familial

Il s'appuie sur deux groupes d'actions. Les premières portent sur la promotion de services en santé de la reproduction sûrs, efficaces et abordables, Les secondes concernent l'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportements (IEC/CCC) en santé de la reproduction et planification familiale par le biais d'actions de plaidoyer et de communication auprès des leaders d'opinions et des communautés de base Ces actions visent à i) relancer les activités de planification familiale en lien avec les besoins des populations ; ii) lutter contre les mariages précoces et, plus généralement, contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (les mariages précoces peuvent être réduits en envisageant notamment des mesures juridiques et les campagnes

de sensibilisation au niveau des communautés pour notamment promouvoir la scolarisation de la jeune fille et son maintien dans le système éducatif) et iii) valoriser la pratique de l'allaitement maternel afin d'améliorer la santé des enfants et des femmes en les aidant à mieux maîtriser l'espacement entre les grossesses ainsi que la taille de leur famille. La baisse de l'indice de fécondité sera le principal indicateur de mesure de cette baisse de la fécondité.

Programme interrelation population et développement

Il concerne, pour sa part, la disponibilité des données fiables sur les variables démographiques. Il prévoit i) la disponibilité des données de qualité sur la population à travers notamment les opérations du 4^{ème} Recensement Général de la Population et le renforcement des capacités du système de l'état civil ; ii) le plaidoyer et la conscientisation sur les problèmes de population et développement et iii) la coordination, le suivi et l'évaluation. L'utilisation plus systématique de la contraception et la réduction des mariages précoces seront ici déterminantes pour enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique. Il est à noter, de plus, que l'accent mis sur la réduction des inégalités de revenus, notamment par le biais des programmes de protection sociale, ont un effet indirect sur la maîtrise de la croissance démographique.

3.3.2.2 Le système d'état civil est universel, continu, obligatoire, gratuit et statistiquement fiable et utile

a. Orientations générales :

L'Etat de droit implique la primauté de la règle de droit et impose au Gouvernement la promotion et la sauvegarde des droits et libertés des citoyens, le respect et la protection des personnes, conformément aux lois nationales et aux conventions et accords internationaux auxquels il a librement souscrit.

L'exercice de ses droits par le citoyen passe, d'abord, par un système d'état civil adéquat et fonctionnel, capable de recenser et d'enregistrer tous les événements survenus sur toute l'étendue du territoire national et d'en dresser les actes dont certains traduisent l'existence juridique de la personne humaine. Cela permet également d'avoir constamment une vision assez précise de la structure démographique et de programmer les actions d'intérêt public qui répondent aux besoins des populations. Ainsi, un système d'enregistrement des actes d'état civil pleinement fonctionnel fournit des données démographiques indispensables à une bonne programmation dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable, du logement, de l'emploi, etc. Il aide les décideurs à mieux répartir les ressources adéquates dans les secteurs qui en ont le plus besoin, réduisant par-là les inégalités et autres disparités sociales et économiques.

La mise en œuvre de la Loi N°2007-30 du 03 décembre 2007 portant Régime de l'état civil au Niger, de son décret d'application N°2008-189/PRN/MI/SP/D du 17 juin 2008, de la Politique Nationale de l'Etat Civil et de son plan d'actions, traduit la volonté politique et l'engagement du Gouvernement à promouvoir les droits des citoyens à travers un enregistrement des faits d'état civil exhaustif, fiable, performant et continu.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise quatre (4) résultats dont l'atteinte sera assurée à travers l'exécution d'un programme.

Programme	Résultats
Renforcement des capacités du système de l'état civil	1. Les capacités de la Direction de l'Etat Civil et ses démembrements sont renforcées ;
	2. Les Centres de déclaration (villages, tribus, formations médicales publiques et privées) et les Centres principaux sont opérationnels pour l'enregistrement, la délivrance et archivage des actes d'état civil ;
	3. Les communautés rurales et urbaines utilisent les services d'état civil ;
	4. Les données statistiques d'état civil sont disponibles, fiables et régulièrement exploitées.

b. Programmes et actions prioritaires :

Le Programme de Renforcement des capacités du système de l'état civil vise à créer les conditions permettant au système de remplir convenablement sa mission de bonne gouvernance à travers l'offre et la demande des services publics d'état civil en rapprochant les services d'état civil le plus près possible de la population.

Les actions prioritaires de ce programme portent sur : i) le renforcement de la Direction Nationale et des Directions déconcentrées de l'Etat Civil par la construction d'infrastructures administratives et leurs équipements, l'acquisition des moyens logistiques, la formation et le recyclage des agents ; ii) la mise en place de l'Observatoire Nationale de l'Etat Civil (ONEC) ; iii) l'opérationnalisation des 266 Centres Principaux et 17 263 Centres de Déclaration (villages et tribus, formations médicales publiques et privées) à travers la sensibilisation, l'approvisionnement régulier des centres en supports d'enregistrement, le suivi et le contrôle permanents des centres par les Directions régionales et départementales ; iv) l'informatisation du système d'Etat civil ; v) l'organisation d'audiences foraines en vue de régulariser les événements non encore déclarés dans le délai et vi) le renforcement de l'appareil de production statistique.

3.3.3 Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable

3.3.3.1 Les ressources naturelles sont mieux gérées

a. Orientations générales :

La politique de gestion des ressources naturelles visera à garantir une gestion durable des terres et de la biodiversité, en freinant le processus de dégradation généralisée des terres en vue de préserver les superficies forestières, pastorales et agricoles, à favoriser l'infiltration et l'utilisation efficace et efficiente des eaux, à contribuer au développement des productions forestières, à sauvegarder la biodiversité des espèces animales et végétales et à améliorer la gestion de l'environnement urbain.

Cette politique sera mise en œuvre à travers deux programmes dont les principaux résultats attendus sont les suivants :

Programmes	Résultats
Gestion durable des ressources naturelles	1. Les forêts, les plans d'eau et les bassins versants sont protégés ;
	2. Les terres dégradées ont fait l'objet de mesures de récupération ;
	3. Les terres sont protégées contre l'érosion éolienne et hydrique ;
	4. Les berges des cours d'eau sont stabilisées ;
	5. Les pâturages sont protégés contre les feux de brousse ;
	6. La diversité biologique des espèces forestières est protégée ;
	7. L'agroforesterie est promue.
Conservation de la biodiversité des milieux naturels	1. Des plans d'aménagement sont élaborés ;
	2. Les parcs et réserves sont aménagés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de gestion durable des ressources naturelles

Il s'inscrit dans le cadre du Plan Forestier National (PFN), actuellement en cours de finalisation et du cadre stratégique de gestion durable des terres (CSGDT). Le PFN vise à renforcer la position de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective de tous les acteurs dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts. L'objectif est d'atteindre un taux de couverture forestière d'au moins 15% afin de satisfaire les besoins des populations en bois-énergie tout en conservant la biodiversité par une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune. Le CSGDT vise la mise en place d'un partenariat dynamique

entre les différents acteurs et la mobilisation d'investissements adéquats et durables, en vue d'une amplification des initiatives et actions de gestion durable des terres.

Les actions prévues portent sur : i) la sauvegarde et la sécurisation du patrimoine forestier naturel ; ii) l'aménagement et la valorisation des ressources productives ; iii) la conservation des sols et la lutte contre l'érosion et iv) la promotion et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine.

La sauvegarde et la sécurisation du patrimoine forestier naturel seront assurées à travers i) l'élaboration d'un plan stratégique pour la gestion durable des forêts classées ; ii) la délimitation et l'apurement du cadre juridique des forêts classées ; iii) l'inventaire continu des surfaces, des ressources forestières ; iv) la connaissance et la fixation des limites des forêts classées ; v) le classement de nouvelles forêts ; vi) l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées et vii) l'augmentation de la couverture forestière et de la diversité biologique dans les forêts classées en vue de leur inscription au Mécanisme de Développement Propre (MDP).

L'aménagement et la valorisation des ressources productives : Une croissance soutenue de l'exploitation des productions forestières est prévue pour améliorer la contribution du sous secteur à l'économie nationale notamment par l'élaboration des plans d'aménagements et de gestion durable des forêts naturelles, la formation des acteurs, l'appui à la promotion du secteur privé dans la foresterie et les travaux forestiers, l'organisation des filières et la création d'emplois. Le cadre législatif et réglementaire régissant l'exploitation des différents produits de la forêt, la compétitivité des produits forestiers et leur conformité avec les exigences du marché international sera adapté. Il s'agit spécifiquement de i) l'aménagement et la gestion des forêts naturelles ; ii) le reboisement / plantation d'espèces utilitaires pour l'augmentation de la couverture forestière nationale et la résilience aux changements climatiques ; iii) le développement de l'agroforesterie et l'aménagement forestier communautaire pour la valorisation de la production ligneuse et non ligneuse ; iv) le développement de l'élevage non conventionnel ; v) le développement de l'écotourisme ; vi) le développement de la production apicole et vii) la promotion de l'économie d'énergie.

La conservation des sols et la lutte contre l'érosion donneront lieu aux actions suivantes i) l'aménagement des bassins versants à travers la restauration des terres dégradées ; ii) la lutte contre l'ensablement des cuvettes et points d'eau ; iii) l'ensemencement des terres en espèces herbacées pour la restauration du couvert végétal ; iv) la lutte contre les plantes envahissantes terrestres et aquatiques et v) la lutte contre les feux de brousse.

La promotion et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine s'appuiera sur la valorisation des potentialités forestières des milieux urbain et périurbain, la promotion de la mise en place des puits de carbone et la rémunération des services environnementaux en impliquant les populations urbaines et en renforçant les partenariats publics-privés. Il s'agira spécifiquement de i) l'amélioration du cadre de gestion des espaces verts ; ii) la mise en place de mécanismes de gestion et de suivi/évaluation des ressources forestières urbaines et périurbaines ; iii) le développement de la foresterie privée ; iv) l'aménagement et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine et v) le renforcement des infrastructures socioéconomiques.

Programme de conservation de la biodiversité des milieux naturels.

L'accent sera mis sur la conservation par le biais des parcs forestiers et réserves de protection, de conservation mais aussi la création d'arboretums. Des référentiels nationaux en matière de

biodiversité forestière et végétale seront élaborés. Il s'agit spécifiquement de i) la création, l'aménagement des parcs nationaux et réserves ; ii) la mise en œuvre et le suivi des accords de cogestion des parcs nationaux et réserves avec les collectivités territoriales ; iii) la gestion participative et durable des écosystèmes particuliers, notamment des zones humides et des espèces sensibles ; iv) la mise en œuvre de banques de semences forestières et v) la chasse et la gestion cynégétique.

3.3.3.2 Les capacités de résilience aux changements climatiques sont améliorées

a. Orientations générales :

La politique environnementale cherchera à lutter contre les effets des changements climatiques à travers des actions d'adaptation, de renforcement de la résilience et de lutte contre les facteurs qui induisent les changements climatiques, conformément aux orientations développées dans la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC). Cette politique sera mise en œuvre à travers un programme dont les principaux résultats attendus sont les suivants :

Programmes	Résultats
Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience	1. Les dispositifs de collecte des données sur le climat sont mis à niveau et leurs capacités d'interventions renforcées ;
	2. La recherche, les activités de recherche-développement et les transferts de technologie sont appuyées ;
	3. Des informations en direction des utilisateurs des données sur le climat et en direction du grand public sont diffusées ;
	4. La population et les acteurs clés de la société sont sensibilisés à la question et aux impacts des changements climatiques et participent aux actions d'adaptation et d'atténuation ;
	5. Le concept d'adaptation aux changements climatiques est introduit dans les normes des secteurs économiques ;
	6. Des mesures de réduction de la vulnérabilité des populations face au changement climatique sont développées et mises en œuvre ;
	7. Des dispositifs publics et privés d'appui conseil en direction des différentes catégories d'intervenants sont soutenus ;
	8. Des mesures sont prises dans les domaines législatif et réglementaire pour davantage codifier l'utilisation et l'exploitation des ressources et les émissions des secteurs pollueurs, dont l'agriculture et les industries extractives ;
	9. Les énergies renouvelables, les technologies propres et l'efficacité énergétique sont promues ;
	10. Les stratégies sectorielles nationales et la planification au niveau régional et communal prennent en compte les changements climatiques ;
	11. Les emplois verts sont promus.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de renforcement des capacités d'adaptation et de résilience

Il exploitera à la fois les savoir-faire des communautés locales dans les domaines des productions végétales et animales et les résultats issus des travaux de recherche-développement. Des dispositions seront prises pour vulgariser toutes les stratégies d'adaptation, introduire le concept d'adaptation aux changements climatiques dans les normes légales et dans les curricula de formation et, enfin, engager des actions pilotes d'appui conseil dans ce domaine.

Par ailleurs, des actions en matière d'amélioration de la connaissance, de promotion de la recherche-développement et de transfert de technologies sur les changements climatiques s'appuieront sur les principales mesures suivantes i) la mise à niveau des dispositifs de collecte des données sur le climat par le renforcement de leurs capacités d'interventions ; ii) le renforcement de l'accessibilité à l'information pour les chercheurs et les institutions spécialisées et iii) la diffusion des informations en direction des utilisateurs des données sur le climat et en direction du grand public, à travers des publications, des revues spécialisées, des bulletins d'information, l'Internet, etc.

Enfin, il s'agit pour le Niger de contribuer à l'effort commun d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre en ciblant les trois secteurs les plus émetteurs des gaz à effet de serre (Changement d'Affectation des Terres et Foresterie ; Agriculture/ Élevage ; Energie). Ces mesures à envisager par le Niger et la Communauté Internationale ont d'ailleurs faits l'objet d'échanges et de recommandations dans le cadre des sommets de haut niveau sur le développement et l'environnement durable à l'instar de celui tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en Mai 2012. Dans le cas spécifique du Niger, le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience se fera à travers, notamment i) une meilleure codification de l'exploitation des ressources ligneuses ; ii) l'introduction progressive de technologies appropriées dans l'agriculture et l'élevage ; iii) la promotion des énergies renouvelables, des technologies propres et l'utilisation efficace de l'énergie et iv) l'incitation à la création d'emplois verts. Il s'agira en outre d'introduire plus de responsabilité dans le processus de développement économique et social national par l'adoption des mesures d'atténuation susceptibles de freiner la tendance au réchauffement du climat dans le monde.

3.3.4 Les disparités intra et inter régionales sont atténuées

3.3.4.1 Les capacités de gestion de développement régional et local sont renforcées

a. Orientations générales :

La promotion d'un développement régional durable et équilibré repose sur l'engagement de l'Etat à élaborer et mettre en œuvre une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire permettant d'atténuer les disparités interrégionales et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement. Cette stratégie vise essentiellement à garantir une équité des indices de développement humain dans les régions.

La stratégie du développement régional équilibré vise neuf résultats dont l'atteinte sera assurée par la mise en œuvre de trois programmes.

Programmes	Résultats
Développement des outils de l'aménagement du territoire	1. Les réalités locales et régionales sont appréhendées ;
	2. La configuration géographique du territoire et des ressources est connue ;
	3. L'implantation des services, des équipements, des infrastructures et des activités socio-économiques est organisée ;
	4. Le développement des villes est harmonisé.
Intégration nationale	1. La couverture des besoins essentiels des populations (santé, éducation, eau potable, routes, électricité) est uniformisée ;
	2. Le niveau d'équipement des chefs lieux de région est harmonisé.
Promotion des pôles régionaux de développement	1. Les activités productives offertes aux populations sont diversifiées ;
	2. La production et les marchés agro-sylvo-pastoraux organisés ;
	3. Les régions bénéficient des retombées des activités artisanales, touristiques et minières.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme développement des outils d'aménagement du territoire

Il vise à doter le pays d'un cadre institutionnel et des outils de planification spatiale. A côté de la formulation d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de la révision de la loi d'orientation, il s'agira d'élaborer un Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT), 6 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et 4 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Un système d'information géographique sur les communes sera en outre progressivement mis en place.

Programme intégration nationale

Il cible l'atténuation des disparités inter et intra régionale et entre le milieu urbain et le milieu rural. Les mesures institutionnelles seront ici essentielles : plus forte responsabilité des régions dans la coordination et l'harmonisation des actions de développement, le renforcement de leurs capacités de gestion, l'amélioration de la gouvernance administrative du Gouvernorat, une meilleure utilisation des services techniques déconcentrés dans l'exécution des missions du gouvernorat et du Conseil Régional, la maîtrise des principes et procédures d'intervention des partenaires techniques et financiers et la coordination et le suivi-évaluation des actions des ONG et Associations de développement.

L'exploitation et la gestion des potentialités nécessitent un renforcement des capacités des régions pour préserver et valoriser les ressources naturelles, gérer de manière équitable les ressources financières, sélectionner les investissements, suivre les inégalités et réduire la vulnérabilité.

Programme de Promotion des pôles régionaux de développement

Il vise à spécialiser les régions en fonction de leurs avantages comparatifs. Il s'agit également de créer des marchés et des bourses régionaux spécialisés de produits agro-sylvo-pastoraux. Ces actions seront sous-tendues par l'amélioration des équipements dans les marchés spécialisés (voirie, adduction d'eau, assainissement et services énergétiques) et dans les villes relais (chef lieu des départements). L'émergence des pôles régionaux de développement se fera en fonction des opportunités économiques identifiées dans les analyses diagnostiques régionales déjà réalisées (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 18: Opportunités économiques des Régions

Régions	Potentialités	Avantages comparatifs potentiels
Agadez	Oignon, ail, pomme de terre, datte, raisin, agrumes, sel, gros bétail, uranium, charbon, pétrole, artisanat et tourisme	Mines, Irrigation Exportation de gros bétail, Artisanat et tourisme
Diffa	Gomme arabique, poivron, poisson, riz, maïs, sorgho, pétrole, gros bétail, natron, datte, artisanat et tourisme	Irrigation, Pêche, Gros bétail, Artisanat et tourisme
Dosso	Poisson, riz, maïs, arachide, canne à sucre, gomme arabique, coton, petit ruminant et volaille, artisanat et tourisme, canne à sucre	Irrigation, Coton, arachide, maïs, sésame, Pêche, Aviculture, Artisanat et tourisme
Maradi	Arachide, coton, souchet, sésame, gomme arabique, sous produits du doum, tabac, petit ruminant, fer, or	Irrigation, Arachide, souchet, coton, sésame, Exportation de petit ruminant, Artisanat et tourisme
Tahoua	Oignon, coton, poisson, gros bétail, gomme arabique, phosphate, gypse, calcaire, charbon, artisanat et tourisme	Irrigation (oignon), Coton, Exportation de gros bétail, Mines, Artisanat et tourisme
Tillabéry	Gomme arabique, Riz, poisson, canne à sucre, souchet, gros bétail, fer, or, oignons, phosphate, charbon, artisanat et tourisme, hydroélectricité	Irrigation (Canne à sucre, riz) et hydroélectricité, Souchet, Pêche, Apiculture, Mines, Artisanat et tourisme
Zinder	Arachide, canne à sucre, gomme arabique, gros bétail, or, artisanat et tourisme, fer	Irrigation (canne à sucre), Arachide, Apiculture, Exportation de gros ruminants, Mines, Artisanat et tourisme
Ville de Niamey	Gomme arabique, Riz, poisson, petit ruminant, volaille, Artisanat et tourisme	Irrigation, Pêche, Aviculture, Artisanat et tourisme

3.4 AXE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE : LES NIGERIENS ASSURENT DE MANIERE DURABLE LEUR SECURITE ALIMENTAIRE

Les orientations générales en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durable sont celles de l'Initiative 3N, « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Elles se focalisent sur la création de conditions permettant de faire face à tout risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (notamment dans un contexte de forte croissance démographique) et assurant au secteur agricole le rôle de vecteur de la transformation sociale et de la croissance économique.

Ces orientations, qui découlent du Programme de Renaissance du Niger défini par le Président de la République, visent à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et à leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus.

L'objectif de l'Initiative 3N est de « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ».

Pour atteindre cet objectif, cinq domaines d'intervention majeurs ont été retenus: i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; iii) l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles ; iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et v) l'impulsion de réformes dans le secteur de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable.

3.4.1 Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues

a. Orientations générales :

Ce domaine d'intervention est conçu comme un catalyseur de la transition technologique qui doit créer les conditions appropriées pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Il s'agira pour cela d'investir des ressources conséquentes pour : i) améliorer la capacité productive des terres et des eaux ; ii) généraliser l'utilisation de techniques et technologies innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger et iii) créer les conditions juridiques, institutionnelles et fiscales favorisant le développement agricole, la transformation et la modernisation des systèmes de productions.

L'amélioration de la capacité productive des terres et des eaux sera recherchée à travers la réalisation d'investissements de grande envergure : i) réhabilitation et réalisation de grands et petits périmètres irrigués ; ii) aménagement des espaces pastoraux ; iii) récupération et aménagement des terres agricoles ; iv) préservation et accroissement du potentiel de production des formations forestières et v) accroissement des superficies des plans d'eau destinés à la pisciculture extensive ou semi-intensive.

La généralisation de l'utilisation de techniques et technologies innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger se fera essentiellement à travers un soutien direct et

conséquent aux exploitations agricoles à travers : i) l'accroissement de l'utilisation d'intrants, équipements et autres innovations technologiques au sein des exploitations agricoles ou pastorales familiales ; ii) la promotion des unités modernes d'exploitation agricole, d'agroforesterie et d'élevage intensif et iii) l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants et équipements agricoles, zootechniques et vétérinaires.

La création de conditions juridiques, institutionnelles et fiscales favorisant le développement agricole, la transformation et la modernisation des systèmes de productions porteront sur : i) la sécurisation foncière ; ii) le renforcement des connaissances et des compétences générales des acteurs et des parties prenantes en matière de développement rural, de sécurité alimentaire et d'économie des filières ; iii) le renforcement des capacités des institutions publiques et privées en matière d'appuis-conseils et de services à rendre à leurs groupes cibles respectifs et iv) la mise en place d'un système de gestion des risques permettant aux producteurs de faire face aux risques multiples et de minimiser les impacts négatifs que certains investissements peuvent induire localement.

Les programmes et les résultats attendus dans le domaine de l'accroissement et de la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont résumés comme suit :

Programmes	Résultats
Accroissement des productions sous irrigation	1. Les superficies des terres irriguées sont réhabilitées ;
	2. De nouvelles superficies de terres irriguées sont mises en valeur ;
	3. La petite irrigation villageoise et familiale est développée.
Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales	1. L'accès des producteurs aux facteurs de production est facilité ;
	2. L'accès des producteurs aux technologies et informations est assuré.
Accroissement des productions animales	1. Les productions animales sont sécurisées ;
	2. Les productions animales sont intensifiées.
Accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles	1. Les produits forestiers, halieutiques et apicoles sont valorisés ;
	2. Les ressources naturelles font l'objet d'une exploitation durable ;
	3. Les conditions d'appui au développement des productions forestières, halieutiques et apicoles sont mises en place.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'accroissement des productions sous irrigation

La mise en valeur du potentiel d'irrigation devra contribuer substantiellement à relever les défis économiques du pays, à savoir faire croître le PIB, augmenter les recettes en devises, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire.

Le programme vise à accroître la contribution de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement à la production agricole nationale. Les zones concernées sont essentiellement la vallée du fleuve Niger, la Tarka, la Komadougou, les terrasses des Goulbi, les Dallols, les Korama, les cuvettes oasiennes, les plaines de l'Irhazer et autres zones humides.

Les actions prioritaires de ce programme sont les suivantes : i) le développement de la petite irrigation villageoise et familiale ; ii) la réhabilitation des périmètres existants et iii) la réalisation et la mise en valeur de nouveaux aménagements hydro-agricoles, notamment dans le cadre de la régénération des écosystèmes et de la mise en valeur de la vallée du Niger.

Encadré 3: Programme Production agricole du barrage de Kandadji

La construction du barrage de Kandadji a pour objectifs, entre autres, la régénération des écosystèmes et la mise en valeur de la vallée du Niger, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité et la couverture des besoins en énergie. Les travaux de construction de ce barrage ont fait l'objet d'un contrat pour un délai d'exécution de 44 mois. Le lancement des travaux a été effectué le 23 mai 2011.

Les aménagements prévus à moyen et long termes dans le cadre du Programme « Kandadji », selon un rythme annuel variant de 1 000 à 1 500 ha, nécessiteront l'emploi d'une main-d'œuvre évaluée à 100 000 hj/an (soit 333 emplois permanents) pendant toute la durée du Programme. L'emploi durable induit par la mise en valeur des terres aménagées est estimé à plus de 60 000 emplois par an. Le programme Kandadji prévoit d'aménager 45 000 ha sur 30 ans pour tenir compte de certaines contraintes liées au rythme d'aménagement au Niger. Dans l'immédiat 10 000 ha sont concernés par le programme :

- 2 000 ha en cours d'exécution,
- 4 000 ha en cours de lancement des études,
- 4 000 ha dont le financement est en négociation.

Les assolements proposés comportent le riz en double culture, la canne à sucre, le sorgho, le manioc, le coton, le maraîchage, le niébé grain, le maïs, l'arachide et l'arboriculture, qui semblent être les mieux adaptés aux conditions existantes, notamment les pratiques culturales et à la demande du marché.

Selon le rythme de développement des systèmes d'irrigation et d'assolement recommandé, il se dégagerait une production additionnelle annuelle estimée à 320 000 tonnes. Ceci contribuerait significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des acteurs de la filière.

Programme d'amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales

La situation de déséquilibre entre la croissance démographique (3,3% par an) et la croissance agricole (2,2%) que connaît le pays conduit à une pression foncière de plus en plus accrue, des rendements décroissants et l'expansion des cultures sur des terres marginales

Le niveau d'utilisation des intrants modernes demeure faible : à peine 2,5% des agriculteurs utilisent des semences sélectionnées, une très faible utilisation des fertilisants, etc.

Le Programme vise à augmenter de 35% les rendements sur 25% des superficies cultivées, à travers les actions prioritaires suivantes : i) la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles et ii) la diffusion d'informations et le transfert de technologies en direction des producteurs.

Programme d'Accroissement des productions animales

En raison de la sous-exploitation du potentiel des productions animales, il s'avère nécessaire de lever les obstacles liés à l'insuffisance d'alimentation du cheptel, l'insuffisance d'intrants zootechniques et vétérinaires, l'absence d'infrastructures répondant aux normes d'hygiène internationales et l'insuffisance de l'organisation des professionnels des filières animales.

Le Programme vise l'augmentation des disponibilités en produits animaux (lait, viande, œuf). Les actions prioritaires de ce programme portent sur l'alimentation, la santé et l'abreuvement du cheptel, la réalisation et la réhabilitation des couloirs de passage, la mise en œuvre de mécanismes de prévention et de gestion des conflits, la création de fermes modernes, l'amélioration génétique et la promotion de l'élevage à cycle court.

Programme d'accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles

Le potentiel de production dans les domaines forestier, halieutique et apicole contribue, de façon très significative à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le Programme vise à augmenter les productions forestières, halieutiques et apicoles, promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles soutenues par la recherche et favoriser l'émergence d'initiatives privées. En synergie avec le programme « gestion durable des ressources naturelles », ce programme contribuera à la restauration des terres dégradées, à la lutte contre la désertification, à la conservation / gestion des écosystèmes et à la gestion de la diversité biologique.

Son objectif est d'assurer une exploitation durable des ressources forestières, halieutiques et apicoles. Les actions prioritaires de ce programme sont i) la valorisation des produits forestiers, halieutiques et apicoles (par l'aménagement et la gestion des forêts naturelles, le reboisement et la plantation d'espèces utilitaires pour l'augmentation de la couverture forestière nationale et la résilience aux changements climatiques, le développement de l'agroforesterie, l'aménagement forestier communautaire et l'appui au développement de la production apicole) ; ii) la promotion de pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles et iii) l'appui au développement des productions forestières, halieutiques et apicoles.

3.4.2 Les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits agricoles et agroalimentaires

a. Orientations générales :

Dans ce domaine, il s'agit de faciliter et de stimuler le développement d'un marché agricole porteur en évitant tout déséquilibre ou toute rupture dans l'approvisionnement des consommateurs. Les interventions concerneront : i) le renforcement des capacités de stockage et de conservation des produits ; ii) la promotion de la transformation des produits agricoles et de la production agroindustrielle ; iii) l'amélioration des infrastructures et des circuits de commercialisation y compris à l'exportation et iv) l'accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de commerce des produits agro-sylvo-pastoraux.

Les programmes et les résultats attendus dans le domaine de l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont résumés comme suit :

Programmes	Résultats
Conservation et transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux	1. Les industries agroalimentaires existantes sont mises à niveau ;
	2. De nouvelles unités de transformation des produits agropastoraux locaux sont créées ;
	3. De nouvelles unités de conservation des produits agropastoraux locaux sont créées.
Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux locaux	1. Les produits du cru sont disponibles sur les marchés ;
	2. Les produits transformés ou conservés sont disponibles sur les marchés ;
	3. Les marchés des produits agricoles et agroalimentaires locaux sont opérationnalisés ;
	4. Le transport des produits agricoles et agroalimentaires est facilité.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de Conservation et transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux

Une des caractéristiques de l'économie rurale nigérienne est la faible capacité de valorisation et l'absence de système adéquat de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

L'objectif du programme « conservation et transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux » est d'augmenter la capacité de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques locaux. Les interventions portent sur la modernisation des outils de production, l'amélioration des systèmes de gestion des unités agroalimentaires, l'appui/conseil aux transformateurs et conservateurs des produits agropastoraux et halieutiques, le soutien à la création d'unités de transformation et de conservation, l'appui à la mise en place ou la réhabilitation des infrastructures, équipements et matériels de conservation et de stockage en faveur des opérateurs, l'amélioration des techniques et technologies de conservation et de stockage, la promotion de la production d'emballages répondant aux normes commerciales et le renforcement de la recherche/vulgarisation. Il s'agit particulièrement d'encourager la création d'unités de conservation et de transformation artisanale et semi-artisanale au niveau des communes et villages, l'installation d'unités agroindustrielles et agroalimentaires dans les centres urbains et des mesures d'amélioration de la compétitivité des filières à travers des appuis à la modernisation, à la mise aux normes et à la promotion de la consommation et, d'une manière générale, à l'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires mis en marché.

Programme de Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux locaux

Une des caractéristiques de l'économie rurale nigérienne est la faible capacité de valorisation et l'absence de système adéquat de mise en marché collectif des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Le Programme vise à approvisionner les marchés en denrées alimentaires issues des produits du cru et de la transformation ou de la conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques locaux.

Les actions prioritaires du programme sont les suivantes : i) la réhabilitation, la construction et l'organisation des marchés ; ii) l'installation de comptoirs de commercialisation ; iii) la construction de pistes de desserte ; iv) la modernisation des circuits commerciaux et v) la facilitation du transport des produits vivriers de base.

3.4.3 La résilience des groupes vulnérables face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles est augmentée

a. Orientations générales :

Ce domaine d'intervention porte sur l'amélioration de la capacité de réponse des ménages et des communautés à la base face aux situations de déficit de production agricole ou pastorale et de catastrophes. Les mesures qui seront promues permettront : i) d'améliorer l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des interventions en situation d'urgence ; ii) d'apporter des réponses appropriées et adaptées dans les situations d'urgence et iii) de promouvoir et renforcer les dispositifs et mécanismes de gestion des risques.

Les dispositifs et mécanismes de gestion des risques liés à l'insécurité alimentaire devront permettre une amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Les programmes et les résultats attendus dans le domaine de l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles sont les suivants :

Programmes	Résultats
Amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences	1. Des systèmes d'information sur les crises alimentaires et catastrophes naturelles sont développés ;
	2. La coordination et le management du dispositif d'intervention sont renforcés ;
	3. Un plan de gestion des risques multiples est mis en place.
Adaptation des réponses aux crises et catastrophes naturelles	1. Les crises alimentaires et catastrophes sont prises en charge.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'Amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences

Le Niger connaît des crises alimentaires récurrentes et d'amplitude élevée. La gestion de ces crises nécessite une mobilisation exceptionnelle de ressources humaines et financières importantes.

Le programme d'amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences vise à prévenir les crises alimentaires et les catastrophes naturelles.

Les actions prioritaires de ce programme sont : i) la consolidation et le renforcement des systèmes d'informations rapides sur les crises alimentaires et les catastrophes ; ii) l'opérationnalisation de la coordination nationale en matière de prévention et de gestion des crises et le renforcement du dispositif d'intervention en situation de crises ou de catastrophes ; iii) la mise en place d'un plan de gestion des risques multiples ; iv) la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation opérationnel et v) la participation à la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC).

Programme d'adaptation des réponses apportées dans les situations de crises et de catastrophes naturelles

La forte fréquence des crises alimentaire, nutritionnelle et la crise des systèmes pastoraux sont révélatrices des insuffisances des politiques et stratégies mises en œuvre pour augmenter les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. A cela s'ajoutent les insuffisances des dispositifs mis en place comme réponses aux situations de crises et de catastrophes naturelles.

Le Programme est une réponse aux insuffisances majeures au niveau de l'offre de service (insuffisance des quantités des appuis), de la qualité des interventions (non respect des normes et principes humanitaires) et de la coordination.

Son objectif est d'améliorer les performances des dispositifs d'intervention en matière de gestion des crises alimentaires et des catastrophes.

Les actions prioritaires retenues dans le cadre de ce programme ; i) l'amélioration de la performance des instruments de prévention et de gestion des crises et catastrophes ; ii) la conduite d'actions coordonnées d'urgence, de relèvement et de développement pour les groupes les plus vulnérables ; iii) la mise en place d'un plan de contingence pour faire face aux risques climatiques, écologiques ; biologiques, sociaux, sanitaires, commerciaux et macroéconomiques ; iv) le développement d'un système de stockage de proximité et v) l'encadrement et le renforcement des capacités des populations locales pour une adaptation de stratégies de survie.

3.4.4 L'état nutritionnel des nigériens est amélioré

a. Orientations générales :

Pour l'amélioration de l'état nutritionnel, il est prévu des mesures et investissements visant : i) la promotion de modèles de consommation alimentaire équilibrée, d'une bonne hygiène de vie en milieu rural et en milieu urbain, au niveau des ménages comme au niveau des établissements scolaires ; ii) la réduction de la prévalence des différentes formes de malnutrition ; iii) la prise en charge efficace de la malnutrition aigue dans les situations de crises ; iv) le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires et v) le renforcement du Système national de surveillance nutritionnelle et d'évaluation des interventions en matière de nutrition.

Ces orientations sont en synergie avec celles prévues dans la stratégie en matière de santé et nutrition. Le domaine de l'amélioration de l'état nutritionnel vise deux résultats à travers la mise en œuvre d'un seul programme.

Programme	Résultats
Prévention des différentes formes de malnutrition	1. L'incidence des différentes formes de malnutrition est réduite ;
	2. Les différents cas de malnutrition aigue sont pris en charge.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de prévention des différentes formes de malnutrition

La situation nutritionnelle des groupes vulnérables (les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes) est très préoccupante, d'autant plus que le taux d'accroissement de la population reste à des niveaux trop élevés. L'objectif du Programme est de réduire la vulnérabilité des nigériens à la malnutrition.

Les actions prioritaires de ce programme sont : i) la promotion de bonnes pratiques familiales et de comportements et pratiques alimentaires appropriées ; ii) la mise en place de jardins et de fermes scolaires ; iii) l'amélioration de la qualité nutritionnelle dans les cantines scolaires ; iv) le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires ; v) la généralisation des mesures d'hygiène et d'assainissement ; vi) l'amélioration des capacités de prise en charge curative des cas de malnutrition et vii) le renforcement du cadre institutionnel de la prise en charge de la malnutrition au Niger.

3.4.5 La Coordination des politiques sectorielles, la mobilisation et la responsabilisation des acteurs sont assurées

a. Orientations générales :

Ce domaine d'intervention est consacré à la création des conditions permettant de coordonner les politiques sectorielles, de garantir un niveau de financement adéquat et d'impulser la participation des acteurs concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole durable.

Il s'agit d'assurer une coordination efficace basée sur une approche à la fois sectorielle et intersectorielle dans laquelle toutes les parties prenantes concourent à la réalisation du développement agricole et de la sécurité alimentaire, chacun selon ses fonctions et rôles et de maintenir un effort croissant et continu en matière de financement des investissements.

Les interventions dans ce domaine concourent à atteindre cinq (5) résultats à travers la mise en œuvre de deux programmes.

Programmes	Résultats
Coordination des politiques et stratégies sectorielles et mobilisation des financements	1. Les politiques et les stratégies sectorielles sont mises en cohérence ;
	2. L'accès aux financements des investissements dans la sécurité alimentaire et le développement agricole durable est facilité.
Mobilisation et responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre de l'i3N	1. Les parties prenantes sont informées et sensibilisées ;
	2. Les capacités d'intervention des parties prenantes sont renforcées ;
	3. Les parties prenantes participent à la mise en œuvre de l'Initiative.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de Coordination des politiques et stratégies sectorielles et mobilisation des financements

Ce programme devra permettre d'améliorer le niveau et les conditions d'accès aux financements, impulser les réformes nécessaires et mettre en cohérence les politiques et les stratégies dans le secteur.

Il s'agit de pallier la fragmentation du cadre institutionnel, d'assurer la coordination des politiques et stratégies sectorielles, d'harmoniser les approches et de mobiliser des ressources financières publiques et privées provenant de l'État (budget de l'État et création d'un fonds sécurisé pour les investissements agricoles), des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé (banques, institutions de micro-finance, partenariat public-privé).

Programme de Mobilisation et responsabilisation des acteurs

L'option participative de mise en œuvre de l'initiative 3N nécessite la mobilisation et la responsabilisation des acteurs (individus et groupes d'individus ainsi qu'institutions publiques et privées) dont l'implication et l'engagement conscients au processus seront recherchés à tous les niveaux.

L'objectif du programme est d'assurer une participation pleine et responsable des acteurs et des parties prenantes par la mise en place d'un système participatif de gouvernance de mobilisation.

Les actions prioritaires du programme comporteront des dimensions intégrant à la fois la communication sociale, la promotion du partenariat, le développement du plaidoyer et le renforcement des capacités des acteurs. A cet effet, il sera mis en place une stratégie de communication sociale opérationnelle et un programme de formation, d'information et de sensibilisation des parties prenantes.

3.5 AXE 4 : UNE ECONOMIE COMPETITIVE ET DIVERSIFIEE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET INCLUSIVE

Le nouveau modèle de croissance implique l'adoption d'une nouvelle vision des politiques sectorielles afin de tenir compte des différents défis et de favoriser une transformation de la structure de l'économie à long terme. Les leviers de la croissance sont donc clairement identifiés comme étant les industries extractives, tant les mines que le pétrole et les industries induites par ces exploitations.

Les importantes potentialités et richesses naturelles et minières dont regorge le Niger permettent d'envisager une restructuration de son économie qui puisse constituer une base de croissance forte à long terme. Il s'agira en particulier de répartir les fruits de la croissance induite pour constituer les bases de développement de l'ensemble de l'économie.

Aussi, certains secteurs comme les transports, l'artisanat et les petites entreprises qui sont d'importants pourvoyeurs d'emplois devront pouvoir bénéficier de cette croissance induite pour garantir une amélioration de l'activité et des revenus dans leurs secteurs. De plus, le financement d'importants investissements structurants permettra un développement non seulement de la structure économique nationale, mais sera également porteurs d'emplois et d'opportunités, notamment pour les jeunes, et constituera donc une source de croissance accélérée et inclusive.

3.5.1 La croissance économique est forte et soutenue

3.5.1.1 Le climat des affaires est amélioré

a. Orientations générales :

La stratégie retenue pour améliorer le climat des affaires se fonde sur l'allègement des procédures, sur l'introduction de facilitations et allègements de coûts (fiscalité, accès au crédit et à la propriété foncière) et sur l'assouplissement du code du travail. Ces programmes-actions permettront d'améliorer l'attrait du Niger pour les investisseurs privés extérieurs (mesuré par l'enquête annuelle « Doing Business »). Un programme est identifié, il s'agit de consolider la promotion et la sécurisation de l'investissement privé.

Programmes	Résultats
Promotion et sécurisation de l'investissement privé	1. La politique commerciale est élaborée ;
	2. Le Code des investissements est révisé et adopté ;
	3. L'acquisition des titres de propriété est facilitée ;
	4. Les procédures de création ou d'installation sont simplifiées et conformes à l'OHADA ;
	5. Les comités d'établissement sont fonctionnels ;
	6. Le Code Travail est révisé ;
	7. Des tribunaux spéciaux pour le traitement des dossiers de commerce international sont créés et sont compatibles avec la législation OHADA ;
	8. Les activités du Conseil National des Investisseurs privés sont réorganisées ;
	9. Le nombre de documents nécessaires à l'importation est réduit ;
	10. Le Code minier est révisé ;
	11. Le cadre de partenariat public-privé pour la réglementation des secteurs des transports, de l'énergie et de l'Eau est opérationnel.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme promotion et sécurisation de l'investissement privé

Ce programme s'appuiera sur plusieurs mesures-clés dont : i) le renforcement du guichet unique ; ii) l'adoption de dispositions relatives aux exonérations, et à l'amélioration des conditions d'accès au crédit bancaire et au crédit des systèmes financiers décentralisés et iii) la fonctionnalité de la maison de l'entreprise.

D'autres actions seront par ailleurs engagées, pour encourager l'activité économique et l'initiative privée : i) la mise en œuvre de la charte des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ; ii) l'étude des potentialités et opportunités d'investissement au Niger ; iii) la facilitation de l'accès au financement bancaire ; iv) le renforcement du dispositif institutionnel de mise en œuvre du programme de promotion de l'entrepreneuriat ; v) l'information et la sensibilisation des jeunes entrepreneurs ; vi) la mise en œuvre des réformes du secteur financier et vii) amélioration de l'accès aux services financiers décentralisés.

Concernant les entreprises publiques, une base de données sera installée, un nouveau cadre réglementaire sera proposé et des actions d'assainissement du portefeuille seront mises sur pied tandis que le développement du partenariat public-privé sera promu.

Ce programme prévoit également la rénovation du cadre institutionnel et réglementaire des investissements, la concertation entre les partenaires sociaux et la révision du Code du Travail.

3.5.1.2 Le cadre de l'intermédiation financière est efficace pour l'activité économique

a. Orientations générales :

Un système financier performant est essentiel pour accompagner les activités économiques et soutenir la croissance. Dans le contexte du Niger marqué par une faible intermédiation financière, il est ainsi prévu de faciliter et d'encourager le développement du système financier dans son ensemble. Chaque composante du secteur financier devrait connaître un développement adapté aux besoins exprimés et aux réalités futures du pays, en vue d'anticiper l'avenir et éviter ainsi tout blocage ou ralentissement de l'activité économique. Le plan d'action du secteur financier couvre deux programmes et neuf produits.

Programmes	Résultats
Développement du système bancaire et des établissements de crédit	1. La couverture du territoire par les agences bancaires est effective (Nombre et localisation des agences d'assurance) ;
	2. Nombre de Produits et services bancaires diversifiés ;
	3. La couverture du territoire par les systèmes financiers décentralisés est améliorée ;
	4. De nouveaux produits et services financiers adaptés aux besoins des populations vulnérables sont conçus et mis sur les marchés.
Développement du secteur des Assurances	1. La couverture du territoire par les agences d'assurance est effective (Nombre et localisation des agences d'assurance) ;
	2. Nombre de produits et services d'assurance diversifiés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Développement du secteur des banques et établissements financiers

Ce programme vise : i) la mise à niveau du capital social minimum des structures qui ne l'ont pas encore fait ; ii) le respect des ratios prudentiels ; iii) des études sectorielles sur les conditions de financement des PME et du secteur agricole et iv) la consolidation des systèmes financiers décentralisés à travers, entre autres, l'application du nouveau cadre juridique.

Les ambitions pour la période 2012-2015 sont qu'au terme du Plan, l'ensemble des banques aient un capital social d'au moins 5 milliards FCFA, l'ensemble des établissements financiers disposent d'un capital social d'au moins 1 milliard et que l'ensemble des banques se conforment aux ratios prudentiels. Des études et des recommandations opérationnelles sont faites sur le financement des PME et du secteur agricole.

Programme Développement des assurances

Ce programme vise : i) l'application des textes réglementaires régissant l'activité des assurances avant 2015 ; ii) la mise en œuvre des lois sur l'obligation d'assurer l'activité économique et le patrimoine, en vue d'adaptation aux nouvelles réalités du pays avant 2015 et iii) promouvoir l'arrivée de nouveaux acteurs afin de renforcer la concurrence et améliorer la satisfaction des besoins.

3.5.1.3 Le Désenclavement interne et externe du pays est renforcé

a. Orientations générales :

Le développement des infrastructures de transport terrestre s'appuie sur l'amélioration de l'entretien courant du réseau routier, la réhabilitation du patrimoine routier national, la poursuite et le renforcement du désenclavement externe et interne par l'aménagement et le bitumage de nouvelles routes, le désenclavement des zones rurales, la modernisation des villes, la construction des ouvrages de franchissement et la promotion du rail . La politique sectorielle repose sur trois programmes débouchant sur 4 résultats:

Programmes	Résultats
Développement des infrastructures de transport terrestre et de desserte aérienne	1. Désenclavement interne et externe poursuivi et renforcé.
Développement des infrastructures ferroviaires	1. Réseau de transport ferroviaire en cours de développement.
Entretien routier	1. Patrimoine routier national préservé ;
	2. Système d'entretien routier renforcé.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Développement des infrastructures routières

Il concerne la poursuite et le renforcement du désenclavement interne et externe du pays par l'aménagement et le bitumage de nouvelles liaisons, l'aménagement et le bitumage des routes internationales en direction des pays frontaliers, la modernisation des villes, le désenclavement des zones rurales, la construction d'ouvrages d'art (ponts, échangeurs).

Programme de Développement des infrastructures ferroviaires

Ce programme prévoit la réhabilitation et le prolongement de la voie ferrée Cotonou-Parakou-Dosso-Niamey, la construction de la voie ferrée Niamey-Téra-Dori-Kaya (ces 2 projets sont des tronçons de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan). Il est aussi prévu la réalisation des études des tronçons Kaoura Namoda-Sokoto-Birni N'Konni et Kano-Magaria-Zinder. Ce programme sera initié et progressivement mis en place dans l'horizon temporel du PDES 2012-2015.

Programme Entretien routier

Il est prévu le renforcement du système d'entretien courant du réseau routier ainsi que l'amélioration des ressources dédiées à cet effet (CAFER). Il est aussi prévu un vaste programme de réhabilitation de routes bitumées et de routes en terre. La transformation de la CAFER en un fonds routier de 2^{ème} génération sera étudiée dans les 3 ans à venir.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement entend finaliser l'actualisation de la stratégie nationale des transports et de ses plans d'actions. Il sera aussi procédé au renforcement des capacités du secteur des BTP et à la mise en application intégrale de la réglementation sur la charge à l'essieu.

3.5.1.4 L'accès aux Technologies de l'information et de la Communication est facilité

a. Orientations générales :

La stratégie de facilitation de l'accès au TIC consacre l'importance des activités TIC pour faciliter une croissance forte et durable. Dans ce secteur, le pays a fait des progrès impressionnants en faisant passer le taux de pénétration téléphonique de 0,19 ligne principale pour 100 habitants en 1999 à 25 lignes pour 100 habitants en 2010. L'Etat dispose d'une stratégie de développement des infrastructures et des services TIC dont l'ambition est de faire des TIC un puissant levier de développement, en mettant en place un programme de développement des infrastructures de communication pour la promotion du numérique dans tous les secteurs.

Programmes	Résultats
Développement des infrastructures, des applications et des contenus numériques	1. Le Backbone national en fibre optique et l'inter connectivité transfrontalière et internationale sont réalisés ;
	2. Les points d'échange internet sont réalisés ;
	3. L'Intranet et l'extranet gouvernemental sont réalisés ;
	4. L'accès universel aux services TIC est assuré ;
	5. Les applications et contenus numériques sont développés ;
	6. Le déploiement des infrastructures de la télévision numérique terrestre est réalisé ;
	7. Le programme de télévision numérique est diversifié, disponible et accessible ;
	8. Le dispositif juridique et institutionnel est adapté à la convergence et des services de la société de l'information sont disponibles ;
	9. Les capacités humaines et institutionnelles du secteur sont renforcées.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de développement des infrastructures, des applications et des contenus numériques de communication

Il prévoit le développement des technologies de l'information et de la communication à même de satisfaire aux besoins de modernisation des autres secteurs. Il s'agira de conforter les acquis, tout en développant de nouveaux programmes et projets innovants pour l'édification d'une société de l'information inclusive, à travers i) la création d'un environnement juridique et institutionnel plus propice au développement du secteur des télécoms/TIC ; ii) le développement d'un environnement

technologique et infrastructurel des télécoms/TIC ; iii) la promotion de l'accès universel aux services des TIC ; iv) le développement des applications et des contenus numériques par la mise en œuvre des stratégies TIC sectorielles ; v) la réalisation d'actions de communication, de formation, de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et vi) la promotion de l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire.

3.5.1.5 Les téléspectateurs, auditeurs et lecteurs sont satisfaits des prestations des médias

a. Orientations générales :

Dans ce secteur de la communication, le PDES s'appuiera sur les orientations stratégiques définies dans le Programme de Renaissance et dans la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD). Cette dernière se propose de décloisonner les seuils d'information entre l'Etat et ses partenaires, entre l'administration et les administrés, entre l'Etat et les communautés de base et entre les communautés de base elles-mêmes, et de valoriser, de façon générale, l'image du pays. L'objectif est de promouvoir la communication pour le développement en renforçant notamment les capacités d'assimilation et d'appropriation des actions réalisées par les différents acteurs du développement national ou celles qui restent à entreprendre pour soutenir le défi d'un véritable changement des mentalités et des comportements au sein de la société globale. Dans ce cadre la radiodiffusion et la télévision joueront un rôle clé dans la transmission des informations, grâce à la mise en place et au développement d'une infrastructure adéquate.

Les stratégies retenues pour le PDES sont : i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; ii) le développement du partenariat stratégique ; iii) le renforcement du respect de l'éthique et de la déontologie ; iv) le renforcement des capacités humaines et techniques du personnel des médias et des TIC ; v) le renforcement du cadre de partenariat public-privé et vi) l'amélioration du système de production et de distribution.

Le PDES visera dans ce sous-secteur sept résultats dont l'atteinte sera assurée par la mise en œuvre de deux programmes.

Programmes	Résultats
Développement des prestations de service des médias	1. Une large couverture du territoire par les médias nationaux est réalisée ;
	2. La modernisation et le développement des infrastructures des médias sont assurés ;
	3. Les outils, canaux et espaces de communication traditionnels sont valorisés ;
	4. Des informations de qualité sont produites et diffusées.
Amélioration des conditions de vie et de travail des agents des médias	1. Un cadre juridique et institutionnel approprié est opérationnel ;
	2. Les capacités humaines et techniques du personnel des médias sont renforcées ;
	3. L'internalisation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la PNCD sont assurés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Développement des prestations de service des médias

Il prévoit l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et l'amélioration du système de production et de distribution. Les actions relatives à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel sont l'actualisation de la charte des radios communautaires et la révision de l'ordonnance sur la communication audiovisuelle. Pour l'amélioration du système de production et de distribution, il s'agit de renforcer les activités des radios communautaires, de développer la presse en ligne, de réhabiliter la presse rurale en langues nationales, de créer des télé centres communautaires polyvalents, de créer des centres de documentation multi média communautaire, de réhabiliter l'Agence Nigérienne de Presse (ANP), de favoriser la création de sociétés privées de productions audiovisuelle et de valoriser les outils de communication traditionnelle et de proximité.

Programme Amélioration des conditions de vie et de travail des agents des médias

Il prévoit le renforcement des capacités humaines et techniques du personnel des médias, et des Technologies de l'information et de la Communication. Les actions de renforcement des capacités des ressources humaines portent sur la formation en communication pour le développement des différents acteurs (journalistes, chercheurs, les membres du Gouvernement, les élus, les cadres de l'administration, les ONG et associations de développement, les communautés de base...). Pour les capacités techniques, il s'agit de doter en équipements techniques et matériels didactiques l'Institut

de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC), les radios club, les centres d'alphabétisation, les centres d'écoute féminins et les FADA.

3.5.1.6 La compétitivité du secteur industriel est améliorée

a. Orientations générales :

La Stratégie Nationale de Développement Industriel (SNDI) s'appuie sur trois programmes essentiels et doit permettre d'atteindre six résultats, afin de valoriser les produits nationaux et de densifier le tissu industriel pour une meilleure compétitivité et une meilleure contribution au PIB.

Programmes	Résultats
Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur	1. Le cadre institutionnel du secteur est plus performant ;
	2. Une politique d'innovation et de qualité est mise en œuvre.
Développement du secteur industriel	1. Les coûts de production sont réduits ;
	2. Les produits nationaux sont plus compétitifs ;
	3. Les capacités de productions sont renforcées.
Dynamisation du système de normalisation	1. Les Produits nationaux sont conformes aux normes internationales ;

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de renforcement du cadre institutionnel et organisationnel

Ce programme prévoit : i) l'élaboration et l'adoption d'une politique industrielle cohérente et adaptée ; ii) l'adoption d'un plan de développement industriel ; iii) l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'innovation et de la propriété industrielle ; iv) la création de nouvelles zones industrielles et v) la création des tribunaux appropriés.

Programme de développement industriel

Ce programme sera centré sur l'identification des zones de production et la construction des infrastructures de production et d'acheminement des produits. D'autres mesures sont envisagées pour soutenir les producteurs, réduire le coût de transport et d'énergie, faciliter le développement des unités industrielles, notamment dans le domaine de la transformation des produits agropastoraux.

Programme de mise en œuvre et de vérification de la normalisation des produits industriels

Ce programme se concentrera sur l'amélioration de l'application des normes existantes, le développement du cadre de normalisation (élaboration de nouvelles normes) et les actions de vulgarisation de l'ensemble de ces normes. Les autres mesures envisagées portent sur la réalisation des diagnostics des entreprises industrielles, l'amélioration des performances économiques de 75 entreprises industrielles, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation des plans de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles, la surveillance de la qualité des produits locaux et importés et la vulgarisation et l'internalisation du programme de qualité.

3.5.1.7 La productivité du secteur minier est améliorée de manière rationnelle et durable

a. Orientations générales :

Afin de permettre au secteur minier d'apporter une contribution plus significative à la croissance économique, la politique minière suivra trois axes stratégiques: i) la gestion intégrée des ressources minérales ; ii) le développement de l'exploitation minière à petite échelle et iii) la gestion durable de l'environnement minier. Cette stratégie sera mise en œuvre à travers trois programmes et visera quatre résultats :

Programmes	Résultats
Amélioration des connaissances sur le potentiel minier	1. Les activités minières sont mieux suivies.
Gestion durable du patrimoine minier	1. La production minière est diversifiée ;
	2. Les retombées de l'exploitation minière pour les communes sont accrues.
Amélioration du cadre institutionnel	1. La gestion du secteur minier est mieux assurée.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'amélioration des connaissances sur le potentiel minier

Ce programme concerne: i) la réalisation de la cartographie géologique à l'échelle de reconnaissance; ii) l'extension de la recherche sur les zones non explorées et la validation du plan directeur de la recherche géologique et minière ; iii) le développement des sites miniers et la mise à jour de leurs cartes ; iv) la consolidation et la sécurisation des données de promotion minière existantes à travers le renforcement du dispositif de pérennisation y afférent et v) la mise en place d'une police des mines et l'acquisition d'instruments modernes de contrôle afin de protéger l'environnement national minier.

Programme de Gestion durable du patrimoine minier

Ce programme consiste à développer un encadrement efficient du secteur et à promouvoir la production minière.

L'encadrement minier sera développé à travers les quatre actions suivantes : i) le suivi quotidien des activités minières et le renforcement du contrôle administratif des activités minières, notamment l'élaboration d'un nouveau code minier ; ii) la création d'un laboratoire d'analyse et de contrôle ; iii) l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires du domaine et iv) l'encouragement à la création de GIE autour de l'exploitation minière artisanale.

La promotion de la production minière s'appuiera sur la mise en évidence de nouvelles réserves par la SONICAR, la création de nouveaux pôles miniers régionaux, la création d'un fonds pour les entreprises minières artisanales, la valorisation des ressources humaines du secteur et la redynamisation du Centre National de Recherche Géologique et Minière.

Programme d'Amélioration du cadre Institutionnel

L'amélioration du cadre institutionnel vise à renforcer la capacité administrative et le cadre institutionnel pour une meilleure gestion du secteur. L'accent sera surtout mis sur la formation des cadres des ministères en charge des questions minières et environnementales (vulgarisation et application des textes, maniement des nouvelles technologies d'information géologique et minière,...). Les autres actions concerneront : i) le renforcement des structures publiques d'encadrement, de suivi et de contrôle du secteur minier (particulièrement celui de la petite exploitation minière) ; ii) la mise en place d'un cadastre minier performant et informatisé ; iii) la mise à jour permanente des informations géologiques et minières, la pérennisation et la promotion du centre de documentation (SIGMINES) au profit des investisseurs miniers et iv) l'organisation de journées de promotion minière pour attirer de nouveaux investisseurs.

Dans ce cadre, il s'agira, après l'adoption de la charte de bonne gouvernance des ressources minières et pétrolières, de s'assurer d'une gestion transparente et responsable desdites ressources. Il faudra aussi mesurer l'impact environnemental et social de ces activités afin d'en atténuer les conséquences négatives sur les communautés. Dans la même optique, les ressources issues des industries extractives devront pouvoir être clairement identifiées afin de contribuer au financement des secteurs clés, économiques, sociaux et d'anticipation des besoins des générations futures.

3.5.1.8 L'accès des populations à l'énergie et aux hydrocarbures est accru

a. Orientations générales :

La politique sectorielle vise à conforter l'accès des populations à l'énergie et aux hydrocarbures et à renforcer la contribution du secteur à la croissance économique dans un cadre de développement durable. La stratégie reposera en particulier sur la redynamisation du cadre institutionnel et réglementaire et une meilleure promotion des ressources énergétiques et pétrolières nationales. Trois résultats sont attendus à travers la mise en œuvre de trois programmes.

Programmes	Résultats
Appui institutionnel et réglementaire	1. Le cadre institutionnel et réglementaire est favorable au développement du secteur.
Promotion des ressources énergétiques	1. L'accès des populations à l'énergie est accru.
Promotion des ressources pétrolières	1. L'accès des populations aux hydrocarbures est accru.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'Appui institutionnel et réglementaire

Ce programme prévoit la création d'un cadre de concertation et de coordination, l'élaboration des politiques énergétique et pétrolière et la mise en application des textes réglementaires. Les autres actions inscrites dans ce programme concernent l'institutionnalisation de la journée des énergies renouvelables et du MERS-AO, la mise en place d'une Agence Nationale d'Accès aux Services Energétiques (ANASE), la création d'un Fonds d'Accès aux Services Energétiques, l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du Programme de Référence d'Accès aux Services Energétiques (PRASE) et la connaissance de la puissance installée en énergies renouvelables.

Programme de promotion des ressources pétrolières

L'Etat élaborera une politique incitative en faveur des investisseurs privés, redynamisera les politiques de diversification des partenaires, augmentera les financements et renforcera les ressources humaines et matérielles. Les autres actions prévues pendant la période du PDES porteront sur : i) la promotion du gaz butane dans les régions ; ii) la relance de la recherche pétrolière ; iii) la valorisation des ressources pétrolières ; iv) le renforcement des capacités techniques institutionnelles du secteur des hydrocarbures et v) la participation du Niger à la réalisation du projet de gazoduc transsaharien.

Programme de promotion des ressources énergétiques

La promotion des ressources énergétique sera concentrée sur les cinq actions principales suivantes : i) la réhabilitation des moyens de production, de transport et de distribution de la NIGELEC et de SONICHAR ; ii) une meilleure exploitation des ressources énergétiques nationales ; iii) le renforcement des capacités d'approvisionnement en énergie électrique du pays ; iv) le développement des échanges d'énergie électrique entre le Niger et les pays voisins et v) le renforcement du processus de production de l'énergie électrique (centrale thermique à charbon de Salkadamna, centrale hydroélectrique de Kandadji et projet de centrale thermique de Gourou-banda).

Encadré 4: Usine Hydro-électrique de Kandadji

La construction de ce barrage hydroélectrique, un projet vieux de plusieurs décennies, vise notamment à garantir l'indépendance du pays en matière d'électricité.

Le bâtiment de l'usine de Kandadji, implanté à l'aval direct des prises usinières, abrite quatre (4) groupes turbines alternateurs identiques, de type Kaplan, de 32,5 MW de puissance nominale unitaire, soit une puissance totale installée de 130 MW.

L'énergie moyenne garantie par cette usine est de 629 GWh/an. L'évacuation de l'énergie produite par cette usine vers les centres de consommation se fera au moyen d'une ligne haute tension à deux lignes de 132 kV.

La promotion des ressources énergétiques renouvelables permettra également d'anticiper un cadre de développement qui ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Elle aura pour conséquences immédiates entre autre l'amélioration de l'accès à l'énergie au profit des populations rurales, composante essentielle de la population active du Niger.

Dans le même cadre, la période du Plan devra permettre de mener des études en vue de la satisfaction des conditions préalables à la mise en œuvre d'un programme électronucléaire. Parallèlement il sera procédé à la consolidation des activités du Cadre National Multi sectoriel Energie (CNME), à la SNCC-SA pour assurer une production de plus de 50 000 tonnes et à l'équipement de tous les villages de plus de 1 000 habitants en forces motrices.

3.5.1.9 La compétitivité du secteur artisanal est améliorée

a. Orientations générales :

La politique artisanale vise la valorisation des produits de l'artisanat. Elle s'appuie sur trois leviers : i) l'amélioration de la qualité des produits ; ii) le développement de circuits adéquats pour leur commercialisation et iii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire et l'institution d'un système de financement alternatif efficace.

Programmes	Résultat
Amélioration de la qualité des produits	1. La vente des produits artisanaux est accrue ;
	2. Le système de certification de la qualité des produits artisanaux est opérationnel.
Développement des circuits de commercialisation adéquats	1. Le cadre pour l'exportation des produits artisanaux est renforcé.
Renforcement du cadre institutionnel et financier du secteur	1. Le système financier adapté aux besoins de développement des activités artisanales.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'amélioration de la qualité des produits

Il prévoit la construction, l'équipement et la promotion des Centres et Villages artisanaux (Diffa, Balleyara, Maradi « centre des malvoyants »), la formation des artisans de ces centres, la formation et l'insertion socio-économique des femmes artisanes, la poursuite de l'institutionnalisation du SAFEM et le renforcement de sa notoriété sur le plan international. Le programme prévoit également la promotion des innovations technologiques, le développement de la formation continue des artisans et l'assistance aux artisans pour accéder à des matières premières de qualité.

Programme de développement du circuit de la commercialisation du secteur.

Il est prévu de renforcer les liens avec les marchés de l'exportation, d'accroître les débouchés et les possibilités d'écoulement des produits et d'assurer les circuits de distribution et enfin d'instaurer la certification de la qualité des produits artisanaux.

Programme de renforcement du cadre institutionnel et financier

Le renforcement du cadre institutionnel sera conduit à travers les actions suivantes : i) le renforcement du cadre de référence de la production artisanale ; ii) l'adaptation du système fiscal appliqué aux artisans ; iii) le développement des institutions de micro finance et iv) la facilitation de l'accès au secteur bancaire et à celui du financement décentralisé et la création de crédits adaptés aux cycles des activités artisanales.

3.5.1.10 Les échanges commerciaux sont développés

a. Orientations générales :

La politique du commerce s'appuie sur deux programmes concourant à l'atteinte de six résultats.

Programmes	Résultats
Pilotage du secteur commercial	1. Un accès à une information de qualité sur les échanges commerciaux est garanti ;
	2. Les statistiques du commerce extérieur sont améliorées ;
	3. Un document de politique commerciale et un plan d'actions sont élaborés ;
	4. Les capacités de mise en œuvre de la politique commerciale par le ministère sont renforcées.
Compétitivité des produits locaux	1. La qualité des produits est améliorée ;
	2. La vérification de la conformité des produits locaux aux normes est assurée.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de Pilotage du secteur commercial

Il comprend les actions prioritaires suivantes : i) la définition d'une politique pour le secteur et son plan d'action ; ii) la création d'une base de données du commerce extérieur par la mise à jour de la base de données existante ; iii) la formation du personnel du MCI/N et du MCPSP et le renforcement de ses effectifs ; iv) la mise à jour des études existantes ; v) le renforcement du cadre de concertation public/privé et vi) le renforcement des instruments d'appui à la promotion des exportations et la réalisation de négociations bilatérales pour l'ouverture de nouveaux marchés.

Programme d'amélioration de la qualité des produits

Ce programme repose sur : i) la construction d'infrastructures de stockage dans les différentes localités ; ii) la construction et l'équipement des locaux de l'Agence de vérification de conformité aux normes et son opérationnalisation ; iii) l'équipement de laboratoires d'essai, d'analyse et d'inspection ainsi que l'équipement des structures de certification et de métrologie ; iv) la formation et l'information sur les normes d'hygiène de qualité et v) la mise en place d'un système d'attestation de conformité et la mise à disposition des normes internationales.

3.5.1.11 L'économie nigérienne est mieux intégrée dans l'espace régional et international

a. Orientations générales :

La politique dans ce secteur a pour objectif d'octroyer au Niger une position favorable dans le cadre des processus d'intégration. Elle reposera sur la mise en œuvre de deux programmes portant respectivement sur l'intégration dans le commerce régional et mondial et le développement de la représentativité du Niger dans les institutions sous-régionales. Les activités de ce sous-secteur seront facilitées par le démarrage des investissements, en vue de finaliser la boucle ferroviaire et les investissements dans les infrastructures de transport, notamment les routes internationales.

Programmes	Résultats
Intégration dans le commerce régional et mondial	1. Produits nationaux compétitifs.
Représentativité du Niger dans les institutions sous régionales	1. Le Niger est bien représenté dans les organisations d'intégration ;
	2. Le Niger abrite des sièges d'institutions régionales.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Intégration dans le commerce régional et mondial

Le programme conduira à : i) l'élaboration d'une politique nationale d'intégration ; ii) la consolidation des cadres de travail et des compétences au sein des institutions impliquées et iii) la promotion et la coordination des actions susceptibles d'améliorer la compétitivité des produits nationaux.

Programme de représentativité dans les institutions régionales.

L'Etat élaborera une stratégie permettant au Niger d'être présent dans les foras et institutions internationales, et mènera des plaidoyers pour abriter sur le territoire national des sièges d'institutions d'intégration.

3.5.1.12 La performance des activités de transport est améliorée

a. Orientations générales :

La politique des transports s'inscrit dans trois priorités, propres à chacun des trois programmes du secteur : (i) l'amélioration de la desserte aérienne ; (ii) le développement de la qualité des services de transport et (iii) le renforcement des capacités de l'administration des transports.

Programmes	Résultats
Amélioration de la desserte aérienne	1. Les aéroports internationaux sont mis aux normes ;
	2. La capacité d'accueil des aéroports est augmentée.
Développement des services de transport terrestre de qualité	1. La sécurité routière est renforcée ;
	2. Les capacités de transport du pays sont accrues.
Développement des capacités de l'administration des transports	1. La gestion du secteur des transports est plus performante.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme amélioration de la desserte aérienne

Ce programme comprend six actions prioritaires : i) la création d'une compagnie aérienne nationale de transport viable ; ii) le renforcement de l'Inspection et de la supervision des vols ; iii) l'intensification du contrôle des sociétés de transport aérien ; iv) la modernisation et la réhabilitation des aéroports internationaux de Niamey, Agadez et Zinder et des aérodromes ; v) la réalisation des schémas directeurs des aéroports et vi) la délimitation et la sauvegarde des domaines aéroportuaires et le parachèvement des murs de clôture des aéroports.

Programme développement des services de transport terrestre de qualité

Le développement des services de transport de qualité porte sur la création de parcs de stationnement, la création de l'agence nationale de sécurité routière, la facilitation de l'accès au crédit automobile, la modernisation du système des transports, la diversification de l'offre de transport, le renouvellement du parc automobile de transport public, la diminution des points de contrôle et l'élimination des barrières tarifaires.

Programme développement des capacités de l'administration des transports

Le renforcement du cadre institutionnel, l'adoption des textes d'application des codes, l'allègement de la fiscalité, la recherche de partenariat public-privé, la mise en place de banques de données informatisées, le développement des ressources humaines, le renforcement des capacités techniques et l'opérationnalisation de la bourse de fret constituent les actions à réaliser au cours de la période du Plan.

3.5.1.13 La compétitivité de la destination touristique Niger est améliorée

a. Orientations générales :

La politique du secteur reposera sur deux programmes portant respectivement sur l'accroissement de l'offre de services (capacité d'accueil) et l'amélioration du cadre institutionnel et de gestion du secteur.

Programmes	Résultats
Augmentation de la capacité d'accueil	1. La qualité des services touristiques est accrue ;
	2. les capacités hôtelières sont accrues.
Amélioration du cadre institutionnel et financier	1. le secteur est mieux géré et le cadre de concertation est renforcé ;
	2. les investissements dans le secteur sont accrus.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'augmentation de la capacité d'accueil

L'ambition de ce programme est de rendre les hôtels et les équipements conformes aux normes standards, de réhabiliter les établissements touristiques, de renouveler le parc auto des agences de voyage, de généraliser l'utilisation des technologies de l'information, d'augmenter les capacités d'accueil et de réduire les disparités régionales. De plus, il est prévu de réaliser les actions suivantes : la diversification, le développement et la promotion de l'offre touristique et l'amélioration des performances techniques des intervenants du secteur. L'ensemble des actions prévues dans ce programme seront mises en œuvre à travers des partenariats Public-Privé (PPP).

Programme d'amélioration du cadre institutionnel, de gestion et de financement

L'Etat mettra en œuvre un plan de formation, prendra les mesures nécessaires pour améliorer les informations et les données statistiques, instaurera le contrôle de performances et développera les profils concourant à une meilleure professionnalisation du secteur, accroîtra le financement et les investissements publics dans le secteur et mettra en place des incitations, notamment fiscales, pour aider à l'investissement privé.

3.5.2 Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique

a. Orientations générales :

Faire de la jeunesse nigérienne une jeunesse émancipée, responsable et pilier essentiel du développement économique et social durable et de la réduction de la pauvreté, telle est la vision retenue pour la stratégie de développement en matière de la jeunesse.

Les orientations générales consistent à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien-être des jeunes, en les intégrant dans les circuits économiques et en les faisant participer activement au développement économique et social du pays. Cette intégration se décline en deux programmes dont la mise en œuvre au cours de la période 2012-2015 permettra d'atteindre cinq résultats.

Programmes	Résultats
Participation des jeunes au développement	1. L'implication des jeunes dans le développement durable est accrue ;
	2. Le volontariat et le dialogue des jeunes sur les actions de développement sont développés.
Promotion de l'insertion économique des jeunes	1. Le dispositif d'insertion des jeunes est formalisé ;
	2. La qualification des primo-demandeurs d'emploi est améliorée ;
	3. L'accès des jeunes aux emplois rémunérés et décents est assuré.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Promotion de l'insertion économique des jeunes

Il vise à répondre au défi majeur du chômage ou du sous-emploi des jeunes qui constitue à la fois une déperdition de capital humain et un facteur de risque social. Il est préconisé l'adoption d'un programme d'urgence pour la promotion d'emploi des jeunes, et notamment les emplois verts, intégrant tous les Ministères concernés par les questions de jeunesse. Celui-ci devra s'organiser autour de trois mesures phares : (i) l'amélioration de la qualité de la formation des jeunes à travers des contenus plus pratiques et plus en phase avec les besoins socio-économiques de leur milieu ; (ii) une rationalisation, après évaluation de leur impact actuel, des différents dispositifs d'insertion existants et la création d'un système d'incitation des entreprises pour favoriser l'accès aux stages et (iii) des mesures de facilitation concernant la création d'entreprises par les jeunes (accès au crédit, fiscalité).

Pour ce qui est de l'accroissement de l'insertion des jeunes et du plein emploi, l'Etat va développer le secteur privé par la création des PME/PMI offrant des emplois stables et promouvoir la formation continue et des actions de recyclage afin d'adapter les jeunes au milieu du travail par la création des centres ressources.

Le développement du secteur privé est une priorité majeure du Gouvernement. C'est pourquoi des mesures de facilitation de création des petites et moyennes entreprises par les jeunes seront

encouragées. La promotion et la création des entreprises des jeunes se feront par l'adoption de la charte de jeunes entrepreneurs.

Pour créer les conditions d'accès des jeunes aux crédits, l'Etat prendra des mesures incitatives en accordant des exonérations, des allègements fiscaux aux entreprises. Ainsi la mise en place des instruments de financement des jeunes managers d'entreprises industrielles, notamment la création d'un fonds, est une action programmée par le Plan.

Programme Participation des jeunes au développement

Il repose sur l'implication des jeunes dans le développement durable, le volontariat jeunesse et l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision.

L'implication des jeunes dans le développement durable sera axée sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment la création de brigades/unités organisées autour de quatre domaines d'activités : la salubrité, la restauration des terres, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse, la fabrication et la pose des pavés, la récupération et la transformation des déchets plastiques.

De même, il s'agit d'organiser un vaste programme de formation à l'intention des jeunes des mouvements associatifs en vue de renforcer leurs capacités d'intervention auprès des communautés locales. A cet effet, quarante (40) caravanes seront organisées par les associations et mouvements de jeunesse, de concert avec l'institution en charge de la consolidation de la paix. Le volontariat jeunesse sera mis en place de concert avec le Service National de Participation et l'amélioration de l'implication des jeunes dans les actions volontaires et bénévoles à caractère d'utilité publique et dans la prise de décision.

L'implication des jeunes dans le processus de prise de décision sera encouragée par la mise en place d'une plate-forme d'expression, de dialogue et de consultation des jeunes. Il sera procédé au renforcement des capacités des jeunes en matière de promotion de la paix et la démocratie.

La motivation des jeunes à s'impliquer dans des actions de volontariat et de bénévolat, en vue de conduire des actions de développement communautaire et des opérations d'urgence se fera à travers l'organisation de grandes rencontres de jeunesse et le développement des initiatives des jeunes.

3.6 AXE 5 : PROMOTION DU DEVELOPPENT SOCIAL : LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SOCIAL EST SIGNIFICATIVEMENT AMELIORE

Au cours de la dernière décennie, d'importantes avancées ont été enregistrées en matière de valorisation du capital humain et de protection sociale. Cette dimension demeure encore vitale pour le pays. Aussi, le Gouvernement mettra-t-il l'accent sur l'accroissement des revenus et l'emploi, le développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, la santé (notamment la santé maternelle), la protection sociale et l'accès aux services énergétiques modernes.

Les services sociaux aux populations bénéficieront à la fois d'une amélioration quantitative de l'offre, mais un accent particulier sera également mis sur la qualité des services sociaux.

3.6.1 L'état de santé des populations est amélioré particulièrement pour les couches vulnérables

a. Orientations générales :

Dans le domaine de la santé, le PDES a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en vue de l'atteinte des OMD liés au secteur santé. De manière spécifique, il vise à offrir des soins et services de qualité à la population en particulier au niveau des groupes vulnérables. Les orientations retenues s'alignent sur celles énoncées dans le Plan de Développement Sanitaire (PDS 2011-2015), approuvé en novembre 2010.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise huit résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de quatre programmes.

Programmes	Résultats
Efficacité des systèmes de soins dans la lutte contre les maladies	1. La lutte contre les maladies transmissibles, non transmissibles, émergentes et ré-émergentes est intensifiée ;
	2. La recherche en santé est promue ;
	3. Les structures sanitaires sont approvisionnées en médicaments, consommables et réactifs.
Accès aux soins et qualité des services	1. L'accès aux services et soins de qualité est accru ;
	2. Les formations sanitaires sont dotées en ressources humaines qualifiées, motivées et selon leurs besoins ;
	3. Les plateaux techniques aux différents niveaux du système de santé sont renforcés.
Protection des mères et des enfants	1. Les prestations de qualité sont offertes par les services de Santé de la Reproduction.
Gestion du système de santé	1. La gouvernance et le leadership sont renforcés ;
	2. Les mécanismes de financement sont développés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'efficacité des systèmes de soins dans la lutte contre les maladies

Ce programme regroupe l'ensemble des actions relatives à la lutte contre les maladies, à l'approvisionnement des formations sanitaires et à la recherche en santé.

L'intensification de la lutte contre les maladies faisant l'objet de surveillance intégrée s'appuiera principalement sur le renforcement des interventions existantes concernant la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles. Les actions seront centrées sur le renforcement des capacités des agents de santé (dépistage et prise en charge), l'amélioration de la disponibilité des intrants et le renforcement du plateau technique des structures existantes. Spécifiquement pour le VIS/SIDA, l'objectif est de réduire les nouvelles infections et la mortalité des Personnes Vivants avec le VIH (PVVIH) diagnostiquées de 50% d'ici 2015 dans le cadre de l'accès universel aux traitements, aux soins et au soutien et reposant sur l'intensification des efforts en vue de l'atteinte de l'objectif « zéro » tel que souscrit lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre de l'Engagement politique de la déclaration du Sommet de Haut Niveau en Juin 2011 .

En fonction des ressources disponibles, le Ministère de la Santé Publique s'engagera dans le développement de stratégies opérationnelles dans des domaines non encore couverts (HTA, diabète, drépanocytose, cancers, ...). La coordination des interventions des programmes de santé sera par ailleurs essentielle pour promouvoir une surveillance intégrée des maladies et une riposte globale

aux épidémies. L'accent sera mis ici sur la revitalisation des comités de lutte contre les épidémies et le renforcement des capacités des agents de santé, en particulier au niveau communautaire. Les activités de promotion de la santé scolaire seront également renforcées. En outre, le programme comportera des activités dans trois autres domaines : la poursuite de l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé ; la promotion des mesures d'hygiène et d'assainissement, tant en milieu de soins qu'au niveau communautaire ; et le développement de la surveillance des affections liées aux changements climatiques.

L'approvisionnement permanent des structures de santé en médicaments, vaccins et autres consommables s'effectuera essentiellement grâce à trois actions prioritaires. La première concerne le renforcement de la logistique d'approvisionnement grâce, entre autres, au renforcement des compétences des agents de santé en gestion des médicaments et autres intrants de soins, à une plus grande sécurisation des dotations des structures (formations sanitaires, pharmacies et autres magasins de stockage) et à la réorganisation de l'office national des produits pharmaceutiques et chimiques. La deuxième action porte sur le développement des technologies biologiques et scientifiques en mettant l'accent surtout sur le renforcement des capacités des agents de santé en sécurité transfusionnelle, l'amélioration de la disponibilité du sang et de ses dérivés dans les formations sanitaires, et le renforcement du contrôle de qualité des produits pharmaceutiques. La troisième action prioritaire porte sur la promotion de la législation pharmaceutique à tous les niveaux en ciblant plus particulièrement une capacité renforcée au niveau des inspections pharmaceutiques et du dispositif de lutte contre le marché illicite des médicaments.

S'agissant de la promotion de la recherche en santé, la première action prioritaire consiste à renforcer le cadre législatif et réglementaire de la Recherche en Santé (révision des textes existants, vulgarisation et contrôle d'application). Le renforcement des capacités des structures de la recherche en santé sera ensuite visé, après la réalisation d'une étude-diagnostic, en réformant les procédures et modalités de la recherche (en particulier, intégration de la recherche dans la gestion quotidienne des services de santé) et en mobilisant les fonds nécessaires pour renforcer les structures et développer des programmes prioritaires dans ce domaine. Enfin, il conviendra de redynamiser le comité consultatif national d'éthique sur la recherche et de renforcer les capacités en matière de coordination (suivi de la documentation, diffusion et utilisation des résultats de recherche en santé).

Programme d'Accès aux soins et qualité des services

Il repose sur l'amélioration de l'accessibilité des services et de la qualité des prestations, donc des capacités des ressources humaines et matérielles mobilisées. La demande d'accès aux soins de santé est constamment en augmentation en raison notamment de la forte croissance démographique au Niger.

L'extension de la couverture sanitaire doit se traduire par une augmentation de l'accès des populations surtout des couches les plus vulnérables à des soins et des services de qualité. L'accent sera mis sur cinq actions prioritaires : i) la mise à niveau de l'existant (réhabilitation des infrastructures sanitaires, électrification et système d'approvisionnement en eau potable, transformation des cases de santé en CSI type I et construction de logements pour les agents de santé) ; ii) la construction de nouvelles formations sanitaires (...centres de santé intégrés, ...hôpitaux de district, ...centres hospitaliers régionaux et nationaux et autres centres de référence) ; iii) l'équipement des structures de soins (équipements lourds, matériel technique et moyens roulants) ;

iv) l'amélioration de la maintenance des infrastructures et des équipements (mise en place des ateliers polyvalents de maintenance, renforcement de la formation des techniciens, mise en œuvre de plans de maintenance, sécurisation des dotations des structures en fonds de maintenance) et v) le développement d'autres stratégies d'accès aux soins (foraines, stratégies mobiles avancées, stratégies mobiles intégrées).

Quant à la dotation des structures sanitaires en ressources humaines compétentes et motivées, il s'agira d'opérer sur quatre leviers essentiels : formation, gestion des effectifs et des compétences, gestion des carrières et motivation des personnels. Des plans de formation seront élaborés à tous les niveaux, y compris pour les spécialisations à plus fort déficit, les curricula de formation seront revus et le système d'accréditation des écoles de formation sera renforcé. La gestion prévisionnelle des ressources humaines sera par ailleurs développée en s'appuyant sur la mise en place d'outils de gestion informatisés du personnel, la mise en place de l'observatoire national des ressources humaines, le suivi de l'affectation et du redéploiement du personnel par rapport aux besoins et la révision du cadre organique et la description des postes clés au MSP. Les procédures de recrutement du personnel de santé seront améliorées dans le cadre d'une action conjointe associant les différents employeurs (Etat, collectivités locales, autres acteurs du secteur). Une révision du statut du personnel et des plans de carrière sera en outre mise en œuvre. Enfin, de nouvelles mesures (financières et non financières) seront instituées de même que des dispositions pour garantir le paiement régulier des salaires des agents.

Programme de Protection des mères et des enfants

La protection des mères et des enfants repose sur le développement des services de la santé de la reproduction. Cinq actions prioritaires se dégagent : i) le renforcement des activités de la planification familiale (promotion de la distribution à base communautaire des contraceptifs et préservatifs, approvisionnement des formations sanitaires en préservatifs et en contraceptifs, introduction de la Planification Familiale dans le paquet minimum des cases de santé, renforcement des capacités des agents de santé et des relais communautaires en clinique et counselling PF ; ii) l'amélioration des services de la santé des adolescents et des jeunes (adaptation de certains centres de santé aux besoins de santé sexuelle des jeunes, réalisation des activités IEC en faveur des jeunes et renforcement des capacités des agents de santé) ; iii) l'amélioration de la prise en charge de la santé de l'enfant par le renforcement des capacités des agents de santé et des relais communautaires dans cinq domaines de compétences clés (PTME, PCIME, gestion des activités du Programme élargi de vaccination (notamment pour étendre la couverture vaccinale), allaitement maternel exclusif et prise en charge de la malnutrition) et la promotion de ces activités en milieu communautaire ; iv) l'amélioration de la prise en charge de la santé de la mère et du nouveau-né en mettant l'accent sur la consultation prénatale recentrée (CPNR), pour les enfants de moins de cinq ans et la fourniture des produits contraceptifs la promotion de l'accouchement assisté par du personnel qualifié et les activités de suivi post natal et v) l'amélioration de la prise en charge de la santé de l'homme (amélioration des capacités de dépistage et de prise en charge du cancer et de dysfonctionnements sexuels chez l'homme).

Programme de gestion du système de santé

Ce programme nécessite à la fois un renforcement de la gouvernance et du leadership dans le secteur et l'amélioration des mécanismes de financement.

En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et du leadership, il s'agira d'abord de renforcer les processus de planification, de programmation budgétaire et de suivi-évaluation au niveau central et déconcentré afin de créer les conditions d'un pilotage efficace de la politique de santé. Les services devront en particulier assurer les engagements en matière de suivi et évaluation (revues du PDS à périodicité trimestrielle pour les districts, semestrielle pour les régions et les directions centrales, annuelle au niveau national). L'actualisation du SNIS pour tenir compte des informations nécessaires au pilotage du PDS sera un élément crucial à cet égard. Une seconde priorité est le renforcement des procédures de gestion des ressources matérielles et financières ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine. De manière transversale, le Ministère de la Santé entend par ailleurs renforcer la qualité de la gestion (mise en place d'un système d'assurance-qualité qui serait progressivement étendu à l'ensemble des services et prestations), une meilleure prise en compte du genre (législation, contenu des stratégies, curricula des écoles de formation) et le développement de la communication (plan national de communication avec un accent sur les activités CCC).

Le développement des mécanismes de financement du secteur de la santé nécessitera en premier lieu la mobilisation de ressources pour le renforcement de l'offre de soins : activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources dans la poursuite d'une logique d'approche programme ; révision des tarifs, après études spécifiques ; adoption de mesures destinées à accroître les ressources propres des structures de soins et à améliorer leur efficacité. La seconde action prioritaire portera sur le soutien aux stratégies spécifiques permettant de faciliter l'accessibilité financière des soins aux communautés dont les couches vulnérables ; mutuelles de santé, fonds social pour les plus pauvres, fonds pour les évacuations sanitaires pour les communautés éloignées. Le principe de gratuité des soins imposera une allocation budgétaire plus conséquente. A terme, il s'agira de mettre en place un système d'assurance maladie universelle dont le but principal serait de garantir les services et soins de santé essentiels à la majorité de la population.

3.6.2 Acquisition accrue par la population de connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement durable

a. Orientations générales :

Avec la Lettre de Politique Educative pour la période 2013 – 2020 (mai 2012), le Niger dispose d'une nouvelle politique éducative nationale. Celle-ci s'inscrit dans une logique de consolidation des acquis du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) enregistrés notamment dans l'amélioration de l'accès au cycle de base 1 et de sa couverture. Elle réaffirme les engagements pris par le Président de la République dans son programme de la renaissance du Niger de faire de l'éducation et de la formation sa priorité ainsi que celle de son gouvernement. En outre, la correction des inégalités et des discriminations dans l'accès, la promotion de la scolarisation des filles, le renforcement de la qualité de l'enseignement et la mise en cohérence des différents segments de l'éducation sont des objectifs globaux pour l'ensemble du secteur éducatif.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise huit résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de six programmes.

Programmes	Résultats
Développement de l'éducation de base	1. Le développement de l'éducation de base est élargie avec un cycle de 10 ans dans le cadre d'un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à 16 ans.
Développement de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle	1. L'offre d'alphabétisation fonctionnelle est accrue et diversifiée ; 2. Les programmes d'éducation non formelle sont développés.
Développement de l'Enseignement moyen	1. La couverture de l'enseignement moyen est généralisée à l'ensemble du territoire et qualité d'enseignement accrue.
Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1. L'accès et la qualité de l'enseignement supérieur sont renforcés ; 2. L'offre d'enseignement est davantage orientée vers les disciplines techniques et scientifiques, en rapport avec les besoins de l'économie.
Développement de la Formation Professionnelle et Technique	1. L'offre de formation professionnelle et technique est développée.
Amélioration du Pilotage et de la gestion du système éducatif	1. Le fonctionnement institutionnel du secteur est efficient et efficace.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme de Développement de l'éducation de base

Il inclut un ensemble de mesures relatives au développement du préscolaire et de l'Education de Base.

Pour l'enseignement préscolaire, trois actions prioritaires sont retenues : i) la réduction de la durée de cycle (de 3 à 2 années) pour scolariser un plus grand nombre d'enfants avec le même volume de ressources ; ii) le recrutement et la formation des animateurs communautaires et iii) l'ouverture de la filière des éducateurs du préscolaire au niveau des écoles normales (EN) pour renforcer leurs capacités.

Concernant l'éducation de base, l'objectif est d'accroître l'accès à l'éducation de base dans un cadre de gratuité et d'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Les actions prioritaires portent ici sur i) le recrutement de nouveaux enseignants qualifiés fonctionnaires parmi les enseignants contractuels avec pour objectif l'extinction de la contractualisation à l'horizon 2020 ; ii) le développement des

infrastructures scolaires en remplaçant toutes les salles de classes sous paillotes et en construisant 2 500 nouvelles salles de classe en matériaux définitifs par an ; iii) la construction et l'équipement de tous les établissements du cycle de base 2 en laboratoires pour la promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie et iv) l'utilisation optimale des salles de classes au cycle de base 2 à travers un système de rotation. Des mesures spécifiques seront par ailleurs prises en vue de corriger les inégalités et les discriminations dans l'accès (notamment pour les enfants en zones rurales ou ceux en situation de handicap), de promouvoir la scolarisation des filles et d'améliorer l'attractivité de l'environnement scolaire (santé, hygiène et assainissement).

Les autres actions viseront à améliorer la qualité de l'éducation de base. Elles concerneront, entre autres, i) la mise en œuvre effective de la réforme du curriculum de ce cycle d'enseignement ; ii) l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles normales ; iii) l'adoption et l'exécution d'une stratégie de généralisation progressive de l'enseignement bilingue (langues nationales/français) ; iv) la révision du dispositif de formation initiale dans les EN, l'IFAENF, l'ENS et de formation continue des enseignants et v) l'introduction et le développement des TICE à l'école. D'autres mesures sont également prévues en faveur d'une flexibilité des calendriers scolaires, d'une systématisation de la formation d'enseignants polyvalents ou encore de la rénovation du dispositif d'évaluation des élèves.

Enfin, la création d'entité de scolarisation spécialisée, à l'attention d'enfants souffrant de handicaps, permettra de préparer ces futurs citoyens à une pleine participation au sein de la société.

Programme de développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Il comporte des mesures d'abord pour renforcer l'alphabétisation et la formation des adultes. Les principales sont i) l'amélioration et la diversification de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle, en lien avec l'initiative 3N ; ii) la diversification de l'offre en prenant en compte certains groupes spécifiques (mères éducatrices, parents d'élèves, groupements féminins,...) ; iii) l'augmentation de la durée du programme d'alphabétisation de référence (alphabétisation de base et consolidation) de 6 à 12 mois ; iv) la rénovation des stratégies de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et de la formation des adultes et v) la pérennisation des acquis de l'alphabétisation à travers la construction et l'équipement de foyers d'éducation permanente (FEP). S'agissant de l'éducation non formelle, l'accent sera mis surtout sur le développement de programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants non scolarisés et précocement déscolarisés et sur l'insertion professionnelle des sortants des structures d'éducation non formelle.

Programme de développement de l'Enseignement Moyen

Il comporte des mesures visant à la fois à améliorer l'accès et la qualité de ce niveau d'enseignement. En ce qui concerne l'accès, les actions prioritaires sont : i) l'amélioration progressive de la couverture sur l'ensemble du territoire national par la construction annuelle de 10 lycées d'enseignement général ; ii) le relèvement du niveau de recrutement des enseignants et des encadreurs (Inspecteurs et Conseillers pédagogiques) et iii) le recrutement de 500 enseignants du cycle moyen par an à la Fonction Publique. Il est également prévu la construction et l'équipement de laboratoires et la mise en place d'infrastructures adaptées pour l'accès aux personnes en situation de handicap.

Parmi les mesures relatives à l'amélioration de la qualité, on peut retenir plus particulièrement : i) la révision des programmes et des supports pédagogiques du cycle moyen ; ii) le renforcement du dispositif de production, de distribution et de gestion de manuels scolaires ; iii) la révision des programmes de formations des professeurs et la mise en place de dispositifs de formation initiale et continue des enseignants (à travers l'utilisation des TICE) ; iv) l'application du temps effectif de 18 heures par semaine et par enseignant et v) la rénovation du système d'évaluation.

Programme de développement de l'Enseignement Supérieur

Il cible, de la même manière, une amélioration simultanée de l'accès et de la qualité. S'agissant de l'accès, les actions prioritaires portent sur : i) le renforcement des infrastructures, des équipements et du personnel, enseignant, chercheur et administratif ; ii) la réglementation de l'enseignement supérieur privé ; iii) l'accroissement du nombre d'étudiants notamment dans les filières scientifiques et techniques et iv) un soutien particulier à la recherche appliquée, en ciblant la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables et la transformation industrielle des produits agricoles et pastoraux.

L'amélioration de la qualité reposera surtout sur : i) l'amélioration des capacités humaines des structures en charge de la recherche scientifique et technologique ; ii) la poursuite de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) pour former des ressources humaines qualifiées ; iii) la réorientation des filières des grandes écoles et facultés pour répondre aux besoins de l'économie et iv) le soutien à la publication et à la diffusion des résultats de la recherche dans le cadre d'une politique nationale de la recherche.

Programme de développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques

Ce programme vise à offrir d'une part, à une proportion d'élèves de cycle de base un enseignement technique ou une formation professionnelle ciblée et de l'autre, au public hors flux scolaire, des formules de formations de courte durée. A l'horizon 2020, les actions principales portent sur : i) l'extension de l'offre par la construction et l'équipement de 8 centres d'enseignements professionnel et technique, 4 lycées d'enseignements professionnel et technique (Agadez, Téra, Tahoua et Zinder) et 2 lycées techniques (Diffa et Doutchi) ; ii) la construction et l'équipement d'un Centre de Formation en Développement Communautaire (CFDC) par commune pour prendre en charge la formation professionnelle rurale (267 au total) ; iii) la diversification et le développement des filières de formation des techniciens supérieurs, apprentis et des ouvriers qualifiés pour répondre aux besoins de l'économie formelle et informelle ; iv) la mise en œuvre effective de la réforme du curriculum et la formation des formateurs et encadreurs de l'EFPT ; (vi) le développement d'un dispositif d'insertion professionnelle ; v) le renforcement du dispositif de coordination et de financement de l'EFPT et vi) la promotion des filles dans les filières techniques et industrielles.

La formation professionnelle et technique développera également une offre spécifique en direction de deux catégories importantes de professionnels : les artisans et les paysans. En effet, au vu de l'importance des secteurs de l'artisanat et des productions agro-sylvo-pastoral, il apparaît fondamental de permettre une modernisation, par l'apport de connaissance, de ces secteurs. Aussi, la formation professionnelle permettra d'une part l'introduction de nouvelles techniques de

production, d'autre part l'utilisation de machines outils plus modernes et performantes et enfin de processus de production permettant une augmentation de la productivité dans ces deux secteurs.

Programme d'Amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif

Ce programme comporte plus d'une vingtaine de mesures, parmi lesquelles on peut citer : i) la révision de la Loi 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) ; ii) la création des académies régionales ; iii) la mise en place d'une politique du manuel scolaire ; iv) la réforme des modes d'évaluation ; v) la poursuite de la déconcentration de l'éducation ; vi) la mise en place d'un dispositif d'accréditation des établissements et de certification des qualifications et des compétences dans les principaux types de métiers ; vii) l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de scolarisation et de formation de la jeune fille et la révision de la politique d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; viii) la mise en place d'un fonds national de financement de l'éducation ainsi que d'un système de gestion autonome des centres et établissements d'EFPT et ix) l'appui au secteur privé d'enseignement et de formation.

3.6.3 Les populations particulièrement vulnérables ont un meilleur accès aux mesures et services de protection sociale et d'emploi

a. Orientations générales :

Les priorités du PDES pour la période 2012-2015 s'inscrivent dans le cadre des orientations affichées dans la Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en août 2011⁴¹ et pour la mise en œuvre de laquelle un Comité de protection sociale (cadre de concertation des acteurs de la protection sociale) a récemment été mis en place.

Au delà de la mise en œuvre du Programme National des filets sociaux qui permet de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables aux crises répétitives, la politique de protection sociale et emploi, dans le cadre du PDES, vise quatre résultats dont l'atteinte sera assurée par la mise en œuvre de trois programmes.

⁴¹ Les actions prioritaires relevant des axes de la PNPS « Sécurité alimentaire et nutrition » et « Services et infrastructures sociales de base » seront pris en charge dans le cadre de l'initiative 3N (axe 1 du PDES) et des politiques sectorielles en charge des services de base (santé, éducation, eau, logement,...).

Programmes	Résultats
Sécurité sociale	1. Le système existant de sécurité sociale est consolidé ;
	2. La protection sociale est étendue à de nouveaux groupes de population par le biais de la mutualisation et des mécanismes traditionnels de solidarité.
Travail et emploi	1. La création d'emplois est stimulée par des programmes spécifiques de soutien à l'emploi ;
	2. Les discriminations au travail sont réduites.
Actions spécifiques de soutien aux groupes vulnérables	1. La création d'emplois est stimulée par des programmes spécifiques de soutien à l'emploi ;
	2. Les groupes vulnérables sont mieux ciblés et soutenus.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Sécurité sociale

La première priorité de ce programme est de consolider les acquis en matière de sécurité sociale. Cette consolidation passe d'abord par le renforcement du système existant (régime contributif lié à l'emploi) en i) renforçant les capacités des deux structures principales existantes (Caisse Nationale de Sécurité Sociale – CNSS et Caisse Autonome de Retraite du Niger - CARENI) et ii) en décentralisant et spécialisant les services.

Par ailleurs, l'Etat étendra progressivement la couverture de sécurité sociale aux populations non encore touchées (secteur informel, zone rurale,...) à travers des mécanismes appropriés. Il s'appuiera pour cela sur le mouvement de mutualisation déjà amorcé au niveau des ministères en charge de la santé et du travail - dans le cadre du Plan Stratégique pour le Développement des Mutuelles de Santé - et qui cible les corps paramilitaires, les agents de l'Etat, les entreprises et les communautés rurales).

Enfin, il sera procédé à une dynamisation des mécanismes traditionnels de solidarité, en mobilisant, entre autres, les fonds de la zakkat dans le financement des actions de protection sociale et en renforçant d'autres systèmes locaux de solidarité et d'entraide communautaire.

Ces actions tiendront compte des initiatives régionales en cours (comme le cadre régional pour les mutuelles de santé adopté par l'UEMOA en 2009). Elles s'appuieront particulièrement sur les associations de la société civile œuvrant dans le domaine, dont celles réunies autour de la Plate forme Africaine de Protection Sociale (PROTECSO). Le Programme pays de promotion du travail décent 2012-2015 (PPTD) couvre une partie des besoins dans ce sous-secteur.

Programme Travail et Emploi

Ce programme vise à placer la création d'emplois décents au centre des objectifs de développement des politiques économiques et sociales, comme il a été proposé dans le cadre de la Politique Nationale de l'Emploi adoptée en mars 2009 et dans le cadre du PPTD. Les actions prioritaires concernent : i) le renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation d'handicap) ; ii) la création de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus décents en soutenant le développement d'activités génératrices de revenus (AGR), en particulier dans l'informel urbain, et en intensifiant les programmes à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ; iii) l'élaboration et la mise en place de stratégies nationales sectorielles d'amélioration des conditions et du milieu du travail ; iv) le renforcement des organes du dialogue social et v) la ratification et l'application des normes internationales du travail. Le Programme pays de promotion du travail décent 2012-2015 (PPTD) couvre une large partie des besoins dans ce sous-secteur.

Parallèlement, le système légal contre les discriminations au travail sera renforcé et des actions de communication sociale pour promouvoir des changements comportementaux (CCC) seront engagées pour améliorer les conditions de travail.

Programme actions spécifiques pour les groupes vulnérables

Les actions spécifiques pour les groupes vulnérables ciblent les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap ou atteintes du HIV/SIDA ou d'autres maladies chroniques. Il s'agira de fournir des services spéciaux et des prestations adéquates aux personnes les plus vulnérables afin d'assurer leur droit à la protection sociale.

Pour les enfants prenant appui sur la politique de protection de l'enfant, le document cadre de la protection de l'enfant et la stratégie du développement de la petite enfance, il s'agit i) d'harmoniser les lois avec la Convention sur les droits de l'enfant et d'approuver et mettre en œuvre le Code de l'enfant ; ii) de lier les processus d'enregistrement pour les programmes de transferts sociaux à l'enregistrement des naissances à l'état civil ; iii) d'accompagner les transferts avec des actions spécifiques de promotion et de protection de l'enfant et de renforcer, de manière spécifique la disponibilité des services sociaux spécialisés et l'accès des enfants victimes d'exploitation ou d'abus et leurs familles à ces services sociaux spécialisés ; iv) d'étudier la faisabilité pour un système d'allocation enfant dans le contexte nigérien et v) de renforcer les actions de mobilisation et de prévention au niveau communautaire contre les violences faites aux enfants (mariage des enfants, pires formes de travail, mutilation génitale féminine, etc....). Ceci implique aussi le renforcement des capacités des travailleurs sociaux dans la prise en charge des enfants victimes et en danger et aussi les agents des secteurs alliés.

Pour les jeunes, l'impératif est de soutenir les efforts et les stratégies pour faciliter l'accès à l'emploi et au travail productif des jeunes, de renforcer les mesures de prévention et de protection autour de la santé et de mettre à l'échelle les services de corps national de volontaire.

Pour les femmes, la préoccupation essentielle est de soutenir les actions en cours et celles prévues dans le cadre de la politique de la femme et de la politique genre, en renforçant surtout les mesures visant les femmes les plus vulnérables.

Pour les personnes âgées, la principale priorité sera le renforcement du dispositif de la gratuité de soins pour les personnes âgées et démunies à travers le Fonds Social prévu dans le secteur santé. Une étude de faisabilité sera ainsi engagée pour aider la réflexion sur l'implantation d'une pension vieillesse non-contributive.

Pour les personnes en situation d'handicap, les actions prioritaires concerneront : i) le soutien aux actions des associations œuvrant en faveur des personnes en situation d'handicap et le renforcement des programmes de réhabilitation menés au niveau communautaire et ii) le renforcement de la mise en œuvre de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées et l'application effective de l'ordonnance 93/012 du 2 mars 1993 modifiée et complétée par l'ordonnance 2010-028 du 20 mai 2010 sur les règles minima relatives à la protection et la promotions sociale des personnes handicapées.

3.6.4 L'inégalité et l'iniquité du genre sont réduites

a. Orientations générales :

La question de l'égalité des opportunités et des capacités entre les hommes et les femmes est au centre de tout processus de développement. Elle est à la fois un enjeu sociétal (réduction des inégalités et des facteurs d'exclusion), démocratique (égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes) et économique (levée des entraves à la contribution économique des hommes et des femmes et promotion d'une croissance inclusive). Le PDES accorde une place essentielle à cette question dans son plan d'actions prioritaires. Il s'appuie pour cela sur la Politique Nationale de Genre, adoptée en Juillet 2008, ainsi que sur le Plan Décennal de mise en œuvre de cette politique, couvrant la période 2009-2018.

La politique de genre, dans le cadre du PDES, visera six résultats dont l'atteinte sera assurée par la mise en œuvre de deux programmes.

Programmes	Résultats
Promotion des Droits pour l'équité de genre et la protection des femmes	1. Les textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre sont vulgarisés et mis en œuvre (CEDEF, DUDH, CDE, etc.) ;
	2. Les violences basées sur le genre sont réduites ;
	3. Le leadership des femmes est promu et renforcé.
Promotion des opportunités économiques pour les femmes	1. La formation qualifiante des femmes est promue ;
	2. La budgétisation sensible au genre est renforcée ;
	3. L'autonomisation économique des femmes est promue.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Droits pour l'équité de genre et la protection des femmes

Ce programme regroupe l'ensemble des actions visant à renforcer la prise en compte de la dimension genre dans le cadre juridique national ainsi que celles qui portent sur la question cruciale des violences faites aux femmes.

S'agissant de l'application des droits sur l'équité et l'égalité de genre, l'objectif est de créer un environnement juridique et social favorable à l'exercice des droits des femmes fondé sur une gestion équitable du pouvoir dans les rapports entre les hommes et les femmes. Le premier volet porte sur l'amélioration du cadre juridique lui-même. Les actions prioritaires concernent : i) la poursuite du travail d'harmonisation des textes nationaux avec les engagements régionaux et internationaux auxquels le Niger a souscrit et ii) l'adoption de lois formalisant une représentation équitable des femmes aux postes de responsabilités au sein des institutions et administrations publiques ainsi que du secteur privé, y inclus la révision de la loi sur les quotas.

Le second volet renvoie à l'application du cadre juridique et au contrôle de sa mise en œuvre effective. Les actions prioritaires seront de quatre ordres : i) la sensibilisation et le lobbying auprès des parlementaires, des partis politiques et leaders communautaires ; ii) la formation des acteurs du système judiciaire sur les droits relatifs à l'équité et égalité de genre (y inclus la formation de parajuristes au sein de l'ANDDH) ; iii) la vulgarisation au sein de la population des textes favorables à la promotion des droits humains et à l'égalité de genre et iv) la promotion des activités de contrôle citoyen sur l'action publique dans ce domaine. Ces actions nécessiteront la mise au point d'un plan de communication et l'institutionnalisation d'un partenariat avec les associations religieuses et coutumières. La promotion de l'alphabétisation constituera en amont un levier essentiel pour assurer une bonne vulgarisation et appropriation des textes. Il s'agira, de fait, de favoriser la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et de la communauté et de renforcer l'application effective des droits de la femme et des petites filles.

Quant à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), elle sera conduite à partir de trois actions-clés : i) la mobilisation des communautés sur ce thème en développant des activités de communication pour un changement de comportement (CCC) ; ii) la conduite de projets associatifs répondant aux besoins immédiats des femmes victimes des VBG (centres d'accueil et d'écoute, information juridique,...) et iii) l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des différents formes de violences faites aux femmes.

Programme Promotion des opportunités économiques pour les femmes

Ce programme s'appuie sur deux leviers : la formation professionnelle et les initiatives spécifiques d'appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes.

En ce qui concerne la formation qualifiante, deux actions prioritaires seront engagées : i) la lutte contre les discriminations observées dans le cadre des parcours de formation professionnalisante et ii) la dynamisation des centres de formation et de promotion féminines.

La promotion économique des femmes reposera sur des initiatives susceptibles de renforcer l'autonomie économique des femmes à travers des opportunités et une position renforcées au sein

de l'économie du ménage et dans l'économie de marché. Le programme s'attachera à réduire les inégalités d'accès aux services et opportunités économiques en ciblant quatre domaines prioritaires : i) l'accès aux microcrédits ; ii) l'accès au foncier et la participation aux commissions foncières ; iii) l'accès aux technologies d'information et de communication et iv) l'allègement des tâches domestiques par la promotion d'équipements adéquats (moulins à grains, décortiqueuses,...). Il s'appuiera pour cela sur des projets spécifiques d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes ainsi que sur les dispositifs existants soutenus par les ministères sectoriels concernés (agriculture, hydraulique,...). L'accès aux microcrédits sera accompagné en particulier par des initiatives IEC, la formation professionnelle et en gestion financière et comptable pour faciliter aux bénéficiaires potentielles, majoritairement analphabètes, l'utilisation rationnelle des revenus monétaires mis à leur disposition pour développer efficacement les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

En complément des actions mentionnées, la transversalisation de l'approche genre conduira à un travail interministériel important autour de plusieurs questions-clés de l'inégalité hommes/femmes dont la résolution dépend de programmes sectoriels spécifiques (disparités scolaires notamment).

Dans le cadre du budget programme du Ministère en charge de la promotion de l'équité du genre, un programme support regroupera, en complément, les actions transversales menées par ce département en vue de renforcer le cadre institutionnel et le dispositif de suivi-évaluation pour la mise en œuvre de la PNG. Ce dernier inclura notamment le renforcement du système d'information statistique existant ainsi que des capacités d'expertise spécifique permettant la production et l'analyse de données désagrégées selon le sexe. D'une manière transversale, la volonté du Gouvernement à soutenir la promotion de l'équité sur le genre reposera en grande partie sur la décision de promouvoir la budgétisation basée sur le genre à partir de l'opérationnalisation d'outils de programmation budgétaire (CDMT) pouvant faciliter dans une certaine mesure l'adéquation entre les besoins de mise en œuvre de la politique nationale genre et l'allocation des ressources au profit des programmes y afférents.

3.6.5 Le cadre de vie des populations urbaines et rurales est amélioré

a. Orientations générales :

Les principaux défis à relever pour promouvoir le cadre de vie en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement sont : i) la mise à jour de la stratégie de développement urbain dans un contexte de décentralisation et son opérationnalisation effective à travers la mise en place d'outils appropriés, notamment un cadre d'intervention et un mécanisme de financement et ii) l'amélioration substantielle de la couverture des besoins en habitat et logements décents avec une politique favorable à l'accès aux logements décents pour tous et aux logements sociaux pour les ménages des quintiles de revenus inférieurs dans les villes. Il s'agit aussi de promouvoir une meilleure gestion de l'espace urbain avec des plans de lotissement suffisamment préparés et aussi l'amélioration de la situation de l'habitat en milieu rural.

Au regard de ces enjeux, le principal objectif du PDES en la matière, est de contribuer à améliorer significativement l'environnement et le cadre de vie des populations, de manière à leur garantir un mieux-être et une santé de qualité. De manière spécifique, les objectifs à atteindre seront mis en œuvre à travers les programmes suivants : i) amélioration du développement urbain ; ii) amélioration

de la couverture en logements décents ; iii) amélioration de l'assainissement du cadre de vie et iv) amélioration de la couverture des besoins en bâtiments publics. La mise en œuvre de ces programmes permettra d'atteindre les dix-huit (18) résultats ci-après.

Programmes	Résultats
Amélioration du développement urbain	1. Les centres urbains sont dotés d'outils de planification et de gestion urbaine ;
	2. La synergie entre les parties prenantes est établie ;
	3. Un mécanisme de financement en milieu urbain est mis en place ;
	4. Les centres urbains sont rénovés ;
	5. Les quartiers sous équipés sont réhabilités.
Amélioration de la couverture en logements décents	1. Le cadre réglementaire et institutionnel de l'habitat est opérationnel ;
	2. Les mécanismes de financement de l'habitat social sont mis en place ;
	3. Les conditions d'acquisition foncière sont facilitées ;
	4. Les parcelles assainies sont disponibles ;
	5. Des logements sociaux sont réalisés ;
	6. L'habitat rural est amélioré.
Amélioration de l'assainissement du cadre de vie	1. Les infrastructures d'assainissement urbain sont réalisées ;
	2. Les déchets solides et liquides sont traités ;
	3. Les cadres juridiques et institutionnels en matière d'hygiène et assainissement sont adaptés et vulgarisés ;
	4. Les populations ont adopté des pratiques satisfaisantes en matière d'hygiène et d'assainissement ;
	5. Le financement du sous-secteur est assuré.
Amélioration du cadre réglementaire et de financement de la construction	1. Le cadre réglementaire et institutionnel de la construction est opérationnel ;
	2. Le financement substantiel de la construction, de l'entretien et de la réhabilitation est assuré ;
	3. L'industrie du bâtiment est développée et vulgarisée.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'amélioration du développement urbain

Il sera mis en œuvre à travers les actions prioritaires liées au développement d'applications SIG, d'élaboration d'outils de planification urbaine, de développement d'initiatives d'échanges (forum urbain), de formation-sensibilisation-concertation entre parties prenantes, de préparation d'études techniques et socioéconomiques de rénovation des centres urbains et d'une mise en place du financement nécessaire pour l'opérationnalisation effective des mesures envisagées. Il s'agira également de veiller en amont au parachèvement du cadre réglementaire et institutionnel en matière d'urbanisme et au renforcement en continu des capacités techniques, logistiques et humaines pour la maîtrise d'ouvrage.

« Les centres urbains sont dotés d'outils de planification et de gestion urbaine » : s'appuiera principalement sur l'élaboration d'instruments et de mécanismes de gestion urbaine comme les outils de planification urbaine, les applications SIG. Il s'agit aussi de parachever les textes réglementaires et institutionnels en matière d'urbanisme et de mettre à jour les plans d'action de la Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU).

« La synergie entre les parties prenantes est établie » à travers la mise en place d'un cadre d'intervention en milieu urbain. Cela se fera par l'entremise des actions relatives à l'organisation du forum urbain, la formation-sensibilisation et des réunions de concertation entre les différentes parties prenantes pour définir les meilleures orientations en matière d'urbanisme et leur mise en application sur le terrain.

« Les centres urbains sont rénovés » s'appuiera en priorité sur la réalisation d'études techniques et socioéconomiques sur la faisabilité des actions nécessaires de rénovation des centres urbains, de mise en place d'un financement conséquent et de concrétisation des mesures préconisées à la lumière des conclusions issues des études envisagées. Pour garantir l'atteinte des objectifs à ce niveau, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour le financement du programme de rénovation des centres urbains à élaborer.

Ce programme sera largement mis en œuvre par le projet « Niamey Nyala », qui traduit l'ambition exprimée dans le Programme de Renaissance et consiste à donner à Niamey une vocation internationale de premier plan, d'en faire une ville coquette où il fait bon vivre : « Niamey la coquette », « Niamey Nyala ». Ce projet tend à réduire l'écart en terme d'urbanisation qui sépare Niamey des autres capitales de la sous-région mais poursuit surtout l'objectif de renouvellement urbain et de finalisation d'une stratégie d'aménagement qui permettra de réunifier et de rééquilibrer la ville, de la rendre plus accueillante et plus agréable à vivre, d'accroître son accessibilité aux transports multimodaux, de favoriser enfin son rayonnement de capitale politique, culturelle ainsi que sa fonction de pôle économique régional.

Le programme « Niamey Nyala » vise aussi à faire de la capitale une ville contrôlée en adéquation avec sa croissance démographique. Ce vaste projet englobe également les autres grands centres urbains du pays.

Programme d'Amélioration de la couverture en logements décents

Ce programme regroupe l'ensemble des actions liées à la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel, le renforcement des capacités techniques, logistiques et humaines, la sensibilisation, pour améliorer la couverture en logements décents. Il s'agira aussi d'élaborer un plan de financement pour l'habitat social, d'aménager et viabiliser les parcelles, de rendre opérationnels les processus de réalisation de logements sociaux, de réhabilitation des quartiers sous-équipés et d'amélioration de l'habitat rural.

« Le cadre réglementaire et institutionnel de la politique nationale de l'habitat est opérationnel » s'appuiera sur le parachèvement du cadre institutionnel et réglementaire propice à l'opérationnalisation de la politique nationale de l'habitat ainsi que sur le renforcement des capacités techniques, logistiques et humaines et la promotion d'initiatives de sensibilisation des acteurs et des populations et de vulgarisation des textes et autres instruments juridiques pour accompagner la politique nationale de l'habitat.

« Les mécanismes de financement de l'habitat social est mis en place » se fera principalement à travers l'élaboration d'un plan de financement et la mise en place d'institutions de financement de l'habitat social.

« L'acquisition foncière est assurée et les parcelles assainies sont disponibles » sont des produits à réaliser à partir de l'identification appropriée des sites et leur expropriation, l'aménagement et la viabilisation des sites. De même, la sécurisation de l'acquisition foncière permettra un développement des habitats privés économiques ou de standing, par la sécurisation des investissements réalisés.

« Des logements sociaux sont réalisés » s'appuiera sur un processus allant de la réalisation d'étude de faisabilité à l'attribution des logements en passant par l'exécution des travaux de terrain conformément aux délais qui seront retenus dans le programme logements sociaux à bâtir.

« Des quartiers sous-équipés sont réhabilités » se fera à travers la mise en œuvre d'un processus articulé autour de la phase conceptuelle (identification, animation/sensibilisation, études de faisabilité) ; et de la phase opérationnelle avec la conduite des travaux de recasement, restructuration, construction et régularisation foncière.

« L'habitat rural est amélioré » s'appuiera également sur les phases conceptuelles (identification, animation/sensibilisation, études de faisabilité) et l'opérationnelles principalement à travers l'appui à l'auto construction.

Programme d'Amélioration de l'assainissement du cadre de vie

Il regroupe l'ensemble des actions destinées à réaliser les infrastructures d'assainissement, à responsabiliser les acteurs et bénéficiaires, à traiter les déchets solides, à adapter et vulgariser les cadres juridiques et institutionnels en matière d'hygiène et d'assainissement. Il s'agira également en priorité de rechercher le financement requis pour la promotion du sous-secteur.

« Les infrastructures d'assainissement urbain sont réalisées », s'appuiera les travaux de construction d'ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux grises en milieu urbain.

Par rapport à la responsabilisation des acteurs et bénéficiaires, il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs privés en matière de Promotion de l'Hygiène et d'Assainissement (PHA), de garantir la pré-collecte et la collecte, le transport et l'élimination des déchets. Il s'agit également de favoriser l'installation et l'équipement des unités de récupération et de recyclage et de valoriser les déchets.

L'adaptation et la vulgarisation des cadres juridiques et institutionnels en matière d'hygiène et d'assainissement se feront à travers l'amélioration, la vulgarisation et la mise en application des instruments juridiques en la matière.

Pour garantir l'adoption par les populations des pratiques satisfaisantes en matière d'hygiène et d'assainissement, il est envisagé de promouvoir des actions de sensibilisation sur les meilleures pratiques selon une approche communautaire couvrant l'ensemble du territoire national.

Programme d'Amélioration du cadre réglementaire et de financement de la construction

Il s'appuiera sur les actions de parachèvement du cadre réglementaire, la construction et le développement de l'industrie du bâtiment au Niger. Il s'agira de renforcer la soutenabilité de ces actions par la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

« Le cadre légal réglementaire et institutionnel de la construction sera opérationnalisé » à travers le parachèvement des instruments juridiques et réglementaires et la mise en place et la vulgarisation du dispositif institutionnel. L'atteinte du résultat repose également sur la sensibilisation et la vulgarisation des textes ainsi que sur le renforcement des capacités techniques, logistiques et humaines.

« Le financement substantiel de la construction, de l'entretien et de la réhabilitation sera assuré » à travers la mise en place de mécanismes de financement appropriés spécifiquement l'élaboration d'un plan de financement.

« L'industrie du bâtiment sera développée et vulgarisée » en cherchant à promouvoir dans les techniques de construction, l'approfondissement de la recherche sur les matériaux de construction adaptés à l'environnement géographique et climatique du Niger, et aussi de manière continue, en développant les initiatives de vulgarisation, en sensibilisant et en formant les parties prenantes, dans un cadre de partenariat Public/Privé.

3.6.6 L'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est accru

a. Orientations générales :

Pour ce secteur, le PDES s'appuiera sur les orientations stratégiques définies dans le programme présidentiel et traduites dans le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement 2011-2015 (PN-AEPA 2011-2015) adopté en juin 2011.

Des objectifs quantitatifs ambitieux ont été ainsi retenus pour ce secteur qui impacte fortement les conditions de vie de la population ainsi que la situation sanitaire du pays. Leur réalisation devrait permettre d'accélérer le rythme des progrès vers les OMD en 2015.

La politique sectorielle s'appuiera ici sur quatre principes-clés : i) assurer une croissance continue de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base sur l'ensemble du territoire national ; ii) réduire les disparités en terme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; iii) renforcer la pérennité des services d'alimentation en eau potable tant en milieu urbain (équilibre financier) qu'en milieu rural (renouvellement du patrimoine, réhabilitations, appui-conseil au Service Public de l'Eau) et iv) responsabiliser les bénéficiaires par l'application de la politique de recouvrement des coûts en matière d'alimentation en eau potable, et par la promotion de l'hygiène et de l'investissement privé pour l'assainissement individuel.

La politique de l'eau potable et de l'assainissement sur la période d'exécution du PDES visera huit résultats dont l'atteinte sera assurée par la mise en œuvre de trois programmes.

Programmes	Résultats
Approvisionnement en eau potable des populations	1. L'accès à l'eau potable en milieu rural est amélioré ;
	2. L'accès à l'eau potable en milieu urbain est amélioré dans 40 nouveaux centres ;
	3. Le dispositif de gestion des ouvrages hydrauliques est mis en place et est fonctionnel ;
	4. Les cadres juridiques et institutionnels de gestion de l'eau sont adaptés et vulgarisés.
Assainissement de base	1. L'accès des populations aux latrines familiales est accru ;
	2. Les disparités entre les régions sont réduites ;
	3. Les infrastructures de traitement des boues sont renforcées.
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	1. Le niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau est amélioré ;
	2. Les schémas d'aménagement hydrologiques sont élaborés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme Approvisionnement en eau potable des populations

Il s'articule autour de quatre volets : i) investissements en hydraulique rurale ; ii) investissements en hydraulique urbaine ; iii) dispositif de gestion des ouvrages et iv) cadres juridiques et institutionnels.

S'agissant de l'hydraulique rurale, et sur la base du référentiel des ouvrages produit en 2009 par le Ministère chargé de l'hydraulique faisant ressortir 5 101 localités prioritaires, il est prévu de réaliser plus de 14 000 équivalents points d'eau modernes. Plus des neuf dixièmes concernent les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Les travaux de construction seront complétés par des investissements de réhabilitation qui devraient toucher 8 500 points d'eau modernes. Le parc existant sera renouvelé concernant l'ensemble des ouvrages abandonnés ou devenus improductifs sous l'effet des changements climatiques. Pour les localités de plus de 2 000 habitants, des mini-adductions d'eau potable seront mises en place avec l'objectif de couvrir toutes les localités d'ici 2015. Les systèmes d'adduction multi-villages et intercommunaux seront également promus.

A côté du volet investissement, une attention importante sera accordée au renforcement du système d'entretien des équipements afin de réduire substantiellement le taux de panne. L'appui-conseil aux communes sera également développé afin d'opérationnaliser le Service Public de l'Eau sur la base du Guide des services disponible.

En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, les investissements à mettre en œuvre ont été précisés dans le Schéma Directeur de l'Hydraulique urbaine repris dans le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA 2011-2015). Ils porteront d'une part sur l'optimisation de 52 centres existants et d'autre part sur la réalisation et l'intégration dans le périmètre affermé de 40 nouveaux centres urbains.

Par rapport au dispositif de gestion des ouvrages hydrauliques, il s'agit de le mettre en place et le rendre opérationnel en particulier sur la base d'une forte implication des acteurs à la base dans la maîtrise des ouvrages hydrauliques et d'un équipement conséquent des acteurs en matériels scientifiques et techniques.

Par ailleurs, il s'agira de veiller à l'amélioration et la vulgarisation des textes juridiques et institutionnels en matière d'approvisionnement en eau potable des populations.

Programme Assainissement de base

Il vise l'accroissement de l'accès à travers i) l'augmentation du nombre de latrines familiales améliorées qui passerait de 100 000 en 2010 à 293 000 en 2015 ; ii) la promotion de l'autoréalisation de latrines familiales simples ou améliorées et iii) la construction d'édicules publics et de latrines scolaires. Au-delà de l'objectif quantitatif global défini par le programme d'investissement du sous-secteur, il s'agira d'orienter les financements publics de manière à réduire les disparités entre les régions. Par ailleurs, pour répondre à l'exigence de pérennisation des équipements, des plans stratégiques d'assainissement des centres urbains (gestion des excréta et des boues de vidange) seront élaborés et l'étude pour la gestion des boues de vidange pour la ville de Niamey sera

actualisée pour conduire au lancement d'un projet pilote. Enfin, la responsabilisation des populations constituera un volet important de la politique sectorielle. Celle-ci se matérialisera par l'exécution de programmes de démonstration et de sensibilisation des ménages (ciblant plus de 80% des communes) et la promotion d'un changement de comportement en matière d'assainissement au sein des populations rurales.

Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les actions concerneront principalement le renforcement et l'extension des réseaux piézométriques et hydrométriques, ainsi que des dispositifs de contrôle de la qualité des eaux. Il s'agira également de rendre opérationnel, un système d'information intégré sur l'eau, particulièrement en améliorant la base IRH/SIGNER/NT.

3.6.7 La pratique de sport de haut niveau et de masse est effective

a. Orientations générales :

Les enjeux à ce niveau consistent à promouvoir la pratique effective du sport au niveau individuel et professionnel pour contribuer à améliorer et préserver la santé des populations ; et à promouvoir l'image et la visibilité extérieure du Niger. Ainsi, l'objectif sera de contribuer à l'atténuation des maladies liées au sédentarisme et à la valorisation effective du sport d'élite.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise quatre résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de deux programmes :

Programmes	Résultats
Amélioration des conditions de pratique du sport au niveau individuel et professionnel	1. Les pratiquants du sport sont professionnalisés ;
	2. Les infrastructures et équipements de pratique du sport sont renforcés.
Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du sport	1. Le cadre institutionnel est amélioré ;
	2. Les mécanismes de financements du sport sont diversifiés.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'amélioration des conditions de pratique du sport au niveau individuel et professionnel

Il regroupe l'ensemble des actions relatives à la mise en place et au renforcement des infrastructures et équipements de pratique du sport, à la professionnalisation des pratiquants du sport.

Les pratiquants du sport sont professionnalisés s'appuiera principalement sur l'élaboration d'un programme national de détection des talents, la création des centres de formation, la formation des dirigeants et des cadres techniques en prenant en compte les exigences de la pratique du sport de

haut niveau, la création de conditions optimales de suivi médical des sportifs et la création de partenariat stratégique avec les centres de formation de haut niveau à l'étranger.

Les infrastructures et équipements de pratique du sport sont renforcés : Les actions seront centrées sur la réhabilitation et la création d'infrastructures et d'équipements aptes à promouvoir la pratique du sport par tous. En fonction des ressources disponibles, il s'agira de promouvoir une réelle politique à l'échelle nationale pour identifier le potentiel en matière de promotion du sport (football, basket-ball, lutte traditionnelle, etc.), et doter les fédérations de moyens conséquents pour faciliter la mise en œuvre de leurs plans d'actions annuels. Des actions de sensibilisation et de motivation à la pratique du sport peuvent être conduites en milieu scolaire qui constitue une véritable niche de détection de talents sportifs. Cela repose toutefois sur la mise en place d'infrastructures et d'équipements en milieu urbain, rural, scolaire, etc., pour offrir des installations idéales pour la pratique du sport. Plus particulièrement, il faudra prévoir des aires, terrains, espaces de jeux dans les plans d'aménagement urbain dans le sillage du projet « Niamey Nyala ».

Programme Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du sport

Il s'effectuera essentiellement grâce à deux actions prioritaires visant à améliorer le cadre institutionnel de promotion du sport et à diversifier les mécanismes de financement du sport.

La première action concerne le renforcement du cadre institutionnel grâce, entre autres, au lancement à très court terme du processus de formulation d'une politique nationale sportive, à la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires, à la création des démembrements des structures en charge de la gestion du sport sur l'ensemble du territoire.

La seconde action porte sur la diversification des mécanismes de financement du sport à travers notamment, la création d'un fonds pour le financement du sport, la mobilisation des ressources financières additionnelles par les associations sportives sur la base d'initiatives propres.

3.6.8 La compétitivité des entreprises culturelles est améliorée

a. Orientations générales :

La richesse et la diversité du patrimoine culturel sont des leviers importants du développement d'un pays. Au Niger, l'enjeu consiste à promouvoir l'identité culturelle nationale en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. Cela nécessite de créer les conditions susceptibles de faire de la culture nationale une source de richesse et un puissant moyen de développement tout en protégeant les ambassadeurs de la culture Nigérienne. Au regard de ces enjeux, les objectifs seront spécifiquement d'améliorer les conditions de vie des acteurs culturels et de valoriser le patrimoine culturel.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise l'obtention de six (6) résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de deux programmes :

Programmes	Résultats
Amélioration des conditions d'exercice professionnel des acteurs culturels	1. Les populations participent mieux à la vie culturelle ;
	2. Les infrastructures et équipements artistiques et culturels sont plus nombreux ;
	3. Les acteurs culturels sont professionnalisés ;
	4. Le cadre institutionnel et juridique est renforcé.
Valorisation du patrimoine culturel	1. Le patrimoine culturel est préservé et promu ;
	2. La production, distribution et diffusion des biens et services culturels est assurée.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme d'Amélioration des conditions de vie des acteurs culturels

Ce programme regroupe l'ensemble des actions relatives à une meilleure participation des populations à la vie culturelle, l'augmentation des infrastructures et équipements artistiques et culturels, à la professionnalisation des acteurs culturels, et au renforcement du cadre institutionnel et juridique.

Les activités portant à une meilleure participation des populations à la vie culturelle s'appuieront principalement sur la promotion d'initiatives de réduction des pesanteurs socioculturelles, la sensibilisation de la jeunesse à s'approprier les valeurs traditionnelles et l'amélioration de la perception de la dimension économique des arts et de la culture.

Les infrastructures et équipements artistiques et culturels seront améliorées en qualité et en quantité à travers : la réhabilitation de l'existant, l'amélioration de la couverture géographique en infrastructures et équipements et la gestion des infrastructures en question.

Les acteurs culturels seront professionnalisés en mettant en œuvre des actions de formation, de soutien, création, production et diffusion d'œuvres artistiques et culturelles. Il s'agit également de structurer des filières culturelles, de promouvoir l'enseignement culturel et artistique.

Le cadre institutionnel et juridique sera renforcé en améliorant le cadre législatif et réglementaire et en vulgarisant les textes existants.

Programme de Valorisation du patrimoine culturel

La valorisation du patrimoine culturel s'effectuera essentiellement grâce à deux actions prioritaires visant à promouvoir et préserver le patrimoine culturel et à assurer la production, distribution et diffusion des biens et services culturels.

La première action concerne la promotion et la préservation du patrimoine culturel grâce, entre autres, à l'élaboration d'une carte de patrimoine culturel, à la réduction de la vulnérabilité des sites

et monuments culturels, à la promotion de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à la promotion des langues nationales, à la revitalisation des fêtes culturelles, arts et traditions populaires ou au soutien à la recherche dans le domaine du patrimoine culturel.

La seconde action porte sur la production, distribution et diffusion des biens et services culturels, à travers notamment, la formation et le soutien aux promoteurs culturels, le soutien à la création des réseaux de distributions et de diffusion.

3.6.9 Les jeunes sont mieux protégés contre les fléaux sociaux et les maladies

a. Orientations générales :

La promotion de la jeunesse représente un enjeu majeur pour les prochaines années car celle-ci représente pratiquement le tiers de la population nigérienne. L'action publique s'inscrira dans le cadre des orientations définies par la Politique Nationale de Jeunesse et par son plan stratégique sectoriel (PSS/PNJ 2011-2015), adoptés en 2011. L'objectif sera de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale et culturelle et dans l'activité économique, en développant une éducation adaptée et en soutenant les initiatives d'insertion socio-économique.

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise quatre résultats dont l'atteinte sera assurée par l'exécution de deux programmes.

Programmes	Résultats
Protection des jeunes	1. La santé sexuelle et reproductive des jeunes est promue ;
	2. La prévention de la délinquance juvénile est renforcée.
Gestion du secteur de la Jeunesse	1. La gestion et le pilotage du cadre institutionnel et juridique du secteur sont améliorés ;
	2. Les mécanismes de financement du Plan Stratégique Sectoriel de la PNJ sont mis sur pied.

b. Programmes et actions prioritaires :

Programme protection des jeunes

La protection des jeunes cible deux volets essentiels : i) la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents y compris la prévention des IST/VIH/SIDA et ii) la prévention de la délinquance juvénile.

Concernant le premier volet, la réduction des comportements pro-natalistes sera recherchée à travers des programmes de sensibilisation des jeunes portant surtout sur deux points essentiels : les conséquences néfastes des grossesses précoces et rapprochées d'une part, le besoin d'accroître chez les jeunes les consultations pré et post natales dispensées dans les services de Santé de la Reproduction. Une action de sensibilisation à grande échelle sera par ailleurs engagée sur les

conséquences du mariage précoce ainsi que sur la promotion des droits en santé sexuelle et reproductive des jeunes filles et le respect de leur dignité au mariage. Pour réduire la vulnérabilité des jeunes face aux IST/VIH/SIDA, deux leviers seront utilisés : l'appui à l'instauration de l'éducation sexuelle au sein de la famille et des groupes de jeunes (stratégie d'éducation par les pairs) et l'amélioration de l'accessibilité aux centres d'écoute et de conseil pour jeunes par les jeunes.

La lutte contre la délinquance juvénile renvoie à des enjeux intersectoriels. Les actions prioritaires concerneront i) l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information annuelles sur l'importance de la parenté responsable et la gestion de l'adolescence, ii) l'adoption de programmes adaptés pour améliorer la qualité de l'encadrement extrascolaire et iii) la création de centres spécialisés de prise en charge des jeunes, au niveau des chefs lieux de région, pour pallier les problèmes multiformes de réinsertion sociale.

Programme gestion du secteur de la jeunesse

Ce programme comporte deux volets.

Le premier volet qui porte sur l'amélioration de la gestion et du pilotage du secteur de la jeunesse. Il vise à constituer le socle de capacités indispensable pour assurer une mise en œuvre efficace de la PNJ. Les actions prioritaires concernent i) la mise en place des organes de gestion et du pilotage du PSS / PNJ ; ii) le renforcement des capacités matérielles et logistiques des associations et organisations de jeunesse (200 organisations visées) en vie associative ; iii) la révision du cadre juridique relatif au milieu associatif des jeunes et iv) la réalisation de formations sur la gestion des infrastructures socio-éducatives ainsi que sur des thématiques-clés de la jeunesse (protection de l'environnement, IST/VIH/SIDA, prévention du paludisme). Les plans respectifs de réalisation d'infrastructures socioéducatives (175 foyers de jeunes visés) et de recrutement (recrutement de 370 cadres et animateurs) seront ajustés en fonction des ressources disponibles.

Le second volet concerne les mécanismes de financement. A court terme, il s'agira d'abord d'améliorer le taux de consommation des crédits destinés au secteur de la jeunesse, d'assurer une augmentation de la contribution budgétaire de l'Etat et des partenaires au développement en faveur de la jeunesse et de rechercher une participation accrue et mieux ciblée de la société civile et du secteur privé. Pour assurer une pérennisation du financement sectoriel, il est par ailleurs envisagé la création d'un fonds pour le développement de la jeunesse et la création et l'opérationnalisation d'une institution de financement des projets des jeunes. Le fonds serait alimenté notamment par une contribution de l'Etat (au moins 1% des recettes de l'Etat) et du secteur privé (versement de 0,5% des bénéfices des entreprises du secteur minier et pétrolier et sur les grands travaux des BTP).

CHAPITRE 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PDES

4.1 COUT DU PDES

L'identification des coûts du PDES a été effectuée selon une hiérarchisation précise des programmes à mettre en place dans chacun des secteurs. Une priorisation interne à chacun des secteurs a été faite en fonction des critères de pertinence et de faisabilité, notamment techniques et financières. Le coût prévisionnel de l'ensemble du Plan par axe et par année et la répartition sectorielle des besoins de financement sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 19: Synthèse des besoins de financement pour l'ensemble du PDES (en millions de FCFA)

Axe	2012	2013	2014	2015	Total	%
Axe 1 : Crédibilité et efficacité des institutions publiques	31 793	49 820	45 873	96 792	214 279	3,4%
Axe 2 : Conditions du développement durable équilibré et inclusif	175 848	174 899	203 544	198 014	752 306	11,9%
Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	246 579	246 579	246 579	426 579	986 315	15,6%
Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance inclusive et équilibrée	249 973	564 191	755 467	670 596	2 240 226	35,5%
Axe 5 : Promotion du développement social	464 461	506 966	552 793	601 128	2 125 348	33,6%
Coût total	1 168 654	1 542 455	1 804 256	1 803 109	6 318 474	100,0%

Figure 5: Répartition graphique des besoins en financement du PDES par axe (en %)

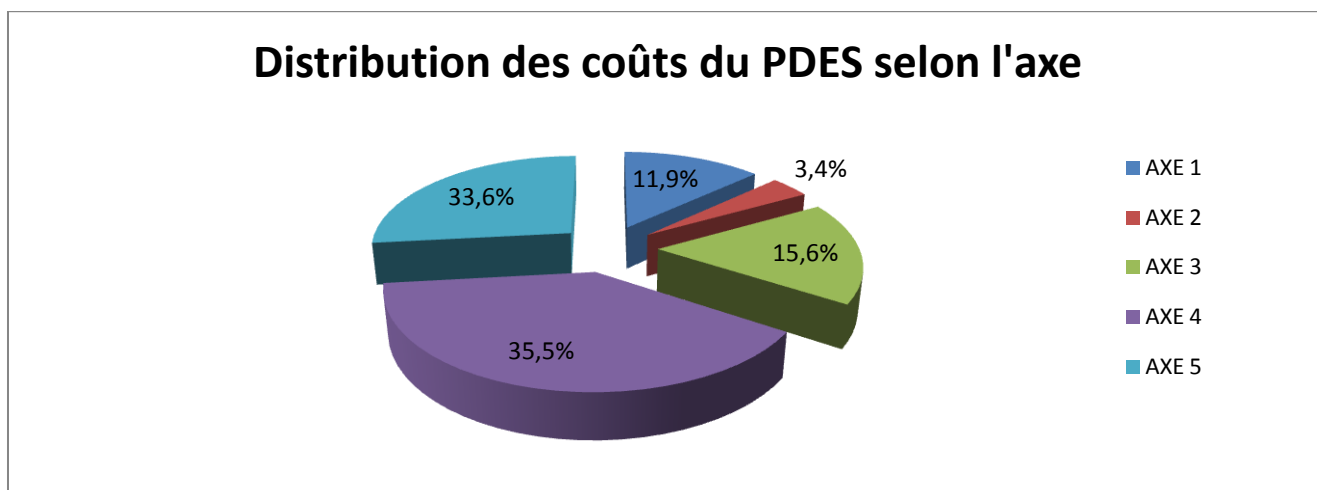


Tableau 20: Répartition sectorielle des besoins de financement globaux du PDES (en millions FCFA)

Axe du PDES	Secteurs	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques	gestion des Finances publiques	5 430	5 330	5 291	5 288	<u>21 340</u>
	Pilotage de l'économie	1 540	2 350	2 335	2 085	<u>8 310</u>
	Consolidation des institutions constitutionnelles	-	49	424	41 224	<u>41 697</u>
	Justice et droits de l'homme	19 115	21 533	17 265	17 637	<u>75 550</u>
	Gouvernance locale	5 463	5 463	5 463	5 463	<u>21 852</u>
	Gouvernance administrative	245	15 095	15 095	15 095	<u>45 530</u>
TOTAL AXE 1		31 793	49 820	45 873	86 792	<u>214 279</u>
Axe 2 : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif	Sécurité et défense	74 474	98 659	102 572	117 761	<u>393 466</u>
	Démographie	2 205	1 484	1 282	1 279	<u>6 250</u>
	Environnement et changement climatique	98 814	74 406	99 473	78 974	<u>351 667</u>
	Développement régional	356	350	217	-	<u>923</u>
TOTAL AXE 2		175 848	174 899	203 544	198 014	<u>752 306</u>
Axe 3 : Sécurité alimentaire et		246 579	246 579	246 579	246 579	<u>986 315</u>

Axe du PDES	Secteurs	2012	2013	2014	2015	TOTAL
développement agricole durable						
TOTAL AXE 3		246 579	246 579	246 579	246 579	<u>986 315</u>
Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	Climat des affaires	-	3 600	3 550	3 550	<u>10 700</u>
	Infrastructures économiques et structurantes	218 149	482 504	679 012	602 096	<u>1 981 761</u>
	Secteurs productifs hors agriculture	30 543	76 806	71 624	63 669	<u>242 641</u>
	Insertion économique des jeunes	1 281	1 281	1 281	1 281	<u>5 124</u>
TOTAL AXE 4		249 973	564 191	755 467	670 596	<u>2 240 226</u>
Axe 5 : Promotion du développement social	Santé	139 404	144 645	147 061	158 467	<u>589 577</u>
	Education	164 648	196 633	233 761	273 812	<u>868 854</u>
	Protection sociale	502	10 140	15 360	14 545	<u>40 547</u>
	Inégalités et équité de	3 055	3 654	3 763	3 028	<u>13 500</u>
	Cadre de vie	34 088	34 088	34 088	34 088	<u>136 352</u>
	Eau et assainissement	121 222	110 704	113 828	112 960	<u>458 714</u>
	Sports et culture	185	5 800	3 675	3 515	<u>13 175</u>
	Activités sociales de la	1 356	1 302	1 257	712	<u>4 629</u>
TOTAL AXE 5		464 461	506 966	552 793	601 128	<u>2 125 348</u>
TOTAL GENERAL		<u>1 168 654</u>	<u>1 542 455</u>	<u>1 804 256</u>	<u>1 803 109</u>	<u>6 318 474</u>

Un **Plan d'Action Prioritaire (PAP)** est élaboré afin de permettre une mise en cohérence des actions jugées prioritaires au niveau de chaque secteur avec les priorités déclarées au sein du Programme de Renaissance et les perspectives de financement de ces actions prioritaires. Le PAP est établi sur la base : i) de la hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; ii) des capacités de financement en fonction du scénario macro-économique de base ; iii) de la perspective d'élévation du taux d'absorption des investissements au niveau de 60% et iv) de l'évaluation objective des potentialités de mobilisation de ressources intérieures et extérieures.

Ce Plan d'Action traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement durant le Plan. Pour les actions hors PAP (mais incluses dans le PDES), elles devront être mises en œuvre en cohérence avec la conjoncture économique et la politique nationale adoptée.

Le Partenariat Public-Privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer la promotion des pôles de croissance et le développement du secteur rural, des mines, des

infrastructures énergétiques et de transport, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des PME/PMI.

Les autres formes de financements innovants, tels que l'émission de bons et obligations du Trésor sur le marché financier régional seront également exploitées.

4.2 FINANCEMENT DU PDES

Pour la réalisation du Programme d'Actions Prioritaires, l'Etat tiendra compte de la variabilité du financement selon la qualité des environnements interne et externe. . La mobilisation des ressources internes et externes sera adaptée à la conjoncture durant la période du Plan.

Ainsi, non seulement les gaps de financement sont différents d'un scénario à l'autre mais les conditions de mobilisation sont également appelées à varier avec la variation de la qualité de la conjoncture.

Les budgets et les gaps de financement qui découlent des trois scénarii en comparaison des financements déterminés par le FMI se présentent comme suit dans les deux tableaux suivants.

Tableau 21: Les budgets des dépenses d'équipement selon les scénarii et le taux d'exécution budgétaire (TEB) en milliards FCFA

Scénarios	Indicateurs	Années				
		2012	2013	2014	2015	Total
Scénario de forte croissance	Dépenses d'équipement	360,8	788,5	1 026,4	1 201,6	3 377,3
	Crédits correspondants en budget (base TEB 65%)	555,1	1 213,1	1 579,1	1 848,6	5 195,9
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	601,3	1 314,2	1 710,7	2 002,7	5 628,8
Scénario de base	Dépenses d'équipement	357,4	770,1	991,3	1 134,2	3 253,0
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	595,7	1 283,5	1 652,2	1 890,3	5 421,7
Scénario de faible croissance	Dépenses d'équipement	350,8	747,9	946,7	1 068,0	3 113,4
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	584,7	1 246,5	1 577,8	1 780,0	5 195,0
	Crédits correspondants en budget (base TEB 55%)	637,8	1 359,8	1 721,3	1 941,8	5 660,7

Tableau 22: Besoins de financement du cadre macroéconomique (en milliards de FCFA)

	Indicateurs	Années				
		2012	2013	2014	2015	Total
Scénario forte croissance	Déficit global	-180,4	-620,1	-831,8	-957,6	
	Financement ciblé FMI	55,0	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	130,4	153,0	190,3	250,4	724,1
Scénario de base	Déficit global	-180,6	-613,0	-789,0	-884,0	
	Financement ciblé FMI	55,0	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	130,6	155,7	155,3	176,8	618,4
Scénario de faible croissance	Déficit global	-169,7	-589,0	-764,6	-864,3	
	Financement ciblé FMI	55,0	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	114,7	121,9	123,1	157,1	516,8

4.3 ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre du PDES pourrait être confrontée à un certain nombre de risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats escomptés, notamment la croissance inclusive et l'amélioration du niveau de développement social. L'ambition du PDES est de concilier les aspects de croissance et de développement durable dans le contexte de la mondialisation. Cette démarche peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Elle nécessite donc une attitude anticipative, proactive et innovatrice. La mobilisation de tous les acteurs devra être obtenue pour amoindrir les risques majeurs qui pourraient contrarier cette ambition.

Risques liés à une faible adhésion des acteurs

Le PDES doit susciter l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement du Niger. Les chances de réussite de la mise en œuvre de ce Plan tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en synergie, à tous les niveaux et dans tous les compartiments de la société. Pour favoriser cette concertation et cette synergie d'intervention, un dispositif institutionnel de planification stratégique sera mis en place. Le fonctionnement régulier de ce dispositif dépendra de son degré d'appropriation par chacun des acteurs et du respect des différents engagements. L'appropriation, la prise en charge du dispositif et la qualité et l'efficacité de l'administration sont des risques qui peuvent entraver la coordination des actions stratégiques et la mise en œuvre du PDES.

Ces risques peuvent être réduits voire même éliminés par les mesures suivantes :

- L'animation efficace du dispositif institutionnel de planification stratégique à travers la tenue des réunions périodiques des différents organes, de manière à y insuffler l'appropriation nécessaire par chacun des acteurs et le respect des différents engagements. L'arrêté portant création des organes du dispositif précisera les fréquences des réunions et les rôles.
- Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire mettra en place un dispositif de veille permettant d'identifier, de façon précoce, les dysfonctionnements pouvant induire une adhésion insuffisante des acteurs concernés et prendre à temps des mesures correctives.

Risques de catastrophes naturelles.

Risques de sécheresses et d'inondation : La récurrence des sécheresses constitue au Niger un risque majeur compromettant les capacités de production et la sécurité alimentaire des populations, en particulier les tranches vulnérables. Par ailleurs, la fréquence des inondations constitue un risque important à la fois pour les zones de culture et pour les habitats. La précarité des ménages qui résulte de ces deux formes de catastrophes conduit l'Etat à focaliser l'action publique sur des actions humanitaires conjoncturelles au détriment des actions plus structurantes. Ces catastrophes constituent donc autant de phénomènes pouvant compromettre l'atteinte des résultats du PDES.

Risques acridiens : Le Niger connaît de façon récurrente l'invasion des acridiens, en particulier le criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*) dont l'incidence sur les cultures a été souvent à l'origine des crises alimentaires. En effet, pendant les périodes d'invasion, les essaims de criquets peuvent voler ou être transportés par le vent sur de grandes distances et détruire les productions agricoles à des centaines de kilomètres de leur lieu d'origine.

Dans le contexte nigérien, une collaboration plus renforcée avec les pays du Maghreb et le Service de l'information du Criquet pèlerin de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) est de nature à permettre une bonne maîtrise de la situation et à opérer des prévisions fiables sur la dynamique des populations de criquets et une meilleure planification des opérations de surveillance et de contrôle.

Par ailleurs, il est nécessaire de fournir un appui permanent à la prospection et à l'éradication des acridiens en général. L'action préventive relative à la surveillance des zones de reproduction, la localisation et la destruction des premières populations d'acridiens ont été efficaces jusqu'ici et ont permis de contrôler avec succès l'invasion des acridiens, en grande partie par l'utilisation des pesticides biologiques.

Risques liés aux maladies animales : Le cheptel nigérien est en proie à une insécurité sanitaire lors des crises pastorales, en particulier les maladies telluriques, les carences vitaminiques et quelquefois des foyers d'épizooties.

Ce risque peut être contrôlé par le renforcement du dispositif national de surveillance épidémiologique et par le renforcement des capacités d'intervention des cellules d'intervention de base et des services techniques. La vaccination demeure l'une des mesures les plus significatives

pour réduire le risque des maladies de bétail. L'Etat concentrera ses efforts sur des campagnes préventives de vaccination contre les plus grandes menaces.

Toutes les actions de mitigation des catastrophes naturelles sont intégrées dans l'axe 3 du PDES.

Risques liés à la conjoncture internationale et régionale.

Le Niger a une économie ouverte sur le reste du monde dont dépendent ses exportations et ses importations de produits essentiels à son développement. Les fluctuations des cours des produits énergétiques importés ou la tendance défavorable des cours des produits à l'exportation impactent négativement sur la croissance économique. D'autre part les crises internationales (alimentaire, énergétique, financière et économique) ont fragilisé l'économie, en engendrant notamment des poussées inflationnistes sur certains produits. Ces perturbations constituent des risques majeurs pouvant remettre en cause les choix stratégiques et entraver la mise en œuvre des programmes du PDES. Enfin, l'instabilité récente de la sous-région comporte un risque de débordement au Niger.

Les mesures à prendre pour faire face aux risques liés à la conjoncture internationale consistent à créer au sein de la Commission Nationale de Planification Stratégique un observatoire de la conjoncture. Cela permettra de suivre les perturbations pouvant remettre en cause les choix stratégiques et entraver la mise en œuvre des programmes du PDES et envisager des mesures correctives sur lesdits programmes.

Risques sociopolitiques :

L'héritage par la 7^{ème} République de plusieurs décennies d'instabilité politique et institutionnelle suppose malgré le retour à la normalité constitutionnelle, à la démocratie et à la paix, de prendre à tout moment des dispositions pour préserver cet équilibre retrouvé, pour permettre au pays de poursuivre, sans heurts, sa marche vers le progrès économique et social.

La gestion des risques va consister à ce que le Cabinet du Premier Ministre développe une gestion proactive des dispositifs de dialogue politique (Conseil National de Dialogue Politique - CNDP) et social (Commission Nationale de Dialogue Social – CNDS) en vue de permettre la création d'un climat détendu au sein de la classe politique, des organisations syndicales et des autres organisations de la société civile, consolider la stabilité politique et institutionnelle et préserver la quiétude sociale. Une véritable stratégie de veille sociopolitique, assortie de tableau de bord de pilotage sera élaborée et mise en œuvre. D'ores et déjà, certains éléments de mitigation sont contenus dans des programmes relatifs à l'axe 2 : Consolidation de la crédibilité et l'efficacité des institutions publiques.

Risques liés à la mise en œuvre.

La faible capacité d'absorption des ressources financières, justifiée ou non par des procédures, des mécanismes lourds de décaissement et les dysfonctionnements de l'administration, constituent des risques majeurs pour l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques. Pour prévenir ce type de risques, il sera mis en œuvre sans tarder les réformes identifiées dans le PEMFAR et des mesures

hardies devront être prises dans le cadre de la gestion des programmes et projets, notamment la signature de contrats de performance entre les responsables des projets et le gouvernement.

La faible capacité des collectivités locales et de leurs différents organes à s'insérer dans la dynamique de mise en œuvre du PDES pourrait également impacter négativement sur la qualité de la participation des populations et celle des actions, tout en limitant leur efficience. Le renforcement des capacités des élus est donc primordial.

La corruption et la culture de l'impunité, faute de mesures courageuses pour les endiguer, pourraient constituer de lourds handicaps pour une bonne gouvernance.

Les actions pour réduire significativement ces risques sont :

- Le renforcement des capacités des acteurs de l'administration centrale et déconcentrée et des collectivités territoriales par la mise en œuvre sans tarder des réformes identifiées dans le PEMFAR ;
- L'institutionnalisation de la Gestion Axée sur les Résultats et la Performance dans le cadre de la gestion des programmes et projets, notamment avec la signature de contrats de performance entre les responsables des projets et le gouvernement ;
- Le renforcement des capacités de la Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et Infractions Assimilées (HALCIA), en la dotant de moyens et de compétences adaptés ;
- la création d'un Secrétariat Permanent de la mise en œuvre du PDES, placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- la création, au sein du ministère chargé du Plan, d'un mécanisme souple permettant i) le financement d'études à tous les stades du financement de ces investissements, dans une perspective d'accélération et de facilitation de leur mise en œuvre et ii) d'envisager la mise en œuvre de structures spécifiques, propres à accélérer la mise en œuvre desdits investissements ;
- le renforcement des capacités en matière de planification par la mise en œuvre d'un plan de recrutement de cadres au sein du Ministère chargé du Plan pour l'appui à l'élaboration des politiques publiques, à la gestion des investissements de l'Etat, à la gestion de l'économie et à la gestion du développement local ;
- la coordination sous une tutelle unique (Ministère en charge du Plan), des structures en charge de la planification, de l'analyse économique, de la prospective, et de la collecte des données notamment l'INS en tant qu'instrument de veille et de suivi de l'activité économique et la CAPED en tant que centre de réflexion et d'analyse sur les politiques publiques de développement;
- une meilleure restructuration des Directions des Etudes et de la Programmation des Ministères afin qu'elles soient dotées d'une capacité de réalisation et/ou de supervision d'études de toute nature (techniques, économiques, financières). Pour cela, il y a lieu d'étoffer ces directions en ressources humaines suffisantes et de qualité et de les doter de moyens à même de s'acquitter convenablement des tâches assignées ;

- l'effectivité dans le transfert de compétences au profit des Collectivités Territoriales, afin de donner un nouveau souffle au processus de décentralisation. Ces transferts de compétences devront s'accompagner de transferts effectif de ressources ;
- la levée des goulots d'étranglement dans la consommation des crédits, afin que les structures dépensières puissent assumer leur responsabilité de gestion des crédits, dans la limite des dotations budgétaires votées. A cet effet, une accélération du processus de décentralisation des ordonnateurs délégués est indispensable ;
- la réduction des délais de passation de marchés par la prise de textes législatifs et réglementaires contraignants, imposant le respect d'un délai maximal d'un mois entre la réception des offres et l'approbation de la proposition de marchés. Le respect de ces délais constituera l'outil d'évaluation de la performance des Personnes Responsables des Marchés dans chacun des départements ministériels, Institutions de l'Etat, des programmes et des projets ;
- la nécessité de renforcer les capacités et d'évaluer la performance des agents de l'Administration, au regard des défis à relever. A ce titre, les mesures concrètes de mise en œuvre effective d'une réforme d'ensemble de l'Administration, avec notamment : i) l'introduction de plan de carrière pour les agents de la fonction publique ; ii) la mise en place de contrats d'objectifs en relation avec les descriptions précises de postes au sein de l'Administration et l'évaluation des performances des agents de la Fonction Publique.

Risques liés au financement du PDES

La contribution des ressources externes au financement du développement demeure encore essentielle. Or, on assiste actuellement à une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement. D'autre part, les procédures de mobilisation des ressources externes apparaissent lourdes et la capacité de les mobiliser est faible. Cette faiblesse de mobilisation est constatée également au niveau des ressources internes. Ceci constitue de réels risques pour la disponibilité de moyens financiers indispensables à la mise en œuvre des programmes du PDES et donc pourrait compromettre les chances d'atteindre les résultats escomptés.

Pour la mitigation de ce risque, le Gouvernement : i) organisera une table ronde générale sur le financement du PDES et des tables rondes sectorielles ; ii) prendra des mesures en vue du renforcement de la cellule PPP et iii) mettra en place un dispositif de suivi des engagements des partenaires et des mesures de réformes fiscales.

Risques liés à la coordination de l'aide.

Un alignement insuffisant de l'aide sur les priorités nationales pourrait également compromettre l'atteinte des objectifs. De plus, la mauvaise coordination de l'aide publique au développement, la faible intégration et la faible harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers pourraient entraver fortement l'atteinte des résultats du PDES.

Pour pallier ce risque, le Gouvernement veillera à renforcer le dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers, afin de mettre en œuvre, ensemble, les orientations du PDES conformément à la déclaration de Paris. De plus, la mise en œuvre effective de la politique nationale

de l'aide (à finaliser avant la fin de l'année 2012) et de son plan d'actions permettra une maîtrise de ce risque.

4.4 MODALITES DE SUIVI-EVALUATION DU PDES

Le dispositif de suivi et évaluation du PDES s'inspirera des acquis et des enseignements tirés de la mise en œuvre de ceux de la SDRP et des stratégies sectorielles. Fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats de développement (GRD), il permettra la production d'informations fiables en vue d'opérer les choix adéquats en matière de politiques générales, de concevoir les stratégies sectorielles appropriées, de mieux suivre l'évolution des actions entreprises, de mettre en évidence les résultats stratégiques et sectoriels atteints et de garantir une utilisation et efficace efficiente des ressources publiques.

Le système fournira des informations utiles aussi bien sur le plan interne qu'externe. Il représentera le principal instrument de gestion des responsables du secteur public pour mettre en évidence les résultats obtenus, à savoir : l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et la performance des services publics. Le système de S&E fournira également des informations crédibles sur les résultats concrets de l'action gouvernementale, sur l'utilisation des ressources publiques et sur la satisfaction des usagers du service public quant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Description du système de suivi-évaluation du PDES

Le système de suivi-évaluation (S&E) du PDES doit permettre à la fois i) le suivi de l'exécution du Plan d'actions ; ii) le suivi des résultats (effets) ; iii) la revue annuelle des dépenses publiques ; iv) les évaluations à mi-parcours et finale et v) l'évaluation d'impacts des politiques publiques.

Le suivi de l'exécution s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (les ressources, les produits ou biens et services fournis). Les ministères et institutions de l'Etat devront, à cet effet, rendre compte de l'état d'exécution de leurs plans d'actions à travers des rapports trimestriels et annuels techniques et financiers. Ces rapports seront transmis au Secrétariat Permanent chargé du suivi de la mise en œuvre du PDES.

Le suivi des résultats permettra pour sa part, d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats sectoriels et stratégiques (effets sectoriels et globaux). Il vise à fournir des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations suite à la mise en œuvre des programmes du PDES. Cette appréciation se basera sur la définition d'indicateurs réalistes, assortis de cibles annuelles. Les produits et les effets constituent les éléments essentiels de ce suivi. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.

La revue des dépenses publiques analysera l'efficacité des allocations budgétaires et l'alignement de la dépense avec le PDES et les stratégies sectorielles, appréciera l'effectivité des dépenses et leur incidence.

Les évaluations à mi-parcours et finale du PDES permettront de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du plan d'actions, la pérennité des effets obtenus et l'impact des stratégies globales et sectorielles. Elles examineront également les relations causales des résultats obtenus en permettant de tirer des enseignements et de capitaliser les expériences réussies.

Les évaluations d'impact des politiques publiques seront conduites suivant un programme annuel d'évaluation défini par le Comité technique national du PDES et approuvé par la Commission interministérielle de planification stratégique. Ces évaluations porteront sur cinq (5) à dix (10) politiques ou mesures par an. Elles peuvent être ex-ante, en cours ou ex-post.

Le système de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative (verticale et horizontale) permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PDES. Il constituera un processus permanent de dialogue et de concertation entre les parties prenantes et se focalisera sur la collecte d'informations fiables et utiles à la prise de décision. Ainsi, le système se fondera sur : i) le respect des mandats des différentes structures ; ii) la mise en place et l'opérationnalisation de cadres de concertation au niveau national, sectoriel, régional départemental et communal ; iii) la définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances et la confection d'outils appropriés de collecte d'informations ; iv) la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité) ; v) l'utilisation des données pour la prise de décision et vi) le partenariat dans la conception et la gestion du système.

Plan d'actions du système de suivi-évaluation

Les actions prioritaires du système de suivi-évaluation du PDES porteront sur : i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité ; ii) la mise en place d'outils et instruments de suivi-évaluation ; iii) le développement de la communication sur les résultats ; iv) le renforcement du système d'informations statistiques ; v) la mise en œuvre d'une politique nationale de l'évaluation et vi) la mise en place d'un système de suivi décentralisé.

i) La mise à disposition des produits de qualité

Pour éclairer la prise de décision, le système fournira dans les délais requis les produits suivants : le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PDES, le rapport annuel de suivi des projets et programmes de développement, la revue annuelle des dépenses publiques, les rapports d'évaluation périodique, les rapports d'évaluation d'impacts des politiques publiques et les tableaux de bord de suivi des indicateurs.

Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PDES sera axé sur les résultats. De manière plus spécifique, ce rapport, préparé par le MP/AT/DC, servira d'outil de partage des résultats et de mobilisation des ressources. Il fournira les informations sur les produits et effets immédiats obtenus en comparaison aux résultats escomptés et aux ressources allouées, le bilan des risques identifiés, ainsi que les perspectives. Il sera élaboré sur la base des rapports sectoriels, du rapport sur le programme de réformes économiques et financières, de la revue des dépenses publiques, du rapport de suivi sur la performance des programmes et projets des Investissements de l'Etat (PIE), du rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions de la DPG et des informations complémentaires, notamment des enquêtes sur les conditions de vie des ménages. En outre, chaque région fournira un rapport de suivi axé sur les résultats qui alimentera l'élaboration des rapports sectoriels. Le rapport annuel de suivi sera validé par la Commission Interministérielle de Planification Stratégique avant d'être transmis au gouvernement pour adoption. Il sera discuté chaque année à l'Assemblée Nationale, en présence du Premier Ministre.

Le rapport national de suivi des projets et programmes de développement permettra d'apprécier la performance à travers l'analyse de l'exécution physique et financière des programmes du Budget d'Investissement de l'Etat (BIE). Le suivi des projets et programmes sera d'abord effectué au niveau régional et sectoriel. Les informations provenant de ces rapports seront ensuite agrégées dans un rapport national sur la performance des projets et programmes.

Le rapport de la revue annuelle des dépenses publiques permettra d'examiner l'alignement de l'allocation budgétaire sur les orientations du PDES et le montant des dépenses effectives par rapport aux allocations ainsi que leur respect des calendriers préétablis, d'analyser les types d'investissements produisant les rendements les plus élevés, d'évaluer l'évolution des dépenses publiques par rapport aux années précédentes.

Les rapports périodiques d'évaluation. Il s'agira plus précisément, au cours de la période 2012-2015 d'effectuer une revue à mi-parcours en fin 2014 et une évaluation finale en 2015. Cette dernière fournira des éléments d'appréciations sur les changements intervenus dans le bien-être des nigériens. De même, les politiques sectorielles feront l'objet d'évaluation en vue d'apprécier les effets des interventions sur la base des critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Les rapports d'évaluation d'impact des politiques, programmes et projets. La pratique des évaluations ex-ante, ex-post et d'impact des programmes et projets sera systématisée dans tous les secteurs. Tous les investissements feront l'objet d'évaluation ex-ante avant leur inscription dans les CDMT sectoriels et le PIE. Les programmes et projets et les interventions des ONG seront aussi évalués avec toute l'attention requise, de façon à veiller à ce qu'ils restent cohérents avec les orientations du PDES et contribuent à l'atteinte des résultats sectoriels et stratégiques du PDES. Pour ce faire, les nouveaux projets et programmes et les stratégies sectorielles devront être élaborés selon un cadre conceptuel prévoyant des évaluations d'impact.

ii) La mise en place d'outils et d'instruments de suivi-évaluation

Les différents instruments s'appuieront sur la matrice des résultats et le tableau de bord de suivi des indicateurs du PDES. Pour ce faire, une liste limitée des indicateurs a été définie lors de la formulation des résultats stratégiques et sectoriels. Le choix de ces indicateurs de suivi du PDES est le fruit d'un travail itératif qui s'est appuyé sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats. Dans ce cadre et pour mieux évaluer chaque année les progrès réalisés, des cibles ont été proposées pour chaque indicateur. Un manuel de procédures de suivi évaluation précisant le format et le contenu des instruments et des outils sera élaboré.

iii) Le développement de la communication sur les résultats

La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés du PDES, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux.

La banque de données NIGERINFO permettra de stocker et de présenter les indicateurs indispensables pour le suivi des différentes stratégies sectorielles et du PDES. Elle sera alimentée par les données sectorielles ainsi que les données provenant des enquêtes. Pour ce faire, les bases de données sectorielles seront renforcées.

iv) Le renforcement du système d'informations statistiques

Il passera notamment par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), la production régulière des données pour le suivi du PDES, le développement d'un système d'information géographique.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), en cours de révision, fournira régulièrement des informations fiables nécessaires au suivi du PDES, à la conception et au suivi-évaluation des politiques sectorielles et à l'évaluation d'impact des politiques publiques et des programmes de développement. Elle visera les objectifs suivants : i) le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination statistique ; ii) l'amélioration des systèmes et méthodes de collecte et de traitement de données en quantité et en qualité ; iii) le développement des capacités d'analyse des données ; iv) le développement des ressources humaines ; v) le développement des infrastructures et des équipements et vi) la promotion du stockage, de l'archivage et de la diffusion régulière de l'information.

La production des données statistiques en réponse aux besoins du PDES, des stratégies sectorielles et des politiques publiques. Les besoins d'informations portent la couverture, l'accès, l'utilisation et la satisfaction des usagers des services publics, la production des biens et services (Produits et services livrés aux bénéficiaires) et leur répartition. A cet effet, des données seront collectées dans le cadre d'un programme d'enquêtes prioritaires à prévoir dans la SNDS, afin de fournir des informations

pour la définition de la situation de référence, la mesure des changements ainsi que pour la comparaison entre certains groupes.

Par ailleurs, les structures administratives seront renforcées afin de recueillir, d'exploiter et de publier régulièrement les informations relevant de leur compétence pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Le développement du Système d'informations Géographiques (SIG) visera à améliorer le ciblage des populations bénéficiaires pour la réalisation des programmes liés à l'aménagement du territoire, la construction de routes et d'ouvrages d'art, la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, l'agriculture, l'hydraulique, les mines, le développement rural, la sécurité nationale, les constructions des infrastructures sociales.

Un plan national d'utilisation d'un système d'information géographique fédérateur sera élaboré et mis en œuvre. Ce plan décrira la façon dont les informations, la technologie ainsi que les structures seront réunies pour constituer le SIG. De même, les actions suivantes seront conduites : i) l'élaboration d'une base de données numériques des cartes de base et ii) la redynamisation du comité national de la cartographie et de la télédétection (CNC/T) qui constitue un instrument efficient pour une meilleure programmation des activités cartographiques du territoire national et (iii) la modernisation du centre de documentation et d'informations géographiques.

v) La mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Évaluation

La politique nationale de l'évaluation élaborée sera adoptée et mise en œuvre pour entre autres améliorer l'offre et la demande en évaluation à travers l'amélioration des pratiques évaluatives, la promotion de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines matérielles et institutionnelles. Dans ce cadre, un programme de renforcement des capacités sera mis en œuvre. Le programme portera sur les axes suivants : i) l'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel ; ii) le développement des ressources humaines et financières ; iii) la réalisation d'équipements ; iv) la définition des normes et des méthodologies et v) l'appui à la publication des rapports sur le suivi évaluation.

vi) la mise en place d'un Système de Suivi décentralisé du PDES.

La décentralisation confère aux collectivités territoriales d'importantes responsabilités en matière de gestion du développement de leur entité administrative. Aussi, les différents organes du dispositif national de suivi et évaluation devront-ils être représentés à tous les niveaux. Toutefois, eu égard à la faible capacité en ressources le dispositif communal du PDES ne pourra se réaliser que progressivement à l'aide d'une bonne programmation. Dans l'immédiat les services déconcentrés de l'Etat (Régions et Départements) assureront l'encadrement des communes et un programme de renforcement des capacités locales en méthodes statistiques, en planification, suivi et évaluation seront mis en œuvre conformément à la politique de décentralisation. Le système de suivi décentralisé fournira à terme des informations pour l'élaboration des plans régionaux et communaux de développement.

Le dispositif institutionnel de coordination et de suivi évaluation du PDES

Le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PDES est bâti sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la SDRP et le cadre institutionnel actuel, notamment la restauration du Ministère du Plan qui assure la coordination de la politique nationale de développement. Un des principes du dispositif sera la concertation et le dialogue avec tous les partenaires (PTF, OSC, secteur privé) à tous les niveaux. Il permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de la mise en œuvre du PDES. Il fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats du PDES et des stratégies sectorielles. Ainsi, deux niveaux de coordination et de suivi-évaluation du PDES sont définis. Ils seront régis par des textes réglementaires. Les organes du dispositif se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre du PDES.

Organes de pilotages et d'orientation politique

Le Conseil d'Orientation du PDES, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement se réunit une fois par an. Il est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement, du Haut Commissaire à l'Initiative 3N, du Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat, du Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix. Le Conseil est chargé d'évaluer et de décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux ;

La Commission interministérielle de Planification Stratégique, est présidée par le Ministre en charge du Plan. Elle est composée des membres du Gouvernement, du Haut Commissaire à l'Initiative 3N, du Secrétaire Général de la Présidence. Elle constitue l'instance de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES. A ce titre, elle a notamment pour mission d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES, donner des directives nécessaires à la bonne exécution du PDES, veiller au respect des priorités du PDES lors de la programmation budgétaire et apprécier les effets de sa mise en œuvre sur le développement économique et social. Elle rendra compte régulièrement au Conseil d'Orientation du niveau d'exécution du plan d'actions et de la mise en œuvre des actions de veuille.

Le Comité DAC/OCDE regroupant les Partenaires Techniques et Financiers, a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire. Il sert également de cadre unique de dialogue entre le gouvernement et les partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il veillera particulièrement à la prise en compte des résultats des revues pour l'allocation des ressources aux priorités contenues dans le PDES. Sa mission s'insère dans les activités du comité OCDE/DAC, notamment l'appréciation de la pertinence et du financement des programmes du PDES. Dans ce cadre, il sera co-présidé par le Ministre Chargé du Plan et les co-présidents du comité OCDE/DAC.

Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire est la structure de coordination du processus de suivi de la mise en œuvre du PDES, en collaboration avec

la cellule de suivi de l'action gouvernementale du cabinet du premier Ministre, les Directions des Etudes et de la Programmation, les structures du système statistiques nationales (INS, Directions des statistiques sectorielles et des institutions). La coordination technique sera assurée par la Direction de l'Evaluation qui fournit des appuis techniques et méthodologiques au secrétariat permanent et aux comités sectoriels. Elle veille à ce que les informations et les recommandations issues des évaluations soient capitalisées. Elle mettra en place une base de données sur les produits réalisés par les projets et programmes.

Organes techniques et opérationnels de suivi-évaluation du PDES

Le Comité Technique National, présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire, comprendra les Secrétaires Généraux des Ministères, les PTF, des représentants de la société civile et du secteur privé. Il sera chargé de promouvoir la synergie entre les différents secteurs, de contrôler la qualité de l'information et des rapports soumis par les comités sectoriels. Il validera le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PDES, avant soumission au Comité National Gouvernement - PTF et à la Commission Interministérielle de Planification Stratégique. Il favorisera l'appropriation des Plans d'actions sectoriels et coordonnera l'organisation des revues.

Les Comités Sectoriels seront présidés par des Secrétaires Généraux des Ministères techniques sectoriels. Ils sont chargés d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et programmes sectoriels. Ils veilleront aussi bien à la cohérence des stratégies sectorielles avec le PDES qu'à celle des projets et programmes avec les résultats sectoriels. Ils seront constitués sur la base des cinq (5) axes stratégiques du PDES. Les PTF seront également partie prenante de ces Comités sectoriels. Ils se réunissent au moins deux fois par an.

Les Comités régionaux de suivi du PDES, présidés par les Gouverneurs, sont chargés d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des régions. Ils définiront des programmes annuels sur la base des plans régionaux de développement et fourniront un rapport annuel régional de suivi du PDES. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau régional.

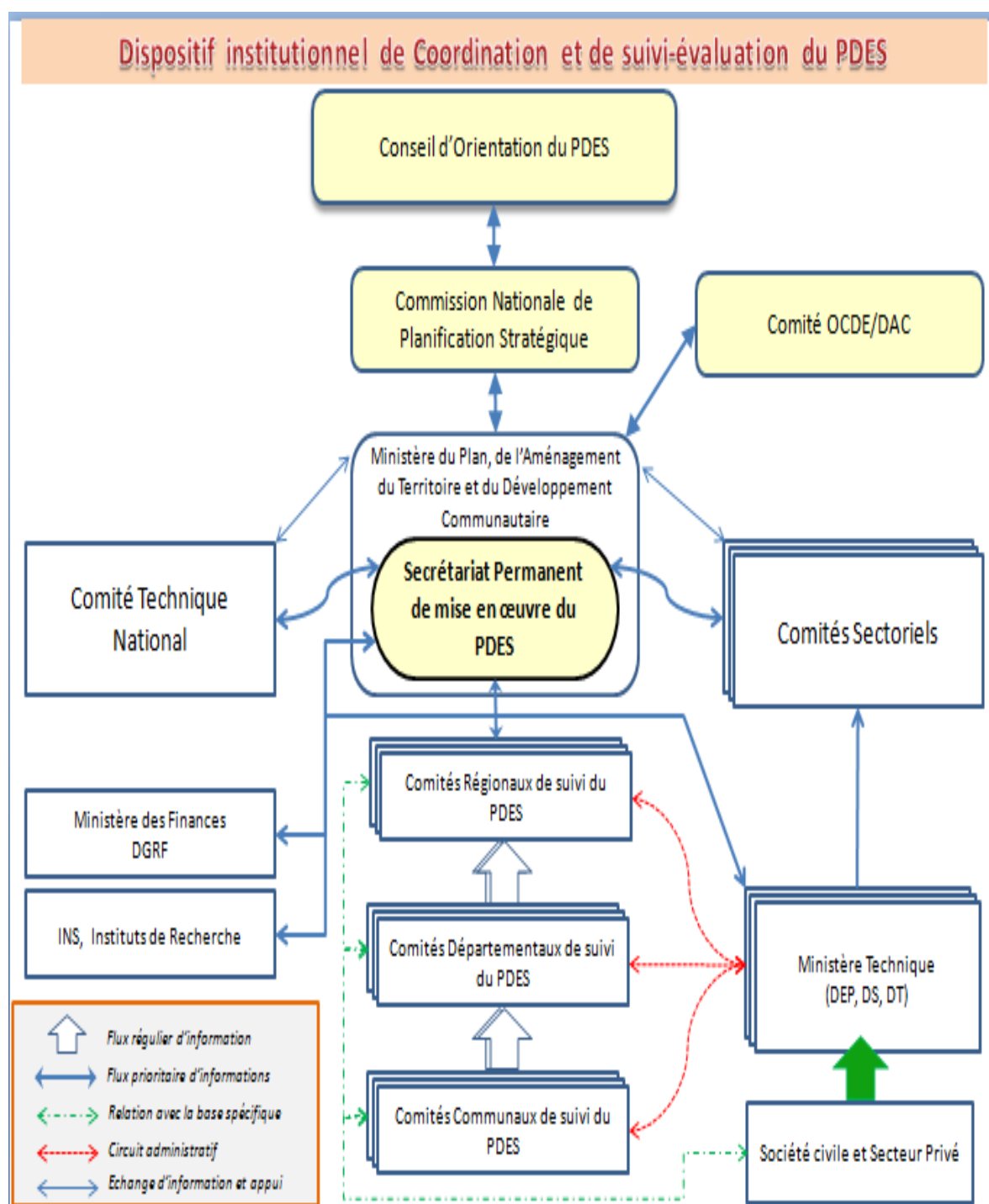
Les Comités départementaux de suivi du PDES, qui sont présidés par les préfets sont chargés, d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des départements. Ils fourniront un rapport annuel départemental de suivi du PDES sur la base des rapports de suivi des communes. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau départemental. Ils appuieront également les communes dans l'élaboration de leurs rapports de suivi.

Les Comités communaux de suivi du PDES qui sont présidés par les maires sont chargés d'élaborer les rapports de suivi basés sur les produits. Ils seront appuyés par les comités départementaux.

Le Secrétariat permanent de mise en œuvre du PDES (SP/PDES) chargé de l'animation et de la coordination du dispositif institutionnel. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus. Il a pour mission d'impulser les processus de formulation des stratégies sectorielles, de coordonner la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de suivi-évaluation du PDES. A cet effet, il veillera à ce que les informations soient utilisées pour améliorer la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Il veillera à ce que la circulation de l'information sur les résultats s'effectue horizontalement (pour toutes les structures impliquées) et verticalement du niveau central au niveau décentralisé.

Il assurera le secrétariat des organes décisionnels du dispositif au niveau central en rapport avec les structures sectorielles (la Commission Nationale de Planification Stratégique, le Comité National Gouvernement / Partenaires Techniques et Financiers, le Comité Technique National). Il fournira un appui technique aux comités décentralisés. Dans ce cadre, il s'appuiera sur la Direction de l'évaluation et les structures au niveau central et décentralisé en chargées du suivi et évaluation qui lui fournissent les rapports thématiques, sectoriels et régionaux pour l'élaboration des rapports annuels de suivi.

Figure 6: Dispositif institutionnel de Coordination et de suivi-évaluation du PDES



ANNEXES

Annexe 1 : Cadres Macroéconomiques

CADRES MACROECONOMIQUES DANS LES 3 SCENARIOS DE CROISSANCE

Plan de Développement Economique et Social 2012-2015		Année 2011	Scénarios														
			Scénario haut					Scénario de base					Scénario bas				
			2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015
Variable	Unité																
PIB au prix du marché	Mrds FCFA	3 004,4	3528,7	3944,5	4394,4	4929,7	4199,3	3503,8	3850,6	4227,2	4623,4	4051,3	3468,5	3739,6	4014,7	4322,7	3886,4
	Mons Dollars	6382,8	7530,1	8298,4	9043,9	9995,4	8717,0	7477,1	8100,8	8699,9	9374,3	8413,0	7401,7	7867,4	8262,5	8764,5	8074,0
	Mons Euros	4580,18	5379,4	6013,3	6699,2	7515,3	6401,8	5341,5	5870,2	6444,4	7048,3	6176,1	5287,6	5701,0	6120,4	6589,9	5924,7
Déflateur PIB	%	4,80%	4,50%	2,90%	2,60%	2,60%	3,15%	4,50%	2,90%	2,60%	2,60%	3,15%	4,50%	2,90%	2,60%	2,60%	3,15%
Part informel	%PIB	68,9	68,66	67,25	66,08	65,21	66,80	68,20	68,00	67,90	67,40	67,90	69,85	69,53	69,18	68,55	69,28
Croissance prix M	%	<u>2,1%</u>	<u>12,4%</u>	<u>8,6%</u>	<u>8,6%</u>	<u>9,3%</u>	<u>9,7%</u>	<u>11,6%</u>	<u>6,8%</u>	<u>7,0%</u>	<u>6,6%</u>	<u>8,0%</u>	<u>10,5%</u>	<u>4,8%</u>	<u>4,6%</u>	<u>4,9%</u>	<u>6,2%</u>
Croissance Prix F	%	1,2%	13,0%	9,0%	9,2%	9,6%	10,2%	12,3%	7,0%	7,1%	6,7%	8,3%	11,2%	5,0%	4,8%	5,0%	6,5%
Primaire	%	-3,1%	10,7%	7,6%	7,5%	8,0%	8,5%	10,3%	6,6%	7,0%	5,8%	7,4%	9,3%	6,1%	6,0%	6,1%	7,1%
Secondaire	%	4,3%	32,0%	12,1%	11,5%	12,5%	17,0%	30,4%	5,7%	6,6%	7,6%	12,6%	25,0%	4,5%	4,2%	4,5%	10,9%
Tertiaire	%	5,7%	8,0%	9,3%	9,5%	10,5%	9,3%	7,5%	8,0%	8,0%	7,7%	7,8%	7,0%	4,4%	4,2%	4,7%	5,2%
Informel	%	-0,5%	12,0%	6,4%	6,7%	7,9%	8,3%	11,8%	6,2%	7,0%	6,3%	7,5%	9,1%	6,0%	6,0%	6,0%	7,0%
Equilibre Ressources Emplois																	
PIB	%PIB	100	100	100	100	100		100	100	100	100		100	100	100	100	
Cons finale	%PIB	90	86,8	85,0	85,6	85,1		86,8	85	85,6	85,1		86,8	85	85,6	85,1	
Cons finale	Mrds	2704,0	3062,9	3352,8	3761,6	4195,2		3041,3	3273,0	3618,5	3934,5		3010,7	3178,5	3436,6	3678,6	
FBCF	FCFA	1128,8	1284,5	1617,2	1919,6	2203,6		1275,4	1578,7	1843,1	2066,7		1262,5	1533,2	1750,4	1932,2	
FBCF	%PIB	37,6	36,4	41,0	43,6	44,7		36,4	41,0	43,6	44,7		36,4	41,0	43,6	44,7	
bal Biens et Services nf	%PIB	-27,6	-23,3	-26,0	-29,2	-29,8		-23,3%	-26,0	-29,2	-29,8		-23,3	-26,0	-29,2	-29,8	
Bal BS nf		-828,3	-818,7	-1 025,6	-1283,2	-1454,3		-812,9	-1001,2	-1234,3	-1363,9		-804,7	-972,3	-1172,3	-1275,2	
Bal commerciale	Mrds FCFA	-448,3	-327,3	-448,9	-531,8	-557,6		-394,9	-334,4	-344,5	-311,1		-310,3	-312,9	-390,5	-422,3	
Bal services non fact		-380	-491,4	-576,7	-751,4	-896,7		-418,0	-666,8	-889,8	-1052,8		-494,4	-659,4	-781,8	-852,9	
Monnaie et crédit																	
Avoirs extérieurs	Mrds FCFA	254,9	317,6	300,2	294,4	328,8		293,1	279,3	269,2	304,4		280,5	268,6	254,1	270,2	
Crédits		419,8	509,6	629,0	845,1	1003,3		505,8	613,6	812,7	939,7		500,5	595,4	771,5	877,3	

Plan de Développement Economique et Social 2012-2015		Année 2011	Scénarios														
			Scénario haut					Scénario de base					Scénario bas				
			2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015
Intérieurs																	
Pos nette Gouvernement		15,8	-23,5	-16,4	-7,3	-20,3		-23,5	-16,4	-7,3	-20,3		-23,5	-16,4	-7,3	-20,3	
Crédit à l'économie		404	533,1	645,4	852,4	1023,6		529,3	630	820	960		524,0	611,8	778,8	897,6	
Masse monétaire		602,5	759,1	928,9	1067,6	1300,8		730,8	892,7	1010	1212,8		712,8	863,8	953,7	1116,2	
Recettes Finances Publiques																	
Recettes Totales	Mrds FCFA	627,9	602,6	667,0	785,9	927,3		599,1	650,7	756,7	873,8		593,4	634,2	721,4	818,0	
Press fiscale	% PIB	16,2	15,2	16,0	17,0	18,0		15,2	16,0	17,0	18,0		15,2	16,0	17,0	18,0	
Recettes fiscales	Mrds FCFA	485,9	536,4	631,1	747,0	887,4		532,6	616,1	718,6	832,2		527,2	598,3	682,5	778,1	
Recettes non fiscales	Mrds FCFA	28,5	66,2	35,9	38,9	39,9		66,2	35,9	38,9	39,9		66,2	35,9	38,9	39,9	
Dépenses Finances Publiques																	
Dépenses totales		691,9	1008,0	1286,8	1513,7	1767,1		779,7	1 263,7	1547,7	1757,8		988,1	1222,8	1382,0	1553,0	
Dépenses courantes		461,3	422,2	498,3	591,3	683,3		422,3	493,6	556,4	623,6		412,3	475,3	539,3	604,3	
Dépenses courantes budgétaires			391,8	463,4	545,8	622,8		391,9	458,7	516,5	578,1		386,9	444,4	504,4	564,1	
Salaires et T		141	146,1	167,6	196,6	226,3		146,1	165,2	188,3	214		144,3	155,2	171,2	195	
Matériel et F		115,4	120	125	155,5	185,3		120	121	133,1	150,1		118	121	133,1	150,1	
Subventions T		197,3	114,5	157	179	195,5		114,5	158,7	180,4	198,3		113,4	154,4	185,4	203,3	
Intérêts		7,6	11,2	13,8	14,7	15,7		11,2	13,8	14,7	15,7		11,2	13,8	14,7	15,7	
Dont dette		6,4	6,9	7,3	8,1	9		6,9	7,3	8,1	9		6,9	7,3	8,1	9	
Budgets annex		ND	30,4	34,9	45,5	60,5		30,4	34,9	39,9	45,5		25,4	30,9	34,9	40,2	
Dépenses en K		206	360,8	788,5	1026,4	1201,6	3377,3	357,4	770,1	991,3	1134,2	3253,0	350,8	747,9	946,7	1068,0	3113,4
Autres dépenses		24,6	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	
Soldes et gaps Finances Publiques																	
Solde	Mrds FCFA	-177,5	-180,4	-620,1	-831,8	-957,6		-180,6	-613,0	-789,0	-884,0		-169,7	-589,0	-764,6	-864,3	
Solde	% PIB	-5,9	-5,1	-15,7	-18,9	-19,4		-5,2	-15,9	-18,7	-19,1		-4,9	-15,7	-19,0	-20,0	
Financement	Mrds	333,9	50	457,3	633,7	707,2		50	457,3	633,7	707,2		55	467,1	641,5	707,2	
Financement	FCFA	340,8	55	467,1	641,5	707,2		55	467,1	641,5	707,2		55	467,1	641,5	707,2	

Plan de Développement Economique et Social 2012-2015		Année 2011	Scénarios														
			Scénario haut					Scénario de base					Scénario bas				
			2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015	2012	2013	2014	2015	2012-2015
extérieur																	
Financement intérieur		-6,8	-5	-9,7	-7,8	0	-5	-9,7	-7,8	0	0	0	0	0	0	0	
Gap de financement		0	130,4	153,0	190,3	250,4	130,6	155,7	155,3	176,8	114,7	121,9	123,1	157,1			
Balance des paiements																	
Compte courant	Mrds FCFA	-682,7	-760,1	- 1005,5	-1259,2	-1476,5		-754,3	-981,1	-1210,5	-1386,1		-754,3	-952,2	-1148,3	-1297,4	
Cpte courant	%PIB	-22,7	-21,5	-25,5	-28,7	-30,0		-21,7	-25,5	-28,6	-30,0		-21,7	-25,5	-28,6	-30,0	
Balance commercial	Mrds FCFA	-448,30	-327,30	-448,90	-531,80	-557,60		-394,9	-334,4	-344,5	-311,1		-310,3	-312,9	-390,5	-422,3	
Balance commerciale	%PIB	-14,9	-9,3	-11,4	-12,1	-11,2		-11,27	-8,68	-8,15	-6,7		-8,9	-8,4	-9,7	-9,8	
Exportations	Mrds FCFA	589,6	906	1006,4	1169,5	1347,7		836	936,4	1 069,5	1 247,7		800	900,4	1009,5	1107,7	
Uranium		348,8	390,5	384	514	679,5		360,5	356,9	469,8	629,1		345	343	443	556,7	
Pétrole		171	258	249	225,5		157,8	240,7	228	208,6		151	231,4	215,5	186		
Autres		240,8	344,5	364,4	406,5	442,7		317,7	338,7	371,7	409,9		304	326	351	365	
Importations		1 037,90	1 233,30	1 455,30	1 701,30	1 905,30		1 230,9	1 270,8	1414	1 558,8		1 110	1 213	1 400	1 530	
Prod energ		163,4	17	15,6	15,7	15,6		17	15,6	15,7	15,6		17	15,6	15,7	15,6	
Prod alim		143,4	236	291,2	321,5	360		236	238,5	238,9	240,2		191,1	224,4	235,4	236,5	
Biens Equip		351,6	457,2	487,5	632,5	739,7		454,8	475	607,3	693,5		450,2	461,3	596,8	668,4	
Autres		379,5	523,1	661	731,6	790		523,1	541,7	552,1	609,5		452	512	552,1	609,5	
Services non facteurs		- 380,0	- 494,4	- 576,7	- 751,0	- 896,7		-418,0	-666,8	-889,8	-1052,8		-494,4	-659,4	-781,8	-852,9	
Revenus		-23,4	-95,9	-141,7	-146,6	-201,9		-95,9	-141,7	-146,6	-201,9		-95,9	-141,7	-146,6	-201,9	
Transferts		169	154,5	161,8	170,6	179,7		154,5	161,8	170,6	179,7		154,5	161,8	170,6	179,7	
IDE		498,8	511,7	311,6	307,6	345,1		509,1	305,5	296	323,4		502,9	295,4	281,0	302,6	
Invest PF		8,2	4,5	4,5	4,5	4,5		4,5	4,5	4,5	4,5		4,5	4,5	4,5	4,5	
Autres invest		74,4	189,8	203,3	229,6	250,8		189,8	203,3	229,6	250,8		189,8	203,3	229,6	250,8	
Solde Global		- 101,3	- 75,9	- 486,0	- 717,5	- 876,1		-50,8	-468,8	-690,2	-806,6		-4,7	-513,2	-638,1	-739,5	

Annexe 2 : Matrice des résultats

Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
Réforme de gestion des finances publiques	Le cadre juridique est modernisé et les dispositions communautaires sont transposées Indicateurs : Nombre de textes législatifs révisés portant sur le cadre de gestion des finances publiques	Les finances publiques sont gérées de façon transparente et efficiente, conformément à la réglementation en vigueur Indicateurs :	La gestion du développement est facilitée
	La mobilisation des ressources financières est améliorée Indicateurs : Taux de pression fiscal (hors exonérations) Niveau des exonérations fiscales et douanières Montant des ressources internes et externes mobilisées	Nombre d'auto saisines du procureur de la République, suite aux constats de la Cour des Comptes Proportion d'inspection dont les recommandations sont suivies d'effets (désagréger) Pourcentage d'attributions de marchés infirmées par l'ARMP	
	Le cycle de la préparation du budget de l'Etat est amélioré Indicateurs : Nombre moyen de réunions préparatrices de la loi de finances avec les ministères sectoriels Disponibilité des CDMT globaux et sectoriels Montant des financements extérieurs hors Budget (PTF et ONG)		
	Les modalités d'exécution du budget de l'Etat sont améliorées Indicateurs : Nombre de régulations budgétaires Montant des dépenses sans ordonnancement		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	La comptabilité et le reporting financier sont renforcés Indicateurs : Nombre de comptes du Trésor Délais de dépôt des comptes de gestion		
	Les systèmes d'information sont fiables et accessibles Indicateurs : Disponibilité des Lois de finances au grand public		
	La gestion de la trésorerie et de la dette est améliorée Indicateurs : Montant des paiements effectués par le Trésor respectant le plan de Trésorerie Disponibilité du rapport de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Endettement Niveau d'endettement		
	Le système de passation et de gestions de marchés publics démontre une transparence accrue Indicateurs : Nombre d'AO publiés et accessibles au grand public Disponibilité du code d'éthique Disponibilité du rapport d'audit des marchés publics		
Renforcement de l'efficacité de la Cour des Comptes	Le dispositif institutionnel et organisationnel de la Cour des Comptes est renforcé Indicateurs : Nombre de formations spécifiques au profit du personnel de la CC Disponibilité des ressources humaines		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Les contrôles et la diffusion des conclusions de la Cour des Comptes sont améliorés Indicateurs : Nombre de missions de contrôle effectuées Disponibilité du rapport de la CC		
Renforcement de l'efficacité des contrôles de l'Assemblée Nationale	Les capacités de l'Assemblée Nationale en termes de procédures budgétaires et de contrôle parlementaire sont renforcées Indicateurs : Nombre de formations spécifiques au profit du personnel de l'AN et des parlementaires Le contrôle et la diffusion des conclusions de l'Assemblée nationale sont améliorées Indicateurs : Nombre d'interpellations parlementaires des membres du Gouvernement en matière de GFP		
Amélioration de la conception des politiques publiques de développement endogène	La coordination des stratégies et politiques globales de développement est renforcée Indicateurs : Cohérence entre les politiques globales : PICAG, PDES, SDDCI Les stratégies et politiques sectorielles sont élaborées en cohérence avec les orientations globales de développement Indicateurs : Disponibilité des documents de Stratégies et politiques sectorielles en cohérence avec le PDES Le système de suivi évaluation national sectoriel et local renforcé	La qualité de la conception et de l'évaluation des politiques et stratégies publiques est améliorée Indicateurs : Nombre de CDMT sectoriels alignés au PDES Pourcentage des recommandations des évaluations utilisées	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Les informations statistiques nationales sont disponibles		
Renforcement du leadership national dans la conduite des politiques publiques de développement	Les cadres de dialogue avec les PTF sont renforcés Indicateurs : Respect des calendriers de mise en œuvre du plan d'action triennal de la politique nationale de l'aide		
	Le cadre de dialogue avec les ONG est opérationnel et le flux des informations renforcé Indicateurs : Respect des calendriers tripartites de rencontres tripartite Etat-PTF-Société civile conformément aux engagements du comité paritaire Nombre de cadres de suivi des politiques sectorielles impliquant les PTF Disponibilité du rapport sur les interventions des ONG		
Développement des outils de suivi des politiques publiques	Le système de suivi évaluation des politiques globales de développement est renforcé Indicateurs : Disponibilité et mise à jour des indicateurs du PDES dans Niger info Disponibilité des rapports de mise en œuvre du PDES		
	Le dispositif de suivi évaluation des politiques sectorielles est effectif Indicateurs : Degré de mise en œuvre des plans d'action annuel de la SNDS Proportion des politiques sectorielles disposant d'un rapport annuel de mise en œuvre		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Le suivi de l'aide au développement est amélioré Indicateurs : Degré de mise en œuvre des plans d'action annuel de la politique nationale de l'aide Montant effectivement mobilisé en concours extérieurs pour le financement du PDES Nombre de PTF et d'ONG mettant à la disposition de l'Administration les informations relatives à la prévision et à l'exécution de leurs financements Disponibilité du rapport sur la Coopération au Développement		
Moralisation du secteur judiciaire	Les contrôles périodiques sont organisés par les organes compétents Indicateurs : Formations dispensées envers l'Inspection des Services judiciaires Nombre de missions de contrôle effectuées Nombre de dossiers traités par le Bureau d'Informations et de Réclamation	La confiance des citoyens à l'endroit des institutions judiciaires et juridiques est améliorée Indicateurs : Le degré de confiance des populations envers le service public de la justice	L'équité et l'égalité des citoyens au service public sont garanties Indicateurs : Proportion des usagers des services publics satisfaits Nombre de dénonciation à la ligne verte Proportion des cas de dénonciation à la ligne verte vérifiés
	Les sanctions pénales et/ou disciplinaires prévues en matières de corruption sont renforcées et effectives Indicateurs : Nombre de sanctions prononcées en cas de corruption avérée		
	Les règles relatives à la déontologie et à l'éthique sont mieux connues des acteurs judiciaires Indicateurs : Nombre de messages de diffusion Nombre de copies du code de déontologie de la profession diffusé		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Les facteurs qui entretiennent l'offre et la demande de corruption sont mieux connus et éliminés Indicateurs : Disponibilité des informations sur les facteurs de corruption Nombre de campagnes d'information du grand public sur les principes généraux du fonctionnement du service public de la justice Disponibilité de plaquette d'informations sur les pratiques et tarifs des actes juridiques		
Optimisation de l'existant	Tribunaux et établissements pénitentiaires réhabilités Système d'information développé Cadres de concertation et d'organisation du travail judiciaire sont fonctionnels		
Modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice	Les cadres assurant la bonne organisation du travail des services judiciaires sont fonctionnels Indicateurs : Pourcentage des juridictions tenant des assemblées générales Nombre de missions d'inspections (pénitentiaires et juridictionnelles)		
	Les réponses appropriées sont apportées aux besoins en formation et en clarification exprimés par les acteurs judiciaires Indicateurs : Nombre de formations continues dispensées Nombre de nouveaux textes juridiques (et codes) publiés Nombre de publication relative à la jurisprudence nationale		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Les réhabilitations et les investissements nouveaux sont réalisés Indicateurs : Nombre de quartiers spécifiques pour femmes et mineurs dans les établissements pénitentiaires Nombre de nouveaux tribunaux et de maisons d'arrêt construits		
	Le rendement des services judiciaires est amélioré Indicateurs : Taux moyen de renvoi des jugements Délais moyen de rédaction des jugements		
	Le recours au droit comme mode de règlement de conflits est valorisé Indicateurs : Nombre de cas de conflits réglé par la violence		
Promotion de la garantie des droits humains ;	Les enfants jouissent pleinement de leurs droits à la protection Indicateurs : Nombre d'enfants de la rue pris en charge par les services de l'Etat / ONG		
	La population jouit pleinement de ses droits Indicateurs : Nombre de violation des droits de la femme portée en justice		
	La protection juridique des droits de la femme est assurée Indicateurs : Nombre de saisines de la Commission nationale des droits de		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	l'homme		
Mise en œuvre du document cadre de politique nationale de la décentralisation	Le financement des Collectivités Territoriales est accru Indicateurs : Le niveau de transfert des ressources et des compétences de l'Etat aux CT Niveau de la fiscalité locale Le financement effectivement octroyé par l'ANFICT aux CT Le cadre institutionnel et organisationnel des CT est renforcé Indicateurs : Nombre de PDC actualisés Nombre de PDR publiés	La gestion des Collectivités locales est renforcée Indicateurs : Pourcentage de compte de CT certifié par la cours de compte Taux d'exécution du Budget des Collectivités	
Gestion des Collectivités Territoriales	Les capacités humaines des CT sont renforcées Indicateurs : Nombre de formations spécifiques dispensées à l'endroit des élus La reddition des comptes est améliorée Indicateurs : Nombre de CT déposant leurs comptes de gestion auprès de la CC		
Professionnalisation et rationalisation des RH de l'Administration et des outils de gestion	La gestion des carrières des agents de la fonction publique est améliorée Indicateurs : Taux d'Administrations publiques disposant des plans de carrières La dépolitisation de la fonction publique est effective Les règles de gestion de ressources humaines définies	Les capacités des agents de services publics à répondre aux attentes des usagers sont améliorées Indicateurs : Niveau de satisfaction des usagers aux services publics rendus	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
	Indicateurs : Taux d'Administrations publiques disposant des descriptifs de postes de travail Les règles de procédures administratives de gestion de ressources financières améliorées Indicateurs : Disponibilité du manuel de procédures		
Renforcement des capacités institutionnelles des services publics	Encadrement administratif de qualité mis en place Indicateurs : Nombre de nouveaux agents de l'Etat encadrés dans leur prise de fonction Règles relatives aux outils d'information à destination des usagers mises en place Indicateurs : Nombre de site web disponibles et accessibles au grand public Nombre de plaquettes d'information sur les services disponibles Les services publics sont dotés de moyens de travail en adéquation avec leur mission Indicateurs : Taux de pénétration des NTIC Nombre de bâtiments administratifs réhabilités		
Les Nigériens sont satisfaits des prestations de l'administration diplomatique			

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
Renforcement des capacités des acteurs institutionnels	Les acteurs publics connaissent et respectent leur rôle constitutionnel Indicateurs : Nombre de formations dispensées aux acteurs des trois pouvoirs	Les institutions constitutionnelles sont durables Indicateurs : Nombre d'interruption du processus démocratique	Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles Indicateurs : Nombre d'élections réalisées dans les délais Nombre d'arrêts rendus par la cour constitutionnelle
	Les acteurs non étatiques connaissent les organes constitutionnels Indicateurs : Nombre de formation / information dispensées à l'endroit des OSC sur les organes constitutionnels et leurs rôles respectifs		
Renforcement du dialogue entre acteurs de la vie constitutionnelle	Le dialogue entre les institutions est effectif et constructif Indicateurs : Nombre de questions d'actualités posées par l'AN au Gouvernement Nombre de journées parlementaires d'information organisées par le pouvoir exécutif		
	Des espaces de dialogues entre les institutions publiques et les OSC sont fonctionnels Indicateurs : Nombre de réunions du CNDP interne et avec le pouvoir exécutif Nombre de saisines de la Médiature ou du CNDS par les OSC		
	Les grands principes de la vie démocratique sont largement diffusés Indicateurs : Nombre d'actions d'informations sur les institutions républicaines envers le grand public		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques	Effets Globaux
Renforcement de la transparence des processus électoraux	Le code électoral est révisé Indicateurs : Code électoral révisé est disponible		
Le système d'état civil est universel, continu, obligatoire, gratuit et statistiquement fiable et utile	Un fichier électoral biométrique est mis en place Indicateurs : Disponibilité des dispositions législatives préalables Etat d'avancement de la mise en place du fichier électoral biométrique, en relation avec l'Etat civil		

Axe 2 : Conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Gestion durable des ressources naturelles	Les terres dégradées sont restaurées Indicateurs : Superficie des terres dégradées récupérées Superficie des forêts protégées Longueur des plantations linéaires réalisées Longueur des brise-vent réalisés	Les ressources naturelles sont mieux gérées Indicateurs Pourcentage d'aires protégées pour préserver la biodiversité	La préservation et la gestion des ressources environnementales sont renforcées Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable Indicateurs : Pourcentage de ménages utilisant les combustibles solides comme source d'énergie
	Les forêts, les plans d'eau, les bassins versants, les berges des cours d'eau et les nappes phréatiques sont protégés Indicateurs : Nombre de forêts protégés Nombre de plans d'eau protégés Nombre de bassins versants/berges des cours d'eau protégés Nombre de nappes phréatiques protégés		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Les plans d'aménagement forestiers sont élaborés Indicateurs : Nombre de plans forestiers d'aménagement élaborés Longueur de bandes pare-feux réalisée		Proportion de terres à vocation agro-sylvo-pastorale sécurisées Proportion de forêts aménagées
	Les parcs et réserves sont aménagés Indicateurs : Nombre de parcs aménagés Nombre de réserves aménagées		
	Les schémas directeurs d'approvisionnement en bois et énergie des grands centres urbains sont élaborés/actualisés Indicateurs : Nombre de schémas élaborés/actualisés Nombre de marchés ruraux de bois créés et opérationnels		
	Les techniques alternatives d'énergie sont diffusées Indicateurs : Nombre de techniques diffusées		
	Les plans régionaux de l'environnement pour un développement durable (PREDD) sont élaborés et mis en œuvre Indicateurs : Nombre de PREDD élaborés		
Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience	Les données sur le climat sont mises à jour	Les capacités de la résilience aux changements climatiques sont améliorées Indicateurs Taux d'adoption des bonnes pratiques de	
	Les recherches sur le changement climatique sont réalisées Indicateurs : Nombre de recherches réalisées		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Le dispositif législatif et réglementaire sur l'utilisation, l'exploitation des ressources naturelles est renforcé Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés Les énergies renouvelables sont promues Indicateurs : Nombre et type d'énergies renouvelables diffusées Les dispositifs de prévention et de gestion des catastrophes naturelles sont développés et opérationnalisés L'intégration de la dimension changements climatiques est prise en compte dans les plans de développement Indicateurs : Pourcentage de plans de développement intégrant la dimension changements climatiques	gestion durable de l'environnement Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone Emissions de dioxyde de carbone	
Développement des outils d'aménagement du territoire	La Politique d'aménagement du territoire est adoptée Indicateurs : Document de Politique d'aménagement du territoire Loi sur la politique d'aménagement du territoire révisée Les outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire sont élaborés et adoptés Indicateurs : Document du Schéma National d'Aménagement du Territoire Nombre de schémas régionaux d'AT élaborés Nombre de plans régionaux de développement économique et social élaborés Nombre de SDAU élaborés	Les capacités de gestion de développement régional et local sont renforcées Indicateurs Indice d'accessibilité aux routes Taux d'accès aux combustibles modernes Taux d'accès des ménages à l'électricité Proportion du budget de l'Etat allouée par région Indice d'accessibilité aux services sociaux (taux brut de scolarisation primaire, taux de couverture sanitaire, taux de couverture en infrastructures)	Les disparités inter et intra régionale sont atténuées Indicateurs Indice de disparité régionale (santé, éducation, eau, électricité, routes, pauvreté)

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Nombre de Schémas d'Aménagement Forestier (SAF) élaborés Atlas National révisé	hydrauliques) Indice du développement humain	
Intégration nationale	Les régions et les départements sont dotés de services déconcentrés selon la grille minimale Indicateurs : Grille minimale de services déconcentrés élaborée Proportion de régions, départements ayant atteint la grille		
	Les équipements et infrastructures socio-économiques sont équitablement réalisés Indicateurs : Kit minimum d'équipements requis par localité Kit minimum d'infrastructures requis par localité Proportion de localités disposant du kit minimum d'équipement et d'infrastructures		
	Les régions et les départements sont dotés des équipements selon le kit minimum Indicateurs : Kit minimum d'équipements requis aux niveaux régional et départemental défini Proportion de régions, départements disposant du kit minimum d'équipement		
	Les pôles de développement sont identifiés Indicateurs : Nombre de pôles de développement identifiés		
Promotion des pôles régionaux de développement	Les marchés sont organisés par filière		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Indicateurs : Nombre de marchés organisés par filière		
Délimitation et surveillance des frontières nationales	La délimitation et le bornage des frontières sont effectués	L'intégrité du territoire est assurée Indicateurs Maillage des postes avancés de contrôle du territoire (postes installés / postes devant être installés) Evolution des cas d'attaques terroristes Evolution des cas d'attaques à main armée	Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites Indicateurs : Taux de satisfaction des citoyens sur la sécurité
	Indicateurs : Taux de délimitation des frontières Taux de bornage des frontières		
	Le dialogue politique avec les pays voisins est permanent		
	Indicateurs : Régularité de la tenue des réunions des cadres de dialogue politique		
	Le dialogue entre les forces de défense et de sécurité des pays voisins est permanent		
	Indicateurs : Régularité de la tenue des réunions des cadres de concertation des FDS		
Sécurisation des personnes, des biens	La Politique nationale de défense est élaborée	Les conflits intercommunautaires et criminels sont réduits Indicateurs Evolution des conflits entre acteurs communaux enregistrés au tribunal administratif Evolution des délits et crimes enregistrés Proportion de textes législatifs et	
	Indicateurs : Politique nationale défense élaborée		
	Les moyens d'intervention des FDS sont renforcés		
	Indicateurs : Niveau d'équipement des FDS Taux d'exécution de la loi de programmation		
	La collaboration des populations avec les FDS est assurée		
	Indicateurs : Nombre de déclarations, par la population, de cas suspects		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Préservation de l'unité nationale et consolidation de la paix	Le mécanisme de prévention et de gestion des conflits est mis en place Indicateurs : Proportion de comités de prévention et de gestion des conflits mis en place Proportion de comités de prévention et de gestion des conflits opérationnels Les populations sont informées et sensibilisées Indicateurs : Nombre de foras organisés sur la sécurité Nombre de missions d'information, sensibilisation effectuées sur la sécurité	règlementaires adoptés (textes adoptés / textes prévus)	
L'amélioration du cadre institutionnel	La politique nationale de sécurité est élaborée Indicateurs : Politique nationale sécurité élaborée		
Planification Familiale	Les campagnes de sensibilisation sur la planification familiale sont réalisées Indicateurs : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées Les services de la planification familiale sont renforcés Indicateurs : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	La fécondité est réduite Indicateurs Indice synthétique de fécondité Taux de mortalité maternelle Taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) Taux de mortalité infantile	Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés Indicateurs Taux de croissance démographique
Interrelation Population et Développement	Les variables démographiques sont prises en compte dans les politiques et programmes de développement Indicateurs :		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Proportion des acteurs chargés d'élaborer les politiques et programmes qui sont sensibilisés sur la prise en compte des variables démographiques Proportion de politiques et programmes qui intègrent les variables démographiques		
	Les données de qualité sur la population sont disponibles Indicateurs : Régularité des enquêtes et recensements Régularité de la publication des résultats des enquêtes et recensements		
	Les décideurs et religieux sont sensibilisés sur les enjeux de la démographie Indicateurs : Nombre de séances de sensibilisation organisées au profit des décideurs et religieux Nombre de décideurs et religieux sensibilisés		
	Le système d'état civil est renforcé Indicateurs : Nombre d'agents formés en techniques d'enregistrement des naissances Taux d'enregistrement à la naissance des enfants à l'état civil Nombre de centres d'état civil opérationnels Nombre d'enfants enregistrés à l'état civil à leur naissance Taux d'enregistrement des décès Taux d'enregistrement des mariages Taux d'enregistrement des divorces		

Axe 3 : sécurité alimentaire et développement agricole durable

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Accroissement des productions sous irrigation	Les superficies des terres irriguées en AHA sont réhabilitées Indicateur : Nombre d'ha réhabilités	Les productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques sont accrues Indicateurs % d'augmentation des productions agricoles % d'augmentation des productions animales % d'augmentation des productions forestières % d'augmentation des productions halieutiques % d'augmentation des productions apicoles % d'augmentation des productions fauniques	Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire et nutritionnelle
	De nouvelles superficies des terres irriguées en AHA sont aménagées Indicateur : Nombre d'ha aménagés		
	Les superficies des terres en petite irrigation sont aménagées Indicateur : Nombre d'ha aménagés		
Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales diversifiées	L'accès des producteurs aux facteurs de production est facilité Indicateur : Pourcentage des producteurs dont la demande a été satisfaite en intrants Pourcentage des producteurs dont la demande a été satisfaite en matériels agricoles Nombre de Kits intrants (semences, engrais, fongicides, produits phytosanitaires) sont mis en place Nombre d'ha protégés en lutte contre les ennemis des cultures Nombre de Kits équipements agricoles (UCA et		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	tracteur) mis en place L'accès des producteurs aux technologies et informations est assuré. Indicateur : Nombre de technologies proposées en vulgarisation Pourcentage des producteurs qui appliquent les technologies vulgarisées (à désagréger par type de technologie)		
Accroissement des productions animales	Les productions animales sont sécurisées Indicateur : Nombre d'ha d'aires de pâturage protégées Nombre d'ha d'aires de pâturage améliorées Nombre de km de couloirs de passages délimités Nombre de puits pastoraux réalisés Nombre de forages pastoraux réalisés Nombre de puits pastoraux réhabilités Nombre de forages pastoraux réhabilités ; Taux de couverture sanitaire du cheptel Les productions animales sont intensifiées Indicateur : Nombre d'ha de production fourragère Nombre de fermes modernes d'élevage créées ; Nombre de ménages ayant eu accès à des kits d'animaux (petit élevage); Nombre de technologies proposées en vulgarisation Pourcentage des producteurs qui appliquent les technologies vulgarisées (à désagréger par type de technologie)		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Accroissement des productions forestières, halieutiques, faunique et apicoles	Les produits forestiers, halieutiques, fauniques et apicoles sont valorisés Indicateurs : produits forestiers Nombre de filières de produits forestiers non ligneux développés Taux d'augmentation des quantités des produits forestiers non ligneux Nombre d'espèces forestières alimentaires ou médicinales domestiquées Indicateurs produits halieutiques Quantités de poisson produites Revenus familiaux tirés des activités halieutiques Indicateurs produits fauniques Nombre d'exploitations non conventionnelles créées Indicateurs produits apicoles Quantités de produits apicoles (miel, cire) locaux Revenus familiaux tirés des activités apicoles		
	La qualité des ressources naturelles exploitées est préservée durablement Indicateur : Nombre d'ha des terres exploitées en GDT (gestion durable des terres) Nombre d'initiatives promues en matière de Gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE)		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Proportion des ressources récupérées/conservées/gérées durablement (terres, pâturages, eaux) par rapport aux ressources dégradées Les conditions d'appui au développement des productions forestières, halieutiques et apicoles sont mises en place Indicateur : Nombre de dispositifs d'appui/conseil publics ou privés disponibles et fonctionnels Nombre de communes dotées de services communaux d'encadrement du secteur rural		
Conservation et transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux	Unités de conservation créées Indicateur : nombre d'unités de conservation additionnelles Les industries agroalimentaires existantes sont mises à niveau Indicateur : nombre d'industries agroalimentaires mises à niveau De nouvelles unités de transformation des produits agropastoraux locaux sont créées Indicateur : nombre d'unités de transformation additionnelles Quantités de produits issus de la transformation des produits locaux	Les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits agricoles et agroalimentaires Indicateurs - Part des produits nationaux dans l'approvisionnement des marchés - Évolution des prix des denrées alimentaires de première nécessité - Taux d'augmentation des quantités de produits du cru disponibles sur les marchés - Taux d'augmentation des quantités produits transformés disponibles sur les marchés - Taux d'augmentation des quantités produits conservés disponibles sur les marchés	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux locaux	Les marchés des produits agricoles et agroalimentaires locaux sont opérationnalisés Indicateur : Nombre de filières développées Taux d'approvisionnement des marchés par type de produits Nombres d'infrastructures opérationnelles d'appui (marchés céréaliers, marchés à bétail, comptoirs, etc.) construits/réhabilités		
	Le transport des produits agricoles et agroalimentaire est facilité Indicateur : Nombre de km de pistes de desserte réalisées/réhabilitées		
Amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences	Des systèmes d'information sur les crises alimentaires et catastrophes naturelles sont développés Indicateur : Nombre de systèmes thématiques d'information sur les crises alimentaires	La résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes, est augmentée Indicateurs - Taux de réduction des ménages recourant aux stocks de sécurité pour survivre ; - Taux de réduction des animaux alimentés à partir des stocks de réserve d'aliments pour bétail pour survivre	
	La coordination et le management du dispositif d'intervention sont renforcés Indicateurs : Nombre de communes renforcées en matière de prévention et de gestion des crises;		
	Un plan de gestion des risques multiples est mis en place		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Indicateurs : Existence d'un plan de gestion des risques multiples		
Adaptation des réponses aux crises et catastrophes naturelles	Les crises alimentaires et catastrophes sont prises en charge Indicateur : Pourcentage d'éleveurs pratiquant le déstockage stratégique des animaux; Nombre de greniers de réserves mis en place; Nombre de banques céréalières mises en place; Pourcentage des groupes et ménages vulnérables bénéficiant des activités génératrices de revenus (AGR). Volume du stock national de sécurité Volume du stock national de réserve d'aliments pour bétail		
Prévention des Différentes Formes de Malnutrition	L'incidence des différentes formes de malnutrition est réduite Indicateur : Prévalence de la malnutrition aigue et chronique chez les enfants de 0 à 5 ans Prévalence de la malnutrition chez les femmes enceintes ou allaitantes Prévalence des carences en micronutriments Les différents cas de malnutrition aigue sont pris en charge Indicateur : Pourcentage de prise en charge préventive et curative des malnutris.	L'état nutritionnel des nigériens est amélioré Indicateurs % de nigériens ayant une alimentation riche, saine et équilibrée (par catégorie) Taux de prévalence des carences en micronutriments (%) % de ménages ayant accès à l'eau potable et aux conditions d'hygiène appropriées	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Coordination des politiques et stratégies sectorielles et mobilisation des financements	Les politiques les stratégies sectorielles sont mises en cohérence Indicateur : Nombre de textes juridiques, politiques et stratégiques intégrant les dimensions de l'i3N mis en cohérence	La coordination des politiques sectorielles, la mobilisation et la responsabilisation des acteurs sont assurées Indicateurs : ✓ Existence d'un cadre fédérateur des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durable	
	L'accès aux financements des investissements dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable est facilité Indicateurs : Nombre de dispositifs de financements initiés et mis en place Un Fonds d'investissement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) Volume des financements mobilisés pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable Nombre de bénéficiaires		
Mobilisation et responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre de l'i3N	Les parties prenantes sont informées et sensibilisées Indicateur : Un dispositif du système d'information et de mobilisation mis en place Un document de stratégie de communication validé Le nombre de décisions prises et appliquées	✓ Taux de consommation des crédits ✓ Nombre d'initiatives promues et mises en œuvre par les acteurs	
	Les capacités d'intervention des parties prenantes sont renforcées Indicateur : % des organisations des parties prenantes dont les capacités sont renforcées		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Les parties prenantes sont responsabilisées et participent à la mise en œuvre de l'Initiative Indicateur : Nombre d'acteurs ou groupes d'acteurs mobilisés Niveau de participation des acteurs ou groupes d'acteurs (qualitatif)		

Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)
Promotion et sécurisation de l'investissement privé	Politique commerciale élaborée	1. Climat des affaires amélioré <i>Indicateurs : Rang Doing Business</i>	1. La croissance économique est durable et diversifiée
	Code des investissements révisé et adopté		
	L'acquisition des titres de propriété est facilitée		
	Procédures de création ou d'installation sont simplifiées et conformes à l'OHADA		
	Comités d'établissement fonctionnels		
	Code Travail assoupli		
	Tribunaux spéciaux pour les dossiers de commerce international créés (Nombre)		
	Activités du Conseil National des investisseurs privés réorganisées		
	Documents nécessaires à l'importation moins nombreux (nombre)		
	cadre de partenariat public-privé pour la réglementation des secteurs des transports, de l'énergie et de l'Eau opérationnel		
Développement du système bancaire et	La couverture du territoire par les agences bancaires est effective (Nombre et localisation des agences)	Cadre de l'intermédiation financière est efficace pour l'activité économique	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)
des établissements financiers	bancaires)	<i>Indicateurs</i> <i>Ratio crédit à l'économie sur le PIB</i> <i>Ratio des activités d'assurance dans le PIB</i> <i>Taux de pénétration de la micro-finance</i>	
	Produits et services bancaires diversifiés (Nombre)		
	Produits et services des établissements financiers diversifiés (Nombre)		
	La couverture du territoire par les Institutions de la Micro-finance est effective (Nombre et localisation des IMF)		
Développement du secteur des Assurances	La couverture du territoire par les agences d'assurance est effective (Nombre et localisation des agences d'assurance)		
	Produits et services d'assurance diversifiés (Nombre)		
Développement des infrastructures des transports	Lignes ferroviaires réalisées (<i>Linéaire</i> Km)		
	Routes construites (<i>Linéaire</i> Km)	<i>Indicateurs :</i>	
	Routes entretenues (<i>Linéaire</i> Km)	<i>Indice d'accessibilité des routes</i> <i>Coût du fret</i>	
Développement des infrastructures de communication	Réseau fibre optique (Blackbone) réalisé (Km)	3. l'accès aux TIC est facilité	
	Couverture téléphonique effective	Indicateur :	
	La migration vers le numérique est réalisée	<i>Taux de pénétration du téléphone (fixe et portable)</i> <i>Taux d'accès à l'internet</i>	
Développement du secteur industriel	cadre institutionnel et organisationnel du secteur industriel est adapté	4. La compétitivité du secteur industriel est améliorée	
	Fonds de soutien au développement industriel mis en place (volume, nombre d'unités appuyés)	<i>Indicateurs</i>	
	Les unités industrielles existantes sont mises aux normes (Nombre)	<i>-l'indice des prix à la production industrielle</i>	
	L'AVCN dispose de capacités requises (<i>Nombre de spécialistes en vérification de normes, quantité de matériels et équipements adéquats</i>)	<i>Taux de croissance de la production du secteur industriel</i>	
	Normes adoptées et vulgarisées		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)
	Indicateurs (Nombre de produits nationaux normalisés, nombre de produits nigériens agréés aux systèmes d'échanges internationaux)		
Gestion durable du patrimoine minier	Production minière diversifiée	6. La productivité du secteur minier est améliorée de manière rationnelle et durable <i>Indicateurs :</i> - part du secteur dans le PIB - Part de secteur minier dans les budgets	
	Laboratoire d'analyse et de contrôle créé		
	Textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés (Nbre et nature des textes élaborés et adoptés)		
	Capacités humaines des structures d'encadrement renforcées (Nbre de formations réalisées)		
	La transparence dans la gestion des industries extractives est effective (nombre de rapports annuels de l'ITIE)		
	Capacités matérielles et techniques des structures d'encadrement renforcées (Taux d'équipement)		
	Le fonctionnement pérenne du système d'informations et de suivi du secteur minier (SIGMINES) est assuré		
Promotion des ressources énergétiques	Cadre institutionnel et réglementaire redynamisé	6. Accès des populations à l'énergie est accru <i>Indicateurs :</i> -Taux d'accès à l'électricité	
	Production énergétiques diversifiées		
	Etudes préliminaires d'un programme nucléaire civil réalisées		
Promotion des ressources pétrolières	Nouveaux gisements pétroliers exploités	-proportion des ménages utilisant des combustibles solides	
	Les produits pétroliers sont diversifiés et disponibles (quantité et type de produits)		
Programme développement de l'artisanat	Centres et villages artisanaux construits et équipés	7. La compétitivité du secteur artisanal est améliorée <i>Indicateurs :</i> Taux de croissance de la production du secteur artisanal	
	Les artisans ont acquis des compétences techniques et de gestion (Nombre d'artisans formés)		
	De nouvelles parts de marché sont acquises (quantité de produits artisanaux écoulés)		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)	
	Les produits artisanaux sont certifiés	<i>part du secteur dans le PIB</i>		
	GIE dans le secteur sont opérationnels			
	Fonds de soutien au développement de l’artisanat mis en place (Nombre d’artisans/GIE appuyés)			
	La politique nationale de développement de l’artisanat révisée			8. Les échanges commerciaux sont développés
	Les structures d’encadrement ont acquis des compétences pour accompagner les artisans (nombre de personnes formées)			
Pilotage du secteur commercial	Base de données du commerce extérieur mis en place			
Compétences du personnel du Ministère en charge du Commerce				
Le cadre de concertation public/privé opérationnel				
Nouveaux marchés ouverts				
Amélioration de la qualité des produits	Infrastructures et équipements commerciaux sont créés			
	Les circuits commerciaux sont développement			
Intégration de l’économie nigérienne aux processus d’intégration régional et sous-régional	Une politique d’intégration économique régionale élaborée et adoptée	9. L’économie nigérienne est mieux intégrée dans l’espace régional et international		
	Le dispositif institutionnel en matière d’intégration économique régionale est harmonisé			<i>Indicateurs :</i> <i>-Part des échanges avec les pays de la région et du monde</i> <i>-</i>
	Les cadres des structures en charge de l’intégration ont acquis des compétences nécessaires à la conduite du processus d’intégration			
	Les opérateurs économiques disposent de compétences en matière d’intégration économique			
Amélioration de la desserte aérienne	Schémas directeurs des aéroports élaborés(Nombre)	10. Performance des activités des transports améliorée		
	Les aéroports internationaux sont mis aux normes			<i>Indicateurs :</i> <i>-Volume du fret du transport terrestre</i>
	Les aéroports secondaires sont réhabilités			
	Les domaines aéroportuaires sont délimités			

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)	
	Compagnie aérienne nationale de transport créée	-Nbre de voyageurs par avion		
Développement des services de Transport terrestre de qualité	Parc automobile de transport de produits et marchandise renouvelé	- nombre de personnes blessées ou tuées pour 100 accidents de la circulation		
	Les réformes pour la professionnalisation du secteur sont achevées			
	Les ressources humaines des structures en charge des transports ont acquis des compétences techniques et de gestion			
	Les services en charge de la sécurité et du contrôle routiers sont dotés de moyens adéquats			
	Les usagers du transport ont des connaissances sur la prévention des accidents			
Développement du secteur touristique compétitif	Nouvelles structures d’accueils sont mises en place	11. La compétitivité de la destination touristique Niger est améliorée Indicateurs : <i>Nbre de visites des sites touristiques</i> <i>Nombre de touristes par an</i>		
	Les structures d’accueils sont mises aux normes			
	Les acteurs du secteur touristique ont disposent de capacités techniques et managériales			
	La stratégie de développement touristique adoptée			
	Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur touristique adapté			
Développement des prestations de service des médias	Plateau technique renouvelé	12. Les téléspectateurs, auditeurs et lecteurs sont satisfaits des prestations des médias <i>Indicateur :</i> <i>Taux de satisfaction des médias au Niger</i>		
	Centres de couverture des zones d’ombre créés			
	Modernisation des médias est réalisée			
	Les outils, canaux et espaces de communication traditionnels sont valorisés			
	Des programmes de qualité sont produits et diffusés			
Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire	Un cadre juridique et institutionnel approprié est opérationnel			
	Les ressources humaines ont acquis des connaissances			
	Les équipements adéquats sont acquis			
Participation des	Un Programme de volontariat de jeunes est mis en		13. le sous emploi des jeunes est réduit	2. Les jeunes sont

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politique)
jeunes au développement	place Plateforme d'expression, de dialogue mise en place	<i>Indicateurs :</i> <i>Taux de placement des jeunes demandeurs d'emploi</i> <i>Taux de chômage parmi les jeunes diplômés</i>	intégrés dans le circuit économique
Promotion de l'insertion économique des jeunes	Programme d'urgence pour la promotion de l'emploi des jeunes est mis en place		
	Centres-Ressources sont mis en place La charte des jeunes entrepreneurs est élaborée et adoptée		

Axe 5 : Promotion du développement social

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
Efficacité des systèmes de soins dans la lutte contre les maladies	Enfants complètement vaccinés contre les maladies courantes	L'état de santé des populations est amélioré particulièrement pour les couches vulnérables Indicateurs : – Taux de succès thérapeutique de la tuberculose – Incidence du paludisme pour 100 000 habitants – Taux de prévalence du VIH/SIDA – Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié – Proportion de nouveaux nés à faible poids de naissance – Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans	Le niveau de développement social est significativement amélioré Indicateurs Taux de morbidité due aux maladies émergentes et ré émergentes Taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile Taux d'alphabétisation
	Indicateurs : Proportion d'enfants complètement vaccinés Les couches vulnérables disposent MIILDA		
	Indicateurs : % des femmes enceintes disposant de MIILDA % des ménages disposant de MIILDA		
	La prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida Indicateurs Nombre personnes à un stade avancé de l'infection à VIH recevant une association d'antirétroviraux		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Personnes informées sur les mesures préventives des maladies faisant l'objet de surveillance intégrée Indicateurs : Nombre de séances de sensibilisation sur les maladies émergentes et ré émergentes Recherche –actions initiées (nombre de recherche réalisées) Les formations sanitaires disposent de médicaments essentiels, de vaccins et autres consommables Indicateurs : proportion de formations sanitaires en rupture de médicaments essentiels et vaccins		
Accès aux soins et services de qualité	Formations sanitaires réhabilitées Formations sanitaires construites Formations sanitaires équipées (équipements lourds, matériel technique, moyens roulants) Les formations sanitaires disposent de personnel selon les normes		
Protection des mères et des enfants	La planification familiale est introduite dans les cases de santé Indicateur : proportion des cases de santé offrant la planification familiale Espace pour les jeunes créés au niveau des centres de santé intégré		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Indicateur : proportion des centres de santé intégrés disposant d'espaces pour les jeunes Les relais communautaires disposent de compétences clés (PTME, PCIME, gestion des activités du PEV, allaitement maternel, prise en charge de la malnutrition) Indicateur : proportion de relais communautaire disposant de compétences clés		
Gestion du système de santé	Les réunions des comités de planification et de suivi sont régulièrement tenues		
	Indicateurs : nombre de réunion par niveau La réforme du SNIS est effective Indicateurs : nombre documents de réformes produits		
	Manuel de procédures de gestion financière et matérielles élaboré		
	Plan de communication élaboré		
	Comités de gestion fonctionnels Indicateurs : Nombre de comités de gestion qui élaborent ; exécutent et évaluent les plans d'action		
Développement de l'éducation de base de qualité	Les infrastructures, équipements scolaires et sociaux éducatifs sont disponibles	Acquisition accrue par la population de connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Indicateurs : Nombre de salles de classes construites et équipées (10 500 d'ici de 2015) Nombre de coopératives scolaires Cantines scolaires créées Indicateurs : nombre de cantines scolaires Le personnel enseignant et d'encadrement qualifiés est disponible Indicateurs : Nombre d'enseignants recrutés Les réformes du curriculum sont effectives Indicateurs : nombre de nouveaux programmes enseignés Les Ecoles Normales disposent de capacité d'accueil adéquat Indicateur : ratio élève-maitre/classe Dispositif d'évaluation des élèves rénové Les structures d'enseignement et d'encadrement sont dotées matériel et fournitures scolaires approprié Indicateur : Taux d'équipement	meilleure et un développement durable Indicateurs : Taux de réussite aux examens (BEP, BAC, BAC technique, BTS, CEFEPD, BEPC, Licence, Maîtrise, Doctorat, CAP, CQP, Bac pro) par sexe Proportion d'effectifs ayant suivi avec succès le cycle entier d'alphabétisation Taux d'achèvement des cycles (par sexe) Taux d'achèvement à l'Université par sexe % de technologies de la recherche scientifiques adoptées Taux d'insertion des jeunes formés	
Développement de	Centres d'alphabétisation ouverts (Nombre)		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
l'Alphabétisation et l'éducation non formelle de qualité	Centres d'alphabétisation réhabilités (Nombre)		
	Le personnel enseignant et d'encadrement qualifié est disponible		
	Indicateur : Nombre d'enseignants recrutés Nombre d'enseignant et encadreurs formés		
	Foyers d'éducation permanente construits et équipés (Nombre)		
Développement d'un enseignement moyen de qualité	Les réformes de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle sont effectives		
	Indicateurs : nombre de réformes introduites		
	Lycées d'enseignement Général construits et équipés (nombre)		
	Enseignants recrutés (nombre)		
	Laboratoires construits et équipés (nombre)		
	Infrastructures spécialisées pour personne en situation de handicap mises en place (nombre)		
	Les structures d'enseignement sont dotées en matériels pédagogiques et fournitures scolaires de qualité (nombre)		
	Les structures d'apprentissage sont dotées en matériels techniques et pédagogiques de qualité (nombre)		
	Programmes et supports pédagogiques révisés (nombre)		
	Dispositif de production, de distribution et de gestion de manuels scolaires renforcés		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Indicateur : nombre d'unités de production de manuel scolaire créées/réhabilité Programmes de formation des professeurs sont révisés (nombre) Dispositifs de formation initiale et continue des enseignants sont mis en place Indicateurs : nombre d'enseignants formés Système d'évaluation rénové		
Amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement supérieur,	Infrastructures académiques construites et équipées Infrastructures académiques réhabilitées Les enseignants –chercheurs ont les niveaux requis selon les normes Mesures de réformes de l'enseignement supérieur adaptées aux besoins de l'économie (nombre) Les programmes de formation adaptés au système LMD L'enseignement supérieur privé est réglementés Indicateur : nombre d'établissement satisfaisant les normes requises le personnel d'appui technique renforcé quantitativement et qualitativement		
Développement de la	Politique nationale de la recherche élaborée		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
recherche scientifique et de l'innovation technologique	un cadre institutionnel de la recherche scientifique et de l'innovation technologique mis en place		
	Les personnels de la recherche scientifique et de l'innovation technologique disposent de compétences avérées		
	infrastructures de la recherche scientifique construites et équipées (nombre)		
	Infrastructures de la recherche scientifique réhabilitées (nombre)		
	Innovations technologiques développées		
	Indicateurs : Nombre de publications scientifiques Technologies finalisées et disséminées		
Développement de la formation professionnelle et technique de qualité	Centre de formation et lycées d'enseignement professionnels et techniques équipés (nombre)		
	Centres de formation construits et équipés		
	Centres de formation en développement communautaire construits et équipés (nombre)		
	Filières de formation développées (nombre)		
	Les Enseignants et formateurs disposent de compétences techniques		
	Indicateurs : % d'enseignants recyclés aux nouvelles formules de formation Enseignants et formateurs qualifiés recrutés		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	(nombre)		
	Programmes de formation révisés (nombre)		
Amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif	La Loi d’Orientation du Système Educatif National révisée		
	Académies régionales créées (nombre)		
	Politique nationale du manuel scolaire élaborée		
	Dispositif d’accréditation des établissements et de certification des qualifications et des compétences dans les principaux types de métiers mis en place		
	Fonds National de financement de l’éducation mis en place		
	Système de gestion autonome des centres et établissements d’EFPT mis en place	Les populations particulièrement vulnérables ont un meilleur accès aux mesures et services de protection sociale et d’emploi	Indicateurs : % de la population active bénéficiant d’un dispositif de mutualisation Proportion de personnes vulnérables recevant un appui dans le cadre des programmes de solidarité (désagrégué par type. Exemple enfants, handicapés vieux etc....)
Sécurité sociale	Cadre juridique et institutionnel sur la protection sociale harmonisé mis en place		
	Caisse autonome de retraite mise en place et fonctionnelle		
	Mutuelle de santé des agents de l’Etat mise en place		
Protection sociale des groupes vulnérables	Fonds et stocks de sécurité placés		
	centres d’accueil des enfants vulnérables construits et équipés		
	Textes portant protection et promotion des droits des enfants élaborés, adoptés et vulgarisés		
	Services éducatifs, juridiques et préventifs créés et équipés		
Travail emploi	Les documents cadres de politique nationale de santé et sécurité au travail et environnement validés (nombre de documents validé)		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Les acteurs clés disposent de capacités et de connaissances pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi Des programmes de promotion de l'emploi sont élaborés (nombre) Une base de données sur l'emploi est créée et opérationnelle Une situation de référence sur le dialogue sociale est élaborée Les textes internationaux relatifs au travail décent sont ratifiés (nombre) Les normes ratifiées par le Niger relatives au travail décent sont appliquées Les acteurs clés (magistrat, avocats, partenaires sociaux) disposent de capacités et de connaissances pour l'application des normes ratifiées (nombre de personnes formées) Un plan national de lutte contre le travail des enfants est élaboré et adopté		
Promotion des droits pour l'équité de genre et la protection des femmes	Textes nationaux harmonisés avec les engagements régionaux et internationaux Plan de communication élaboré et mis en œuvre Partenariat avec les associations religieuses et coutumières institutionnalisées	L'iniquité et l'inégalité du genre sont réduites Indicateurs : % des femmes dans les instances de prise de décisions (national, régional, communal)	

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)	
	Les acteurs du système judiciaire ont acquis des connaissances sur les droits relatifs à l'équité et à l'égalité du genre Indicateurs : % des acteurs du système judiciaire formés sur les droits relatifs à l'équité et à l'égalité de genre Centres d'accueil et d'écoute des femmes victimes des violences basées sur le genre créés Indicateur : Nombre de cas de violences basées sur le genre pris en charge	revenus Moyen des femmes		
Promotion des opportunités économiques pour les femmes	Formation en leadership des femmes Indicateurs : Nombre de femmes appuyées dans le cadre des projets intervenant dans les AGR Mécanisme de financement des activités génératrices de revenus pour femmes			
Amélioration du développement urbain	Centres urbains dotés d'outils de planification et de gestion urbains Indicateurs : Nombre de centres urbains disposant d'un plan de développement participatif Cadre d'intervention en milieu urbain mis en place Centres urbains rénové (nombre)	Le cadre de vie des populations urbaines et rurales amélioré Indicateurs : - Taux de couverture des besoins en logements décents en milieu urbain et rural - Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement		
Amélioration de la couverture en logements décents	Cadre réglementaire et institutionnel prévu par la politique nationale d'habitat opérationnel (nombre)			

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)	
	Mécanisme de financement de l'habitat social mis en place (nombre) Réserves foncières acquises (nombre) Habitat rural amélioré Indicateur : nombre de maçons ruraux encadrés Nombre de logements décentes construits Parcelles assainies disponibles (nombre) Logements sociaux réalisés (nombre) Quartiers sous-équipés réhabilités (nombre)			
Amélioration de l'assainissement du cadre de vie	Cadres juridique, institutionnel et stratégique en matière d'hygiène et assainissement adoptés et vulgarisés Infrastructures d'assainissement réalisées Indicateur : nombre de type d'infrastructures d'assainissement réalisées Les acteurs à la base disposent de connaissance sur la gestion des infrastructures d'assainissement (nombre) déchets solides et liquides évacués (tonnage) déchets solides et liquides traités (tonnage)			
	Les populations ont des connaissances sur les principes élémentaires en matière d'hygiène (nombre)			
Approvisionnement en eau potable des populations	Points d'eau modernes en milieu rural réalisés (nombre) points d'eau modernes en milieu rural réhabilités (nombre) Adductions d'eau potable en milieu urbain réalisées	L'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est accru Indicateurs : Taux d'accès à l'eau potable		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)	
	(nombre) dispositifs de gestion des ouvrages hydrauliques mis en place et fonctionnels (nombre) Les textes juridiques et institutionnels de gestion de l'eau potable sont adaptés et vulgarisés (nombre)	Taux de couverture des besoins en eau potable des populations Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement Taux de couverture des besoins en infrastructures d'assainissement des populations		
Connaissance et suivi des ressources en eau	Nouveau cadre de gestion intégré des ressources en eaux défini Réseaux d'observation en quantité et en qualité optimisés et modernisés (nombre) Schémas d'aménagement hydrologiques élaborés (nombre) Système d'information intégré sur l'eau (IRH/SIGNER) opérationnel			
Amélioration des conditions de pratique du sport au niveau individuel et professionnel	Pratiquants des sports professionnalisés Indicateurs : Nombre personnes disposant de licence par type de sport Infrastructures des pratiques des sports construites (nombre) Infrastructures de sports réhabilitées (nombre)	La pratique du sport de haut niveau et de masse effective Indicateurs : - Taux de pratiquants de sports d'élite - Taux de pratiquants de sports de masse		
Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du sport	Politique nationale des sports élaborée et adoptée Mécanismes de financement du sport mis en place (nombre et type) Textes juridiques et réglementaires élaborés, adoptés et vulgarisés (nombre)			
Amélioration des conditions de développement culturel	La population a acquis des connaissances sur les dimensions économiques des arts et de la culture Indicateur : nombre de jeunes touchés par les campagnes de sensibilisation	La compétitivité des industries culturelles améliorée Indicateurs : Taux de consommation des produits culturels Part du secteur culturel dans le PIB		

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)	
	Les jeunes s'approprient des valeurs culturelles traditionnelles Indicateur : nombre de jeunes touchés par les campagnes de sensibilisation			
	Infrastructures et équipements culturels et artistiques améliorées (nombre)			
	Les acteurs culturels et artistiques ont acquis des connaissances et des compétences techniques (nombre d'artiste formé)			
	Les filières culturelles et artistique sont structurées (nombre)			
Valorisation du patrimoine	Carte de patrimoine culturel élaboré (nombre)			
	Sites et monuments culturels protégés (nombre)			
	Les fêtes culturelles, les arts et traditions populaires revitalisés (nombre)			
	La recherche dans le domaine culturel soutenue Indicateur : Fonds de soutien à la recherche Nombre de recherches réalisées			
	Mécanismes de soutien à la création des biens et services culturels Indicateurs : fonds de soutien nombre de promoteurs soutenus			

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)	
	Réseaux de distribution et de diffusion des biens et services culturels soutenus Indicateurs : fonds de soutien nombre de promoteurs soutenus			
Protection des jeunes	Centres socio-éducatifs des jeunes fonctionnels Indicateurs : Nombre de centres socio-éducatifs créés et équipés Centres spécialisés de prise en charge des jeunes créés (nombre)	Les enfants sont mieux protégés contre les fléaux sociaux et les maladies Indicateurs : Taux de couverture des centres socio-éducatifs % taux de fréquentation des centres socio-éducatifs Proportion des jeunes protégés		
Gestion du secteur de la Jeunesse	Les organes de gestion de la politique nationale mise en place			
	Les associations et organisation de jeunesse disposent de capacités matérielles et logistiques (nombre d'association/organisation)			
	Les jeunes et leurs associations disposent de connaissances et de compétence en matière de gestion des infrastructures socio-éducatives Indicateur : Nombre de jeunes formés et encadrés Nombre d'associations formées			
	Les jeunes et leurs associations disposent de connaissances et de compétence sur les thématiques clés de la jeunesse (protection environnement, IST/VIH, prévention du paludisme) Indicateur :			

Programmes	Produits	Effets Spécifiques (Effets Sectoriels)	Effets Globaux (Effets Politiques)
	Nombre de jeunes formés et encadrés Nombre d'associations formées		
	Les textes relatifs aux associations de jeunesse sont élaborés ou révisés		
	Indicateurs : Nombre de textes élaborés et adoptés		
	Fonds d'appui à la jeunesse disponible Indicateurs : Fonds d'appui à la jeunesse créé		

ANNEXE 3: BUDGETISATION DETAILLEE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015 – PROGRAMMATION FINANCIERE PAR PROGRAMME

Annexe 3 : Budgétisation détaillée de l'ensemble du PDES (Mios F CFA)

Axe du PDES	Secteurs	Programmes	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Axe 1: Conditions durabilité d'un développement équilibré et inclusif	Sécurité et défense	Délimitation et la surveillance des frontières nationales	36 779	7 934	11 847	27 036	83 596
		Sécurisation des biens et des personnes	16 753	16 753	16 753	16 753	67 012
		Préservation de l'unité nationale et la consolidation de la paix	20 942	73 972	73 972	73 972	242 857
		Total	74 474	98 659	102 572	117 761	393 466
	Démographie	Maîtrise de la fécondité	2 194	1 469	1 262	1 249	6 174
		Interrelation population et développement	11	15	20	30	76
		Total	2 205	1 484	1 282	1 279	6 250
	Environnement et changement climatique	Gestion durable des ressources naturelles	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
		Conservation de la biodiversité des milieux naturels	6 250	6 250	6 250	6 250	25 000
		Amélioration de la connaissance, promotion de la recherche-développement et du transfert de technologies sur les changements climatiques	46 510	22 102	47 169	26 670	142 451
		Renforcement et développement des capacités d'adaptation des populations et de résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques					
		Renforcement et développement des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre	27 304	27 304	27 304	27 304	109 216
		Total	98 814	74 406	99 473	78 974	351 667
	Développement régional	Développement des outils de l'aménagement du territoire	276	310	177	-	763
		Intégration nationale	40	40	40	-	120
		Promotion des pôles régionaux de développement	40	-	-	-	40
		Total	356	350	217	-	923
TOTAL AXE 1			175 848	174 899	203 544	198 014	752 306
Axe 2: Consolidation de la crédibilité et efficacité des institutions publiques	Gestion des Finances publiques	Réforme de gestion des Finances Publiques	4 921	4 911	4 911	4 911	19 654
		Renforcer l'efficacité de la Cour des Comptes	216	216	216	216	864
		Renforcer l'efficacité des contrôles de l'Assemblée Nationale	293	203	164	161	822
		Total	5 430	5 330	5 291	5 288	21 340
	Pilotage de l'économie	Amélioration de la conception de politiques publiques de développement endogènes	233	233	233	233	932
		Renforcement du leadership national dans la conduite des politiques publiques de développement	500	1 310	1 295	1 045	4 150
		Développement des outils de suivi des politiques publiques	807	807	807	807	3 228
		Total	1 540	2 350	2 335	2 085	8 310
	Consolidation des institutions constitutionnelles	Renforcement les capacités des acteurs institutionnels	-	12	12	12	36
		Renforcement du dialogue entre les acteurs de la vie constitutionnelle	-	12	12	12	36
		Renforcement de la transparence des processus électoraux	-	25	400	41 200	41 625
		Total	-	49	424	41 224	41 697

ANNEXE 3: BUDGETISATION DETAILLEE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015 – PROGRAMMATION FINANCIERE PAR PROGRAMME

Axe du PDES	Secteurs	Programmes	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Axe 2: Consolidation de la crédibilité et efficacité des institutions publiques	Justice et droits de l'homme	Moralisation du secteur judiciaire	18 129	20 585	16 272	16 709	71 695
		Modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice					
		Optimisation de l'existant	366	428	483	448	1 725
		Promotion de la garantie des droits humains	620	520	510	480	2 130
		Total	19 115	21 533	17 265	17 637	75 550
	Gouvernance locale	Mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation	4 094	4 094	4 094	4 094	16 376
		Gestion des Collectivités Territoriales	1 369	1 369	1 369	1 369	5 476
		Total	5 463	5 463	5 463	5 463	21 852
	Gouvernance administrative	Professionnalisation et rationalisation des RH de l'Administration et des outils de gestion	95	95	95	95	380
		Renforcement des capacités institutionnelles des services publics, dont bâtiments publics	150	15 000	15 000	15 000	45 150
		Total	245	15 095	15 095	15 095	45 530
TOTAL AXE 2			31 793	49 820	45 873	86 792	214 279
Axe 3: Sécurité alimentaire et développement agricole	I3N	Développement et diversification des cultures irriguées	87 500	87 500	87 500	87 500	350 000
		Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales diversifiées	25 063	25 063	25 063	25 063	100 250
		Accroissement des productions animales	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
		Accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles	46 250	46 250	46 250	46 250	185 000
		Augmentation de la production et de la mise en marche des denrées alimentaires issues de la conservation ou de la transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
		Amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences	16 250	16 250	16 250	16 250	65 000
		Adaptation des réponses apportées dans les situations de crises et de catastrophes naturelles	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
		Prévention des Différentes Formes de Malnutrition	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
		Amélioration de l'accès des acteurs aux financements et mise en place des réformes appropriées	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
		Mobilisation et responsabilisation des acteurs dans le mise en œuvre de l'I3N	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
		Gouvernance, Coordination et suivi-évaluation de l'Initiative 3N	4 016	4 016	4 016	4 016	16 065
		Total	246 579	246 579	246 579	246 579	986 315
		TOTAL AXE 3			246 579	246 579	246 579

ANNEXE 3: BUDGETISATION DETAILLEE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015 – PROGRAMMATION FINANCIERE PAR PROGRAMME

Axe du PDES	Secteurs	Programmes	2012	2013	2014	2015	TOTAL
	Climat des affaires	Promotion et sécurisation de l'investissement privé	-	1 350	1 300	1 300	3 950
		Amélioration du cadre de travail	-	2 250	2 250	2 250	6 750
		<i>Total</i>	-	3 600	3 550	3 550	10 700
Axe 4: Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	Infrastructures économiques et structurantes	Infrastructures de transport					
		Les infrastructures de transport accrues	91 812	192 651	290 409	209 792	784 664
		Les infrastructures de transport entretenues régulièrement	78 905	171 795	158 837	95 609	505 146
		La performance des projets est améliorée	30	30	30	30	120
		Les infrastructures ferroviaires sont promues	1 400	6 318	75 852	141 945	225 515
		Les infrastructures fluviales sont promues	30	30	30	30	120
		<i>Total</i>	172 177	370 824	525 158	447 406	1 515 565
		Les infrastructures de communication					
		Accroissement d'infrastructures additionnelles	37 829	49 015	46 540	47 614	180 998
		Réalisation de l'accès aux services de communication	3 950	5 386	4 836	4 598	18 770
		<i>Total</i>	41 779	54 401	51 376	52 212	199 768
		Programme Kandadji					
		Renforcement institutionnel de l'ABN	250	250	250	250	1 000
		Infrastructures d'énergie du programme Kandadji	0	45 199	90 398	90 398	225 995
		Mesures d'atténuation des aspects environnementaux et sociaux et de développement de pôle de croissance	3 943	11 830	11 830	11 830	39 433
		<i>Total</i>	4 193	57 279	102 478	102 478	266 428
	Secteurs productifs	Industrie					
		Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur	5 013	5 013	5 013	5 013	20 052
		Développement du secteur industriel	-	-	-	-	-
		Dynamisation du système de normalisation					-
		<i>Total</i>	5 013	5 013	5 013	5 013	20 052
		Mines					
		Gestion durable du patrimoine minier	3 000	6 480	5 995	2 445	17 920
		Maîtrise du potentiel minier	960	5 104	3 578	2 795	12 437
		Programme Appui institutionnel	2 259	2 186	2 186	2 186	8 817
		<i>Total</i>	6 219	13 770	11 759	7 426	39 174
		Energie et pétrole					
		Appui institutionnel et réglementaire					-
		Promotion des ressources énergétiques et pétrolières	12 155	17 150	17 150	16 650	63 105
		Un programme électronucléaire est mis en œuvre	113	186	157	750	1 206
		<i>Total</i>	12 268	17 336	17 307	17 400	64 311

ANNEXE 3: BUDGETISATION DETAILLEE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015 – PROGRAMMATION FINANCIERE PAR PROGRAMME

Axe du PDES	Secteurs	Programmes	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Axe 4: Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	Secteurs productifs	<u>Artisanat</u>					
		Amélioration de la qualité des produits	108	608	608	608	1 932
		Développement des circuits de commercialisation adéquats	68	68	68	68	272
		Renforcement du cadre institutionnel financier du secteur	145	1 705	1 045	715	3 610
		Total	321	2 381	1 721	1 391	5 814
		<u>Commerce</u>					
		Instauration d’une politique commerciale	1 200	1 200	1 200	3 600	7 200
		Amélioration de la compétitivité des produits locaux	-	23 200	21 200	15 600	60 000
		Total	1 200	24 400	22 400	19 200	67 200
		<u>Intégration économique régionale</u>					
		Intégration dans le commerce régional et mondial	350	350	200	200	1 100
		Représentativité du Niger dans les institutions sous régionales	220	300	260	-	780
		Total	570	650	460	200	1 880
		<u>Transports</u>					
		Amélioration de la desserte aérienne	3 828	3 828	3 828	3 828	15 312
		Développement des services de transport terrestre de qualité	666	666	666	666	2 664
		Développement des capacités de l’Administration des transports	458	458	458	458	1 832
		Total	4 952	4 952	4 952	4 952	19 808
		<u>Tourisme</u>					
		Augmentation de la capacité d’accueil	-	8 104	7 812	7 887	23 803
		Amélioration du cadre institutionnel et financier	-	200	200	200	600
		Total	-	8 304	8 012	8 087	24 403
	Insertion économique des jeunes	Participation des jeunes au développement	588	588	588	588	2 352
		Promotion de l’insertion économique des jeunes	693	693	693	693	2 772
		Total	1 281	1 281	1 281	1 281	5 124
TOTAL AXE 4			249 973	564 191	755 467	670 596	2 240 226
Axe 5: Promotion du développement social	Santé	Efficacité des systèmes de soins dans la lutte contre les maladies	47 372	47 833	47 119	49 321	191 645
		Accès aux soins et qualité des services	19 079	16 888	13 334	13 961	63 262
		Protection des mères et des enfants	61 742	67 284	72 648	79 707	281 381
		Gestion du système de santé	11 211	12 640	13 960	15 478	53 289
		Total	139 404	144 645	147 061	158 467	589 577

ANNEXE 3: BUDGETISATION DETAILLEE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015 – PROGRAMMATION FINANCIERE PAR PROGRAMME

Axe du PDES	Secteurs	Programmes	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Axe 5: Promotion du développement social	Education	Développement de l'éducation de base	116 415	137 025	161 964	189 528	604 931
		Alphabétisation et éducation non formelle	2 217	3 085	3 908	4 890	14 099
		Enseignement moyen	8 962	12 009	15 555	19 491	56 017
		Enseignement supérieur et recherche	24 053	28 901	33 891	38 608	125 454
		Formation Professionnelle et Technique	13 001	15 613	18 443	21 296	68 352
		Total	164 648	196 633	233 761	273 812	868 854
	Protection sociale	Sécurité sociale	272	3 287	8 560	7 735	19 854
		Actions spécifiques de soutien aux groupes vulnérables	140	4 813	4 760	4 810	14 523
		Travail et emploi	90	2 040	2 040	2 000	6 170
		Total	502	10 140	15 360	14 545	40 547
	Inégalités et équité genre	Promotion des Droits pour l'équité de genre et la protection des femmes	1 312	852	506	216	2 885
		Promotion des opportunités économiques pour les femmes	1 744	2 802	3 257	2 812	10 615
		Total	3 055	3 654	3 763	3 028	13 500
	Cadre de vie	Amélioration du développement urbain	1 595	1 595	1 595	1 595	6 380
		Amélioration de la couverture en logements décents	30 623	30 623	30 623	30 623	122 492
		Amélioration de l'assainissement du cadre de vie	1 870	1 870	1 870	1 870	7 480
		Amélioration du cadre réglementaire et de financement du secteur de la construction	cf Gouvernance administrative				
		Total	34 088	34 088	34 088	34 088	136 352
		Eau et assainissement	Approvisionnement en eau potable des populations	98 457	98 457	98 457	98 457
	Assainissement		21 461	10 209	13 503	13 503	58 676
	Connaissance et suivi des ressources en eau		1 304	2 038	1 868	1 000	6 210
	Total		121 222	110 704	113 828	112 960	458 714
	Sport et culture	Sport					
		Amélioration des conditions de pratique du sport au niveau individuel et professionnel	-	1 698	1 658	1 783	5 139
		Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du sport	10	227	122	72	431
		Culture					
		Amélioration des conditions d'exercice professionnel des acteurs culturels	138	3 293	1 578	1 318	6 327
		Valorisation du patrimoine culturel	37	582	317	342	1 278
		Total	185	5 800	3 675	3 515	13 175
		Activités sociales de la jeunesse	Protection des jeunes	729	675	630	85
	Gestion du secteur Jeunesse		627	627	627	627	2 510
	Total		1 356	1 302	1 257	712	4 629
TOTAL AXE 5			464 461	506 966	552 793	601 128	2 125 348
TOTAL PDES		1 168 654	1 542 455	1 804 256	1 803 109	6 318 474	

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Annexe 4 : Situation des OMD

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	63 (1993)	62,1 (2005)	59,5 (2008)	55	31,5
		1.2 Indice d'écart de la pauvreté (incidence x degré de pauvreté) – Profondeur de la pauvreté	21 (1993)	24,1 (2005)	19,6 (2008)	9,1	
		1.3 Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale		8,5 (2005)	7,8 (2008)	6,08	
	1B. Atteindre le plein emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les	1.4 Taux de croissance du PIB par travailleur			3,2 (2008)		
		1.5 Ratio emploi/population			73,9 (2008)		

⁴² Il s'agit d'une liste d'indicateurs établie à partir d'un questionnaire qui a servi à sélectionner parmi 45 proposés dans la première étude sur les OMD au Niger, Décembre 2002

⁴³ Les années de référence sont entre parenthèse

⁴⁴ Les années les plus récentes au moment de l'élaboration du rapport 2007 sont entre parenthèse

⁴⁵ Les années les plus récentes sont entre parenthèse.

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	femmes et les jeunes	1.6 Proportion de la population employée vivant avec moins de un dollar par jour (PPP)			56,9 (2008)		
		1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans l'emploi total		Indépendants : 80,7 Familiaux : 7,1 (2005)	Indépendants : 70,3 (2008) Familiaux : n.d.		
	1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	36 (1992)	44,4 (2006)	38,5 (2011)	30,1	18
		1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	Malnutrition Chronique : 32 (1992)	Malnutrition Chronique : 43,8 (2005)	Malnutrition Chronique : 50,1 (2011)		
			Malnutrition conjoncturelle : 16 (1992)	Malnutrition conjoncturelle : 10,3 (2006)	Malnutrition conjoncturelle : 12,3 (2011)		
2. Assurer une éducation	2 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	18 (1990)	45,9 (2005)	67,2 (2011)	82%	100,0%

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
primaire pour tous	filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.2 Taux d'achèvement dans le primaire (en %) – Proportions d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année	15 (1990)		51,2 (2011)	<60	100,0%
		2.3 Taux d'alphabétisation d'hommes et femmes de 15 à 24 ans		36,5 (2005)	29 (2008)	29,7	100,0%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	3A Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/garçons (%) :					
		- Dans le primaire	62,5 (1997)	71,1 (2006)	82 (2011)	90	100,0%
		- Dans le secondaire	58 (1997)	63,2 (2006)	63,0 (2011)		100,0%
		- Dans le supérieur	34 (2004)	26,9 (2006)	43,0 (2010)		100,0%
		3.2 Pourcentage de salariés dans le secteur non agricole qui sont des femmes	2,4 (1993)		32,87 (2009)		

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	1,2 (1999)	12,4 (2006)	13,27 (2011)	15	
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	4A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	318,2 (1992)	198 (2006)	130,5 (2010)	112,7	106,1
		4.2 Taux de mortalité infantile (pour mille)	123,1 (1992)	81 (2006)	63,2 (2010)	31,8	41,0
		4.3 Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	27,8 (1992)	47,0 (2006)	65,9 (2009)	79,3	100
5. Améliorer la santé maternelle	5A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	5.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances)	652 (1992)	648 (2006)	554 (2010)	526,7	175
		5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14, 9 (1992)	17,9 ⁴⁶ (2006)	29,45 (2010)	33,5	100%
	5B Atteindre, d'ici 2015, l'accès universel à la santé	5.3 Taux de prévalence contraceptive	4,6 (1998)	5,0 (2006)	21,21 (2010)	26,46	25%

⁴⁶ Infirmiers, sages femmes et médecins

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	procréative	5.4 Taux de fertilité adolescente	43,0 (1998)	39,3 (2006)	39,3 (2006)	41,29	
		5.5 Pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénataux au moins quatre fois	47,4 (2006)	47,4 (2006)	64,2 (2008)		
		5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	16,6 (1998)	14,0 (2006)	14,0 (2006)		
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	6A D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15 - 49 ans	0,87 (2002)	0,7 (2006)	0,7 (2006)		< 0,7
		6.1 Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi la population âgée entre 15 et 24 ans		0,4 (2006)	0,4 (2006)		
		- Filles 15–24 ans - Garçons 15 – 24 ans		0,5 (2006) 0,1 (2006)	0,5 (2006) 0,1 (2006)		
		6.2 Utilisation des préservatifs lors de la dernière relation sexuelle à haut risque : - Filles 15–24 ans - Garçons 15 – 24 ans		17,8 (2006) 37,2 (2006)	17,8 (2006) 37,2 (2006)		

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		6.3 Proportion de la population âgée entre 15 et 24 ans ayant une connaissance générale correcte du VIH/SIDA					
		- Filles 15 – 24 ans - Garçons 15 – 24 ans		13,4 (2006) 27,7 (2006)	13,4 (2006) 27,7 (2006)		
		6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non orphelins âgés de 10 à 14 ans			64,5 % (2006)		
	6B Atteindre, d'ici 2015, l'accès universel aux traitements contre le VIH/SIDA pour tous ceux qui en ont besoin	6.5 Proportion de la population infectée par le VIH à un stade avancé ayant accès au traitement antirétroviral			33% (2011)		80%
	6C D'ici à 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes	6.6 Taux d'incidence et de mortalité associé à la malaria - Incidence : - Létalité :		4,49 (2006) 1,91 (2006)	14,3 (2008) 0.16 (2010)		< 0,1

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.	6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires traitées à l'insecticide			63,7% (2010)		80%
		6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant la fièvre et traités avec des médicaments anti-malaria appropriés			33,0 (2006)		
		6.9 Taux d'incidence, de prévalence et de mortalité associés à la tuberculose - Incidence (pour 1 000) : - Létalité :			200,74 (2011) 0,09%		

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		6.10 Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre DOTS (la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international)					
7. Assurer un environnement durable	7A Intégrer les principes de Développement Durable dans les politiques nationales de développement et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion des zones forestières	8,3 (1990)		5,1 (2010)		
		7.2 Total des émissions de CO2 par habitant et par un dollar de PIB (PPP)	1,2 (1990)	1,7 (2000)	1,7 (2000)		
		7.2.1 Total des émissions (Gg)	8 912,06 (1990)		19 329,94 (2000)		
		7.3 Consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone	60 (1997)		38 (2009)		
		7.3.1 Bilan net des émissions et de la séquestration des GES (Gg)	-359,101 (1990)		-13 926,52 (2000)		

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	7B Réduire la perte de la biodiversité, atteindre d'ici à 2010, une diminution importante du taux de perte	7.4 Proportion de stocks de poissons dans les limites biologiques sûres					
		7.5 Proportion des ressources totales en eau utilisées					
		7.6 Proportion des zones terrestres et marines protégées	6,6 (2005)		14,3 (2012)		
		7.7 Proportion des espèces menacées par l'extinction					
	7C Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base	7.8. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure ⁴⁷ (en %)	22,3 (1992)	48,7 (2005)	50,1 (2008)		
		7.9 Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement		8,4 (2006)	11,8 (2008)		

⁴⁷ Les données relatives à cet indicateur sont celles du milieu rural

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	7D Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis	15,6 (1992)		19,2 (2008)		
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	8A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire						
	8B S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	22. Aide publique au développement en % du PIB	16 (1990)	8,3(2006)	6,2% (2010)		
		23. Service dette en % des exportations	19 (1990)	7 (2005)	18,6% (2007)	4,3	
	8C Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement						

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	8D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme APD	8.1 Aide publique au développement nette, total aux PMA, en pourcentage du PNB des pays donateurs membres du CAD/OCDE	59 (2000)		142 (2008)		
		8.2 Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)					
		8.3 Proportion de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée					

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		8.4 APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB					
		8.5 APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB					
	Accès aux marchés	8.6 Proportion totale des importations des pays développés (en valeur à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit					

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		8.7 Taux moyens des droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement					
		8.8 Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB					
		8.9 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales					
	Viabilité de la dette	8.10 Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint le point d'achèvement (cumulatif)					

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
		8.11 Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale					
		8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations des biens et services					
	8E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.13 Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable	50-79 (2006)		50-79 (2006)		
	8F En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de	8.14 Nombre de lignes de téléphoniques pour 100 habitants		0,19 (2005)	0,55 (2010)		
		Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants		4,6 (2005)	24,48 (2010)		

ANNEXE 4 : ETAT DE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD AU NIGER (2011)

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus ⁴²	Niveau de référence ⁴³	Niveau Rapport 2007 ⁴⁴	Niveau le plus récent disponible ⁴⁵	Niveau tendanciel en 2015	Objectif OMD en 2015
	l'information et de la communication, à la portée de tous	Nombre d'internautes pour 100 habitants			1,3 (2008)		

Source : PNUD et INS / ONAPAD, juillet 2012

Annexe 5 : Carte du Niger et indices de développement humain par région

